

Handi Guide 06

Les activités physiques et sportives

dans les Alpes-Maritimes

Edition 2004

Conception et édition : DDJSVA des Alpes-Maritimes
Ce document ne peut être vendu

Crédit Photographique : Handiplage, Handicare, O. Vergonjeanne, P. Fusade, Fédération Française Handisport, Fédération Sportive des Sourds de France, M.C.Lanfranchi M.Charles, G. Dunesme, J.-MM. Bonnet, G. Picout, G. Le Gall, CDOS des Alpes-Maritimes, O. James, J.P. Kamenef, G. Dunèsme, Uska, C. Février, J.P. Roseau, Association l'Envol de Nice, C. Lenoble, HandiCap Evasion (04), Ligue Côte d'Azur d'Aviron, M. Mercier, Handisport Antibes Méditerranée, F. Mariani, Y. Berteotti, B. Loyseau, C. Garreau, G. Picout pour Fédération Française Handisport.

Mise en page - Conception graphique : Christine Hérault

Impression : La Toscane - Nice
Achevé d'imprimer mai 2004 - Dépôt légal : 2004. Imprimé en France.
Tous droits de traduction, reproduction et adaptation sur tout support, pour tout pays, réservés à la DDJSVA des Alpes-Maritimes.



Je suis particulièrement heureux de saluer l'édition du "Handi Guide 06 des activités physiques et sportives" qui recense toutes les informations utiles à tous ceux en situation de handicap qui désirent pratiquer une activité physique ou sportive dans le département des Alpes-Maritimes.

En 2004, l'amélioration de l'accès au sport des personnes atteintes d'un handicap demeure, comme en 2003, une priorité du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative.

L'enjeu reste de favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique sportive et de contribuer au développement du sport pour les personnes handicapées afin que le sport soit non seulement un outil de promotion individuelle mais aussi un moyen d'insertion sociale et professionnelle. L'accessibilité aux pratiques sportives ne se résume pas uniquement à une mise aux normes techniques d'équipements, il s'agit de faire du sport un facteur de cohésion sociale.

La réelle intégration d'une personne handicapée passe par l'accès à une vie sociale pleine et entière. Au-delà de l'aide accordée aux interlocuteurs privilégiés du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (Fédération Française Handisport, Fédération Française du Sport Adapté, Fédération Sportive des Sourds de France), par le biais des conventions d'objectifs et l'augmentation substantielle de l'enveloppe FNDS (Fonds National pour le Développement du Sport) consacrée à l'accessibilité des personnes handicapées aux équipements sportifs, 2003 a vu la création d'un réseau "sport et handicap" qui valorise les projets, mutualise les moyens et fédère le mouvement sportif autour d'un accès au sport pour tous.

Cette mise en réseau se traduit concrètement par la nomination d'un référent national "sport et handicap" chargé d'animer l'ensemble des correspondants locaux, la nomination de personnes-ressource dans les Directions Régionales et Départementales Jeunesse, Sports et de la Vie Associative et la création d'un pôle-ressource national "sport et handicap" au CREPS de Bourges qui repère les projets, forme les acteurs, accueille des sportifs, met en réseau les référents et le mouvement associatif.

Je tiens donc tout particulièrement à saluer le dévouement des bénévoles, l'implication des partenaires institutionnels, l'ensemble du mouvement sportif et les collectivités locales qui ont apporté leur savoir-faire dans l'élaboration de cet ouvrage.

Je suis persuadé que ce guide pratique saura apporter les informations indispensables aux pratiquants, à leurs familles mais aussi à tous les acteurs du mouvement sportif.

Jean-François LAMOUR

Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative



“L’objectif principal de notre association est de permettre, à travers la pratique sportive adaptée, une participation active de nos enfants Handicapés Mentaux afin de favoriser leur insertion dans la société. Nos 90 licenciés viennent des centres d’accueil de jour ou du travail, des instituts médico-éducatifs, et des sections d’accueil spécialisées. Nous leur proposons à Cannes, du tennis et du tennis de table, de la natation, du basket et du judo. Nous avons tous les niveaux de pratiques des plus handicapés provenant des maisons d’accueil spécialisées au pongiste classé, 24ème mondial”

Marie-Jeanne Lair

Présidente de l’association “L’Azurénne Sport Adapté” Cannes



Les personnes handicapées visuelles trouvent dans le sport une forme d’expression contribuant à leur épanouissement. C’est aussi un moyen de lutte efficace contre l’isolement et la sédentarité.

Robert Viano Joueur de Torball

Président de l’association sportive Valentin Haüy



“Le sport pour les personnes handicapées physiques, c’est donner de l’espoir de vivre, par ses bienfaits en matière de santé mentale et physique : meilleure récupération articulaire et musculaire, meilleure condition physique. Pour les personnes non-voyantes et malvoyantes, c’est la possibilité de vivre autrement l’espace qui les entoure et d’avoir plaisir à la pratique avec d’autres sportifs. Pour tous c’est accéder à une plus grande autonomie de vie pour le pratiquant et sa famille”

Michèle Anne Sahin

Présidente du Comité Départemental Handisport



Je m’appelle Hajer, j’ai 18 ans et je suis handicapé de naissance. Cela fait trois ans que je pratique l’escrime. J’ai découvert cette activité lors d’un cycle d’EPS au collège. Ce qui me plaît dans ce sport c’est que le handicap disparaît car tout le monde pratique en fauteuil, je peux même pratiquer contre un valide en fauteuil. J’aime aussi l’image du duel avec la possibilité de choisir entre trois armes : l’épée, le fleuret et le sabre. Ce choix d’armes donne un côté plus intéressant à l’activité, qui me permet d’évacuer toutes les tensions de la journée en prenant du plaisir.

Hajer, Escrimeur

Handicapé moteur IMC - Antibes



Si l'année 2003 a été désignée Année Européenne du Handicap, l'année 2004, Année de l'Education par le Sport inaugure des perspectives tout aussi intéressantes concernant l'accès au sport des personnes handicapées.

En effet, la normalisation de plus en plus grande en termes d'accessibilité des installations sportives, l'ouverture des clubs valides sportifs aux personnes à mobilité réduite, l'offre de plus en plus diversifiée faite aux personnes présentant des troubles psychiques ou une déficience intellectuelle, des pratiques de loisirs multiples pour les non-voyants ou malvoyants, sourds ou malentendants constituent des indicateurs d'une réelle évolution en matière de demande en activités physiques et sportives dans le département des Alpes-Maritimes.

Au-delà des pratiques sportives compétitives, le secteur du loisir, des vacances sportives, du sport en famille s'avère également en plein essor dans ce département contrasté entre mer et montagne.

L'individualisation, la demande de nouvelles expériences de pratiques diversifiées et autonomes sont des faits nouveaux. Ils accompagnent depuis une dizaine d'années chez les enfants et adolescents handicapés le processus de scolarisation intégré. L'objectif à terme étant de pouvoir intégrer le plus possible les enfants et adolescents en club valide de proximité.

Certaines collectivités ont bien compris cette évolution en mettant à disposition du personnel qualifié pour encadrer l'éducation physique des enfants intégrés en classes primaires avec comme projet l'accompagnement progressif de ces mêmes enfants dans des clubs où ils pourront pratiquer des activités physiques sportives en dehors du temps scolaire. S'inscrivant dans la même démarche, le présent ouvrage a pour vocation d'apporter une information utile aux usagers qui souhaitent pratiquer une activité physique, sportive ou d'expression dans notre département. Ces informations peuvent également être des points de repère pour les collectivités locales ou territoriales en matière d'accessibilité de pratiques sportives.

Enfin le mouvement sportif, par son ouverture de plus en plus grande aux personnes en situation de handicap, trouvera des réponses aux questions que pose encore l'accueil de ces usagers dans les Alpes-Maritimes.

La réalisation de ce Guide n'aurait pu se concrétiser sans la coopération des comités départementaux et clubs sportifs du département, des 163 communes ainsi que des usagers qui ont bien voulu répondre aux enquêtes et aussi donner de leur temps pour apporter les informations utiles regroupées dans cet ouvrage. Je les en remercie tout particulièrement.

Alain Siblot

Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative



Mon rôle, d'éducateur sportif spécialisé est de répondre aux besoins réels des pratiquants. Je dois m'adapter en fonction de différents critères sociaux (âge, déficiences, objectifs...) pour que le pratiquant assoit la place sociale qu'il désire avec l'aide du sport. L'EPS ou le sport stricto sensu est non seulement un moyen d'intégration et de valorisation, mais aussi un moyen d'obtenir une reconnaissance sociale pour la personne déficiente. C'est une solution ludique de rééducation pour les personnes atteintes de difficultés motrices. L'apprentissage moteur par le sport peut avoir d'énormes conséquences positives sur l'autonomie. Les bénéfices sont à la fois physiques, physiologiques et psychologiques. Il faut noter que la compétition n'est pas obligatoirement une finalité car le bien-être ne passe pas forcément par cette pratique de haut niveau mais plus souvent par le loisir. Le sport de haut niveau ne concerne qu'un nombre restreint de sportifs.

A ce stade de pratique il faut être doté d'une bonne capacité de résistance physique et les retombées financières des compétitions handisports ne suffisent jamais à palier les dépenses de la vie courante liées à la compétition (matériels, déplacements, nutrition, inscriptions à une compétition, etc. ...).

Olivier JAMES

Educateur Territorial - B.E Culture Physique et Handisport



Je m'appelle Vincent, j'ai 17 ans, je suis intégré au Lycée Audiberti en classe de seconde et comme je ne peux pas faire de sport avec ceux de ma classe, alors j'en fais hors scolaire. Tout les vendredis soir à la Tramontane, je fais du sport collectif avec huit autres jeunes handicapés. J'aime bien l'esprit d'équipe, le contact avec les autres, mais si je fais ce sport c'est surtout pour m'amuser, me défouler et montrer ce que je peux faire avec un ballon même en étant handicapé.

Vincent, Lycéen

Handicapé moteur IMC - Antibes



L'année 2003, année européenne des personnes handicapées, a été marquée par la réalisation d'un ensemble d'actions en direction des personnes en situation de handicap. Dans le domaine du sport, le Comité Départemental Olympique et Sportif a souhaité s'associer pleinement au travail de recueil d'informations concernant les différentes formes de pratiques d'activités physiques et sportives accessibles aux enfants, adolescents ou adultes présentant un déficit moteur, sensoriel ou mental dans les Alpes-Maritimes.

Les comités départementaux sportifs, les communes du département, les établissements spécialisés et un certain nombre d'usagers sportifs ont ainsi apporté leur contribution en fournissant les informations qu'ils détiennent. Il a pu être ainsi recensé plus d'une quarantaine de pratiques nécessitant la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique en milieu valide ou en club sportif spécifique Handisport ou Sport Adapté ou Sourds de France.

Si la structuration du sport pour les handicapés est due aux efforts importants et constants des deux grandes fédérations - Handisport (FFH) créée en 1964 et d'Education par le Sport pour les Personnes Handicapées Mentales (FFESPHM) créée en 1971, agréée en 1975 et habilitée en 1983 sous le nom de Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) ainsi que la Fédération Sportive des Sourds de France, l'évolution des activités sportives s'inscrit dans la demande des usagers handicapés de pratiquer le plus possible avec les publics valides. La demande de loisir entre amis ou en famille est grandissante, le département des Alpes-Maritimes se prêtant à merveille aux activités nautiques ou de pleine nature pour lesquelles de nouvelles formes d'accessibilité voient à présent le jour.

Enfin, de nombreuses fédérations sportives apportent dorénavant leur concours par les conventions passées avec les fédérations spécialisées. Cette avancée institutionnelle importante permet à des personnes handicapées de pratiquer, selon les Conventions établies entre les fédérations, l'activité sportive en milieu valide ou spécialisé avec une même licence.

"Handi Guide 06" rappelle donc que seule l'importance de la prise de conscience de l'ensemble des acteurs, face aux besoins des personnes en situation de handicap, permettra de respecter le droit de chacun de pouvoir accéder aux pratiques de sport en mettant en commun les moyens et les compétences qu'offre une société moderne et tolérante.

Jean-Paul Serra

Président du Comité Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes



“CLARRIS organise les rencontres en activités motrices, physiques et sportives régulières des enfants et adolescents handicapés du département. Plus de quatre cents enfants et adolescents de 12 établissements du département sont concernés. Ce sont des moments forts où chacun exprime ses qualités physiques et a l’occasion de montrer le meilleur de lui-même. C’est aussi une coordination d’enseignants d’activités physiques adaptées, tous passionnés par leur métier : celui d’apprendre et de faire progresser chacun en fonction de ses capacités si minimes soient-elles.”

Jérôme Bégarie

Président de l’association CLARRIS
Collectif Local d’Action-Recherche sur la Réadaptation et l’Intégration par le Sport



L’autisme ou trouble envahissant du développement est reconnu comme un handicap depuis 1996. Ce trouble global et précoce se caractérise par l’altération marquée du fonctionnement dans les 3 domaines suivants : interactions sociales, communication et comportement. La pratique régulière des APS en Education Physique, associée à une prise en charge pluridisciplinaire en IME, doit faire partie intégrante de l’éducation de ces enfants et/ou adolescents et contribue à l’amélioration de leur bien-être biopsychosocial. Les APS dispensées peuvent être nombreuses et variées (roller, hockey, gymnastique, escalade...), l’important restant la pédagogie employée, adaptée aux niveaux cognitif et moteur des usagers.

ROUVIER Natacha

IME Les Noisetiers - Enseignante EPS, Activité Physique Adaptée



Je m’appelle Jennifer, j’ai 13 ans et je suis handicapée IMC depuis la naissance, j’aime le sport car cela me permet de mieux me connaître et de progresser pour être plus autonome. Je pratique beaucoup d’EPS au collège et après. J’ai fait de l’escalade, de la natation, des sports co. Aujourd’hui, je pratique de la danse en fauteuil et de l’escrime à Antibes de façon régulière. J’aime aussi le sport parce qu’on s’amuse avec les gens qu’on aime.

Jennifer, Collégienne

Handicapée moteur IMC - Antibes



L'association IMPULSE a entrepris depuis 1996 une action ayant pour but de promouvoir les personnes en situation de handicap à travers le sport, les loisirs et la culture en intégration et grâce à des actions d'information. Cela a abouti à l'édition et à la diffusion d'une première brochure sur le sport et les loisirs en 1998.

Grâce à l'année européenne des personnes handicapées 2003 et aux actions menées par l'Etat dans ce domaine, nous sommes heureux d'avoir vu cette démarche confortée et d'avoir apporté notre collaboration au travail effectué par l'équipe de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative des Alpes-Maritimes.

Le fait que les personnes handicapées directement concernées et elles-mêmes professionnelles dans le domaine du sport, mais aussi des secteurs de l'infographie ou de l'édition aient pu s'exprimer est une démarche exemplaire. Cette participation soutient la démarche de professionnalisation qu'elles ont l'ambition de voir reconnaître.

Nous souhaitons également mettre en avant l'importance des transports publics adaptés (bus à palettes, gares équipées de rampes d'accès...), en particulier sur des trajets inter-communaux, qui faciliteraient l'accès aux sites répertoriés accessibles aux personnes handicapées.

L'accès au sport par tous (enfants ou adultes) doit être facteur d'intégration sociale, de valorisation des capacités physiques de chacun qu'il s'agisse de sport, de loisir ou de compétition. La mixité valides - handicapés doit être encouragée et participer à l'épanouissement de chacun.

Nous souhaitons que cette collaboration de l'Etat, des Régions et des services intercommunaux puisse se poursuivre en plaçant les personnes handicapées au cœur de l'action et en les professionnalisant.

Chloée Martin
Présidente de l'association IMPLUSE

AVANT-PROPOS

Ce Guide a pour objectif de présenter les informations et les connaissances relatives aux activités physiques et sportives pratiquées par les personnes handicapées dans le département des Alpes-Maritimes. A la lecture de cet ouvrage vous pourrez constater qu'un peu plus d'une quarantaine d'activités physiques et sportives sont proposées aux personnes handicapées par les clubs sportifs "ordinaires" ou spécialisés.

Première partie : Pratiques sportives des personnes handicapées

Pour les personnes handicapées mentales, les premiers clubs sportifs ont été créés en 1972 à Nice et Cannes, à l'initiative des parents d'enfants handicapés mentaux, qui n'ont cessé de militer afin que leurs enfants puissent pratiquer dans des clubs spécialisés ou en intégration. Aujourd'hui, six clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté et deux écoles municipales des sports (Antibes et Nice) proposent aux enfants et adolescents handicapés mentaux des pratiques sportives adaptées. Certains clubs, affiliés à des fédérations sportives traditionnelles, intègrent également des personnes handicapées mentales. Les enfants et les adolescents scolarisés dans des collèges, lycées ou des établissements spécialisés, peuvent aussi participer à des manifestations sportives intégrées ou à des rencontres inter-établissements spécialisés organisées par l'association CLARRIS en lien avec l'Union Nationale du Sport Scolaire.

Pour les personnes handicapées physiques, c'est en 1984 à Antibes que le premier club sportif a été créé. A ce jour, six clubs affiliés à la Fédération Française Handisport et trois écoles municipales des sports (Antibes, Cagnes-sur-Mer et Nice) proposent aux enfants et adolescents handicapés physiques des pratiques sportives adaptées. On constate également que de plus en plus de personnes handicapées physiques pratiquent des activités sportives parmi les valides.

Pour les personnes handicapées visuelles, c'est en 1982 à Cannes-la-Bocca (tandem) et à Mandelieu (tir à l'arc), que les premières pratiques sportives ont été proposées par l'association Valentin Haüy. Aujourd'hui, seulement trois clubs affiliés à la Fédération Française Handisport, proposent aux personnes handicapées visuelles des pratiques sportives adaptées. Ce faible nombre de clubs spécialisés s'explique par le fait que beaucoup d'entre elles pratiquent dans des clubs sportifs "ordinaires".

Quand aux personnes handicapées auditives, c'est à Nice en 1948 que le premier club a vu le jour. A présent, sur le plan départemental deux clubs organisent des pratiques sportives pour les personnes handicapées auditives. Nombreux sont les pratiquants sourds à s'entraîner parmi les valides.

Deuxième Partie : Repères et recommandations

Aujourd'hui, les publics handicapés expriment de plus en plus le besoin de

pratiquer avec les publics sportifs non handicapés. Toutefois, leur intégration au sein des structures sportives “ordinaires” nécessite de la part de celles-ci une meilleure connaissance : (1) des personnes handicapées et des formes de pratiques qui leur sont proposées, (2) des aménagements dans le domaine de l’accessibilité sportive, (3) des Chartes, des Conventions et des Labels existants, et (4) des formations sportives spécialisées pour les professionnels et bénévoles intervenant auprès de sportifs handicapés.

Les sportifs handicapés

Comme le montre la première partie, trois grandes catégories de personnes handicapées - moteurs, sensoriels et mentaux - pratiquent sur le plan départemental des activités physiques et sportives (voir p. 198 pour une définition). Les particularités de leur handicap doivent les conduire vers des professionnels qualifiés en médecine sportive et compétents dans la connaissance du handicap, afin d’obtenir un certificat médical d’aptitude (voir p. 193-194). Les raisons invoquées quant à leur pratique sont le plus souvent un besoin de santé, de culture et d’intégration (voir p. 203).

Les pratiques et les institutions

Depuis ces trente dernières années les formes de pratiques physiques et sportives proposées aux personnes handicapées se sont diversifiées. On les retrouve dans ce guide (voir p. 205) sous différentes terminologies (Handisport, Sport Adapté, Sport Intégré, Activités Physiques Adaptées, Activités Motrices, Éducation Physique et Sportive). Une grande partie de ces pratiques relèvent du champ fédéral spécialisé et organisé par les trois fédérations suivantes : la Fédération Française du Sport Adapté, la Fédération Française Handisport et la Fédération Sportive des Sourds de France (voir p. 207 pour une présentation).

L’Accessibilité

Sur le plan départemental, une attention toute particulière doit être portée, selon nous, à la question de l’accessibilité des personnes handicapées aux installations sportives. En effet, malgré les progrès techniques réalisés en matière d’accessibilité (portiques de mise à l’eau, stabilisation des chemins d’accès aux installations et parkings réservés aux handicapés), un grand nombre d’activités ne peuvent toujours pas être pratiquées par les publics handicapés. Aux dires des pratiquants eux-mêmes, les installations sportives du département sont pour beaucoup anciennes et nécessitent des rénovations qui devront prendre en considération les normes actuelles d’accessibilité. Les moyens mis à leur disposition pour les y conduire sont également insuffisants ou trop onéreux. Sur le plan architecturale, des aides financières complémentaires peuvent être apportées par les collectivités départementales, régionales ou les institutions d’Etat quand les surcoûts sont élevés (voir p. 211). Les responsables de clubs des fédérations sportives traditionnelles doivent également pouvoir prendre connaissance des Conventions qui les relient aux fédérations sportives spécialisées (Handisport, Sport Adapté et Sourds de France). Ceci afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins d’intégration et

d'accessibilité des sportifs handicapés.

Aujourd'hui, si dans le domaine de l'accessibilité un certain nombre de Labels existent, aucune Charte de qualité de l'accueil des personnes handicapées pour les structures sportives "ordinaires" n'est disponible. Afin de conduire avec succès l'intégration sportive des pratiquants handicapés, nous vous proposons de prendre connaissance d'un ensemble de propositions en vue d'élaborer une Charte Déontologique de l'Accueil des Publics Sportifs Handicapés. Celle-ci pourra être adaptée à chaque contexte sportif particulier (voir p. 219 et 223).

Centre d'accueil, d'information, de formation et de recherche

Un certain nombre d'établissements publics offrent différents services en matière d'accueil de pratiquants sportifs handicapés, d'informations sur les activités physiques adaptées, de coordination du milieu sportif, de formations. Ils ont été recensés en page 225.

Formations en activités physiques et sportives spécialisées

Si les personnels d'encadrement technique et pédagogique des collectivités territoriales et des clubs sportifs "ordinaires" sont à présent mieux qualifiés, force est de constater que des efforts doivent être effectués en matière de formations complémentaires. Des collectivités territoriales comme Antibes, Nice et Cagnes-sur-Mer ont déjà pris cette initiative, puisqu'ils emploient actuellement au sein de leur service des sports, des éducateurs territoriaux sportifs titulaires d'un diplôme d'enseignement spécialisé (Mastaire APA ou brevets d'Etat d'éducateur sportif pour handicapés physiques et sensoriels). Les collectivités territoriales et les clubs souhaitant proposer des formations en activités physiques et sportives spécialisées à leurs personnels d'encadrement trouveront dans ce guide des informations détaillées sur les formations dispensées par les Facultés des Sciences du Sport et par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative (voir p. 227).

Nous souhaitons que les lecteurs trouvent dans cet ouvrage collectif les informations utiles pour eux-mêmes ou pour les personnes de leur entourage. Loin d'être encore parfait, sa prochaine édition nécessitera sans aucun doute des améliorations. Nous comptons donc sur votre coopération pour y apporter des rectifications et des compléments.

Marie-Christine Lanfranchi

Professeure de Sport
Conseillère Technique Régionale DRDJS-PACA
Chargée de mission "sport et handicap"

marie-christine.lanfranchi@jeunesse-sports.gouv.fr

Christophe Maïano

Docteur en Sciences du Sport
Maître de Conférences Associé
UFR - STAPS, Université de Nice
Sophia-Antipolis

christophe.maiano@unice.fr

Les informations contenues dans le guide

Escrime	Discipline sportive
Le Cagnet Rocheville	Siège de l'association ou du club
Club d'escrime	Nature de la structure
Lieu de l'activité Gymnase Maillant	
Contact Mr F. Guicharnaut	Responsable(s) du club ou de l'activité
Président du Club d'Escrime	
Tél 06 15 37 37 06 / 04 92 08 76 48	
Adresse Gymnase Maillant Boulevard G. Pompidou 06110 Le Cagnet Rocheville	Comment contacter la structure
Email jseni@numericable.fr	
Handicaps Visuel - Moteur Auditif : en intégration	Personnes concernées
Public Enfants dès 8 ans - Adultes	
Périodicité Septembre à fin juin	
Pratique Loisir - Entraînement - Compétition	Les différents types de pratique
Accès Couloirs - Vestiaires - Sanitaires Rampes d'accès - Téléphone dans la salle en cas d'urgence - Trottoirs 3 places de parking réservées "Handi"	Accès de la structure et des alentours
Info + il est possible d'ouvrir de nouveaux créneaux; prêt de matériel	Informations complémentaires concernant l'activité
Association qui fréquente cette structure	Les autres associations sportives, ou personnes handicapées, qui utilisent la structure
Déficience visuelle : Association Valentin Haüy (Cannes) Mercredi de 14h00 à 15h00 Mr Hugot : 04 93 46 19 56	

Préalable

Les informations apportées dans ce guide proviennent des données recueillies de mai à novembre 2003 à partir des 400 questionnaires adressés aux collectivités locales, comités départementaux olympiques et sportifs, clubs sportifs, établissements spécialisés des Alpes - Maritimes. La plupart d'entre elles ont fait l'objet de vérifications entre décembre et février 2004. Malgré le soin apporté au recueil de ces informations, il est conseillé de prendre contact avec les responsables des établissements sportifs ou les clubs pour confirmer les programmes et horaires des activités physiques et sportives proposées.

Les activités sportives sont organisées en famille d'activités

- **les sports individuels** comme l'athlétisme, la natation
- **les sports duels** de combat comme le judo, le taekwondo, ou d'opposition comme le tennis de table, le badminton
- **les sports collectifs** comme le volley-ball, le basket
- **les sports de pleine nature** de montagne et de neige, de nature, les sports aériens, les sports de mer et de rivière
- **les sports gymniques et artistiques** comme la gymnastique, la danse, le cirque, la gymnastique d'entretien, le sport pour tous.

Chaque sport est mentionné dans le bandeau vertical. Il fait l'objet d'une description avec des informations générales et des contacts utiles pour chaque discipline sportive.

Les lieux de pratique : ils sont répertoriés par ville, par ordre alphabétique ; sont donnés en priorité

- le site où se déroule l'activité (gymnase, piscine, plage...)
- le nom du responsable de l'activité
- les types de déficit des personnes pratiquants l'activité : moteur, mental, sensoriel
- les difficultés concernant l'accessibilité : sont énoncés quand ils sont accessibles les parkings, trottoirs, ascenseurs,
- les formes de pratique : loisir, entraînement, compétition, initiation
- l'encadrement
- les associations qui fréquentent les installations

Des conseils et informations complémentaires sont apportées concernant des notions relatives aux adaptations liées aux handicaps, à l'accessibilité, aux formations, aux comités olympiques et sportifs départementaux des Alpes-Maritimes.

Sommaire

Activités physiques individuelles

Activités aquatiques	p. 2
- Bébés nageurs	p. 5
- Natation	p. 7
- Jeux aquatiques	p. 22
Athlétisme	p. 23
Cyclisme	p. 27
Tandem	p. 29
VTT	p. 30
Haltérophilie - Musculation	p. 31
Pétanque	p. 35
Sarbacane	p. 37
Tir	p. 38
Tir à l'arc	p. 40

Activités physiques duelles

Activités de combat

- Aïkido	p. 46
- Boxe	p. 49
- Escrime	p. 51
- Judo	p. 54
- Karaté	p. 60
- Taekwondo	p. 63

Jeux et sports d'opposition

- Badminton	p. 65
- Tennis de table	p. 68
- Tennis	p. 72

Activités physiques collectives

- Basket-ball	p. 80
- Football	p. 86
- Hockey sur gazon	p. 92
- Rugby	p. 93
- Torball	p. 96
- Volley-ball	p. 98

Activités physiques de plein air

Activités aériennes

- Parachutisme	p. 102
- Vol libre	p. 104

Activités de mer et de rivière

Activités nautiques

- Aviron	p. 106
- Canoë kayak / Rafting	p. 109
- Voile	p. 112

Activités de baignade et subaquatique

- Baignade p. 118
- Plongée p. 127

Activités de montagne, de randonnée, d'escalade et de neige

- Escalade / Canyonisme p. 131
- Randonnée en raquettes / Via ferrata p. 137
- Randonnée pédestre / Relais / Raid p. 139
- Ski alpin p. 142
- Ski de fond p. 147
- Spéléologie p. 149

Activités de nature

- Pleine nature / Accrobranche
Chiens de traîneaux p. 151
- Mercantour / Parcours santé p. 155
- Hébergement pleine nature p. 156
- Equitation p. 158
- Pêche p. 165

Activités à moteurs ou tractées

- Scooter des mers ou véhicule nautique à moteur p. 166
- Ski nautique p. 167

Activités gymniques

- Gymnastique artistique p. 172
- Gymnastique rythmique et sportive p. 174

Sport pour tous

- Gymnastique d'entretien EPGV p. 175
- Gymnastique pour tous EPMM p. 177

Danse

- Capoeira Moring Réunionnais p. 180
- Danse p. 181
- Danse Fauteuil p. 182
- Danse de salon p. 183
- Expression corporelle p. 184

Cirque p. 185

UNSS p. 187

Transports p. 190

Repères et recommandations

- Les sportifs handicapés** p. 193
- *La Santé et la Sécurité du sportif handicapé* p. 193
 - Le certificat médical p. 193
 - Conseil pour les activités de pleine nature p. 194

- Repères sur les types de handicaps et spécificité de la prise en charge	
Définitions et prise en charge sportive	p. 198
- Intérêt d'une pratique sportive pour les publics handicapés :	
un besoin de santé, de culture et d'intégration	p. 203
LES PRATIQUES ET LES INSTITUTIONS	p. 205
- Repères sur les pratiques physiques, sportives proposées aux publics handicapés	
Définitions : handisport, sport adapté, activités physiques adaptées, éducation motrice, EPS	p. 205
- Les Fédérations sportives spécialisées	p. 207
L'ACCESSIBILITE	p. 211
- Accessibilité	
architecturale des équipements sportifs	p. 211
des non voyants accompagnés de chiens-guide	p. 217
- Chartes, Conventions et Labels	p. 219
- Projet d'intégration sportive : vers une Charte Déontologique de l'Accueil des Publics Sportifs Handicapés	p. 223
CENTRES D'ACCUEIL, D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE RECHERCHE	p. 225
- Pôle Ressources National : CREPS de Bourges	p. 225
- Centre de Ressources de l'Ecole Nationale de Voile	p. 225
- CREPS PACA, site d'Antibes	p. 225
- Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports de la Vie Associative des Alpes-Maritimes	p. 226
- Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes	p. 226
- Centre de Recherche et de Formation : Faculté des Sciences du Sports	p. 226
LES FORMATIONS EN ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES SPÉCIALISÉES	p. 227
- Formations et diplômes universitaires	p. 227
- Formations et diplômes du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative : Brevets d'Etat	p. 228
- Bourse à l'emploi : APPASCAM	p. 232
ANNEXES	p. 233
- Infos Coupons Sport	p. 233
- Adresse des Comités Départementaux Sportifs du 06	p. 233
- Textes de Loi	p. 235
BIBLIOGRAPHIE	p. 237
REMERCIEMENTS	p. 238

Activités physiques individuelles



Activités aquatiques	p. 2
- Bébés nageurs	p. 5
- Natation	p. 8
- Jeux aquatiques	p. 22



Athlétisme	p. 23
-------------------------	-------

Cyclisme	p. 27
- Tandem	p. 29
- VTT	p. 30



Haltérophilie - Musculation	p. 31
---	-------

Pétanque	p. 35
-----------------------	-------

Sarbacane	p. 37
------------------------	-------

Tir	p. 38
------------------	-------

Tir à l'arc	p. 40
--------------------------	-------



Activités aquatiques éducatives

L'activité aquatique est l'une des activités les plus pratiquées quel que soit le handicap.

Cette activité s'organise pour le nageur autour des principes suivant de la motricité aquatique : entrer dans l'eau, s'équilibrer, se déplacer, respirer, sortir de l'eau. Les bases de la motricité aquatique font l'objet d'une expérience multiple, ludique, dans un milieu sécurisant et aménagé.

La faible pesanteur favorise toutes les morphologies. La régulation tonique, l'ambiance affective, les appuis dans l'eau et les coordinations sont intensément sollicités.

Les apprentissages favorisant les déplacements aquatiques comme les formes de propulsion seront réalisables quand le sentiment de sécurité sera perçu par le pratiquant. Celui-ci deviendra alors à l'aise dans l'eau. L'utilisation du matériel aquatique, une eau à bonne température sont les outils indispensables pour une pratique adaptée. Les établissements spécialisés mais aussi certaines municipalités ou clubs organisent une pratique de familiarisation à l'eau indispensable à l'autonomisation, l'apprentissage de nages ou en perspective d'entraînement ou de compétition.

Accessibilité

Il a été répertorié à ce jour sur le département 4 piscines équipées d'un portique de mise à l'eau. Selon le niveau d'autonomie, les

personnes en fauteuil peuvent accéder à quelques bassins du département sans accompagnement.

Bébés Nageurs

Certaines piscines accueillent en intégration des bébés présentant des déficiences, accompagnés de leurs parents ; les buts sont le développement sensori-moteur, les relations sociales entre parents et enfants par le jeu.

Jeux aquatiques

Deux piscines, Isola et Jean Bouin à Nice sont équipées de toboggan.

Loisir

L'accès en autonomie aux piscines accessibles citées dans le guide nécessite dans tous les cas un contact téléphonique afin de préciser les heures d'ouverture au public et d'informer la personne compétente pour l'usage de portique ou de clefs pour débrayer un élévateur si besoin.

Baignades en mer

Voir activités de plein air : plages accessibles (p. 118-126)

Attestation

Une aisance aquatique est requise pour pratiquer les activités nautiques : voile, aviron, canoë, kayak, ski nautique. L'attestation est délivrée par un Breveté d'état des activités de la natation; ce test peut se passer avec un gilet de sécurité.

Natation sportive d'entraînement et de performance

Les règlements sportifs basés sur ceux de la natation sportive sont les référents des règlements des Fédérations Handisports et Sport Adapté avec les aménagements suivant :

Pour Handisport

Réglementation

Départ : Se fait librement soit par plongeon depuis le plot de départ, soit dans l'eau. Une aide manuelle est permise à tout nageur ayant des difficultés à maintenir seul un contact avec le mur. Cette aide ne doit pas être propulsive.

Les nages : Les techniques de nage (papillon, brasse et dos) doivent être conformes à la réglementation appliquée à la Fédération Française de Natation (FFN).

Toutefois, selon le handicap, leur validation sera laissée à l'appréciation des juges.

Catégories de handicap

Les classifications pour la compétition sont basées sur l'évaluation médicale du potentiel physique. Au total, les nageurs sont répartis en 13 classes, à partir du testing musculaire pour les déficiences motrices et de la connaissance du niveau de lésion, complété par un test en situation dans l'eau; pour les déficients visuels par un bilan ophtalmique.

Une compétition départementale est organisée par le comité départemental Handisport.

Contacts

Présidence du Comité départemental Handisport - 04 93 49 17 51

Délégué fédéral Handisport Natation :
Jean-Michel Westelinck

06 12 18 51 84

westelyn@club-internet.fr

<http://www.natation-handisport.com>

Délégué fédéral Triathlon

Davis Mangeli : 01 49 46 13 59

dmangel@fftri.com

Sport Adapté

Réglementation

L'activité compétitive est organisée en 3 catégories selon les niveaux de capacité ou de performance du pratiquant.

Division 3 : épreuves de nage avec aménagement des temps et des courses.

Division 2 et 1 : épreuves de nage soumises aux réglementations proches de celles de la fédération française de natation ; classification en fonction des temps.

Des parcours aquatiques à dominante ludique peuvent être organisés pour les plus déficients.

Contact Directeur sportif fédéral
Dominique Bassetti : 01 42 73 90 00

La Fédération Sportive des Sourds de France

n'organise pas à ce jour de compétitions dans le département.

Précautions et Conditions de pratique

Encadrement

L'accessibilité et la sécurité sont les conditions premières de l'activité. Celle-ci est pratiquée en piscine sous la surveillance de personnels qualifiés. Les personnes épileptiques devront faire l'objet d'une surveillance individualisée.

Température

La température de l'eau est un facteur amplificateur des réactions toniques. Pour certains types de déficiences - myopathie, infirmité motrice cérébrale, paraplégies, tétraplégie - l'activité devra se dérouler dans les créneaux horaires qui suivent ceux utilisés par les Bébés Nageurs car la température de l'eau est à 29°. Ceci sera une condition favorable aux premiers apprentissages.

Dans tous les cas ne pas prolonger l'activité quand la personne présente des signes d'hypothermie (lèvres bleues, tremblement). Veiller aux risques d'hypoglycémie et à ce qu'une collation sucrée soit apportée après l'activité.

Absence de sensibilité

Le déficit de sensibilité au toucher nécessite également certaines précautions selon la nature de la déficience ; le pratiquant peut se blesser sur des rebords aigus.

Mise à l'eau

La mise à l'eau et la sortie de l'eau

nécessitent des adaptations matérielles comme le portique de mise à l'eau. Cependant pour les enfants, une rampe, des escaliers dans l'eau ou même le portage seront préférés.

Flottaison

Le matériel aquatique comme des collerettes (pour les enfants IMC) et des aides de flottaisons (pour favoriser l'équilibration du corps) peuvent être acquis ou créés avec du matériel sécurisant (mousses) adapté au cas par cas.

Pour les pratiquants pluridéficients, le réflexe de l'apnée n'est pas toujours acquis.

La maîtrise d'une "respiration aquatique" demandera beaucoup de temps et de patience pour trouver la meilleure adaptation respiratoire.

Chez les enfants handicapés moteurs, la flottaison sur le dos sera privilégiée en l'absence de redressement de la tête.

Le passage de l'équilibre dorsal à l'équilibre vertical nécessite un accompagnement pour l'apprentissage de l'enroulement du corps.



ANTIBES

Bébés Nageurs "Les Petits Ploufs d'Antibes"

Lieu de l'activité Stade Nautique d'Antibes

Contact M. Rousseau et Mme M.L Bouvier

Responsables de l'activité

Tél 04 93 65 20 58 / 04 93 74 66 94 / **Mobile** 06 19 02 21 00

Adresse "Les Petits Ploufs d'Antibes" Stade Nautique d'Antibes
210, Avenue J.Grec - 06600 Antibes

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public de 4 mois à 5 ans

Pratique Familiarisation à l'eau en intégration familiale.

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires
Cabine téléphonique - Rampe d'accès - Ascenseur

CANNES LA BOCCA

Lieu de l'activité Piscine municipale Pierre de Coubertin

Contact M. J.P Kameneff

Tél 06 19 69 43 18

Adresse Piscine municipale Pierre de Coubertin
Avenue Pierre Poési - 06400 Cannes

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public de 4 mois à 5 ans

Périodicité Samedi matin

Pratique Jeux aquatiques, familiarisation à l'eau, intégration
familiale

Accès 3 places de parking réservées - Trottoirs - Couloirs
Sanitaires - Vestiaires - Cabine téléphonique - Rampe d'accès

CARROS

Lieu de l'activité Piscine municipale de Carros

Contact M. Canavese Franck - *Chef de Bassin*

Tél 04 93 29 06 34

Adresse Piscine municipale Pierre de Coubertin
Avenue Pierre Poési - 06400 Cannes

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public de 4 mois à 5 ans

Périodicité Le samedi de 9h00 à 12h00

Pratique Jeux aquatiques, relation Parent/Enfant, intégration familiale

Accès Il se fait par l'accès pompier, la voiture doit être stationnée sur le parking à 200 m du bassin

NICE

Lieu de l'activité Piscine municipale Comte de Falicon

Contact M. Ronda - *Chef de Bassin*

Tél 04 92 07 86 80 - Fax 04 92 07 86 92

Adresse Piscine municipale Comte de Falicon
13, Boulevard Comte de Falicon - 06100 Nice

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public de 6 mois à 3 ans

Périodicité Le samedi de 9h00 à 10h00

Pratique Jeux aquatiques sensori-moteurs,
pratique familiale intégrée

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Vestiaires - Ascenseur

ANTIBES

Lieu de l'activité Stade Nautique d'Antibes

Contact Stade Nautique d'Antibes

Tél 04 93 65 80 00 / 04 92 90 53 40 (service des sports)

Adresse Stade Nautique d'Antibes

210, Avenue J.Grec - 06600 Antibes

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants Accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Les lundi-mardi-jeudi-vendredi de 12h00 à 13h45
et de 16h30 à 19h45

Contactez la piscine pour les horaires du week-end, du mercredi
et des vacances scolaires

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition et éducation le
mercredi

Accès 2 places de parking - Trottoirs - Couloirs

Sanitaires - Vestiaires - Cabine téléphonique - Rampe d'accès
Ascenseur

**Info + Structure parfaitement accessible pour les
personnes en fauteuil suffisamment autonomes pour
aller seules dans l'eau.**

Association qui fréquente le Stade Nautique d'Antibes

Déficiences motrices

Handisport Antibes Méditerranée

Préparation à la plongée, mise à niveau

Contact M. Mercier - Président

Tél : 04 92 19 17 30

ANTIBES

Les "Mercredis Sportifs Handisport"

Lieu de l'activité Stade Nautique d'Antibes

Contact Olivier James - *Educateur Sportif Territorial Handisport*

Tél 04 92 90 53 40

Adresse pour l'inscription Service municipal des Sports
18-20, Boulevard Foch - 06600 Antibes

Handicap Moteur

Public Enfants dès 5 ans - Adolescents

Adultes Jusqu'à 20 ans

Périodicité Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Pratique Loisir - Jeux éducatifs - Apprentissage

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires -
Rampe d'accès

CAGNES sur MER

Lieu de l'activité Piscine municipale "les Canebiers"

Contact M. Delgado

Tél 04 93 73 28 28

Adresse Service municipal des Sports
Avenue Marcel Pagnol - 06800 Cagnes sur Mer

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants accompagnés

Périodicité Contacter directement la piscine

Pratique Loisir - Entraînement

Accès Parking - Couloirs - Sanitaires - Cabine téléphonique à
carte

**Info + Prévenir la veille pour la mise à disposition du
portique de mise à l'eau. Carte d'abonnement demi-
tarif 5,30 Euros les 10 entrées.**

CAGNES sur MER

Piscine municipale "les Canebiers"

Les organismes qui fréquentent cette structure

Déficiência motrice

Ecole municipale des Sports pour Handicapés

(Enfants - Adolescents - Adultes)

Le mercredi matin

Contact : Stéphanie Vionnet - Educatrice Sportive

Handisport - 06 64 23 71 13

Mme Maucourant - Directrice du Service des Sports

06 09 08 53 40

Association l'Elan du Cœur

Pratique occasionnelle et familiale

Contact : Mme Pasco - Présidente - 04 93 14 05 95

Déficiência mentale et psychique

Association l'Etoile Sportive Azurée

Le samedi : 11h00 - 12h00

Contact : Jean Albanese - 04 92 12 11 62

Hôpital de jour Lerval

04 92 02 73 22



Lieu de l'activité Piscine Pierre de Coubertin

Tél 04 93 47 12 94

Adresse Piscine Pierre de Coubertin
Avenue Pierre Poési - 06400 Cannes

Handicap Moteur

Public Enfants accompagnés - Adultes autonomes

Périodicité Contacter directement la piscine pour les jours et les horaires d'ouverture

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Vestiaires - Cabine téléphonique - Rampe d'accès

Info + Rampe d'accès uniquement pour le petit bassin.

Association qui fréquente la piscine Pierre de Coubertin

Déficiance motrice

Club des Handicapés Sportifs Azuréens (section adultes)

Jeu'di 20h00 - 21h00 et samedi 10h00 - 11h 30

Mme Sahin - Présidente 04 93 68 48 77 / 06 87 72 29 88

Lieu de l'activité Piscine des Oliviers

Tél 04 93 99 43 43

Adresse Piscine des Oliviers
Avenue Bénéfiat - 06400 Cannes

Handicap Moteur

Public Enfants accompagnés

Périodicité Contacter directement la piscine

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Vestiaires

CANNES

Piscine des Oliviers

Les associations qui fréquentent la piscine des Oliviers

Déficience motrice

Club des Handicapés Sportifs Azuréens

(CHS : section enfants de 6 à 12 ans)

Le samedi de 11h00 à 12h00

Jennifer Mandon : Educatrice Sportive Handisport

06 87 10 02 67

Mme Sahin : Présidente - 04 93 68 48 77 / 06 87 72 29 88

Déficience mentale

Azuréenne de Sport Adapté

Mme Lair : Présidente - 04 93 47 02 41 / 06 22 05 24 29

CARROS

Lieu de l'activité Piscine municipale de Carros

Contact M. Canavese Franck - Chef de Bassin

Tél 04 93 29 06 34 / 04 93 08 75 91 (Service des Sports de la Mairie)

Adresse Piscine de Carros - 06510 Carros

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents accompagnés
Adultes

Périodicité Contacter directement la piscine

Pratique Loisir et préparation à l'activité Handi-plongée

Accès Parking à 200 mètres du bassin - Trottoirs - Couloirs
Sanitaires - Rampe d'accès

Info + La personne en fauteuil devra être déposée par l'accès pompier. La voiture doit être garée sur le parking à l'extérieur. Il n'y a pas de portique pour la mise à l'eau. Des travaux sont prévus prochainement.

CONTES

Lieu de l'activité Contes

Contact Piscine de Contes

Tél 04 93 79 10 36

Adresse Piscine municipale de Contes
99, Chemin Endiguement - 06390 Contes

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents

Périodicité Contacter directement la piscine

Pratique Loisir

Accès Trottoirs - Couloirs

Info + Accès possible à la piscine avec aide.

GRASSE

Lieu de l'activité Piscine Harjes

Tél 04 93 36 20 89

Adresse Avenue Antoine de St Exupéry - 06130 Grasse

Handicaps Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents

Périodicité Contacter directement la piscine

Pratique Loisir

Accès Parking - Accès très difficile au bassin situé
au 1er étage (20 marches pour y accéder)

Info + Planches à disposition.

GUILLAUMES

Lieu de l'activité Guillaumes

Tél 04 93 05 55 58

Adresse Piscine municipale de Guillaume
Place Provence - 06470 Guillaumes

E-mail mairie.guillaumes@wanadoo.fr

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Contacter directement la piscine

Pratique Loisir

Accès Trottoirs - Couloirs - Vestiaires - Rampe d'accès

Info + Il est préférable que la personne handicapée soit accompagnée.

LA BOLLENE VESUBIE

Lieu de l'activité La Bollène Vésubie

Contact Piscine

Tél 04 93 03 98 14

Adresse Piscine municipale de la Bollène Vésubie
06450 La Bollène Vésubie

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Ouverte exclusivement durant les mois de juillet et août. Pour les horaires contacter directement la piscine.

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Vestiaires - Rampe d'accès

Info + Il est préférable que la personne handicapée soit accompagnée.

Lieu de l'activité Piscine des Campelières

Contact Piscine

Tél 04 93 45 07 69

Adresse Piscine des Campelières - Chemin des Campelières
Carrefour de la Blanchisserie - 06250 Mougins

Handicaps Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Tous les jours de 12h00 à 13h30 (sauf le dimanche). Pour les créneaux du soir contacter la piscine

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Parking - Rampe d'accès - Vestiaires

Info + Pour les personnes en fauteuil, possibilité d'accéder au bassin par une autre porte. Il n'existe ni sanitaires ni vestiaires adaptés.

Les associations qui fréquentent la piscine des Campelières

Déficiência visuelle

Association Valentin Haüy

Mercredi de 15h30 à 16h30

M. Hugot - 04 93 46 19 56

Répondeur pour présentation des activités

hebdomadaires : 04 93 69 35 86

Déficiência motrice

Club des Handicapés Sportifs Azuréens "Ecole de natation"

(Section enfants de 6 à 12 ans)

Le mercredi de 15h30 à 16h30 et le samedi de 8h à 9h

Mme Jennifer Mendon : Educatrice Sportive Handisport

06 87 10 02 67

Service des Sports de la mairie de Mougins

04 97 06 43 48 / 50

NICE

Lieu de l'activité Piscine de l'Ariane

Contact Piscine

Tél 04 93 54 94 30

Adresse Piscine de l'Ariane

26, rue Guiglionda de St Agathe - 06300 Nice

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Contacter directement la piscine

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires

Info + Accessible aux fauteuils. Mise à disposition de matériel flottant.

Les associations qui fréquentent la piscine de l'Ariane

Déficiência motrice

Association des Paralysés de France

Service Animation - 04 92 07 98 04

Déficiência mentale

Association Culture Sport Adapté - 04 92 91 19 01

Trinité Sport Adapté

M. Laurenti Jean-Marie : président - 04 93 55 93 28

samedi de 9h à 10h. Pour plus d'informations contacter

le secrétariat au 04 93 27 06 40 (Mme Malva)

Lieu de l'activité Piscine Comte de Falicon

Contact M. Ronda Bernard - Chef de bassin

Tél 04 92 07 86 90 / Fax 04 92 07 86 92

Adresse Piscine Comte de Falicon

13, Boulevard Comte de Falicon - 06100 Nice

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Contacter directement la piscine

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Vestiaires - Marches - Ascenseur

Les associations qui fréquentent la piscine Comte de Falicon

Déficiência motrice

Association des Paralysés de France

Le mardi de 16h00 à 17h00

Service Animation 04 92 07 98 04

Déficiência visuelle

Association Valentin Haüy

Le Jeudi de 9h30 à 10h30

04 93 52 54 54

Déficiência mentale

Ecole municipale des Sports Adaptés (enfants de 6 à 14 ans) Le samedi de 14h00 à 15h00

M. Vivien Fontaine - Educateur Sportif Spécialisé

L'inscription s'effectue au Service des Sports

de la Mairie de Nice - 04 97 13 34 34

Lieu de l'activité Palais des Sports Jean Bouin

Tél 04 93 80 80 80

Adresse Palais des Sports Jean Bouin

Esplanade Maréchal de Lattre de Tassigny - 06000 Nice

Handicaps Moteur - Mental - Sensoriel

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Contacter directement la piscine

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Parking (places réservées au 4ème étage) - Trottoirs - Couloirs - Vestiaires - Ascenseur

Info + Demander à l'accueil pour la mise en marche de l'élévateur qui donne accès au bassin.

Club sportif qui fréquente le Palais des Sports Jean Bouin**“Olympique Nice Natation” ONN.**

M. Monot Jean - Secrétaire du Club 04 93 62 48 35

Les nageurs handicapés peuvent adhérer au club

Lieu de l'activité Piscine Jean Médecin**Contact** Mme Danièle Figuière**Tél** 04 93 86 24 01**Adresse** Piscine municipale Jean Médecin

178 rue de France - 06000 Nice

Handicaps Mental - Sensoriel**Public** Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes**Périodicité** Contacter directement la piscine**Pratique** Loisir - Entraînement - Compétition**Organismes et associations qui fréquentent
la piscine Jean Médecin****Déficience mentale****Ecole municipale des Sports Adaptés**

(enfants de 6 à 14 ans)

Le samedi de 14h30 à 15h30 et de 15h30 à 16h30

M. Vivien Fontaine - Educateur Sportif Spécialisé

L'inscription s'effectue au Service des Sports

de la Mairie de Nice - 04 97 13 34 34

Association l'Envol (pour enfants, adolescents et adultes)

Le samedi de 9h00 à 10h00

M. Rey - Président : 04 93 26 77 65

Lieu de l'activité Piscine St Augustin**Tél** 04 92 29 36 50**Adresse** Piscine St Augustin

Rue de la Santoline - 06200 Nice

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Contacter directement la piscine

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Vestiaires

Info + Il est important pour le passage du pédiluve que la personne handicapée soit accompagnée.

Lieu de l'activité Piscine St François

Tél 04 93 85 53 08

Adresse Piscine municipale St François

Place St François - 06300 Nice

Handicaps Mental - Auditif

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Contacter directement la piscine

Pratique Loisir

Association qui fréquente la piscine St François

Déficience mentale

L'Envol (pour enfants, adolescents, et adultes)

Le samedi de 9h00 à 10h00

M. Rey - Président - 04 93 26 77 65

Lieu de l'activité Piscine St Roch

Tél 04 93 56 70 16

Adresse Piscine municipale St Roch

17, Boulevard Pierre Sépard - 06300 Nice

Handicaps Moteur - Auditif

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Contacter directement la piscine

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Sanitaires - Rampe d'accès

Info + Portique de mise à l'eau. Les usagers handicapés moteur peuvent pratiquer dans les horaires publiques.

Etablissement qui fréquente la piscine St Roch

Déficiência mentale

L'IME du Mont-Boron, le CAT Alberti, l'EMPP Lenval ont des créneaux réservés

PEYMEINADE

Lieu de l'activité Peymeinade

Contact Piscine

Tél 04 93 66 10 55

Adresse Piscine municipale de Peymeinade
Chemin de Suye - 06530 Peymeinade

Handicaps Moteur - Auditif - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Contacter directement la piscine

Pratique Loisir

Accès Parking - Couloirs - Escaliers : 15 marches

ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Lieu de l'activité Roquebrune Cap Martin

Contact Piscine

Tél 04 93 35 40 90 / Fax 04 92 41 89 01

Adresse Piscine municipale "Tournesol"
Promenade Robert Schuman - 06190 Roquebrune Cap Martin

Handicaps Moteur - Auditif - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Contacter directement la piscine

Pratique Loisir

Accès Trottoirs - Couloirs - Vestiaires

Accès direct au bassin par une porte sur le côté du bâtiment.

VALBERG

Lieu de l'activité Valberg

Contact Piscine

Tél 04 93 02 51 53 / 04 93 23 24 24

Adresse Piscine de Valberg - 06470 Valberg

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Ouverte exclusivement juillet et août.

Pour les horaires contacter directement la piscine.

Pratique Loisir

Accès Vestiaires - Quelques marches pour accéder aux caisses - Rampe d'accès.

Info + L'accès au bassin peut se faire par une porte située sur le côté du bâtiment. Les personnes en fauteuil doivent obligatoirement être accompagnées d'une tierce personne.

VALDEBLORE

Lieu de l'activité Valdeblore La Bolline

Contact Mairie

Tél 04 93 23 25 80 / 04 93 23 25 83 - **Fax** 04 93 23 25 81

Adresse Piscine municipale - La Bolline - 06420 Valdeblore

Handicaps Physio - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Exclusivement ouverte en juillet et en août.

Pour les horaires contacter directement la piscine.

Pratique Loisir

Accès Trottoirs - Couloirs

Info + Pédiluve accessible aux fauteuils.

Association qui fréquente cette structure

Déficiência mentale Arc en Ciel - 04 92 29 18 76

VALLAURIS

Lieu de l'activité Piscine des Tuilières

Contact Piscine

Tél 04 93 64 63 38

Adresse Complexe Sportif des Tuilières
Chemin des Tuilières - 06220 Vallauris

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Tous les jours de la semaine.

Pour les horaires contacter directement la piscine

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires
Rampe d'accès

Info + Petit matériel pédagogique à disposition. La mise en place d'un portique de mise à l'eau est actuellement à l'étude. Le Centre de Loisirs Sans Hébergement "La Ronde des Planètes" intègre les enfants handicapés. Il en est de même pour la halte garderie.

Association qui fréquente la piscine des Tuilières

Déficiência motrice "Stimuler pour aider à mieux vivre"
(aide aux enfants handicapés)

Mme Anne-Marie La Rosa : 04 92 15 19 83

VENCE

Lieu de l'activité Piscine Jean Marais

Contact Piscine

Tél 04 93 58 21 08

Adresse Piscine Jean Marais
Avenue Colonel Meyère - 06140 Vence

Handicaps Moteur - Auditif - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité De mai à fin septembre. Pour les horaires contacter directement la piscine

Pratique Loisir

Accès 3 places de parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires - Cabine téléphonique

Info + Portique de mise à l'eau.

Association qui fréquente la piscine Jean Marais

Déficiência motrice

l'Amicale des Nageurs Vencois

04 93 58 21 08

JEUX AQUATIQUES

ISOLA

Lieu de l'activité Piscine municipale - Isola Village

Contact M. Le Moign' - Maître nageur

Tél 04 93 02 16 49 / **fax** 04 93 02 19 29

Adresse Piscine Aquavallée - 1 Chemin Longon - 06420 Isola

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants accompagnés - Adolescents - Adultes

Périodicité Tous les jours de 10h00 à 20h00

Pratique Loisir

Accès Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires

Cabine téléphonique - Ascenseur - Rampe d'accès

Info + Pour la mise à l'eau demander l'aide du maître nageur à l'accueil.

Activités athlétiques éducatives

les activités athlétiques regroupent la marche, les courses à pied, en fauteuil ou avec un guide, les sauts, les lancers.

L'enfant, en fauteuil, appareillé ou présentant des déficits intellectuels, affectifs ou sensoriels, doit pouvoir appréhender de façon ludique et éducative cette activité.

But de l'activité : développer les coordinations, la régulation tonique, la maîtrise respiratoire, les repérages dans le temps et l'espace, le plaisir d'agir dans les formes jouées et aménagées pédagogiquement.

Pour l'adolescent

But de l'activité : développer les qualités énergétiques (musculaires, cardio-pulmonaires), les précisions dans les équilibres, coordinations, et les points d'appui. Accéder à la notion d'enjeu, de compétition, de performances en équipe ou individuelles, dans les concours et courses athlétiques adaptés. Les clubs sportifs des établissements spécialisés des Alpes-Maritimes offrent un large choix de rencontres sportives adaptées.

Activités athlétiques d'entraînement et de performance

L'activité est soumise à des règlements institués par les fédérations dirigeantes pour l'entraînement et la participation à des compétitions.

Handisport :

pratique compétitive

Les athlètes en fauteuil roulant ou debout sont classés en 4 grands groupes : sportifs amputés des membres inférieurs et supérieurs, sportifs présentant une infirmité motrice d'origine cérébrale, sportifs présentant une déficience visuelle de légère à totale, les autres troubles

moteurs, les personnes de petite taille. La réglementation suit celle de la Fédération d'Athlétisme et de la Fédération Internationale des Paralympiques (IPC).

Loisir

Les relations sociales de qualité, l'encouragement à la pratique de l'activité contre l'isolement et la sédentarité, génératrice de pathologie, sont les éléments que l'on trouve dans une pratique régulière.

Quelques clubs de valides ouvrent leurs portes à la pratique Handi pour les courses sur route, le triathlon. Deux stades ont été identifiés à Nice pour une pratique d'entraînement libre à la course en fauteuil.

Convention

Une convention entre la Fédération Française d'Athlétisme et la Fédération Française Handisport (FFH) a été signée en 2003, elle facilite entre autre l'intégration en club valide ; se renseigner auprès de la FFH.

Contact Délégué fédéral Athlétisme Handisport : Patrice Géres : 01 40 31 45 38

Contact Délégué fédéral Triathlon

Davis Mangeli : 01 49 46 13 59

dmangel@fftri.com

Sport Adapté

Les qualités que développe la pratique des activités athlétiques correspondent aux besoins des enfants et adolescents déficients intellectuellement.

La connaissance des règles, des contraintes de l'activité sont des éléments structurants. L'entraînement régulier est régulateur du stress et entretient la forme des adultes sédentaires.

Pratique compétitive

Les rencontres inter-établissements ou fédérales suivent la réglementation adaptée de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) pour la rendre compatible avec les capacités de compréhension et de performance de ses licenciés.

Parcours moteurs : les capacités cognitives et motrices des pratiquants nécessitent des adaptations matérielles, favorisant la prise d'information visuelle de l'action à réaliser.

Division 3 : adaptation des distances, des temps et du matériel

Division 2 : distances de course et temps proches des normes fédérales de l'activité avec quelques adaptations (départ, distances...)

Division 1 : pas d'adaptation, règlements de la Fédération Française d'Athlétisme.

Loisir : les courses à pied (d'entretien ou d'entraînement) ou en fauteuil pour adultes se pratiquent régulièrement avec, comme but, des compétitions locales, nationales ou internationales de grandes distances.

Convention

Une Convention FFSA et FFA a été signée le 24 avril 1999. Elle permet entre autre, aux licenciés de la FFSA de poursuivre des entraînements au sein de club de la FFA sans prendre une deuxième licence (art 3).

Délégué fédéral sportif Athlétisme

Pascal Lavainne : FFSA

tél : 01 42 73 90 00

Fédération Sportive des Sourds de France

Directeur Technique Fédéral :

DEFER Gérard

70, avenue Jean Jaurès

94260 FRESNES

fax : 01. 46. 68. 30. 24

fax : 01. 42. 37. 90. 50

defer.gerard@club-internet.fr

Bien que structurée sur le plan national,

la pratique athlétique n'est pas à ce jour développée dans le département des Alpes-Maritimes.

Contact Ligue Sportive des sourds de la Méditerranée

correspondant : PierrotPoggi@aol.com

fax : 04 91 70 85 43

Sport Intégré

L'Union Nationale du Sport Scolaire et les deux fédérations spécialisées organisent des rencontres sportives ou des entraînements mixtes à partir des équipes constituées dans les établissements scolaires et les établissements spécialisés. La particularité est la coopération réciproque, la notion d'équipe.

Clubs de Valides

Quelques clubs de valides et leurs entraîneurs offrent leurs compétences. Le programme pédagogique et technique est adapté aux capacités du pratiquant.

Les rythmes et progressions tiennent compte des situations individualisées. L'accompagnement doit être réalisé par des personnes compétentes en activités physiques adaptées pour faciliter l'intégration du pratiquant.

Recommandations

Le dossier médical du pratiquant doit être réalisé par un praticien expérimenté dans le domaine du sport, bilan médico-sportif et orthopédique (p. 193).

Le matériel (fauteuil, prothèses) doit être parfaitement adapté. Si le fauteuil classique peut suffire pour les activités éducatives, la pratique d'entraînement et de compétition nécessite un matériel spécifique, performant, souvent onéreux. Il doit être complété de casque et de gants renforcés pour prévenir les risques de chutes. Prévoir des sanglages et des calages confortables pour stabiliser le pratiquant si besoin. Le suivi médical doit être rigoureux dès lors que l'entraînement est intensif.

La préparation physique, l'alimentation, l'hydratation et la récupération doivent être attentivement suivies.

NICE

Lieu de l'activité Stade Vauban

Contact M. Rey - Président

Tél 04 93 26 77 65 / **Fax** 04 93 26 77 65

Adresse Association l'Envol

1, Place de l'Armée du Rhin - 06300 Nice

Handicap Mental

Public Adultes - Adolescents

Périodicité Samedi de 10h30 à 11h30

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition



Info + L'association organise les ramassages des adhérents. L'association organise d'autres activités : remise en forme, musculation, expression corporelle, football, basket-ball, gymnastique, natation.

Association qui fréquente le stade Vauban

Déficiences mentale, visuelle et auditive

Association Trinité Sports Adaptés - M. J-M. Laurenti :

Président de l'association. Samedi de 10h30 à 12h30.

Pour plus d'informations contacter le secrétariat

Mme Malva au 04 93 27 06 40.

Lieu de l'activité Stade municipal Charles Ehrmann

Tél 04 93 18 00 52

Adresse Stade municipal Charles Ehrmann

155, Route de Grenoble - 06200 Nice

Handicaps Tous sportifs debout ou en fauteuil

Périodicité Durant les horaires publiques mais en dehors des horaires scolaires

Pratique Loisir - Entraînement

Accès Stationnement au parking "handi"(Macaron GIC)

Info + L'accès au stade est libre sur présentation d'un laissez-passer délivré par la Direction des Sports de la ville de Nice. Pour les coordonnées se référer à la fin de la rubrique athlétisme.

Lieu de l'activité Stade municipal Vauban

Adresse Stade municipal Vauban
18, Rue du Maréchal Vauban - 06300 Nice

Handicaps Mental - Moteur

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Pratique Loisir - Entraînement

Accès Parking - Trottoirs - Sanitaires - Vestiaires



Association qui fréquente le Stade municipal Vauban

Déficiência mentale

Ecole municipale des Sports Adaptés
(enfants de 6 à 14 ans)

Le mercredi de 11h00 à 12h00

M. Vivien Fontaine - Educateur Sportif

04 97 13 34 34

Service des Sports de la ville de Nice

04 97 13 22 30

Pour les usagers handicapés en fauteuil qui souhaitent s'entraîner librement l'accès aux stades municipaux Charles Ehrmann et Vauban à Nice est conditionné par l'obtention d'un laissez-passer (avec photo), délivré par la mairie de Nice. La demande s'effectue auprès du Directeur des Sports - Tél : 04 97 13 22 30
Palais des Sports Jean Bouin - Esplanade Maréchal de Lattre de Tassigny - 06000 Nice



Cyclisme éducatif

Cette activité consiste au pilotage d'un engin à 2, 3 ou 4 roues qui se déplace au moyen de la force motrice musculaire des bras ou des jambes. Elle nécessite de gérer des trajectoires pour s'orienter dans l'espace, de maîtriser son équilibre.

Etre responsable d'un tel engin pour se déplacer, le préparer, l'entretenir sont des motivations très importantes pour le jeune pratiquant.

Le cyclisme sollicite les capacités énergétiques du pratiquant : les filières aérobies en particulier tout comme la puissance musculaire, la vitesse et la coordination.

Selon les capacités des pratiquants handicapés, de multiples adaptations matérielles de l'engin sont possibles bicycle, tricycle, handbike.

Les innovations technologiques sont multiples. En famille, comme en club, cette activité très éducative permet d'appréhender l'environnement de façon individuelle, en duo ou de façon collective.

Cyclisme d'entraînement et de performance

En club, cette pratique sportive répond à des règlements établis par les fédérations sportives de référence.

Handisport

Pour les épreuves de cyclisme solo et tandem

Les amputés des membres supérieurs et/ou inférieurs et assimilés.

Les personnes atteintes d'un handicap physique entraînant une perte fonctionnelle des membres supérieurs et/ou inférieurs.

Les non-voyants et malvoyants pilotés par un guide (en tandem), souvent de très bon niveau, pratiquant lui-même la compétition.



Pour les épreuves de handbike

Les paraplégiques, tétraplégiques et assimilés et tous ceux dont le handicap permet de découvrir cette activité qui se pratique sur un engin trois roues à propulsion manuelle.

Réglementation

En solo et tandem, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) à l'exception de quelques adaptations liées aux spécificités du handicap.

Catégorie des handicaps

Les distances de course dépendent de la catégorie du handicap. En cyclisme solo, il existe quatre classes distinctes en fonction du handicap (LC/1, LC/2, LC/3, LC/4) et les distances de courses varient de 35 à 75 km.

En tandem, il y a six catégories (Jeunes 14/20 ans; Séniors 1, 2, 3; Vétérans 45 ans; Féminine). La catégorie est déterminée par la capacité de l'athlète déficient visuel et les distances de courses varient de 50 à 120 km.

Enfin, en handbike, les distances de courses varient de 20 à 40 km.

Organisation

Le cyclisme se pratique dans les clubs de la Fédération Française de Cyclisme affiliés à la Fédération Française Handisport ou dans des clubs Handisport.

Convention

Une convention relie ces organismes.

Pour plus d'informations

Contact

Délégué fédéral Handisport Cyclisme
Christian Grenouiller : 04 74 84 97 88
et le site www.ffh.org

Délégué fédéral de Triathlon :

Davis Mangeli : 01 49 46 13 59

email : dmangel@fftri.com

Dans les Alpes-Maritimes, c'est l'association Valentin Haüy qui organise l'activité pour les non-voyants et malvoyants.

contact : tél : 04 93 52 54 54

Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté n'organise pas à l'heure actuelle sur le département de compétition sportive en cyclisme. Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération, proposent des entraînements dans cette discipline sportive.

Convention

La convention FFSA / FF Cyclisme, signée le 21 avril 1995, permet au licencié du sport adapté (art3) de pratiquer dans un club FFC sans prendre de licence au club valide et réciproquement. Sauf dans le cas de compétition, la licence doit être prise dans la fédération organisatrice.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fédération Sportive des Sourds de France

Cette activité souvent pratiquée en milieu valide par des personnes sourdes ou malentendantes est aussi

structurée par la fédération sportive des sourds de France.

Elle n'est pas développée dans le département des Alpes-Maritimes.

Contact

Le délégué fédéral national : Jacques Belin : fax dom. 04 42 54 35 95 fax prof. 04 42 96 07 66

Contact

ligue sportive des Sourds de la Méditerranée
correspondant : PierrotPoggi@aol.com
fax 04 91 70 85 43

Recommandation et Sécurité

Les règles élémentaires de sécurité doivent être respectées. La pratique intégrée en club de valides nécessite un accompagnement expert.

La préparation physique et la récupération doivent faire partie intégrante de l'activité. Lunette, casque et gants sont nécessaires au pratiquant débutant comme au confirmé.

En randonnée en solo faire connaître son itinéraire et emporter une bombe anti-crevaison. Veiller à la qualité des calages au moyen de coussins ou de mousse. Selon la nature des déficiences, des précautions doivent être prises sur le choix des itinéraires car le temps de réaction au freinage peut être plus long.

En raison de difficultés cognitives ou psychomotrices, la gestion des trajectoires ainsi que la représentation du danger sont moins bien maîtrisées. Enfin la pratique intensive d'entraînement et de compétition nécessite un suivi médicosportif important.



CANNES la BOCCA

Lieu de l'activité Stade municipal Louison Bobet

Contact M. Hugot

Tél 04 93 46 19 56 / **Fax** 04 93 46 19 56

Adresse Association Valentin Haüy (AVH)

Villa la Lylou - 78 Rue de Cannes - 06110 Le Cannet

Handicap Visuel

Public Adultes

Périodicité Les samedi et mardi après-midi

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Contacter l'association AVH

NICE

Lieu de l'activité Nice et environ

Contact M. Bouvi

Tél 04 93 52 54 54 / **Fax** 04 93 84 06 23

Adresse Association Valentin Haüy

4, Avenue H. Barbusse - 06000 Nice

E-mail avh nice@wanadoo.fr

Handicap Visuel

Public Adultes

Périodicité Contacter AVH, Nice

Pratique Loisir

Accès Contacter l'association AVH, Nice



Info + L'encadrement est assuré par des moniteurs éducateurs ou des animateurs socio-éducatifs bénévoles et/ ou en formation.

CAGNES sur Mer

Lieu de l'activité Stade municipal P. Sauvaigo

Contact Mme Maucourant - Directrice du Service des Sports

Tél 04 92 13 32 31 / 06 09 08 53 40 - **Fax** 04 92 13 32 34

Adresse Service municipal des Sports

Avenue Marcel Pagnol - 06800 Cagnes sur Mer

Handicaps Mental - Moteur (en famille)

Public Adultes

Pratique Loisir

Association qui fréquente le stade municipal Sauvaigo

Déficiência mentale

Association "l'Etoile Sportive Azuréenne"

Jean Albanese - Président : 04 92 12 11 62

Info + L'Association des Paralysés de France met à disposition des familles deux mono-pousseurs (vélos adaptés). Prendre contact APF : 04 92 07 98 00.

NICE

Lieu de l'activité Lac de Saint Cassien

Contact M. Lévy - Président

Tél 06 87 20 35 74

Adresse Association LESPAS

682 Route Nationale 202 - 06200 Nice

Handicap Mental

Public Jeunes adultes

Pratique Loisir - Entraînement



Info + L'association se propose d'intégrer des jeunes handicapés en individuels sur demande de la famille.

INFOS plus...

Haltérophilie éducative

Cette activité consiste à déplacer une charge vers le haut dans une situation posturale définie, debout ou couché. Cette activité n'est pratiquée qu'à partir de l'âge de 14 ans. Certains clubs de valides apportent leur concours à une pratique adaptée.

Les objectifs de l'haltérophilie sont

le développement des qualités de vitesse, de coordination et de force des membres supérieurs en particulier. L'organisation de la posture et la connaissance du schéma corporel sont sollicitées dans cette activité qui aidera à la réalisation des "transferts" de la personne en fauteuil vers d'autres supports. Bien encadrée dans des règles formelles de sécurité, l'haltérophilie éducative renforce chez l'adolescent la confiance, l'image et l'estime de soi.

Adolescents, filles et garçons peuvent pratiquer avec bénéfice cette activité. Les efforts étant de brève durée et de forte intensité, cette activité doit être complétée par des pratiques à dominante aérobie.

Muscultation

La muscultation, pratiquée par un nombre de plus en plus important d'adultes, correspond au besoin d'être en forme. Elle compense les effets de la sédentarité, entretient les capacités d'autonomie de la personne. Facilitant les transferts pour les personnes en fauteuil, elle complète la rééducation.

Elle se pratique en salle de fitness, encadrée par des professionnels des métiers de la forme, dès lors qu'elle utilise des appareils de muscultation.

Haltérophilie d'entraînement et de performance

Handisport

Public concerné

- Paraplégiques, tétraplégiques et assimilés.
- Les amputés de membres inférieurs et assimilés.
- Les non-voyants et malvoyants.
- Les infirmes moteurs cérébraux et assimilés.

Organisation

L'haltérophilie se pratique dans les clubs de la Fédération Française d'haltérophilie, affiliés à la Fédération Française Handisport ou dans des clubs Handisport.

Réglementation et catégorie des handicaps

Les haltérophiles sont répartis par catégories de poids de corps (10 catégories au total); de moins de 48kg à plus de 100kg chez les hommes et de moins de 40kg à plus de 82,5kg chez les femmes.

Le développé-couché comprend deux mouvements différents : le mouvement "handisport" (mouvement effectué uniquement en compétition nationale) et le mouvement "valide" (mouvement effectué en compétition nationale et internationale).

Matériel utilisé : Pour toutes les rencontres officielles, il est nécessaire d'avoir, dans la salle d'échauffement et de compétition, un banc agréé avec les supports nécessaires à la pratique pour personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Contact Dominique de Lucidibus
06 70 11 90 95 ou FFH 01 40 31 45 45

Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté n'organise pas à l'heure actuelle de compétition sportive en haltérophilie.

Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération proposent des entraînements dans cette discipline sportive.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Recommandations

L'haltérophilie et la musculation nécessitent des précautions dans le calcul des charges, des répétitions, du placement postural, les temps de récupération et d'étirements dans



un but de prévention de tout traumatisme. Veiller à une bonne alimentation et hydratation.

Pour les personnes présentant des troubles cognitifs, une déficience intellectuelle, la réalisation de carnets d'entraînement constitue une aide pédagogique très utile.

Suivi médicosportif

l'entraînement intensif nécessite un suivi par des praticiens connaissant les contraintes de l'activité afin d'éviter tout traumatisme.

Un bilan médicosportif complet doit indiquer les limitations éventuelles de l'activité. Dans le cas de myopathie, cette activité est à proscrire.

ANTIBES

“Les Mercredis Sportifs Handisport”

Lieu de l'activité Antibes

Contact M. Olivier James - Educateur territorial

Tél 04 92 90 53 40

Adresse Direction des Sports

18/20, Boulevard Foch - 06600 Antibes

E-mail james.o@laposte.net

Handicap Moteur

Public Enfants dès 5 ans - Adolescents

Adultes jusqu'à 20 ans

Périodicité Le mardi et le jeudi de 17h00 à 18h30

Durant l'année les horaires varient, contacter alors le service des sports pour plus d'informations

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires

Info + L'inscription aux “Mercredis Sportifs Handisport” est gratuite, il faut justifier d'un domicile sur Antibes.

NICE

Lieu de l'activité Nice

Contact M. Rey - Président

Tél 04 93 26 77 65 / **Fax** 04 93 26 77 65

Adresse Association l'Envol

1, Place de l'Armée du Rhin - 06300 Nice

Handicap Mental

Public Adultes

Périodicité Vendredi de 16h15 à 18h15

Pratique Loisir

Accès Difficile voire impossible pour les personnes en fauteuil sans aide

Info + L'association organise un ramassage en mini-bus, pour plus de renseignements contacter l'association.

Lieu de l'activité Nice

Contact Laurence Guillard

Tél 04 93 51 74 42

Adresse Salle de musculation 46 Av. Henri Dunant
06000 Nice

Handicap Moteur - Fauteuil - Visuel (chiens guide bienvenus)

Périodicité De préférence le matin

Pratique Personnalisée

Accès Aux normes

Info + Possibilité de déjeuner sur place.
Espace convivial.

TENDE

Lieu de l'activité M.J.C de Tende

Contact M. Laïchour Abdallah

Tél 04 93 04 35 00

Adresse M.J.C de Tende

B.P 11, Avenue du 16 septembre 1947 - 06430 Tende

Handicap Mental

Public Adultes

Périodicité Mardi, jeudi ou vendredi

Pratique Loisir

Pétanque éducative, Boccia

Atteindre une cible au sol, de façon ludique, au moyen d'une boule métallique est une façon de s'engager dans un challenge qui oppose le joueur à un autre joueur ou en équipe. Les qualités d'habiletés motrices requises comme la visée, l'analyse de trajectoires, les stratégies sont développées dans cette pratique de convivialité.

La boccia est un jeu de boule qui utilise les contours du terrain pour renvoyer la boule ; cette activité est jouée par les adhérents de la Fédération de Sport Adapté.

Pétanque d'entraînement et de performance : pétanque, boccia

Fédération Sportive des Sourds de France

Cette activité est bien structurée pour les sourds et malentendants, dans le département des Alpes-Maritimes, les deux clubs offrent cette pratique à leurs adhérents. En projet à Nice en 2005, l'organisation des championnats de France.

Directeur technique fédéral national
Gerard Dilasser fax 02 41 89 00 71
gerard-dilasser@wanadoo.fr.

Contact ligue sportive des sourds de la Méditerranée

correspondant PierrotPoggi@aol.com
fax 04 91 70 85 43

Licence 4 types de licences sont proposées : scolaires, compétition, loisir individuel.

Handisport

La Fédération Française Handisport n'organise pas à l'heure actuelle de compétition sportive en pétanque. Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération, proposent des entraînements dans cette discipline sportive.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Sport Adapté

Public concerné : Sportifs handicapés mentaux (personnes déficientes intellectuelles et/ou atteintes de troubles psychiques)

Organisation : La pétanque se pratique en équipe (mixtes) dans des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté. Les rencontres se déroulent sous la forme de

matchs de poules de 4 équipes (48 équipes au maximum). A l'issue de ces matchs de poules, les premiers de chaque poule sont classés en première division ; les deuxièmes et troisièmes en deuxième division et les quatrièmes en troisième division. Dans chacune de ces divisions, les équipes s'affrontent dans des matchs à élimination directe. Au cours de ces épreuves, les sportifs handicapés mentaux s'affrontent en fonction de leur catégorie d'âge (minimes, cadets, juniors, seniors), et selon les catégories de la Fédération Française du Sport Adapté (division, 1, 2 ou 3).

Règlementation : Le règlement dépend du niveau de pratique des sportifs handicapés mentaux. En division 1, le règlement appliqué est celui de la Fédération Française de Pétanque et de Jeux de Pétanques. Par contre pour les sportifs des divisions 2 et 3, le règlement est adapté. Certains aménagements sont proposés au niveau des épreuves.

Catégories des handicaps : Quel que soit le type de pratique sportive, la Fédération Française du Sport Adapté propose en compétition une classification des pratiquants sportifs ayant une déficience intellectuelle ou des troubles psychiques en trois divisions. Les sportifs handicapés mentaux sont classés dans une de ces divisions selon des critères d'orientation.

Délégué fédéral :

André Clauser : 01 42 73 90 00.

La Convention entre les Fédérations Françaises de Sport Adapté et de Pétanque est en cours

Pour plus d'informations

<http://www.fsa.asso.fr>

Pratique intégrée : de nombreux clubs boulistes ou clubs du département accueillent des joueurs handicapés pour une pratique de loisir.

NICE

Lieu de l'activité Clos de Boulistes municipal
Route de Turin

Contact Nice Côte d'Azur Sports des Sourds
Mme C . Huguenin - Responsable de la section pétanque

Fax 04 93 18 92 88

Adresse (siège social)

Nice Côte d'Azur Sports des Sourds

Foyer Socio Culturel des Sourds et Malentendants de Nice
et des Alpes-Maritimes 17, Rue El-Nouzah - 06000 Nice

Handicap Auditif

Public Adultes

Périodicité Plusieurs fois par semaine

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Info + La section bouliste s'entraîne régulièrement et participe également au championnat de France des Sourds de pétanque et au championnat de la Ligue Sportive des Sourds de la Méditerranée.

Olympique Sourds Côte d'Azur 06

Contact M. Roger Ferrari

Fax 04 93 84 10 15

Adresse OSCA 06

11bis, rue Pertinax - 06000 Nice

Handicap Auditif

Public Adolescents - Adultes

Sarbacane éducative

Cette activité consiste à propulser un projectile au moyen du souffle sur une cible horizontale. Récente, la sarbacane répond aux besoins de pratiquants à mobilité réduite. Ludique, conviviale, elle développe des qualités liées au traitement de l'information comme la visée, les gestions de trajectoires, la concentration. La capacité pulmonaire, la force d'expiration active sont intensément sollicitées.

Sarbacane d'entraînement et de performance

Cette activité est en essor en particulier chez les jeunes à mobilité réduite. Depuis 3 ans un challenge national est ouvert aux jeunes.

Handisport

Règlement Le challenge est réservé exclusivement aux catégories en fauteuil roulant (FE, fauteuil électrique et F1, propulsion podale ou manuelle difficile) et aux participants de la catégorie debout (D1).

Les jeunes s'opposent dans une formule Open en 2 temps.

Une première phase qualificative en vue d'obtenir le meilleur classement individuel possible à l'issue des 10 volées de 3 flèches, pour entrer dans la seconde phase du tableau final en élimination directe (3 volées de 3 flèches). Distance de tir à 2,50 m.

Pédagogie

Un aménagement de l'activité comme le placement des cibles au sol favorise la pratique des enfants ayant peu de souffle. Cette activité peut être couplée avec des parcours moteurs pour devenir une pratique de biathlon.

Matériel

le matériel est une sarbacane, flèches et cibles que l'on peut se procurer auprès de la FFH. Choisir de préférence des sarbacanes de sécurité sans retour possible de l'aiguille. Cette activité est



pratiquée par les enfants handicapés moteurs de l'établissement Rossetti de Nice; elle est intéressante pour les enfants atteints de myopathie en vue de l'entraînement respiratoire.

Pour plus

d'informations

Christian FÉVRIER

Tél 01 40 31 45 10

Fax 01 40 31 45 26

jeunes@handisport.org

<http://www.ffh.org>

Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté n'organise pas à l'heure actuelle de compétition sportive en sarbacane.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Recommandations

Les règles élémentaires de sécurité doivent être observées.

Un large périmètre de sécurité sera aménagé. Il faudra tenir compte des mouvements spasmodiques liés à certaines déficiences qui pourraient faire dévier le tir.

On peut se procurer des sarbacanes auprès de la Fédération Handisport.

Tir éducatif

Cette activité très fortement réglementée est pratiquée dans des conditions extrêmes de sécurité en club. Elle développe la maîtrise de soi, l'ajustement postural et tonique. Accessible aux personnes présentant une déficience motrice ou visuelle.

Tir d'entraînement et de performance

En club, cette pratique sportive répond à des règlements établis par la fédération sportive de référence.

Handisport

Public concerné

Les paraplégiques et assimilés.
Les amputés et assimilés.
Les non-voyants et malvoyants.
Les infirmes moteurs cérébraux et assimilés.

Organisation

Le tir aux armes à feu se pratique dans les clubs de la Fédération Française de Tir affiliés à la Fédération Française Handisport ou dans des clubs Handisport.

Réglementation

Le règlement appliqué est celui de la Fédération Française de Tir à l'exception de quelques adaptations permettant la pratique de l'activité en fonction du handicap.

Ces adaptations concernent les aides techniques pour les tireurs pratiquants assis utilisant une potence ou un système de visée sonore (tireurs déficients visuels) et les positions de tir réglementaires de la Fédération Française de Tir (tir à genou, couché, debout).

Catégorie de handicaps Les tireurs sont répartis dans trois catégories : handicap fonctionnel (SH1/ SH2) et handicap visuel (SH3).

Matériel utilisé



La pratique du tir en position assise, ne nécessite pas l'utilisation d'un fauteuil roulant spécifique. Il doit cependant répondre à un certain nombre de points de réglementation en fonction du handicap, en ce qui concerne la hauteur du dossier, l'angle d'assise, la toile du dossier, les accoudoirs. Par convention, chaises, tabourets et autres sièges destinés aux tireurs concourant en position assise seront appelés "fauteuil de tir".

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org> ou contacter nicole.michoux@wanadoo.fr

Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté n'organise pas à l'heure actuelle de compétition sportive de tir aux armes. Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération, proposent des entraînements dans cette discipline sportive.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

ANTIBES

Lieu de l'activité Tir Club d'Antibes

Tél 04 93 33 40 34 / **Fax** 04 93 33 40 34

Adresse Tir Club d'Antibes - ZI des trois Moulins
Rue Henri Laugier - 06600 Antibes

Handicaps Moteur - Visuel

Public Adolescents - Adultes

Périodicité La semaine ouverture du club à 14h00,
le samedi toute la journée. Le dimanche matin.
La semaine .

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires

Info + Si vous êtes débutant il est préférable de venir en semaine. 6% des licenciés du club sont des personnes handicapées.

Les associations qui fréquentent le Tir Club d'Antibes

Déficiência motrice

Club des Handicapés Sporifs Azuréens
Mme Sahin 04 93 68 48 77

Déficiência visuelle

Association Valentin Haüy (Cannes)
Lundi et mardi après-midi
M. Hugot 04 93 46 19 56

Tir à l'arc éducatif

Activité fortement éducative, cette pratique engage et développe de nombreuses qualités. La posture en premier lieu, les capacités cognitives de traitement de l'information qui permettent la visée et la gestion des trajectoires, la concentration, l'anticipation, le relâchement et la maîtrise respiratoire.

Les coordinations des membres supérieurs, la force musculaire sont recherchées. Chez l'enfant comme chez l'adolescent cette activité développe la responsabilité et l'autonomie. Ainsi la maîtrise de soi et la responsabilité sont des buts que l'on peut atteindre par la pratique en scolaire comme en club de valides ou spécialisé.

La confrontation et l'enjeu compétitif contribuent à l'affirmation de soi.

Tir à l'arc d'entraînement et de performance

En club, cette pratique sportive répond à des règlements établis par la fédération sportive de référence.

Fédération Sportive des Sourds de France

Cette activité n'est pas, à ce jour, proposée dans le département aux licenciés de la Fédération des Sourds de France.

Handisport

Public concerné

Les paraplégiques et assimilés.

Les amputés et assimilés.

Les non-voyants et malvoyants.

Les infirmes moteurs cérébraux et assimilés.

Organisation

Le tir à l'arc se pratique dans les clubs de la Fédération Française de

Tir à l'Arc affiliés à la Fédération Française Handisport ou dans des clubs handisport.



Réglementation et catégorie de handicaps

En compétition, ce sont les règlements de la Fédération Française de Tir à l'Arc qui s'appliquent, auxquels il faut ajouter les aménagements conçus par le Comité International Paralympique en fonction du handicap. Dans tous les échelons de la compétition, les tireurs sont répartis dans trois catégories par rapport à leur handicap.

Matériel utilisé

Au niveau de l'arc classique, les décocheurs ne sont pas autorisés. Les archers tétraplégiques et infirmes moteurs cérébraux peuvent utiliser un arc à poulie sans viseur, ni loupe dans le viseur pour être classés en tireur classique.

Certains accessoires sont autorisés : fauteuil roulant, chaise ou support 3

pieds, corset, sangle réglementée. Pour les non-voyants la potence de tir avec dactyle réglementé et viseur sonore opto-électronique rendent cette activité accessible.

On pourra utiliser l'arc à poulie pour les personnes ayant moins de force.

Convention

Une convention relie les Fédérations de Tir et Handisport.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org> ou contacter le délégué fédéral : Albert Heyche, tél / fax : 05 63 75 23 61
albertheyche@free.fr

Sport Adapté

Public concerné

Sportifs handicapés mentaux (personnes déficientes intellectuelles et/ou atteintes de troubles psychiques).

Organisation

Le tir à l'arc se pratique en individuel (messieurs, dames) pour les licenciés des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté.

Réglementation : Les compétitions débutent par une phase de qualification de dix volées de trois flèches. A l'issue des épreuves de qualification, un classement général est effectué, tous les archers sont qualifiés pour la première partie des phases finales. A partir du classement général, les phases finales se déroulent sur le principe de l'élimination directe (ou match en duel) le premier du classement général rencontre le dernier, le second rencontre l'avant dernier,

etc...

Les vaincus de chaque duel sont directement éliminés. Au cours de ces compétitions, les sportifs handicapés mentaux s'affrontent en fonction de leur sexe, de leur catégorie d'âge (benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans), et selon les catégories de la Fédération Française du Sport Adapté (division 1, 2 ou 3). Le règlement dépend du niveau de pratique des sportifs handicapés mentaux. En division 1, le règlement appliqué est celui de la Fédération Française de Tir à l'Arc. Par contre pour les sportifs des divisions 2 et 3, le règlement est adapté. Certains aménagements sont proposés au niveau de la taille du blason et de la distance de tir.

Pratique en club valide : En raison des aspects matériels et de sécurité, cette activité se pratique dans les clubs affiliés à la fédération de tir à l'arc avec les valides.

Convention Une convention a été signée le 26 mars 2000 entre les Fédérations Française de Tir à l'arc et de Sport Adapté. Un modèle de convention est fourni par la FFSA aux clubs qui accueillent des pratiquants déficients intellectuels. La Fédération de Tir à l'Arc applique aux licenciés FFSA le tarif réduit licence "Jeune".

Pour plus d'informations

Directeur sportif fédéral
Erwan Quiniou 01 42 73 90 00
<http://www.ffsa.asso.fr>

ANTIBES

Lieu de l'activité Z.I des trois Moulins

Contact Mme Ory - Présidente du club

Tél 04 93 65 97 17

Adresse Compagnie d'Arc d'Antibes, Z.I des trois Moulins
Rue Henri Laugier, Stand des Croûtons - 06600 Antibes

Handicaps Moteur - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Tous les jours. Pour les horaires contacter directement le club.

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires

Info + Il est préférable de venir le samedi après-midi, lors de la présence des moniteurs diplômés d'un Brevet d'Etat Handisport.

NICE

Lieu de l'activité Stand de Tir de l'Oli - La Trinité

Tél 04 93 54 36 20 / 04 93 54 41 30

Adresse Tir Club de Nice - Stand de Tir de l'Oli
Route Nationale 204 - 06340 La Trinité

Handicaps Moteur - Physio - Auditif - Mental

Périodicité les mercredi, vendredi, samedi, et dimanche. Pour les horaires contacter directement le club.

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Association qui fréquente le stand de Tir de l'Oli

Déficiência motrice Handisport Nice Côte d'Azur
Mme Dejean 04 93 84 84 22

MANDELIEU

Compagnie d'Arc de Cannes Mandelieu

Lieu de l'activité Mandelieu

Contact Mme Farjanel - Présidente du club

Tél 04 93 90 63 71 / **Fax** 04 93 90 97 19

Adresse "Pas de Tir" Complexe St Cassien
Avenue G. de Fontmichel - 06210 Mandelieu

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Contacter directement le club

Pratique Loisir - Entraînement

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Cabine téléphonique - Rampe d'accès

Association qui fréquente cette structure

Déficiência motrice Association des Paralysés de France (délégation de Cannes) 04 93 68 48 77

MOUANS - SARTOUX

Lieu de l'activité Mouans-Sartoux

Contact Mme E. Allegrini Présidente

Tél 04 93 49 75 81 / 06 09 20 16 60 / **Fax** 04 93 49 75 81

Adresse Compagnie des Archers du Parc
2540, Route de Pégomas - 06370 Mouans-Sartoux

E-mail elisabeth.allegrini@wanadoo.fr

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants et Adolescents accompagnés - Adultes

Périodicité Pour les horaires et les jours d'ouverture contacter directement le club

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Un grand parking - Trottoirs - Couloirs

Info + Difficulté d'accès pour les fauteuils car le pas de tir n'est pas goudronné.

Association qui fréquente cette structure

Déficiência visuelle

Association Valentin Haüy de Cannes

Samedi après-midi de 14h30 à 16h30

M. Hugot 04 93 46 19 56

NICE

Lieu de l'activité Route de Grenoble à Nice

Contact M. Régnier

Tél 04 92 29 08 11

Adresse Les Francs Archers de Nice Côte d'Azur

199, Route de Grenoble - 06200 Nice

Handicap Moteur

Périodicité Pour les horaires et les jours d'ouverture contacter directement le club.

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Association qui fréquente cette structure

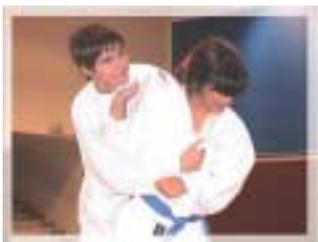
Déficiência motrice

Association des Paralysés de France (Nice)

Service animation

04 92 07 98 04

Activités physiques Duelles



Activités de combat

- Aïkido p. 46
- Boxe p. 49
- Escrime p. 51
- Judo p. 54
- Karaté p. 60
- Taekwondo p. 63

Jeux et sports d'opposition

- Badminton p. 65
- Tennis de table p. 68
- Tennis p. 72

Aïkido éducatif

L'Aïkido est un art martial japonais, non compétitif, qui propose un mode de résolution de conflit basé sur le respect de l'intégrité physique et mentale de l'autre.

Sur le plan physique, l'Aïkido comporte
- l'étude de techniques à mains nues avec un ou plusieurs adversaires, armés ou non (couteau, sabre, bâton)

- l'exercice de la respiration, de la concentration, de la coordination et de l'énergie.

- la pratique des armes traditionnelles (sabre et bâton)

Au moyen de mouvements circulaires, d'esquive, de déplacements, l'objectif est de projeter et contrôler l'agresseur.

Les techniques d'Aïkido, basées sur l'utilisation de la force du partenaire, ne nécessitent pas d'aptitudes particulières. Le travail musculaire se fait naturellement en accord avec la constitution et l'âge de chacun.

Sur le plan psychologique, par l'acquisition d'une plus grande connaissance de soi, l'Aïkido vise à la résolution de conflits, à l'harmonisation de l'être humain avec son environnement et à une meilleure compréhension des autres.

A ce jour aucune réflexion fédérale n'a été engagée autour des handicaps physiques et mentaux ou sensoriels. Toutefois, vu la qualité des acquisitions psychomotrices développées chez les pratiquants valides d'aïkido, cette discipline semble particulièrement bien adaptée pour les pratiquants présentant des déficits visuels et auditifs du fait de ses objectifs :

respect de l'intégrité des participants, mise en jeux de situations duelles de contact, travail sur la proprioception et l'équilibre.

Fédération d'Aïkido et de Budo

<http://www.ffab-aikido.fr/fr/>

Fédération Française, d'Aïkido, d'Aïkibudo et affinitaire

<http://www.aikido.com.fr>

Les clubs d'Aïkido actuels adhèrent à l'une ou l'autre fédération

Handisport

La Fédération Française Handisport n'organise pas à l'heure actuelle de pratique en Aïkido. Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération proposent des entraînements dans cette discipline sportive.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté n'organise pas à l'heure actuelle de pratique de cette activité. Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération, proposent des entraînements dans cette discipline sportive.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

MOUGINS

Lieu de l'activité Complexe Sportif des Oiseaux

Contact Aïkido Club de Mougins : M. Drogy - Professeur

Tél 06 60 93 90 71 / **Fax** 04 93 45 02 22

Adresse Complexe Sportif des Oiseaux
Avenue Notre Dame de Vie - 06250 Mougins

Email drogy@ifrance.com

Handicap Auditif

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Tous les jours de la semaine sauf le dimanche.
Les créneaux horaires sont nombreux, contacter directement le responsable

Pratique Loisir - Entraînement

Accès Parking (1 place réservée "Handi")

NICE

Lieu de l'activité Nice

Contact M. F. Mariani

Tél 06 03 00 16 57

Adresse **Nice Budo Club** - îlot Rey Serruriers
Montée Ste Claire - 06300 Nice

Nice Judo - 5, Rue Fodéré - 06300 Nice

Email nicebudoclub@aol.com

Handicaps Auditif - Visuel - Moteur (Dojo de la rue Fodéré)

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Pratique Loisir - Entraînement

Accès Trottoirs - Couloirs

Pour la salle du Vieux Nice "îlot Rey serruriers"
il y a 20 marches pour accéder aux tatamis

SOPHIA-ANTIPOLIS

Lieu de l'activité Dojo de Sophia-Antipolis

Contact M. Jean Pierre

Tél 04 93 65 23 25

Pratique Loisir

LE TIGNET

Lieu de l'activité Dojo du Sampaï

Contact Aïkido Club du Tignet : M. Drogy - Professeur

Tél 06 60 93 90 71

Adresse Dojo du Sampaï

Chemin du Flaquier Nord - 06330 Le Tignet

Email drogy@ifrance.com

Handicap Auditif

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Mardi et vendredi

Pour les horaires, il existe plusieurs créneaux possibles
contacter directement le responsable

Pratique Loisir - Entraînement



Boxe éducative

Activité duelle de percussion, activité de combat, la boxe française ou anglaise est pratiquée par des sportifs présentant des déficiences motrices sensorielles ou intellectuelles.

Très codifiée, cette activité autorise la frappe des pieds et des poings, ou seulement des poings pour la boxe anglaise, sur des surfaces autorisées du corps, dans un espace défini durant un temps imposé. Les principes éducatifs de l'activité sont les déplacements et la mobilité corporelle, l'équilibration, la protection de soi, la précision, l'enchaînement des actions dans le rythme et l'espace, la préservation de son intégrité et celle de son adversaire.

Les formes d'affrontements à privilégier sont

- le duo : plusieurs boxeurs s'affrontent simultanément et c'est la qualité de la prestation technique qui est appréciée.

- l'assaut : à partir de thèmes donnés par l'éducateur les boxeurs démontrent des qualités de maîtrises techniques de précision en excluant les frappes de toute puissance de trajectoires circulaires ou rectilignes.

Boxe d'entraînement et de performance

Handisport

La Fédération Française Handisport n'organise pas de compétition sportive en boxe.

Pour plus d'informations :

<http://www.ffh.org>

Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté n'organise pas à l'heure actuelle de compétition sportive en boxe.

Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération proposent des entraînements dans cette discipline sportive.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Recommandations

dans tous les cas les règles de sécurité optimale seront appliquées. Les équipements de protection seront toujours vérifiés et ajustés pour les pratiquants.

Cette activité de percussion est à exclure formellement pour toutes les personnes présentant des atteintes cérébrales.

L'éducateur devra en toute circonstance réguler l'intensité de l'engagement des boxeurs en fonction de leurs capacités physiques et émotionnelles.

GRASSE

Lieu de l'activité Grasse

Contact M. Goujon - Entraîneur

Tél 06 22 75 17 9 / **Fax** 04 93 77 78 19

Adresse Sport Impact

Parc d'Activité du Carré - 06130 Grasse

Handicaps Auditif - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Couloirs - (inaccessible aux fauteuils car il y a 40 marches)

NICE

Lieu de l'activité Salle S. Leyrit,
15, Rue Fornéro Meneï - 06300 Nice

Contact Mme Strocchio - Présidente

Tél 04 93 80 23 67 / **Fax** 04 93 88 40 86

Adresse (Siège de l'Association) Association Pugilist-Club Nicois
9, Rue d'Alsace Lorraine - 06000 Nice

Handicaps Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité du lundi au samedi, de 17h00 à 21h00

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires
Cabine téléphonique

Escrime éducative

Sport de combat duel, l'escrime impose la maîtrise d'une arme : fleuret, épée ou sabre pour gagner l'assaut. Cette activité est éducative car elle nécessite de développer les qualités motrices comme la coordination, les déplacements, l'équilibre, par le renforcement de la latéralisation.

Elle contribue à la structuration du schéma corporel par le repérage des actions dans l'espace. Sur le plan cognitif, elle sollicite de la concentration, le traitement d'un grand nombre d'informations visuomotrices.



Sa réglementation et son histoire font de cette pratique une activité de courtoisie : rituels de reconnaissance et respect de la sécurité de l'adversaire. Les qualités psychoaffectives que développe cette activité sont la maîtrise de soi, l'estime de soi tout comme l'acceptation de l'échec. Les maîtres d'armes ont innové en escrime par l'adaptation de cette pratique à des escrimeurs à mobilité réduite, en fauteuil, non-voyants ou malvoyants ou présentant des déficits intellectuels.

Escrime d'entraînement et de performance

En club, cette pratique sportive répond à des règlements établis par la fédération sportive de référence.

Handisport

Public concerné

pratiquant en fauteuil ou debout en fonction du degré du handicap.

Sportifs paraplégiques, tétraplégiques ou assimilés, sportifs amputés de membres inférieurs et assimilés. Les infirmes moteurs cérébraux et assimilés.

Les mal-voyants et non-voyants. Les personnes atteintes de handicaps divers ne pouvant pas pratiquer en fauteuil roulant.

Organisation

L'escrime peut se pratiquer debout ou en fauteuil roulant, aussi bien dans les clubs handisport que les clubs affiliés à la Fédération Française d'Escrime. Sur le plan national deux catégories sont représentées en fauteuil roulant, une pour les tireurs tétraplégiques et une autre

rassemblant l'ensemble des autres tireurs. Sur le plan international, trois catégories existent : tireurs avec équilibre du tronc, tireurs sans équilibre du tronc, tireurs tétraplégiques.

Réglementation

Le règlement appliqué est celui de la Fédération Française d'Escrime à l'exception de quelques adaptations liées à la pratique en fauteuil roulant.

Ces adaptations concernent la prise de distance entre les tireurs, la position de mise en garde et la surface valable de l'épée. Tous les sportifs n'utilisent pas le même type d'armes.

Les sportifs en fauteuil roulant peuvent pratiquer le fleuret, l'épée et le sabre. Quant aux sportifs debout et d'handicaps divers ils pratiquent le fleuret et l'épée, et les handicapés visuels, l'épée.

Matériel utilisé

La pratique de l'escrime en fauteuil ne nécessite pas l'utilisation d'un fauteuil spécifique, mais il doit être adapté à la morphologie du tireur et répondre à un certain nombre de points de la réglementation en ce qui concerne : le dossier, le coussin, les repose-pieds et les accoudoirs. Les fauteuils roulants sont fixés

par un appareil spécifique, afin de régler la distance entre les tireurs et de différencier la position des tireurs.

Pour plus d'informations

Délégué fédéral : André Hennaert 01 40 31 45 00
<http://www.ffh.org> ou
ecrime@handisport.org

Sport Adapté

Des clubs ou établissements spécialisés proposent cette pratique à leurs adhérents, cependant la Fédération Française du Sport Adapté n'organise pas à l'heure actuelle de compétition sportive en escrime.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fédération Française d'Escrime

De nombreux maîtres d'armes se sont investis pour proposer cette activité aux différents publics handicapés.

A ce jour deux clubs du département proposent cette pratique.

<http://www.escrime-ffe.fr/>

Contact : Reilhes Jacques,
Conseiller Technique Régional
04 94 45 83 42

ANTIBES

Les "Mercredis Sportifs Handisport"

Lieu de l'activité Salle St Claude

Contact Olivier James - Educateur Territorial

Tél 04 92 90 53 40

Adresse Service municipal des Sports
18-20, Boulevard Foch - 06600 Antibes

Handicap Moteur

Public Enfants dès 5 ans - Adolescents
Adultes jusqu'à 20 ans

Périodicité Mercredi de 17h30 à 19h30

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires

LE CANNET ROCHEVILLE

Lieu de l'activité Gymnase Maillant

Contact M. F. Guicharnaut - Président du Club d'Esclime

Tél 06 15 37 37 06 / 04 92 08 76 48

Contact M. J.M. Seni - Professeur

Tél 06 16 54 39 81 / 04 93 45 48 35

Adresse Gymnase Maillant
Boulevard G. Pompidou - 06110 Le Cannet Rocheville

Email jseni@numericable.fr

Handicaps Visuel - Moteur (en intégration) - Auditif (en intégration)

Public Enfants dès 8 ans - Adolescents - Adultes

Périodicité Septembre à fin juin

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Couloirs - Vestiaires - Sanitaires - Rampes d'accès -
Téléphone dans la salle en cas d'urgence - Trottoirs - 3 places
de parking réservées "Handi"

**Info + En fonction de la demande, il est possible
d'ouvrir de nouveaux créneaux.**

Association qui fréquente le gymnase Maillant

Déficiência visuelle Association Valentin Haüy (Cannes)
Mercredi de 14h00 à 15h00 - M. Hugot 04 93 46 19 56

Judo éducatif

Activité d'affrontement entre deux combattants en vue de la victoire, le judo s'organise autour d'une réglementation extrêmement précise, impose des contraintes sur le corps de l'adversaire tout en préservant son intégrité.

Activité duelle de préhension, la saisie de l'adversaire s'effectue par le kimono. Les actions motrices dominantes sont les projections du corps de l'adversaire, l'immobilisation au sol. Les principes sont les déplacements, les déséquilibres, la maîtrise de technique, les repérages de son corps et celui de l'adversaire dans l'espace, l'anticipation, l'évaluation du rapport de force dans le respect de l'adversaire et de sa sécurité. Cette activité fortement émotionnelle favorise la maîtrise de soi, renforce l'estime de soi.

Le contexte symbolique, les rituels de salut, le respect de la hiérarchie font de cette activité une pratique très structurante sur le plan psychologique, en particulier chez les adolescents présentant des troubles du comportement et de la relation. C'est par la qualité de l'encadrement professionnel, la créativité des enseignants que le judo éducatif ou d'entraînement, par ses différentes formes d'adaptation pédagogique est pratiqué à présent par les personnes présentant des déficiences motrices, sensorielles, intellectuelles ou psychiques.

Judo d'entraînement et de performance



Handisport

Public concerné

Non-voyants et malvoyants.

Personnes avec un handicap fonctionnel permettant un judo adapté pour des personnes à mobilité réduite.

Organisation : Le judo se pratique dans les clubs de la Fédération Française de Judo affiliés à la Fédération Française Handisport ou des clubs handisport.

Réglementation : Le règlement appliqué

est celui de la Fédération Française de Judo à l'exception de quelques adaptations. Par exemple, les judokas sont accompagnés sur la surface de combat par les juges qui les placent à 1 mètre l'un de l'autre. Ils prennent leur garde pour se situer, baissent les bras le long du corps et à l'annonce du "hajime" se saisissent et commencent le combat. Les avantages marqués sont annoncés par l'arbitre. Les sorties de tapis ne sont pas sanctionnées. Une sonnerie retentit 1'30 avant la fin du combat.

Catégorie des handicaps

Les règles en vigueur sont celles de la Fédération Française de Judo, à l'exception de quelques adaptations liées au handicap visuel. Les judokas sont classés selon leur déficience (non-voyants ou malvoyants) et de leur catégorie de poids de corps (7 catégories; de 60kg à plus de 100kg pour les messieurs ; de 48kg à plus de 78kg pour les femmes).

Matériel utilisé

Très peu d'adaptations sont nécessaires sur le plan matériel. Le dojo doit être bien délimité. Les murs doivent être protégés (pas d'angles vifs). Les surfaces de sol doivent être, si possible, de textures différentes pour aider le pratiquant à se repérer.

L'environnement doit être le plus calme possible, car le bruit peut empêcher les sportifs de se repérer dans l'espace.

Convention

une convention signée le 30 mai 1998 relie la FFJDA et la FFHS

Pour plus d'informations

<http://perso.wanadoo.fr/judo.handisport.so/>
ou <http://www.ffjudo.com/>

Délégué fédéral : marc.fleuret@wanadoo.fr

Sport Adapté

Public concerné : Sportifs déficients intellectuels et/ou atteints de troubles psychiques.

Organisation : Placée dans les cinq premières activités, le judo se pratique dans des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté ou de Judo. Cette activité fortement codifiée est un support pédagogique de qualité pour les enfants ou adolescents présentant des troubles de l'adaptation à la réalité. Sur le plan de la compétition, les rencontres se déroulent sous forme de poules ou sous forme d'éliminations directes. Au cours de ces rencontres, les sportifs s'affrontent en fonction de leur sexe, de leur catégorie d'âge (benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans), de leur poids et selon les catégories de la Fédération Française du Sport Adapté (division, 1, 2 ou 3).

Réglementation : Le règlement dépend du niveau de capacité des pratiquants. En division 1, le règlement appliqué est celui de la Fédération Française de Judo. Par contre pour les sportifs des divisions 2 et 3, le règlement est adapté. Certains aménagements sont proposés au niveau du temps des compétitions.

Catégorie de pratique : Les sportifs sont classés dans une de ces divisions selon des tests techniques qui évaluent leur niveau de performance dans le sport choisi; leur plus ou moins grande capacité à comprendre, retenir, appliquer les codes et règles sportives.

Convention : signée le 30 mai 1998, la convention qui relie la Fédération Française de Judo-Jujitsu, Kendo et disciplines associées avec la Fédération Française du Sport Adapté autorise les licenciés du Sport Adapté à poursuivre des entraînements au sein des clubs de Judo sans prendre une deuxième licence. Dans le cas de compétition organisée par la FFJDA la licence FFJDA sera obligatoire. La convention favorise l'entraide pour la formation,

l'encadrement, l'animation, l'organisation de journées portes ouvertes.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fédération Sportive des Sourds de France

le Judo est devenu une discipline officielle de la FSSF depuis 2002. De nombreux compétiteurs sourds ou malentendants pratiquent avec talent cette activité de façon intégrée. Un judoka sourd 5ème dan a été récemment reçu au B.E. de Judo. Filles comme garçons trouvent dans cette activité des éléments éducatifs et d'équilibre de vie.

Réglementation : à ce jour une réglementation est à l'étude. Elle se base sur celle de la FFJDA. Des Coopérations se réalisent déjà par l'implication active d'éducateurs sportifs de Judo auprès de personnes sourdes ou malentendantes accueillies dans les clubs de valides.

Délégué fédéral : Gabriel Auger
fssf@wanadoo.fr ; www.f-s-s-f.org

Fédération Française de Judo et Disciplines Associées

La FFJDA a créé, en 1972, une Commission "Judo et Personnes Handicapées" ayant pour objet

- 1/ la promotion du judo pour les personnes handicapées
- 2/ le rapprochement et les partenaires institutionnels
- 3/ la formation spécifique des professeurs du judo jujitsu

Pour la région

Délégué fédéral national Handijudo :
Christian Armérgo
<http://www.ffjudo.com/>

Délégué fédéral régional : Handijudo
Claude Hengbart (Solliès-Pont)
06 15 05 46 41; 04 94 33 63 31

ANTIBES

Lieu de l'activité Judo Club d'Antibes

Contact M. Cardinali

Tél 06 09 52 16 31

Adresse Judo Club d'Antibes
19, Rue Fersen - 06600 Antibes

Handicaps Moteur - Mental

Public Enfants

Pratique Loisir

Info + La pratique s'effectue en intégration, parmi les valides. Devise du judo "entraide et prospérité mutuelle".

CANNES

Lieu de l'activité Cannes

Contact David Pujol

Tél 06 60 83 00 26

Pratique loisir - entrainement

Association qui fréquente cette structure

Déficiência mentale

Azuréenne de Sport Adapté

Mme Lair : 04 93 47 02 41 / 06 22 05 24 29

LA TRINITE

Lieu de l'activité Salle de la Satem

Contact M. J.M. Laurenti - Président de l'association

Tél M. Laurenti : 04 93 79 47 90 / Mme Malva : 04 93 27 06 40

Espace Culture Sports Loisirs Jeunesse : 04 97 00 07 80

Adresse Complexe Sportif de la Satem

Boulevard Anatole France - 06340 La Trinité

Handicaps Mental - Auditif - Visuel

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Jeudi de 17h00 à 19h00

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Parking - Trottoirs - Sanitaires - Vestiaires

NICE

Association A.E.P Elena Judo

Lieu de l'activité Ecole Primaire de la Lanterne

Contact M. Yoann Berteotti

Tél 06 18 90 26 60 / 06 15 47 77 73 - **Fax** 04 93 31 99 45

Adresse Ecole Primaire de la Lanterne

Avenue de La Lanterne - 06200 Nice

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Mardi de 18h00 à 19h15

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires

Info + Mise à disposition de kimonos.

SAINT-LAURENT DU VAR

Lieu de l'activité Stade municipal de St-Laurent du Var

Contact M. Yoann Berteotti

Tél 04 93 31 99 45 / 06 18 90 26 60 - **Fax** 04 93 31 99 45

Adresse Stade Laurentin Judo

782, Moyenne Corniche des Pugets

06700 Saint-Laurent du Var

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Jeudi de 19h30 à 21h00

Pratique Loisir et découverte - Entraînement - Compétition

Accès 2 parkings réservés - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires

Téléphone dans la salle en cas d'urgence - Rampe d'accès à l'extérieur

Info + Cours en intégration avec des valides.
Possibilité d'ouvrir un nouveau créneau le mardi et le jeudi de 14h00 à 16h00 sur demande. Mise à disposition de kimonos.

VALBONNE

Lieu de l'activité Dojo municipal de Valbonne

Contact M. Cardinali

Tél 06 09 52 16 31

Adresse Dojo municipal de Valbonne

Route des Dolines - 06560 Valbonne

Handicaps Moteur - Mental

Public Enfants

Pratique Loisir

Accès Pas de trottoir - Sanitaires - Vestiaires - 3 Marches

Info + La pratique s'effectue parmi les valides.
Devise du judo "entraide et prospérité mutuelle".

VILLEFRANCHE sur MER

Lieu de l'activité Complexe sportif de la Barmassa

Contact M. Manu - Educateur Sportif

Tél / Fax 04 93 01 95 85

Adresse Complexe multisports "la Barmassa"
Avenue de la Barmassa - 06230 Villefranche sur Mer

Handicap Mental - Visuel

Public Enfants - Adolescents

Périodicité Mardi et Jeudi, de 18h00 à 19h30

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Sanitaires



Karaté éducatif

Sport de combat de percussion, l'objectif du karaté est de toucher l'adversaire au moyen des pieds et des poings.

Dans cette activité, les coups de pied circulaires portés aux jambes sont permis, de même que les coups de genou et coude aux corps. Le Karaté se veut avant tout une discipline éducative favorisant l'adaptation de l'enfant à l'environnement matériel et humain. Le traitement des informations comme : se situer dans l'espace, construire la distance de frappe, anticiper est fortement sollicité.

Activité de souplesse et de force le karaté renforce la posture, l'équilibre, les coordinations. La prise d'initiative et de décision, est fortement sollicitée. Le développement des compétences sociales qui visent l'intégration dans le groupe, le respect de l'autre sont des objectifs aussi importants que l'acquisition de techniques de combat.

La courtoisie, la loyauté, la persévérance, la maîtrise de soi et la combativité sont des critères à partir desquels cette activité est enseignée.

Chez les pratiquants présentant une déficience intellectuelle ou des troubles de comportement, cette activité présente un intérêt éducatif réel. A ce jour, un seul club dans le département propose une pratique adaptée.

Dans tous les cas s'adresser à la Commission Nationale Handikaraté qui a été créée en 2001.

Objectifs de la Commission

“L'objectif global de la CNHK est de permettre l'intégration des personnes handicapées dans le Club de Karaté.

Cette démarche concerne les quatre grands types de handicap

- handicap auditif
- handicap mental
- handicap moteur
- handicap visuel

Les personnes concernées par la démarche Handi Karaté doivent être bien identifiées comme personnes handicapées, c'est-à-dire reconnues par la COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel) pour les adultes à partir de 20 ans ou la CDES (Commission Départementale d'Education Spéciale) pour les moins de 20 ans.

Ces deux Commissions sont des structures compétentes pour étudier et définir le taux d'invalidité d'une personne.

On considère que c'est pour un taux d'invalidité de 10 à 20% minimum que les pratiquants sont redevables de la voie Handi Karaté.”

Afin d'atteindre son objectif, la CNHK s'est défini plusieurs missions.

- recenser les expériences d'intégration de personnes handicapées dans les Clubs déjà réalisés pour en tirer des enseignements.

- intervenir dans la formation des enseignants (programmes du DIF) et lors de stages de sensibilisation pour les professeurs déjà en activité : extrait du Site <http://www.ffkama.fr/>

- intervenir dans la mise en place de programmes de passages de grades spécifiques avec organisation d'un passage de grade national Handi Karaté.

La CNHK doit aider et susciter la création de Commissions Handi Karaté dans chacune des Ligues afin de constituer un relais au développement Handi Karaté.

Des conventions sont à l'étude avec les fédérations spécialisées.

Karate d'entraînement et de performance

Commission handikaraté
Marieka Marescaux-Chabert
11, rue du coteau - tél/fax 01 64
23 96 33 - 77210 Samoreau
Email seineetmarne@ffkama.fr

Fédération Française de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires

Tél +33 (0) 1 43 95 42 00
Fax +33 (0) 1 45 43 89 84

Précaution

comme tout sport de combat l'enseignement et la pratique du Karaté nécessite la mise en œuvre des règles de sécurité pour les pratiquants.

L'enseignant dans tous les cas est une personne qualifiée, formée et sensibilisée aux difficultés des personnes présentant une déficience.

SOPHIA-ANTIPOLIS

Lieu de l'activité Sophia-Antipolis

Contact M. Guillon - Président du club de Karaté

Tél 06 10 02 81 96

Adresse Dojo de Sophia-Antipolis

Route des Dolines - 06560 Sophia-Antipolis

Email mguillon@organi.fr

Handicaps Auditif - Mental

Public Enfants dès 3 ans - Adolescents - Adultes

Périodicité Lundi et jeudi, à partir de 17h30

Pratique Loisir - Entraînement

Accès Vestiaires - Sanitaires

Taekwondo éducatif

Sport de combat de percussion, l'objectif du taekwondo est de toucher l'adversaire au moyen des pieds et des poings.

Dans cette activité duelle le pratiquant apprendra à s'engager dans des situations d'opposition. Le traitement des informations comme se situer dans l'espace, construire la distance de frappe, anticiper, est fortement sollicité. Activité de souplesse et de force le taekwondo renforce la posture, l'équilibre, les coordinations. La prise de décision, le développement des stratégies pour "toucher sans être touché" sont fortement sollicités. Courtoisie, loyauté, persévérance, maîtrise de soi et combativité sont les critères à partir desquels cette activité est enseignée.

Chez les pratiquants présentant une déficience intellectuelle, cette activité présente un intérêt éducatif réel. A ce jour, un seul club dans le département propose une pratique adaptée pour des personnes déficientes visuelles et motrices.

Taekwondo d'entraînement et de performance

Art Martial ancestral, le Tae (coup de pied) kwon (coup de poing) do (la Voie) est codifié en Corée dans les années cinquante. Le Taekwondo est introduit en France en 1969, discipline affiliée successivement à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées

(FFJDA) puis à la Fédération Française de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires (FFKAMA). Il a depuis 1994 sa propre fédération délégataire et autonome la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA)
<http://www.fftda.fr>

Handisport

La Fédération Française Handisport n'organise pas à l'heure actuelle de compétition sportive en Taekwondo.

Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération proposent des entraînements dans cette discipline sportive.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté n'organise pas à l'heure actuelle de compétition sportive en Taekwondo.

Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération proposent des entraînements dans cette discipline sportive.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Lieu de l'activité Biot Dojang

Contact M. Caleca

Tél 06 63 07 44 87

Adresse 556, Chemin de St Julien - 06410 Biot

Handicaps

Moteur (selon la déficience, adaptation de l'activité)

Auditif - Visuel

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Mardi et jeudi

Pratique Loisir

Accès Trottoirs

Badminton éducatif

Cette activité de type duelle est exercée au moyen d'une raquette et d'un volant il s'agit de remporter le match dans un espace défini et réglementé, séparé par un filet en hauteur.

Les qualités physiques telles que déplacements, accélérations, mobilité, rythme sont intensément sollicitées.

Dans ses aspects cognitifs le badminton développe l'analyse des trajectoires, l'anticipation, les stratégies d'actions. Sur le plan émotionnel, la maîtrise de soi est recherchée tout comme les qualités de coopération lors du jeu en double.

Enfin, l'investissement énergétique est important mais il peut être modulé en raison de la vitesse de déplacement du volant. Cette activité est particulièrement intéressante pour les personnes dont la gestuelle est plus lente, en raison de difficultés motrices ou d'analyse.

Badminton d'entraînement et de performance

En club, cette pratique sportive répond à des règlements établis par la fédération sportive de référence.

Handisport

La Fédération Française Handisport n'organise pas à l'heure actuelle de compétition sportive en badminton. Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à

cette fédération proposent des entraînements dans cette discipline sportive.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Sport Adapté

Public concerné

Sportifs déficients intellectuels et/ou atteints de troubles psychiques.

Organisation

Le badminton peut se pratiquer en individuel (messieurs, dames), en double (messieurs, dames, mixtes) ou en équipe dans des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté. Les rencontres se déroulent sous forme de poules ou sous forme d'éliminations directes. Au cours de ces rencontres, les sportifs handicapés mentaux s'affrontent en fonction de leur sexe, de leur catégorie d'âge (poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans), de leur poids, et selon les catégories de la Fédération Française du Sport Adapté (division, 1, 2 ou 3). Le premier championnat de France a eu lieu en 2003 à Saint Dié.

Réglementation

Le règlement dépend du niveau

de jeu des sportifs handicapés mentaux. En division 1, le règlement appliqué est celui de la Fédération Française de Badminton (FFBA). Par contre pour les sportifs des divisions 2 et 3, le règlement est adapté. Certains aménagements sont proposés au niveau de la mise en jeu, des échanges et du comptage des points.

Catégorie des handicaps

Quel que soit le type de pratique sportive, la Fédération Française du Sport Adapté propose une classification des sportifs en trois divisions à partir de tests techniques qui évaluent leur niveau de performance, leur plus ou moins grande capacité à comprendre, retenir, appliquer les codes et règles sportives ;

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Convention

Une convention liant la FFSA et la FFBA a été signée le 16 mars 2001. Elle autorise les licenciés à pratiquer le badminton sans prendre une deuxième licence "Art. 3 : Les sportifs licenciés à la FFSA pourront être accueillis dans les programmes d'entraînement des clubs de la FFBA sans être obligés de prendre une licence FFBA auprès de ceux-ci"

Délégué fédéral : François BRUA
01 42 73 90 00

Fédération Sportive des Sourds de France

Le Badminton est pratiqué par les sportifs sourds et malentendants à partir des règles de l'activité en vigueur.

James François, 89 rue d'Hastings
14000 CAEN

Fax dom. 02.31.73.86.80

E.Mail francois.james@laposte.net

Fédération Française de Badminton

Dans sa réglementation officielle, il est prévu dans l'annexe 5 une réglementation spécifique "Le Badminton pour les personnes handicapées". Elle s'applique aux différentes catégories de handicapés ci-dessous.

Mobilité totale

Personnes qui n'ont pas besoin d'aide mécanique pour se déplacer. Pas de changement des règles.

Mobilité réduite

Personnes capables de se déplacer debout, mais seulement avec des aides mécaniques, telles que béquille(s), canne(s), cadre de marche, appareillage(s) de la jambe, jambe(s) artificielle(s). Règles modifiées.

Sans mobilité

Personnes dont le handicap leur impose une position assise en utilisant des supports tels que chaise, fauteuil roulant, tabouret. Règles modifiées.

Site de la FFBA

<http://www.ffba.org/competition/>

NICE

Lieu de l'activité Collège Daudet

Contact Mme M.N. Humberstet - Responsable de la section Badminton

Fax 04 93 18 92 88

Adresse Nice Côte d'Azur Sport des Sourds
Foyer Socio Culturel des Sourds et Malentendants
de Nice et des Alpes-Maritimes
17, Rue El-Nouzah - 06000 Nice

Handicap Auditif

Public Adolescents - Adultes

Périodicité Mercredi soir

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Info + La section Badminton du Nice Côte d'Azur Sport des Sourds s'entraîne avec le club valide "Nice Université Club". Elle participe également au championnat de France des Sourds et à celui de la Ligue Sportive des Sourds de la Méditerranée.



Tennis de Table éducatif

Cette activité, au moyen d'une raquette et d'une balle a comme but de remporter le match dans un espace défini par une table séparé par un filet et réglementé.

Activité d'opposition, le Tennis de Table favorise le développement de plusieurs habiletés comme les déplacements, les accélérations, les coordinations visuomotrices, le rythme. Dans ses aspects cognitifs le Tennis de Table met en jeu la prise d'information, l'analyse des trajectoires, l'anticipation, les stratégies d'actions. Sur le plan émotionnel, la maîtrise de soi est recherchée tout comme les qualités de coopération lors du jeu en double. Enfin l'investissement énergétique est important mais il peut être modulé en raison de la vitesse de déplacement de la balle. Cette activité est particulièrement intéressante pour les personnes en fauteuil ou à mobilité réduite, les personnes sédentaires. En raison du faible encombrement de la table, le Tennis de Table peut être pratiqué dans de nombreuses associations ou établissements spécialisés.

Tennis de Table d'entraînement et de performance

En club, cette pratique sportive répond à des règlements établis par la fédération sportive de référence.

Handisport

Public concerné

Sportifs paraplégiques, tétraplégiques ou assimilés, Sportifs amputés et assimilés, les infirmes moteurs

cérébraux et assimilés, les personnes atteintes d'un handicap physique entraînant une perte fonctionnelle.

Organisation

Le tennis peut se pratiquer en simple ou en double, debout ou en fauteuil roulant, aussi bien dans les clubs handisport que les clubs affiliés à la Fédération Française de Tennis de Table.

Réglementation

Le règlement appliqué est celui de la Fédération Française de Tennis de Table à l'exception de quelques adaptations liées à la pratique en fauteuil roulant. L'adaptation principale est l'obligation par le serveur, en simple, de délivrer son service de manière à ce que la balle ne sorte pas latéralement.

Catégorie des handicaps

Au niveau international, les joueurs évoluant en fauteuil roulant et les joueurs debout sont répartis en 10 catégories de handicaps (Classe de 1 à 5 pour les fauteuils roulants et de 6 à 10 pour les joueurs debout).

Matériel utilisé

Cette pratique ne nécessite pas l'utilisation d'un fauteuil spécifique, mais il doit répondre à un certain nombre de caractéristiques : il doit disposer d'au moins deux grandes roues et une petite roue ; il doit être équipé de repose-pieds de façon à ce que les pieds ou les repose-pieds ne soient pas en contact avec le sol

pendant le jeu. Les tables bien qu'identiques à celles homologuées par la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT), doivent permettre l'accès aux fauteuils sans gêner les jambes des joueurs.

Directeur Sportif fédéral :

Bernard Penaud : 02 41 95 14 92

bernard.penaud@wanadoo.fr

Pour plus d'informations

<http://www.tthandisport.com/> ou

<http://www.fftt.com/> ou contacter

bernard.penaud@wanadoo.fr

Sport Adapté

Public concerné

Sportifs présentant une déficience intellectuelle et/ou atteints de troubles psychiques

Organisation

Le Tennis de Table peut se pratiquer en individuel (messieurs, dames), en double (messieurs, dames, mixtes) ou en équipe dans des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté. Les rencontres peuvent se dérouler sous forme de poules ou sous forme d'éliminations directes.

Au cours de ces rencontres, les sportifs s'affrontent en fonction de leur sexe et de leur catégorie d'âge (poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans) et selon les catégories de la Fédération Française du Sport Adapté (division, 1, 2 ou 3).

Réglementation

Le règlement dépend du niveau de jeu des sportifs. En division 1 le règlement appliqué est celui de la Fédération Française de Tennis de Table. Par contre pour les sportifs des divisions 2 et 3, le règlement est

adapté. Certains aménagements sont proposés au niveau du service et de son exécution.

Catégorie des handicaps

Quel que soit le type de pratique sportive, la Fédération Française du Sport Adapté propose pour la compétition une classification des sportifs en trois divisions à partir de tests techniques qui évaluent leur niveau de performance, leur plus ou moins grande capacité à comprendre, retenir, appliquer les codes et règles sportives.

Convention

Une convention a été signée le 20 mai 2000 entre la Fédération de Tennis de Table et la Fédération Française du Sport Adapté . Cette convention favorise la pratique en club intégré par une licence sportive commune entre les deux fédérations, encourage la pratique par la coopération des pongistes valides et handicapés dans le cadre de l'entraînement, l'organisation de compétitions et la formation.

Pour plus d'informations

Délégué fédéral

Yves Drapeau 01 42 73 90 00

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fédération Sportive des Sourds de France

Cette activité est pratiquée par les clubs du département.

La réglementation s'applique à partir de la réglementation de la FFTT

Conseillers Techniques interrégionaux

Joseph LIBERTI fax 01 42 72 93 18

fssf@wannado.fr

Lieu de l'activité Antibes

Contact M. C. Rouleau

Tél 06 17 50 72 96 / 06 03 58 80 64

Adresse Olympique Antibes Tennis de Table

Le chantarella - 19, Avenue du Châtaignier - 06600 Antibes

Email bernard.grosso@wanadoo.fr

Handicaps Moteur - Auditif - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Tous les jours

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires

Info + l'encadrement de l'activité est assuré par des bénévoles.

LA ROQUETTE sur SIAGNE

Lieu de l'activité La Roquette sur Siagne

Contact M. P. Mercier

Tél 04 92 19 17 30 / 06 61 86 85 72

Adresse Handisport Antibes Méditerranée

775, Chemin de la Bastidasse

06560 La Roquette sur Siagne

Handicap Moteur

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Pratique Loisir

Accès Rampe d'accès

LA TRINITE

Association Trinité Sport Adapté

Lieu de l'activité Salle de la Satem

Contact M. J.M. Laurenti - Président de l'association

Tél M. Laurenti : 04 93 79 47 90 / Mme Malva : 04 93 27 06 40

Espace Culture sports Loisirs Jeunesse : 04 97 00 07 80

Adresse Complexe Sportif de la Satem

Boulevard Anatole France - 06340 La Trinité

Handicaps Mental - Audidif - Visuel

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Jeudi de 17h à 18h

Pratique Loisir - Entraînement

Accès Parking - Trottoirs - Sanitaires - Vestiaires

NICE

Club Pongiste Côte d'Azur (CPC)

Lieu de l'activité Salle Raoul Duffy

Contact M. Ionnikoff - Président du CPC et d'Handisport Nice-Côte-d'Azur

Tél 04 93 71 76 62

Adresse Salle Omnisports - 8, Avenue Raoul Dufy 06200 Nice

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Mardi, mercredi et vendredi à partir de 19h
(enfants) / Samedi matin (adultes)

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition (en intégration
avec les valides)

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Vestiaires

Association qui fréquente la salle Raoul Duffy

Tout type de déficiences Handisport Nice Côte d'Azur
Mme Dejean Annick 04 93 84 84 22

Tennis éducatif

Cette activité à présent très développée convient à un large public en raison de ses nombreuses adaptations (raquette, balle, rebond, terrain et pour les personnes à mobilité réduite : fauteuil manuel ou électrique, fixation de la raquette).

L'objectif du Tennis consiste à remporter le match dans un duel réglementé par un espace défini et séparé par un filet et un mode de comptage de points spécifique.

Les qualités physiques telles que : déplacements, accélérations, mobilité, rythme sont intensément sollicitées. Dans ses aspects cognitifs le tennis développe la prise d'information, l'analyse des trajectoires, l'anticipation, les stratégies d'actions en vue de la gestion optimale de l'espace de jeu. Sur le plan émotionnel, la maîtrise de soi est recherchée tout comme les qualités de coopération lors du jeu en double. Le tennis nécessite des acquisitions techniques comme les diverses formes de frappe de la balle, le smash, la volée, en fauteuil, les pivots et replacements. Enfin l'investissement énergétique est important mais il peut être modulé en raison de la vitesse de déplacement de la balle qui peut être choisie en mousse. Cette activité est particulièrement intéressante pour les personnes en fauteuil. Elle procure un équilibre de vie, renforce l'autonomie dans les déplacements, développe la combativité. Elle peut se pratiquer contre des tennismen valides. Une nouvelle forme de pratique "Tennis et glisse" : (joueur en fauteuil contre joueur en roller) a été créée récemment et fait l'objet de tournois. Elle est également

recommandée aux personnes sédentaires ou présentant une déficience mentale car elle mobilise l'ensemble des ressources citées précédemment.

Tennis d'entraînement et de performance

En club, cette pratique sportive répond à des règlements établis par la fédération sportive de référence.

Handisport

Public concerné

Paraplégiques, tétraplégiques ou assimilés, sportifs amputés des membres inférieurs ou assimilés, les personnes atteintes d'un handicap physique entraînant une perte fonctionnelle nécessitant la pratique en fauteuil roulant.

Organisation

Le tennis peut se pratiquer en simple ou en double, en fauteuil et le plus souvent dans des clubs affiliés à la Fédération Française de Tennis.

Règlementation

Le règlement appliqué est celui de la Fédération Française de Tennis à l'exception de quelques adaptations liées à la pratique en fauteuil roulant. L'adaptation principale est le droit de laisser rebondir la balle deux fois avant de la frapper.

Catégorie de handicaps

En tennis il existe deux catégories

de joueurs la catégorie «Quad» regroupant les joueurs ayant une atteinte aux membres inférieurs et supérieurs et la catégorie qui rassemble tous les autres joueurs qui évoluent sur l'ensemble des circuits dans des divisions par niveaux de jeux et non par niveaux de handicap.



Matériel utilisé

L'usage de balle à trajectoire lente est utile chez les jeunes enfants. La hauteur du filet peut être modulée. Pour les personnes en fauteuil, il est possible de pratiquer ce sport avec un fauteuil ordinaire. Cependant, il est préférable que les joueurs utilisent un fauteuil avec un cadre rigide doté de 3 ou 4 roues, un cale genoux, une ceinture de maintien, des sangles et une quatrième roue stabilisatrice positionnée à l'arrière. (voir document pédagogique FFH). L'idéal est de posséder des fauteuils spécifiques stockés dans le club de tennis et mis à disposition des pratiquants handicapés.

Pour plus d'informations

Technique et Pédagogie
"Le tennis en fauteuil roulant" coll. FFH
Directeur sportif fédéral
Pierre Fusade : 01 45 52 01 08

fusadeplm@aol.com,
<http://www.ffh.org> ou
<http://www.fft.com/>

Sport Adapté

Public concerné

Sportifs handicapés mentaux (personnes déficientes intellectuelles et/ou atteintes de troubles psychiques)

Organisation

Le tennis peut se pratiquer en simple (messieurs, dames, mixtes), en double (messieurs, dames, mixtes) ou en équipe dans des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté. Les rencontres peuvent se dérouler sous forme de poules ou sous forme d'éliminations directes. Au cours de ces rencontres, les sportifs handicapés mentaux s'affrontent en fonction de leur sexe et de leur âge (jeunes, entre 9 et 18 ans ; seniors, entre 19 et 35 ans ; vétérans, pour les plus de 35 ans) selon les catégories de la Fédération Française du Sport Adapté.

Règlementation

Le règlement dépend du niveau de jeu des sportifs handicapés mentaux. En division 1, le règlement appliqué est celui de la Fédération Française de Tennis (FFT). Par contre pour les sportifs des divisions 2 et 3, le règlement est adapté. Un certain nombre d'aménagements sont proposés au niveau du terrain, du comptage des points, de la mise en jeu et des rotations ou pivots, des rebonds et de la balle.



Catégorie des handicaps

Quelque soit le type de pratique sportive, la Fédération Française du Sport Adapté propose une classification des sportifs handicapés mentaux en trois divisions. Les sportifs handicapés mentaux sont classés dans une de ces divisions selon des tests techniques qui évaluent leur niveau de performance dans le sport choisi ; leur plus ou moins grande capacité à comprendre, retenir, appliquer les codes et règles sportives.

“A chacun sa balle” est une opération développée par la FFSA; son but est d’initier les personnes handicapées mentales au tennis par un éducateur puis les inciter à pratiquer dans un Club

Convention

Une convention a été signée le 13 mai 2000 entre la FFSA et la FFT, *“la FFT engage ses clubs affiliés à apporter leur concours à leur entraînement dans la mesure des disponibilités de leurs installations.*

Ce concours pourra revêtir des formes variées et notamment l’accueil de sportifs de la FFSA dans les programmes d’entraînement organisés par les clubs de la FFT”. Elle permet entre autre, par l’Article 3 Licences, que “Les sportifs licenciés à la FFSA pourront être accueillis dans les programmes d’entraînement des clubs de la FFT sans être obligés de prendre une licence FFT auprès de ceux-ci”

Délégué Fédéral :

Didier Devaux : 01 42 73 90 00

Pour plus d’informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fédération Française de Tennis

La commission nationale de Tennis Fauteuil Handisport. Responsable Pierre Fusade : 01 45 52 01 08 fusadeplm@aol.com

Tournois

la ville de Cagnes sur Mer et d’Antibes accueillent 2 étapes du circuit de France Open;

Contact

Commission régionale de “Tennis handicap”. Correspondant : Olivier Vergonjeanne : 04 93 72 90 43 or.vergon@infonie.fr ;

Responsable de la zone Sud - Est : Martinelli Philippe

E-mail fifiver@clubinternet.fr

<http://www.multimania.com/ciset/>

Info + L’Association CLARRIS organise des tournois Inter-établissements au Tennis Club de Biot ; pour plus d’informations, contacter M. J. Bergarie au 06 75 46 03 97.

ANTIBES

Lieu de l'activité Tennis club d'Antibes

Contact Mme Barbans - Responsable de la Section Tennis
Handisport Antibes Méditerranée

Tél 06 63 57 76 91 (Mme Barbans) / 04 93 67 31 08 (Tennis club)

Adresse Villa Clé des Champs

Avenue Ernest Gautier - 06160 Juan-les-Pins

Email ham.tennis@wanadoo.fr / ham.club@wanadoo.fr

Handicap Moteur

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Lundi et jeudi de 9h30 à 12h30

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires

Info + Manque de places de Parking.

Association qui fréquente le Tennis club d'Antibes

Déficiance motrice Handisport Antibes Méditerranée
M. Mercier : 04 92 19 17 30

BEAUSOLEIL

Association "Beausoleil Tennis en Fauteuil Roulant"

Lieu de l'activité Beausoleil

Contact M. P. Martinelli

Tél 04 93 78 07 19

Adresse 51 bis, Boulevard Guynemer
Le Plein Sud - 06240 Beausoleil

Handicap Moteur

Public Adolescents - Adultes

Périodicité 9h00 à 20h00

Pratique Loisir

Accès Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires - Cabine
téléphonique - Rampe d'accès

CAGNES sur MER

Lieu de l'activité Cagnes sur Mer

Contact M. J.M. Rouge

Tél 04 93 73 02 52 / 06 77 17 05 59

Adresse Parc des Sports P. Sauvaigo
06800 Cagnes sur Mer

Handicaps Moteur - Auditif

Public Adultes

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires -
Rampe d'accès

Info + Création d'une section Handisport.

CANNES

Club des Handicapés Sportifs Azuréens

Lieu de l'activité Mougins

Contact Mme Sahin

Tél 04 92 92 82 70 / 06 81 17 39 38

Adresse Tennis Club de Cannes - 06400 Cannes

Handicap moteur

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Sanitaires - Vestiaires
Cabine téléphonique - Rampe d'accès

CANNES la BOCCA

Lieu de l'activité Tennis Club de Cannes

Contact M. P. Daure Président du club

Tél 04 97 06 43 58 (Service des Sports de la ville de Cannes)

Contact M. Montanella - Directeur du Service des Sports à la ville de Cannes

Tél 04 97 06 43 50 / 48 (Service des Sports de Cannes)

Adresse 230, Avenue F. Tonner - Tennis Municipaux de Cannes
06150 Cannes La Bocca

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires - Rampe d'accès

Info + Pour prendre des cours contacter M. A. Breistroff
au 06 11 01 42 33 ou M. C. Lyonnard au 06 62 57 44 70.

Association qui fréquente le Tennis Club de Cannes

Déficiência mentale Azuréenne de Sport Adapté

Vendredi 14h15 à 16h45 - Mme Lair : 04 93 47 02 41 /
06 22 05 24 29

GOLFE-JUAN

Lieu de l'activité Golfe-Juan

Contact M. Moletto - Président du club

Tél 04 93 63 41 23 (Golfe-Juan) / 04 93 64 28 45 (Vallauris)

Adresse Les Tennis de Golfe-Juan

Avenue des Courcettes - 06220 Vallauris - Golfe-Juan

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Mai à octobre

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Sanitaires - Rampe d'accès

Info + Pour le moment, le club ne reçoit pas de personnes handicapées mais il est possible de créer un accueil spécifique en fonction de la demande.

Lieu de l'activité Vallauris

Contact M. Moletto - Président du Club

Tél 04 93 64 28 45

Adresse Complexe Sportif des Tuilières

Chemin des Tuilières

06220 Vallauris

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Terrains

Info + Pour le moment, le club ne reçoit pas de personnes handicapées mais il est possible de créer un accueil spécifique en fonction de la demande.



“ P. Fusade et O. Vergonjeanne
lors d'un match de démonstration
Tennis-Fauteuil et Tennis-Roller ”

Activités physiques Collectives



- **Basket-ball** p. 80
- **Football** p. 86
- **Hockey sur gazon** p. 92
- **Rugby** p. 93
- **Torball** p. 96
- **Volley** p. 98



Basket-ball éducatif

Le sport collectif suppose la maîtrise d'un grand nombre de conduites motrices pour être joué dans ses formes réglementées. Celles-ci sont acquises au fil des expériences vécues durant les phases d'apprentissage à partir de formes jouées des jeux collectifs.

Un très grand nombre de paramètres doit être intégrés comme

- se repérer dans un espace défini,
- se situer dans un groupe dans un rôle d'attaquant ou défenseur,
- faire progresser une balle vers une cible en hauteur dans un rapport d'opposition,
- maîtriser les déplacements de son corps, ou de son fauteuil,
- lancer ou recevoir la balle.

Chez les enfants on repèrera différentes phases par lesquelles les conduites sociomotrices se construisent. D'abord centré sur son ballon, l'enfant accèdera à la compréhension des règles entre 6 et 8 ans aux notions de coopération et d'opposition, de marquage de points. Les réseaux de communication sont complexes et conduisent l'enfant à s'affirmer, à accepter l'autre et aussi à supporter la frustration et l'échec. A l'adolescence la notion de rôle, d'enjeu de résultat prend du sens et c'est à ce moment que la notion d'entraînement avec ses contraintes et les enjeux de la compétition sont possibles.

Basket-ball d'entraînement et de performance

Handisport

C'est en 1955 que le basket en fauteuil a été implanté en France à l'initiative de kinésithérapeutes qui

voyaient dans cette pratique ludique une rupture aux monotones séances de rééducation des personnes paraplégiques en milieu hospitalier.

Réglementation et catégorie de handicaps

Public concerné

Les paraplégiques, tétraplégiques et assimilés.

Les amputés et assimilés.

Les personnes atteintes d'un handicap physique entraînant une perte fonctionnelle.

Nouveau depuis la saison 2000/2001

Le joueur valide est admis sous certaines conditions dans les différents championnats de France.

Organisation

Le basket-ball se pratique dans les clubs de la Fédération Française de basket-ball affiliés à la Fédération Française Handisport ou dans des clubs handisport. En compétition, ce sont les règlements de la Fédération Française de Basket-ball qui s'appliquent aux pratiquants. Toutefois, certaines adaptations ont été apportées au niveau de la reprise de dribble et de l'utilisation du fauteuil roulant.

Réglementation selon le site "<http://perso.wanadoo.fr/handibasket-le-cannet/>"

Le marcher

Pour progresser avec le ballon dans n'importe quelle direction, le joueur ne peut effectuer plus de deux poussées de roues lorsqu'il détient le ballon sur ses cuisses. Un joueur qui reçoit le ballon à l'arrêt peut faire une passe, tenter un tir, faire un pivot et une poussée.

Dribble

Pour se déplacer avec le ballon sur le terrain, le joueur doit dribbler, c'est-à-dire faire rebondir le ballon au sol avec une seule main. Il peut cependant le reposer sur ses cuisses et effectuer deux poussées pour progresser sur le terrain. La reprise de dribble n'existe pas au basket fauteuil.

Le retour en zone

Dès que la ligne du centre est franchie (passage en zone avant), les joueurs ne peuvent pas effectuer de passes en zone arrière.

Ballon

Le ballon est déclaré tenu

- Lorsque deux ou plusieurs adversaires le tiennent fermement d'une ou des deux mains, de sorte qu'aucun des joueurs ne puisse s'en emparer sans être excessivement violent.
- Lorsqu'il est coincé dans le support du panier. Après avoir déclaré le ballon tenu, l'arbitre signale un entre-deux (règle de l'alternance).

Violation avantage physique

Il y a avantage physique lorsqu'un joueur contrôlant le ballon :

- tombe de son fauteuil - touche le sol avec une partie du corps autre que les mains
- fait toucher le sol aux repose-pieds

ou pare-chocs de son fauteuil - fait basculer son fauteuil en arrière de façon dangereuse alors qu'il se trouve entouré d'autres joueurs - se lève de son fauteuil pour tirer, se lève de son fauteuil pour recevoir une passe. Se lever délibérément de son fauteuil est sanctionné par une faute technique.

Le système de classification

"Le Basket en fauteuil roulant se pratique avec des athlètes pouvant présenter des handicaps physiques différents. Un système de classification qui reconnaît les capacités fonctionnelles des athlètes et leur accorde des points a donc été préparé afin de donner une chance égale à tous, chaque joueur, suivant son handicap, est classé de 1 à 5 points. Plus le handicap est haut, moins il possède de point et de ce fait, un joueur touché bas sera classé 3 points, voire 4 points. Les valides étant d'office classés 5 points. La classification estime le volume d'action de chaque joueur plutôt que sa puissance, ses qualités techniques ou son habileté.

Le système a été présenté par le Dr Horst Strohkendt en 1982 et remplace celui de la classification médicale. L'addition de la valeur des points des 5 joueurs d'une équipe détermine le total de points de cette équipe sur le terrain. Un total maximum de 14 points par équipe est permis pour toutes les compétitions :

- les championnats du monde de l'IWBF,
- les Jeux Paralympiques,
- les championnats régionaux et les tournois qualificatifs pour ces événements ci-dessus mentionnés"

Matériel utilisé

Pour les sportifs qui pratiquent le basket-ball en compétition, la mobilité, la sécurité et la réglementation en vigueur amènent les sportifs à l'acquisition d'un fauteuil spécifique (cadre rigide à 3 ou 4 roues avec une hauteur d'assise et de cale-pieds réglementée, muni d'une petite roue de stabilisation facilitant sa maniabilité).

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org> ou

<http://www.ffh-basket-handisport.com/> Délégué fédéral : Maurice

Schoenecker - tél : 03 89 43 21 83
schoenacker.handibasket@wanadoo.fr

Sur le département des Alpes-Maritimes voir le site du club de basket du Cannel très documenté :
<http://perso.wanadoo.fr/handibasket-le-cannel/>

Sport Adapté

Public concerné

Sportifs déficients intellectuels et/ou atteints de troubles psychiques)

Organisation

Le basket-ball se pratique dans des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté. Au cours des compétitions, les basketteurs s'affrontent en fonction de leur sexe et de leur catégorie d'âge (10/11 ans, 12/15 ans, 16/20 ans et 20 ans et plus), et selon les catégories de la Fédération Française du Sport Adapté (division, 1, 2 ou 3).

Réglementation

Le règlement dépend du niveau de pratique des sportifs handicapés mentaux.

En division 1 le règlement appliqué est celui de la Fédération

Française de Basket-ball. Par contre pour les sportifs des divisions 2 et 3, le règlement est adapté. Certains aménagements sont proposés au niveau de la taille du ballon, de la règle des 5, 8 et 24 secondes, des lancers francs...

Catégorie des handicaps

Quel que soit le type de pratique sportive, la Fédération Française du Sport Adapté propose une classification en trois divisions. La répartition des sportifs dans chacune de ces divisions se fait à l'aide de capacités et de compétences individuelles repérables dans chaque division. Par exemple, en division 3, les sujets doivent avoir conscience du jeu collectif, se situer en attaque et en défense, comprendre les rôles de partenaires et d'adversaires.

Pour plus d'informations :

<http://www.ffsa.asso.fr>

Délégué sportif fédéral

Jean-Claude Ribert 01 42 73 90 00

L'association CLARRIS organise des rencontres sportives en Basket, pour les enfants et adolescents des établissements spécialisés des Alpes-Maritimes.

Public concerné

enfants et adolescents pris en charge dans le secteur médico-social (IME, IR, IES) et sanitaire (pédopsychiatrie) => déficience intellectuelle, troubles du comportement et de la personnalité, troubles envahissants du développement (autisme...).

Contact Céline Bretin : 06 77 12 41 52

Cette association est également en relation avec l'UNSS.

ANTIBES

Association CLARRIS

Lieu de l'activité Stade Foch

Contact M. J. Bégarie - Président

Tél 06 75 46 03 94 / 06 77 12 41 52

(Céline Bretin Secrétaire)

Adresse Stade Foch

Boulevard Maréchal Foch - 06600 Antibes

Handicap Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité 1 fois par an

Pratique Loisir - Entraînement possible sur demande des familles

Info + L'association CLARRIS organise des tournois inter-établissements. Possibilité d'ouvrir de nouveaux créneaux.

CAGNES sur MER

Ecole municipale Handi Sport

Lieu de l'activité Parc des Sports P. Sauvaigo

Contact Mlle Vionnet - Educatrice Sportive

Tél 06 64 23 71 13 / 04 92 13 32 30 (service des sports)

Adresse Parc des Sports P. Sauvaigo

Avenue M. Pagnol - 06800 Cagnes sur Mer

Handicap Moteur

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Les samedis matins du premier trimestre de l'année scolaire

Pratique Loisir

Accès Sanitaires - Rampe d'accès

Info + Les inscrits à l'Ecole des Sports de Cagnes sur Mer peuvent participer aux jeux de Printemps organisés par "Handisport Antibes Méditerranée".

CANNES la BOCCA

Azuréenne de Sport Adapté

Lieu de l'activité Gymnase Ranguin

Contact Mme Lair - Présidente

Tél 04 93 47 02 41 / 06 22 05 24 29

Adresse Gymnase Ranguin - La Bocca
Avenue V. Hugo - 06150 Cannes

Handicap Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Samedi matin

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Sanitaires - Vestiaires

NICE

Association l'Envol

Lieu de l'activité Gymnase des Magnolias
Boulevard Napoléon III - 06200 Nice

Contact M. Rey - Président

Tél 04 93 26 77 65 - **Fax** 04 93 26 77 65

Adresse L'Envol
1, Place de l'Armée du Rhin - 06300 Nice

Handicap Mental

Public Adultes

Périodicité Lundi de 17h00 à 18h30

Jeu de 17h00 à 18h00

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

LE CANNET

Handisport Basket

Lieu de l'activité (Siège social) Gymnase Maillan
Rue G. Pompidou - 06110 Le Cannet

Contact M. Farrugia - Président du club

Tél 06 62 78 00 21 / 04 93 40 77 45 - **Fax** 04 93 40 77 45

Adresse (Liaison pour le courrier) M. Alexandre Farrugia
70, Chemin de la Calanque - 06810 Auribeau sur-Siagne
E-mail alexandre.farrugia@wanadoo.fr

Handicap Moteur

Public Adolescents (à partir de 16 ans) - Adultes

Périodicité Lundi de 20h00 à 22h00

Samedi de 10h00 à 12h00

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès 1 grand parking avec 2 places réservées "handi"
Trottoirs - Sanitaires - Vestiaires (avec douches et sièges
de douches adaptés) - Rampe d'accès

Info + La pratique du Basket fauteuil est ouverte aux personnes valides. Les fauteuils spécifiques à la pratique du basket en fauteuil sont disponibles dans les magasins d'appareillages médicaux. Vous trouverez de nombreuses photos et informations sur le site web : <http://perso.wanadoo.fr/handibasket-le-cannet/>



Football éducatif

Sport collectif de grand ou petit terrain, le football est joué par de très nombreux sportifs ayant une déficience motrice, sensorielle ou mentale.

Football adapté, footfauteuil, cécifoot sont des pratiques à présent structurées. Dans ses aspects éducatifs, cette activité favorise le développement de nombreuses habiletés motrices : coordination, équilibre dynamique, déplacements. Comme tout jeu collectif le football développe les conduites sociomotrices comme la communication non verbale, la relation à l'autre dans des rôles de partenaire ou d'adversaire, d'attaquant ou défenseur. Les jeux présportifs éducatifs donnent à ce domaine d'activité une dimension ludique importante. Ces jeux permettent à des enfants ou adolescents présentant des difficultés de compréhension ou de représentation de trouver une pratique ludique source d'équilibre et de plaisir. Chez les adultes, le football joué par les travailleurs de CAT ou vivant en foyer contribue à lutter contre la sédentarité, à développer des relations sociales.

Handisport

Foot-fauteuil d'entraînement et de performance

Public concerné

Enfants, adolescents et adultes qui utilisent au quotidien un fauteuil électrique.

Organisation

Le foot-fauteuil se pratique exclusivement dans des clubs affiliés

à la Fédération Française Handisport.

Réglementation

En compétition, le règlement s'inspire de celui de la Fédération Française de Football (FFF), auquel il faut ajouter des règles spécifiques. Par exemple, le jeu se pratique avec deux équipes de 4 joueurs ; la partie se déroule sur deux périodes de 15 minutes.



Matériel utilisé

Les sportifs handicapés moteurs peuvent aborder cette activité avec n'importe quelle sorte de fauteuil électrique. Toutefois, l'utilisation d'un fauteuil électrique de sport est recommandée. Au niveau du fauteuil, certains aménagements sont nécessaires : pare-chocs aux normes, calage en mousse, coussin, ceinture de maintien, appui-tête. Des plans inclinés latéraux de dimension réglementaire doivent être disposés sur toute la longueur du terrain au delà de la ligne latérale. Les buts utilisés sont matérialisés par deux montants verticaux.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>
<http://www.foot-fauteuil.com/> ou
contacter delattre@foot-fauteuil.com

Cécifoot éducatif, d'entraînement et de performance

Pratique sportive des années 1990 proche de football, le cécifoot intéresse les personnes déficientes visuelles ou non voyantes.

Les joueurs valides munis d'un bandeau supprimant la vue peuvent également jouer.

Public concerné

Enfants, adolescents et adultes non-voyants et malvoyants.

Organisation

Le cécifoot se pratique exclusivement dans des clubs affiliés à la Fédération Française Handisport.

Règlementation : En compétition, le cécifoot se joue à 6 joueurs, pour des périodes de 20 mn pour les malvoyants et 25 mn pour les non voyants sur un terrain de handball. Les joueurs valides peuvent également jouer. Le règlement s'inspire du football à 6, édité par la Fédération Française de Football. Toutefois, quelques aménagements qui tiennent compte des spécificités du handicap sont proposés. Ces aménagements concernent le hors-jeu, les fautes collectives, le signalement, la durée des matchs et la taille du terrain.

Matériel utilisé

Le cécifoot nécessite l'utilisation d'un ballon sonore, d'un équipement

électronique (bip sonore placé derrière le but), d'une ficelle équipée de grelots disposée sur le pourtour du terrain, et des plans inclinés latéraux disposés autour du terrain.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>
contacter : Julien Zelela
cecifoot@aol.com
Tél : 01 46 72 65 56
Fax : 01 45 42 33 86

Sport Adapté

Public concerné

Sportifs handicapés mentaux (personnes déficientes intellectuelles et/ou atteintes de troubles psychiques)

Organisation

Le football à 7 se pratique dans des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté. Au cours des compétitions, les sportifs handicapés mentaux s'affrontent en fonction de leur catégorie d'âge (Jeunes 10/11 ans, 12/15 ans et 16/20 ans ; seniors 21/34 ans et vétérans 35 ans et plus), et selon les catégories de la Fédération Française du Sport Adapté (division, 1, 2 ou 3). Le football à XI concerne principalement les joueurs de plus de 16 ans.

Règlementation

Le règlement dépend du niveau de pratique des sportifs handicapés mentaux. En division 1 : le règlement appliqué est celui de la Fédération Française de football. Par contre pour les sportifs des divisions 2 et 3, le règlement est adapté. Certains aménagements sont proposés au niveau de la durée des matchs, des fautes.

Catégorie des handicaps

Quel que soit le type de pratique sportive, la Fédération Française du Sport Adapté propose une classification des sportifs handicapés mentaux en trois divisions.

Convention

Claude Simonet, Président de la Fédération Française de football et Georges Ray-Jabalot, Président de la Fédération Française de Sport Adapté, ont signé le 17 avril 2002, une convention favorisant l'accès des sportifs porteurs d'un handicap à la pratique du football en milieu ordinaire. Cette convention favorise la pratique du football en club de valides. Le licencié FFSA peut pratiquer en club FFF sans prendre une deuxième licence. Sauf dans le cas de compétition.

Par la reconnaissance des deux fédérations, les actions de formation autorisent le diplômé fédéral option "technicien en association sportive" à encadrer cette activité en club FFSA ou FFF, en direction des publics handicapés mentaux ou présentant une déficience psychique.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

L'association CLARRIS organise des rencontres sportives en football, pour les enfants et adolescents des établissements spécialisés des Alpes-Maritimes.

Public concerné

enfants et adolescents pris en charge dans le secteur médico-social (IME, IR, IES) et sanitaire (pédopsychiatrie) déficience intellectuelle, troubles du comportement et de la personnalité, troubles envahissants du développement (autisme...).

Contact

Céline Bretin : 06 77 12 41 52

Cette association est également en relation avec l'UNSS.

Fédération Sportive des Sourds de France

Le football est pratiqué par les sportifs sourds ou malentendants. La Fédération propose 4 types de licence : scolaire, compétition, loisir ou individuelle. Un club du département propose le football : le Nice Côte d'Azur sport des sourds.

Contact

Présidente : Mme Marie-Noelle Humberstet : 04 93 85 32 73 ou M. Bianchini Maurice : 04 93 55 40 62.

Le club participe au championnat FSGT du département.

ANTIBES

Association CLARRIS

Lieu de l'activité Super Antibes

Contact M. J. Bégarie - Président

Tél 06 75 46 03 94

Mme C. Bretin - Secrétaire : 06 77 12 41 52

Adresse Super Antibes - Route des 3 Moulins
06600 Antibes

Handicap Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité 1 fois par an

Pratique Loisir - Entraînement possible sur demande des familles

Info + L'association CLARRIS organise des tournois inter-établissements. Possibilité d'ouvrir de nouveaux créneaux si demande.

CROS de CAGNES

Club de Football du Cros de Cagnes

Lieu de l'activité Cros de Cagnes

Contact M. J. Schramm

Tel / Fax 04 93 81 64 01

Adresse M. J. Schramm

46, Boulevard de Cimiez - 06000 Nice

Handicap Autisme

Public Enfants - Adolescents

Pratique Loisir - Entraînement

Info + L'association se charge de mettre en place la démarche d'insertion de l'enfant dans le club par la réalisation d'un projet pédagogique.

LA TRINITE

Association Trinité Sport Adapté

Lieu de l'activité Stade municipal de Drap-Cantaron

Contact M. J.M. Laurenti - Président de l'association

Tél M. Laurenti : 04 93 79 47 90 / Mme M. Malva : 04 93 27 06 40

Trésorière de l'association et responsable du secrétariat

Espace Culture Sports Loisirs Jeunesse 04 97 00 07 80

Adresse Complexe Sportif de la Satem

Boulevard Anatole France - 06340 La Trinité

Handicaps Mental - Auditif - Visuel

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Lundi de 17h30 à 18h30

Pratique Loisir - Entraînement

NICE

Association L'Envol

Lieu de l'activité Stade municipal C. Ehrmann

Contact M. Rey - Président

Tél 04 93 26 77 65 - **Fax** 04 93 26 77 65

Adresse Association L'Envol

1, Place de l'Armée du Rhin - 06300 Nice

Handicap Mental

Public Adultes

Périodicité Mercredi de 17h30 à 19h00

Samedi de 10h30 à 12h00

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

NICE

Nice Côte d'Azur Sport des Sourds

Lieu de l'activité Stade municipal Charles Ehrmann

Contact M. C. Bony - Entraîneur

Fax 04 93 18 92 88

Adresse Nice Côte d'Azur Sport des Sourds
Foyer Socio Culturel des Sourds et Malentendants
de Nice et des Alpes-Maritimes
17, Rue El-Nouzah - 06000 Nice

Handicap Auditif

Public Adultes

Périodicité Jeudi de 20h00 à 22h00

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Info + Chaque année l'association participe au championnat de football de la F.S.G.T, au championnat de France des sourds de football (1ère Division) et au championnat de la Ligue Sportive des Sourds de la Méditerranée.



Equipe de Football A.S. ENVOL DE NICE

Hockey-sur-gazon éducatif

Cette activité éducative peut se jouer en salle à 6 joueurs ou à 11 sur grand terrain. Le hockey peut être joué également en fauteuil. En salle, l'usage des bandes latérales pour faire rebondir la balle fait de ce jeu un sport de tactique.

L'objectif est, au moyen d'une crosse, de mettre la balle dans la zone de but. Sport convivial et de fair-play avant tout, la vitesse de déplacement ainsi que les coordinations sont intensément sollicitées. En salle, la balle ne doit pas décoller du sol et tout geste qui peut se révéler dangereux (crosse levée) est immédiatement sanctionné.

Comme tout sport collectif, le hockey développe les qualités socio-motrices comme se situer dans un groupe, jouer les rôles de partenaire ou d'adversaire, d'attaquant ou de défenseur.

Sur le plan cognitif, la pratique de cette activité développe les capacités à se situer dans l'espace, à prendre et à traiter des informations à anticiper. Pour les enfants ou adolescents présentant des troubles de l'adaptation ou de comportement l'activité est particulièrement éducative.

Pour les enfants en fauteuil électrique, cette activité est très ludique.

Hockey-sur-gazon d'entraînement et de performance

L'association CLARRIS organise cette activité durant les temps d'éducation physique des enfants des établissements spécialisés.

Contact : Jérôme Bégarie
06 75 46 03 94 ou 06 77 12 41 52

Handisport

La Fédération Française Handisport n'organise pas à l'heure actuelle de compétitions sportives en hockey.

Pour plus d'informations
<http://www.ffh.org>

Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté n'organise pas à l'heure actuelle de compétitions sportives en hockey.

Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération, proposent des entraînements dans cette discipline sportive.

Pour plus d'informations
<http://www.ffsa.asso.fr>

Rugby éducatif

Bien que mentionné dans les sports collectifs, le rugby est un sport de combat et d'évitement collectif. Le but est de faire progresser la balle ovale vers la ligne arrière du terrain, du camp adverse.

Cette activité développe de nombreuses compétences sociomotrices. Les règles du jeu impliquent de réaliser certaines actions collectives comme les passes vers l'arrière, les regroupements (mêlée), passer la balle dès que le joueur est au sol. Les rôles de partenaires, d'adversaires, d'attaquants ou défenseurs font du rugby une activité socialement riche. Sur le plan de la motricité, l'équilibre, les coordinations, la vitesse en font une activité utile pour le développement de l'enfant et l'adolescent mais aussi importante chez l'adulte pour lutter contre la sédentarité. Les éducateurs sportifs en rugby utilisent en pédagogie de nombreux jeux collectifs ou présportifs favorisant l'implication des enfants ou adolescents présentant des troubles psychiques ou une déficience intellectuelle.

Rugby d'entraînement et de performance

Handisport

La Fédération Française Handisport n'organise pas à l'heure actuelle de compétitions sportives en rugby.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Sport Adapté

Public concerné

Sportifs handicapés mentaux (personnes déficientes intellectuelles et/ou atteintes de troubles psychiques)

Organisation

Le rugby se pratique dans des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté. Au cours des compétitions, les sportifs handicapés s'affrontent en fonction de leur catégorie d'âge :

(poussins : 7/11ans, benjamins : 12/13ans, minimes 14/15ans, cadets : 16/17ans, juniors : 18/20ans, seniors : 21ans et plus), et selon les catégories de la Fédération Française du Sport Adapté (division, 1, 2 ou 3).

Le nombre de joueurs par équipe varie également selon la division et la catégorie d'âge. On peut ainsi pratiquer le rugby à VII, VIII, XIII ou à XV.

Réglementation

Le règlement dépend du niveau de pratique des sportifs handicapés mentaux. En division 1 : le règlement appliqué est celui de la Fédération Française de Rugby. Par contre pour les sportifs des divisions 2 et 3, le règlement est adapté. Certains aménagements sont proposés au niveau du nombre de joueurs, du hors-jeu, de la mêlée...

Catégorie des handicaps

Quel que soit le type de pratique sportive, la Fédération Française du Sport Adapté propose une classification des sportifs handicapés mentaux en trois divisions.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

L'association CLARRIS organise des rencontres sportives en rugby, pour les enfants et adolescents des établissements spécialisés des Alpes-Maritimes.

Public concerné

enfants et adolescents pris en charge dans le secteur médico-social (IME, IR, IES) et sanitaire (pédopsychiatrie), déficience intellectuelle, troubles du comportement et de la personnalité, troubles envahissants du développement (autisme...).

Contact

Céline Bretin : 06 77 12 41 52.

Cette association est également en relation avec l'UNSS.

Fédération Française de Rugby

L'objectif de la fédération est de contribuer dans le domaine du handicap à l'insertion de jeunes ou adolescents autistes dans les clubs de rugby.

Elle soutient l'action de l'Association "UN CLUB, UN AUTISTE"

M. Schram : Tél/fax : 04 93 81 64 01

Email : 1club.1autiste@wanadoo.fr



“ Patrice Lagisquet encourage le Rugby pour les personnes handicapées mentales ”

NICE

Association CLARRIS

Lieu de l'activité Stade de Rugby des Arboras

Contact M. J. Bégarie - Président

Tél 06 75 46 03 94 / 06 77 12 41 52 (C. Bretin : Secrétaire)

Adresse Stade de Rugby des Arboras
274, Route de Grenoble - 06000 Nice

Handicap Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité 1 fois par an

Pratique Loisir - Entraînement possible sur demande
des familles

Info + L'association CLARRIS organise des tournois inter-établissements. Possibilité d'ouvrir de nouveaux créneaux.

Nice Université Rugby Club

Lieu de l'activité Stade de Rugby
Parc des Sports Charles Ehrmann

Contact M. J. Schramm

Tél / Fax 04 93 81 64 01

Adresse M. J. Schramm
46, Boulevard de Cimiez - 06000 Nice

Handicap Autisme

Public Enfants - Adolescents

Pratique Loisir - Entraînement

Info + L'association se charge de mettre en place la démarche d'insertion de l'enfant dans le club par la réalisation d'un projet pédagogique.

Torbball/Goalball éducatif

Cette activité collective présente un réel intérêt pour les personnes malvoyantes ou non-voyantes.

L'activité se joue trois contre trois. Les trois partenaires sont basés à genoux sur des tapis. Ils doivent marquer un but en faisant rouler un ballon sonore sur un terrain (demi-terrain de handball). En passant sous une ligne sonore, la balle doit atteindre la zone arrière du camp des adversaires sans que ceux-ci aient pu la bloquer.

Par son engagement physique cette activité développe les qualités physiques de la motricité : coordination, équilibre, déplacement au sol et bioénergétique : endurance, force. Par sa dimension collective le torbball met en jeu les relations socio-motrices pour organiser les tactiques et les stratégies.

Anticipation, écoute, réflexes, vitesse de réaction sont les qualités psychomotrices que met en jeu cette activité.

Torbball/Goalball d'entraînement et de performance

En club, cette pratique sportive répond à des règlements établis par la fédération sportive de référence.

Handisport

Public concerné

Enfants, adolescents et adultes non-voyants et malvoyants.

Organisation

Le torbball et le goalball se pratiquent exclusivement dans des clubs affiliés à la Fédération Française Handisport.

Réglementation

En compétition, le règlement est spécifique à ces deux activités.

Par exemple, en goalball le terrain est de 18x9 mètres ; les matchs se jouent sur deux périodes de 7 minutes ; des lignes tactiles sont disposées au sol afin de permettre aux joueurs de s'orienter ; les tirs peuvent s'effectuer avec deux rebonds du ballon au minimum.

En torbball, le terrain est de 16x7 mètres ; les matchs se jouent sur deux périodes de 5 minutes ; des tapis sont disposés au sol afin de permettre aux joueurs de s'orienter ; les tirs s'effectuent uniquement à la main en lançant le ballon sous des ficelles sonores disposées à 40 cm du sol au milieu du terrain.

Matériel utilisé

En goalball, le ballon pèse 1250 grammes, est en caoutchouc dur et il contient des clochettes. Le but est de 9 mètres de large, pour une hauteur de 1,3 mètre. En torbball, le ballon, qui pèse 500 grammes, est en caoutchouc dur et il contient des grenailles et des grelots. Le but est de 7 mètres de large, pour une hauteur de 1,3 mètre. Les ficelles sont soutenues par six poteaux.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

ou contacter

vincent.rignault@libertysurf.fr

Dans le département des Alpes-Maritimes, 2 clubs pratiquent cette activité.

NICE

Association A.V.H Nice

Lieu de l'activité Gymnase de l'école des Orangers
86, Boulevard Pape Jean XXIII - 06300 Nice

Contact M. Robert Viano - Président

Tél 04 93 52 54 54

Adresse 4, Avenue Henri Barbusse - 06100 Nice

E-Mail avh.nice@wanadoo.fr

Handicap Visuel

Public Adultes

Périodicité Mardi de 17h00 à 19h00

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Info + C'est un sport qui demande une bonne condition physique et un certificat médical d'aptitude à l'activité. Il est possible d'intégrer des personnes valides au sein de l'équipe.

Handisport Nice Côte d'Azur

Lieu de l'activité Gymnase Scolaire

Ecole Rosalinde Rancher

24, Vieux Chemin de Gairaut - 06100 Nice

Contact Mme Dejean - Secrétaire

Tél 04 93 84 84 22

Adresse Handisport Nice Côte d'Azur

7, rue Jean et Xavier de Maistre - 06100 Nice

Handicaps Moteur - Visuel - Auditif

Public Adultes

Périodicité Vendredi de 19h à 22h

Pratique Loisir - Entraînement



Volley-ball éducatif

De 2 joueurs contre 2, à 6 joueurs contre 6, le volley est une activité de convivialité.

Il s'agit, à partir de passes hautes ou basses de faire tomber le ballon sur le terrain du camp adverse en le faisant passer au dessus d'un filet placé en hauteur. Il s'agit donc de créer une rupture de l'échange sans que le ballon tombe dans son propre camp. Le développement des qualités sociomotrices comme la communication entre les partenaires de l'équipe, l'acquisition de qualités psychomotrices : coordination, déplacements, vitesse de réaction, maîtrise de techniques, ainsi que les qualités cognitives comme le repérage dans l'espace, l'anticipation font de cette activité une pratique éducative. Chez les adolescents, le volley renforce l'estime et la maîtrise de soi. Chez les adultes cette activité permet de lutter contre la sédentarité et maintenir des relations sociales.

Volley-ball d'entraînement et de performance

Fédération des Sourds de France

Directeur Technique Fédéral

Daniel Robin :

fax : 02 38 76 72 74 (Masculin)

Directeur Technique Fédéral

Jean-Claude Percevault :

02 38 43 92 29 (Féminin)

Handisport

La Fédération Française Handisport n'organise pas à l'heure actuelle de compétitions sportives en volley-ball.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté n'organise pas à l'heure actuelle de compétitions sportives en volley-ball.

Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération proposent des entraînements dans cette discipline sportive.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fédération Française de Volley-Ball

<http://www.volley.asso.fr/>

La fédération française de volley-ball accueille dans ses clubs des personnes présentant une déficience auditive.

CAGNES sur MER

US Cagnes Volley-Ball

Lieu de L'activité Cagnes sur Mer

Contact M. P. Gerbault

Tél 04 93 58 71 75

Adresse US Cagnes Volley-Ball

Gymnase J. Verne - 06500 Cagnes sur Mer

Handicap Auditif (en intégration)

Public Adolescents - Adultes

Périodicité La période des entraînements diffère suivant le niveau de compétence du joueur

Pratique Loisir (Initiation et formation) - Entraînement
Compétition

Accès Sanitaires - Rampes d'accès

Info + Les entraînements sont assurés par un éducateur sportif spécialisé. Possibilité sur demande des familles de mettre en place l'activité volley-ball fauteuil.

Spécificité

Pour le pratiquant, il s'agit de se déplacer dans un environnement changeant, non permanent, codifié de façon implicite ou explicite. Cela suppose des compétences afin d'anticiper un certain nombre de situations matérielles ou humaines, afin de gérer les incertitudes des changements climatiques ou environnementaux. La maîtrise d'un certain nombre d'habiletés motrices avec ou sans l'usage de matériels spécifiques ou d'équipements est requise. Assurer sa sécurité et celle des autres pratiquants afin de réduire les risques pour soi ou pour les autres. S'adapter biophysiquement à la température, l'altitude ou la pression font de ces activités des pratiques hautement éducatives, ludiques et sociales.

En effet elles procurent des sensations de plaisir et sont sources de relations sociales, de coopération, d'entraide. Elles relèvent pour la plupart d'entre elles d'activités privilégiées de loisir ou de vacances. Dans les Alpes-Maritimes, plus de 15 activités physiques de pleine nature ont été recensées. Elles sont accessibles dans certaines conditions décrites selon les activités aux personnes en situation de handicap.

Classement des activités

Activités aériennes : vol libre, parachutisme

Activités de mer et de rivière : aviron, voile, canoë-kayak, rafting, plongée, ski nautique, pêche, baignade

Activités de montagne de randonnée d'escalade et de neige :

ski alpin, ski de fond, raquette, randonnée, raid, escalade, via ferrata, canyonisme, spéléologie.

Activités de nature : Equitation, Parcours acrobatique en hauteur, Chiens de traîneau, découverte du Parc du Mercantour, Parcours santé.

Activités tractées ou à moteur : Scooter de mer, Ski nautique

Organisation des activités

Pratiquer dans des environnements particuliers suppose :

- de se rendre sur des lieux spécifiques montagne ou bord de mer au moyen de transports adaptés.
- de séjourner sur une durée plus ou moins longue (hébergements individuels ou collectifs accessibles).
- de pratiquer l'activité avec un matériel plus ou moins coûteux : achat, location ou prêt.

Toutes ces activités sont qualifiées à risque. A ce titre elles doivent être pratiquées dans des conditions optimales de sécurité par un encadrement qualifié dans la discipline sportive et capable de s'adapter aux particularités du pratiquant au moyen d'une expérience reconnue ou d'une qualification spécialisée complémentaire en direction des publics handicapés.

Activités physiques de Plein Air



Activités aériennes

- Parachutisme p. 102
- Vol libre p. 104

Activités de mer et de rivière

Activités nautiques

- Aviron p. 106
- Canoë kayak / Rafting p. 109
- Voile p. 112



Activités de baignade et subaquatique

- Baignade p. 118
- Plongée p. 127



Activités de montagne, de randonnée, d'escalade et de neige

- Escalade / Canyonisme p. 131
- Randonnée en raquettes / Via ferratta p. 137
- Randonnée pédestre / Relais / Raid p. 139
- Ski alpin p. 142
- Ski de fond p. 147
- Spéléologie p. 149



Activités de nature

- Pleine nature / Accrobranche /
Chiens de traîneaux p. 151
- Mercantour / Parcours santé p. 155
- Hébergement pleine nature p. 156
- Equitation p. 158
- Pêche p. 165



Activités à moteurs ou tractées

- Scooter des mers ou véhicule nautique
à moteur p. 166
- Ski nautique p. 167

Qui n'a jamais rêvé de voler? ce rêve aujourd'hui peut devenir réalité.

Les personnes à mobilité réduite, au même titre que les valides peuvent elles aussi accéder dorénavant à ces activités adaptées et conçues spécialement pour elles. Une réflexion pédagogique et technique a conduit la fédération de parachutisme à élaborer du matériel et des techniques adaptés pour que la mise en sécurité, le confort et le plaisir du pratiquant soient optimaux.

Publics concernés : personnes paraplégiques, personnes amputées, séquelles de polio, non-voyantes ou malvoyantes, sourdes ou malentendantes.

Saut de découverte tandem

Le saut s'effectue à une hauteur de 4000 m en biplace. Il se réalise en parachute tandem spécialement conçu pour porter le moniteur et son passager. La durée du vol est d'environ une cinquantaine de secondes en libre et 6 mn sous la voilure. Les moniteurs possèdent la qualification tandem et sont spécialisés pour l'accompagnement des personnes handicapées.

Les personnes handicapées motrices sont munies d'une combinaison spéciale de maintien des membres inférieurs. Le moniteur assure l'intégralité de l'atterrissage. Pour cela les conditions météo doivent être optimales. Le saut est décidé par le moniteur. Il faut compter environ une heure de préparation pour le saut. Les candidats handicapés au saut de découverte doivent être motivés et satisfaire à la visite médicale réalisée par un médecin spécialiste. Afin que le vol reste agréable il est recommandé

que le poids de la personne ne dépasse pas 80kg. Le vol peut se réaliser à partir de 15 ans.

Dans tous les cas les organisateurs se devront de respecter le cahier des charges édicté par le pilote tandem.

Organisation des sauts

La ligue et le Centre école Côte d'Azur aérodrome du Cannet des Maures le Luc organisent des séances de découvertes adaptées. Cependant la démarche individuelle pour découvrir le saut en parachute est possible.

Contacts

Ligue : Président de la ligue Côte d'Azur, M. Claude Arbona :

06 09 83 92 00 - 04 92 09 88 07

Comité départemental
des Alpes-Maritimes

M. J.P. Roseau : 06 12 03 46 82

Moniteurs qualifiés et spécialisés

M. Eric Plassard : 06 03 24 10 35 -
04 94 73 88 65

Fédération Française de Parachutisme

62 rue de Fécamp, 75012 Paris

Tél : 01 53 46 68 68

<http://www.ffp.asso.fr/>

Handisport

La Fédération Française Handisport n'organise pas à l'heure actuelle de compétitions sportives en vol libre. Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération, proposent à leurs adhérents de participer à des entraînements dans cette activité de pleine nature.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Lieu de l'activité Centre école régionale de parachutisme
Base de "l'EAALAT" le Cannet des Maures (83)

Contact M. C. Arbona - Président de la Ligue "Parachutisme Sportif de la Côte d'Azur"

Tél 04 92 09 88 07 / 06 09 83 92 00 - **Fax** 04 92 09 91 70

Adresse Monsieur C. Arbona

122, Corniche des Oliviers - 06000 Nice

Email ligue.parachutisme.cotedazur@libertysurf.fr

Handicaps Auditifs - Certains amputés - Visuels (en tandem) paraplégiques (en tandem)

La pratique du parachutisme est accessible sous certaines conditions

- Le poids de la personne handicapée doit être inférieur à 80 Kilos
- Faire preuve d'une bonne condition physique.



Info + Dans le cadre de l'Année Européenne des Personnes Handicapées, la ligue souhaite faire, à titre exceptionnel, découvrir le parachutisme à 20 sportifs handicapés. Afin de bénéficier d'une bonne météo, l'action se déroulera au début de l'été 2004. Le saut s'effectuera en tandem à l'aide de harnais spécialement conçus et en présence de moniteurs diplômés d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif, titulaires d'une qualification spécifique. Les sauts seront filmés et feront l'objet d'un montage sonore et vidéo.

Vol Libre

D'après la définition donnée par la fédération française de vol libre, le vol libre regroupe un ensemble de disciplines de pleine nature dont la spécificité est un contact étroit avec l'air.

Le but commun à chacune est de se déplacer (ou de faire se déplacer un engin) dans la masse d'air, en utilisant les forces naturelles importantes qu'elle développe. Ces disciplines sont : le Cerf-volant, le Kite, l'aile Delta et les ailes rigides, le Parapente et la Cage de pilotage. Chacun de ces engins comporte ses propres attraits liés à des capacités de vol distinctes. Les libéristes choisissent de pratiquer une ou plusieurs de ces spécialités au regard des plaisirs qu'elles apportent et des contraintes spécifiques qu'elles impliquent. Les pratiquants à mobilité réduite peuvent accéder dorénavant à ces activités adaptées et conçues spécialement pour elles. Une réflexion pédagogique et technique à l'initiative de libéristes handicapés a conduit à l'élaboration de matériels et de techniques pour que la mise en sécurité, le confort et le plaisir du pratiquant soient optimaux.

Fédération Française de Vol Libre

La FFVL a créé une commission Hand "Icare". Le projet Hand "Icare" a trouvé naissance lors du salon ICARE en septembre 2001. Son objectif a été de réaliser une étude de faisabilité sur l'apprentissage du parapente pour des personnes à mobilité réduite.

Cahier des charges du fauteuil : celui-ci précise les modalités techniques du fauteuil. Celles-ci

tiennent compte de la nature de l'usage : biplace passif, biplace élève actif, fauteuil école, fauteuil de vol pilote autonome ; pour le roulage du fauteuil le choix des roues doit tenir compte des reliefs et types de revêtement des pistes, la stabilité statique et dynamique doit permettre la sécurité et le confort optimal. Contact André Rose, FFVL.

Handicap et vol libre : un document technique pédagogique et médical est en préparation. Seront traités les contre-indications formelles, la technique d'évaluation des possibilités d'accès ainsi que de nombreux autres sujets.

<http://www.ffvl.fr/FFVL/Handicare/>
Président de la commission handicap :
Jeff Fauchier : jeff.fauchier@laposte.net

Fédération Française de Vol Libre

4 rue de Suisse - 06000 NICE
Tél : 04 97 03 82 82 / Fax : 04 97 03 82 83
email : ffvl@ffvl.fr

Handisport

La Fédération Française Handisport n'organise pas à l'heure actuelle de compétitions sportives en vol libre. Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération, proposent à leurs adhérents de participer à des entraînements dans cette activité aérienne.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Sites de Parapente

Lieu de l'activité Pleine nature

Contact M. J. Fauchier - Président de "Handi'care"

"Commission handicap de la Fédération Française de Vol Libre"

Tél 04 94 44 85 01 / 06 61 59 98 82

Adresse Monsieur J. Fauchier

240, Boulevard des Eucalyptus - Anthéor - 83530 Agay

Email jeff.fauchier@laposte.net

Handicaps Moteur - Auditif (prochainement)

Public Adolescents dès 14 ans - Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir

Info + L'association dispose d'une dizaine de fauteuils roulants de vol. Ce sont des pilotes diplômés d'état qui enseignent et font voler en biplace les personnes à mobilité réduite

Associations qui fréquentent cette structure

Déficiences motrices

Handi-Loisir : M. Delpech : 04 93 97 17 63

Handisport Antibes Méditerranée

M. Mercier : 04 92 19 17 29



Activité éducative

L'aviron, pratique nautique des plus ancestrales, offre des possibilités multiples aux personnes à mobilité réduite comme aux personnes présentant des déficits moteurs, sensoriels ou mentaux.

Pratiquée sur un plan d'eau calme, mer ou lac ou rivière, cette activité s'organise autour d'une succession d'appuis coordonnés sur l'eau au moyen d'avirons, dans le but de propulser le bateau. Pratiquée en solo ou à plusieurs, avec pour le rameur un aviron (ramer en pointe) ou deux avirons (ramer en couple), l'activité nécessite de développer des relations sociales de coopération, d'entraide et de solidarité.

Activité à dominante énergétique et pratiquée régulièrement, elle entretient la force, la souplesse et la tonicité posturale.

Chez les enfants, l'approche progressive au moyen de situations aménagées en sécurité représente un support pédagogique de qualité. Les éducateurs sportifs doivent être formés et qualifiés pour assurer l'encadrement de l'activité dans les établissements spécialisés, scolaires ou en club. Une formation concernant la spécificité du handicap est recommandée. Chez les adultes, la discipline randonnée ou découverte de l'environnement par l'activité aviron favorise le maintien des liens sociaux, l'intégration sociale des pratiquants.

Aviron de loisir

Handisport

La Fédération Française Handisport n'organise pas, à l'heure actuelle, de compétitions sportives en aviron. Cependant cette activité est pratiquée par des sportifs dans des clubs de la fédération française d'aviron. C'est le cas des personnes non-voyantes ou malvoyantes.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Sport Adapté

Public concerné

Sportifs déficients intellectuels et/ou atteints de troubles psychiques.

Organisation

L'aviron peut se pratiquer en club d'aviron par les adhérents des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté car la FFSA n'organise pas d'entraînement ni de compétition dans cette discipline. Les Sportifs déficients intellectuels et/ou atteints de troubles psychiques doivent dans tous les cas satisfaire au test aquatique.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fédération Sportive des Sourds de France

Public concerné

Sportifs déficients auditifs :
sourds ou malentendants



Organisation

L'aviron peut se pratiquer en club d'aviron par les adhérents des clubs affiliés à la Fédération Sportive des Sourds de France car la FSSF n'organise pas d'entraînement ni de compétition dans cette discipline.

Fédération Française des Sociétés d'Aviron

Les différentes disciplines de la fédération française des sociétés d'aviron sont :

la compétition - le haut-niveau - le loisir - la randonnée - l'aviron

découverte - l'aviron de mer - l'aviron scolaire et universitaire.

La volonté de la fédération est d'intégrer sur les bateaux existants les personnes dont le déficit est compatible avec les contraintes de l'activité. Il n'y a pas de commission handicap.

L'aviron "randonnée à thème" pour découvrir des sites touristiques, par exemple la 6ème randonnée du Verdon, peut être l'aboutissement d'une découverte de la pratique d'aviron en club. Consulter le site randonnée de la fédération française des sociétés d'aviron.

Sécurité

La pratique de l'aviron nécessite de réussir le test d'aisance aquatique.

Se renseigner en piscine ou auprès du club d'aviron.

Contact

<http://avironfrance.asso.fr/>

MANDELIEU la NAPOULE

Lieu de l'activité Rowing Club

Contact Mme Lydie Jouvray - Responsable du Club

Tél 04 93 49 71 34

Adresse Rowing Club de Cannes Mandelieu

Avenue de la Mer - 06210 Mandelieu La Napoule

Handicap Visuel

Public Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Délicat car l'embarquement s'effectue directement par un ponton flottant

Association qui fréquente le Rowing Club

Déficiences visuelle

Association Valentin Haüy "Cannes" - Mardi matin

M. Hugot : Président / M. Balazun : Encadrant

Tél : 04 93 46 19 56



Canoë ou kayak. Activité éducative et de loisir

Cette activité regroupe un ensemble de types de bateaux propulsés par la force des bras au moyen d'une pagaie double pour le kayak et simple pour le canoë.

Cette activité peut se pratiquer en mono ou en biplace en eau vive, en mer ou en eau calme. Savoir se diriger, se propulser, se maintenir en équilibre, s'orienter en toute sécurité en eau calme ou en eau vive sont les bases même de cette activité. Les nombreuses adaptations techniques et pédagogiques de l'activité permettent à des personnes à mobilité réduite ou présentant des déficiences sensorielles ou mentales de pratiquer en toute sécurité. Activité à risque, le canoë ou le kayak supposent de développer un certain nombre de compétences, traitement de l'information dans un milieu changeant, mobilisation des ressources énergétiques, adaptation de la thermorégulation, maîtrise de certaines techniques de déssalage et du matériel. C'est une activité privilégiée pour développer les facteurs de socialisation comme d'aide à l'autre, la coopération, l'autonomie, l'adaptation à l'environnement, la connaissance de la nature ; pour cela les éducateurs sportifs ou fédéraux des écoles de canoë kayak mettent en œuvre des approches pédagogiques ludiques, adaptées aux besoins des publics enfants ou débutants.

RAFTING

Le raft est une embarcation pneumatique insubmersible. L'intérêt du rafting est la découverte de rivières ayant un certain débit et procurant de fortes sensations.

Cette activité d'eau vive nécessite un équipement (casques, gilets de sauvetage) et un encadrement de qualité. Dans des conditions optimales de navigation, des personnes présentant une faible autonomie pour leur déplacement peuvent y trouver un véritable plaisir. C'est ce que proposent des associations sportives des Alpes-Maritimes.

Handisport

Public concerné

- Sportifs paraplégiques, tétraplégiques ou assimilés
- Sportifs amputés et assimilés,
- Les infirmes moteurs cérébraux et assimilés,
- Les personnes atteintes d'un handicap physique entraînant une perte fonctionnelle.

Organisation

Le canoë ou le kayak se pratiquent dans les clubs affiliés à la Fédération Française de Canoë Kayak. Ces clubs peuvent être affiliés à la fédération française Handisport.

Adaptation

L'accès au bateau est le premier problème à régler soit par portage soit par des formes techniques de mise à l'eau : ponton, treuil de mise à l'eau. Les bateaux peuvent faire l'objet d'adaptation : le siège au moyen de calages ou de sanglages, les appuis des pieds, l'ouverture plus grande de l'accès (trou d'homme), la fixation de la pagaie au

moyen d'une mitaine. Les règles de sécurité de l'activité peuvent être renforcées selon la nature des déficiences.

Matériel utilisé

les kayaks de mer stables, larges offrent de nombreux avantages pour les pratiquants à mobilité réduite.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Département des activités de pleine nature.

Canoë ou kayak d'entraînement et de performance

Sport Adapté

Publics concernés

- Sportifs déficients intellectuels et/ou atteints de troubles psychiques.

Organisation

Le canoë et le kayak se pratiquent dans des clubs affiliés à la Fédération Française de Canoë Kayak adhérant également à la Fédération du Sport Adapté ou pour lesquels les pratiquants possèdent une licence Sport Adapté. Au cours des compétitions, les sportifs handicapés mentaux s'affrontent en fonction de leur catégorie d'âge (benjamins : 11 ans et plus, minimes 12/14 ans, cadets : 15/17 ans, juniors : 18/20 ans, seniors : 21 ans et plus), et selon les catégories de la Fédération Française du Sport Adapté (division, 1 et 2).

Règlementation

Le règlement dépend du niveau des sportifs. En division 1 le règlement appliqué est très proche de la Fédération Française de Canoë Kayak. Par contre pour les sportifs de la division 2 le règlement est adapté.

Catégorie des handicaps

Dans ce type de pratique sportive la Fédération Française du Sport Adapté propose une classification des sportifs en deux divisions en fonction de leur niveau de compréhension et de leur capacité dans l'activité.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Correspondant fédéral : Didier Devaux, FFSA, 01 42 73 90 00

Fédération Française de Canoë Kayak

La fédération de canoë kayak propose des niveaux de pratique accessibles à un certain nombre de pratiquants handicapés. Les mises en situation pédagogique jouées favorisent les apprentissages essentiels : équilibre, coordination, propulsion, prise d'information, coopération, entraide et règles incontournables de la sécurité. Dans tous les cas de pratique, il est recommandé de s'initier à l'activité au sein d'un club adhérent à la FFCK.

Convention

une convention relie les fédérations françaises de Canoë Kayak et Handisport. Cette convention doit faire l'objet d'une relecture.

Contact : Jean-Christophe Gonneaud, Conseiller technique régional, et correspondant pour la commission Handikayak : 01 45 11 08 62, languedocroussillon@ffcanoé.asso.fr Label Handikayak à l'étude.

Fédération Française de Canoë-Kayak : 87 quai de la Marne - BP 58 94344 Joinville le Pont Cedex

Tél : 01 45 11 08 50

Fax : 01 48 86 13 25

<http://www.ffck.org/>

BREIL sur ROYA

Lieu de l'activité Breil sur Roya

Contact Association Roya-Evasion

Tél 04 93 04 91 46 - **Fax** 04 93 04 91 46

Adresse 1, rue Pasteur et 9, Boulevard Rouvier
06540 Breil sur Roya

Email roya.evasion@wanadoo.fr

Handicaps Mental léger - Moteur autonome - Visuel - Auditif

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir

Accès Relativement difficile car c'est un milieu naturel.
Les cours sont collectifs. Un certain niveau d'autonomie
est requis pour une pratique en intégration.

Roya Evasion peut adapter l'enseignement de l'activité
aux projets pédagogiques des associations ou
établissements spécialisés.



Voile éducative

L'activité voile regroupe un ensemble de supports propulsés par le vent au moyen d'une voile.

Savoir se diriger, accélérer, s'orienter en sécurité sont les bases même de cette activité. De la planche à voile à l'habitable mono ou multicoque, la diversité des formes de pratique est importante. Activité à dominante cognitive, il s'agit d'appréhender et développer la notion de "vent propulsif" pour être capable de réaliser des trajectoires sur l'eau. C'est pour cela que les écoles de voile mettent en œuvre des progressions pédagogiques adaptées au niveau de compréhension des enfants. Pour les enfants déficients moteurs la question de l'accessibilité des bateaux trouve des solutions dans des supports adaptés comme les mini Ji (commande barre ou volant).

Entraînement et performance

En club, cette pratique sportive répond à des règlements établis par la fédération sportive de référence.

Handisport

Public concerné

Sportifs paraplégiques, tétraplégiques ou assimilés, sportifs amputés et assimilés, les infirmes moteurs cérébraux et assimilés

Les personnes atteintes d'un

handicap physique entraînant une perte fonctionnelle.

Organisation

La voile se pratique dans les clubs affiliés à la Fédération Française de Voile. Ces clubs peuvent être affiliés à la fédération française Handisport.

Réglementation

Chaque avis de course précise les règles spécifiques à la classe et à l'épreuve, dans le strict respect des règlements de la navigation et de courses édictés par la Fédération Française de Voile.

Matériel utilisé

Les sportifs qui présentent un handicap moteur ou visuel utilisent cinq catégories de bateaux :

le Minj Ji 3m60 (mini quillard solitaire stable et maniable sur les petits plans d'eau), ou l'Ozone 4m40 l'Access-Dinghy (sorte d'Optimist adapté) en double ou en solitaire, les petits trimarans ou catamarans aménagés pour un départ du bord de plage, tout bateau collectif ou habitable avec un aménagement du pont, le Sonar et le 2.4M..

Les commandes sont à la barre ou au volant.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Sport Adapté

Publics concernés

Sportifs déficients intellectuels et/ou atteints de troubles psychiques.

Organisation

La voile peut se pratiquer dans des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté. Au cours des compétitions, les sportifs handicapés mentaux s'affrontent en fonction de leur catégorie d'âge (benjamins : 11 ans et plus, minimes : 12/14 ans, cadets : 15/17 ans, juniors : 18/20 ans, seniors : 21 ans et plus), et selon les catégories de la Fédération Française du Sport Adapté (division, 1 et 2).



Réglementation

Le règlement dépend du niveau des sportifs. En division 1 le règlement appliqué est celui de la Fédération Française de Voile. Par contre pour les sportifs de la division 2 le règlement est adapté.

Catégorie des handicaps

Dans ce type de pratique sportive la Fédération Française du Sport Adapté propose une classification des sportifs handicapés mentaux en deux divisions.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Convention : *En cours*

Fédération Française de Voile

Label Handivoile : il est délivré après mise aux normes d'accessibilité des clubs de voile ou bases nautiques ; la fédération française de voile vous propose dans son site handivoile tous les clubs français labellisés.

Convention : une convention relie les fédérations françaises de Voile et Handisport. Cette convention ouvre la voie à de nombreux travaux guide sur l'accessibilité, formation, organisation de compétitions. Trois secteurs ont été mis sur pied : le secteur développement promotion de la voile, mise en place d'une "Charte Accueil minimal", aides pour les actions promotionnelles, formation de cadres, mise en place d'un département handivoile à l'école nationale de voile, recensement des clubs de voile accessibles.

Le secteur animation sportive

l'objectif est de faciliter par des conventions locales l'organisation de la pratique par l'accessibilité des clubs de voile : encadrement, supports, aménagement des pontons, stages d'entraînement. Le secteur haut niveau : c'est la mise en oeuvre de moyens pour faciliter l'entraînement et l'accès des athlètes aux compétitions internationales.

Contact : Pierre Saint Marty, commission Handivoile Fédération Française de Voile (FFV), ffvoile.org

ANTIBES

Lieu de l'activité Antibes

Contact M. Eric Bompad

Tél 06 09 75 40 06 / 06 60 88 17 63

Adresse Association au Cœur des Voiles

Les villas de Fontmerle - Villa n° 6

1168, Chemin de Fontmerle - 06600 Antibes

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires

Cabine téléphonique - Ascenseur - Rampe d'accès

Info + Pas de W.C accessibles sur le bateau.

Le point de rendez-vous se situe au port Vauban

Association qui fréquente cette structure

Déficiences motrices

Handi-Loisir M. Delpech 04 93 97 17 63

CANNES

Lieu de l'activité Cannes

Contact M. Touqué - Responsable du club

Tél 04 92 18 88 88 - **Fax** 04 92 18 88 89

Adresse Centre Nautique de Cannes Jeunesse

Port du Mourre Rouge - 06400 Cannes

Handicaps Mental - Moteur

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Horaires de 9h à 12h et de 14h à 17h

Hiver : du mardi au samedi / Été : tous les jours sauf le dimanche

Pratique Loisir

Accès Sanitaires et vestiaires en construction
jusqu'à septembre 2004

Etablissements qui fréquentent le Centre Nautique de Cannes Jeunesse

Déficience mentale

Clinique des "Cadrans Solaires" : 04 93 24 55 00

Hôpital des "Broussailles" : 04 93 69 70 00

MENTON

Lieu de l'activité Base Nautique, promenade de la mer

Contact M. Bellenger Pascal

Tél 04 93 35 49 70 / 06 09 98 32 41 - **Fax** 04 93 57 99 63

Adresse Centre Nautique de Menton

Promenade de la Mer - 06500 Menton

Email pascal.bellenger@ville-menton.fr

Handicap Mental léger, dans la mesure où
ils sont accompagnés du personnel compétent

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'année de 9h à 17h du lundi au samedi

Les dimanches des vacances de Pâques à fin août

Pratique Loisir

Accès Non accessible aux personnes en fauteuil

**Info + Les bateaux mis à disposition sont des
Catamarans, des Lazars et pour les enfants des
Optimists.**

Etablissement qui fréquente la base nautique de Menton

Centre Hospitalier St Michel de Menton

Saint-JEAN CAP-FERRAT

Lieu de l'activité St Jean-Cap-Ferrat

Contact Mme Sophie Monge - Secrétaire du club

Tél 04 93 76 10 08 - **Fax** 04 93 76 10 08

Adresse Base Nautique de St Jean-Cap-Ferrat
Parking du Port - 06230 St Jean-Cap-Ferrat

Handicaps Moteur - Mental - Visuel - Auditif

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité 7 jours / 7, de 8h30 à 12h - 13h à 17h (en hiver),
et de 9h à 18h (en été)

Pratique Loisir - Ecole de voile

Accès Sanitaires - Vestiaires - Bande cimentée jusqu'à 3
mètres de l'eau - Tapis en caoutchouc (installé à la demande)
pour aller jusqu'à l'eau. Portique de levage pour mise en place
des personnes dans le bateau

Info + Accompagnateur pour la mise à l'eau. Les bateaux, mis à disposition, sont des mono-places sur trimarans swany. Il n'existe pas d'accueil individuel, il faut constituer des groupes de 4 personnes.

Association qui fréquente la Base Nautique de St Jean-Cap-Ferrat

Déficiences motrices

Association des Paralysés de France

Service Animation : 04 92 07 98 04

THEOULE sur MER

Lieu de l'activité Théoule sur Mer

Contact M. G. Leroux - Responsable de la Base Nautique

Tél 04 92 97 56 32 / 06 66 60 15 49

Adresse Base Nautique - Plage Suveret

Quai E. Blondy - Port de Théoule

06590 Théoule sur Mer

Handicaps Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Ouvert de mars à décembre du mercredi au samedi - Ouvert tous les jours durant les mois de juillet et août

Pratique Loisir

Accès Aucun

Info + Le club est prêt à accueillir des personnes handicapées pour la pratique des activités de voile : Optimist le mercredi pour les enfants et Catamarans le samedi pour les plus âgés.

Des croisières à la journée sont également envisageables de novembre à avril, 5 personnes sur le bateau + l'équipage.

Des stages de voile d'une semaine sont proposés durant les mois de juillet et août.

Tarifs en fonction des prestations.

Le département des Alpes-Maritimes est bordé par une Côte de 70 km, de Menton à Nice. Déjà au début du siècle, la baignade était une activité recommandée par les médecins afin d'améliorer la santé des enfants ou des personnes âgées.

21 bains d'environ 20 à 30 mn, étaient prescrits, au bord de l'eau, de fin juin à fin septembre lorsque la température de l'eau oscille entre 19 et 28 degrés.

A présent la baignade ou la natation en mer est entrée dans les usages et l'accessibilité des plages en direction des publics handicapés est un signe de la qualité de l'accueil des municipalités.

Publics concernés

tous les publics handicapés, en tenant compte de certaines restrictions, en fonction de la nature des déficits (problèmes de peau, de cicatrisation, ou de thermorégulation).

Handiplage

Les plages, relèvent des territoires maritimes, elles sont sous l'autorité des municipalités quant à leur exploitation. Ces dernières concèdent certaines zones à des plagistes qui aménagent et installent des établissements à caractère privé. Des zones publiques pour la plupart aménagées l'été (balisage par des bouées, périmètre de bain) et surveillées permettent la baignade en sécurité.

Accessibilité

la configuration des plages, recouvertes de galets ou de sable

nécessitent des aménagements importants pour permettre à la personne en fauteuil ou mal marchante d'accéder dans l'eau et de pouvoir en ressortir en sécurité. Pour cela, des normes ont été définies facilitant la signalétique, le stationnement de la voiture sur parking, le cheminement, la mise à l'eau, la mise à disposition d'handiplagistes et l'accès à des sanitaires adaptés. Certains sites sont à présent labellisés, cette démarche a été réalisée à l'initiative de l'association Handiplage. Handiplage a pour but d'aménager les plages du littoral français, en les rendant accessibles aux personnes handicapées. A partir d'un conseil apporté aux élus, elle fait connaître les moyens techniques et humains qui existent et qui peuvent être installés en fonction du relief de la côte : rampe d'accès, caillebotis, sanitaires, fauteuils amphibies, handiplagistes.

Les plages sont labellisées (voir Label Handiplage) sur 4 niveaux de qualité d'accessibilité et d'accueil des personnes handicapées.

Sécurité

Comme toute activité en mer, même en pleine autonomie les personnes handicapées se doivent de connaître et respecter

les consignes données par les balisages, panneaux d'affichages ou professionnels sur l'état de la mer (météo), l'état sanitaire de l'eau (pollution), les zones surveillées. Les maîtres nageurs en surveillance active ne sont pas disponibles pour l'aide à la mise à l'eau sauf si le nombre de personnels est suffisant.



Organisation de l'activité

comme toute activité aquatique, la baignade répond aux exigences de la motricité aquatique (voir activité aquatique).

Les conditions de température extérieure conduiront les adeptes de la baignade à proscrire les moments de chaleur extrême (entre 12 et 16 h). La protection solaire doit être permanente même dans l'eau : parasol, crème de protection, chapeaux et tee-shirt si besoin pour les enfants. L'hydratation et l'alimentation doivent compenser les pertes hydriques et caloriques. Les supports flottants (matelas, bouée) doivent faire l'objet d'entretien et de surveillance. Pratiquée en famille, la baignade doit faire l'objet d'une attention de chaque instant dès lors que l'aisance

aquatique n'est pas maîtrisée. Les aides de flottaison (gilet, collerette) ne constituent pas des éléments de sécurité mais seulement de flottaison.

Les moments recommandés se situent avant 10 heures et après 16 heures, l'état de la mer est en général plus calme. La durée du bain en situation passive n'excédera jamais 15 ou 20 mn en raison des problèmes de thermorégulation. Dans les périodes de canicule, le bain matinal est bénéfique pour le restant de la journée.

Encadrement

l'éducateur ou l'animateur de groupes d'enfants, même dans le cadre d'une association sportive adaptée ou d'un établissement spécialisé doit faire l'objet d'une qualification reconnue. Il intervient sous l'autorité d'un responsable de sécurité aquatique

- Surveillant de baignade dans le cadre de centre de vacances (SB) déclaré : cette personne ne peut pas faire fonction d'animateur du groupe durant la surveillance
- Brevet national de sécurité et sauvetage aquatique (BNSSA)
- Brevet d'état éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN)

Contact

Label national Handiplage
<http://www.handiplage.com/labelnationalhandiplage.htm>

Association Handiplage

39 rue des Faures
64100 Bayonne - Tél : 05.59.59.24.21

Info + Une grande partie des plages privées de Cannes Croisette sont accessibles malgré les escaliers, par portage, de la façon suivante : en haut des escaliers, à l'entrée de chacune des plages une sonnette est à votre disposition, elle permet d'appeler et d'informer les plagistes de votre présence, ainsi de vous permettre l'accès à la plage (fauteuils manuels uniquement). Les plages sont équipées de sanitaires accessibles et d'un tapis de coco qui va jusqu'à l'eau.

Handiflot Fauteuil roulant muni de grosses roues rondes gonflables qui permet la mise à l'eau des personnes handicapées. Une tierce personne doit être présente pour pousser le fauteuil.

Tiralo Fauteuil à 3 roues (très stable) qui permet la mise à l'eau des personnes handicapées. La personne est assise, les jambes allongées, ses bras reposent sur de gros accoudoirs flottants. La présence d'une tierce personne est indispensable pour tirer le fauteuil.

ANTIBES

Lieu de l'activité Plage Publique du Ponteil - Antibes

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'Année

Pratique Loisir

Accès 6 places de parking - Trottoirs - Roulement aménagé du parking à la baignade - Sanitaires - Douche - Rampe d'accès



Info + Plage bénéficiant du Label Handiplage. Durant les mois de juillet et août présence d'un handiplagiste. Un Tiralo à disposition, pour plus d'informations contacter le service des sports au 04 92 90 53 40 ou le C.C.A.S - Point handicap au 04 92 43 68 29

Lieu de l'activité Plage Publique de la Salis - Antibes

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'Année

Pratique Loisir

Accès 4 places de parking - Trottoirs - Roulement aménagé du parking à la baignade - Sanitaires - Douche



Info + Plage bénéficiant du Label Handiplage. Durant les mois de juillet et août présence d'un handiplagiste. Un Tiralo à disposition, pour plus d'informations contacter le service des sports au 04 92 90 53 40 ou le C.C.A.S - Point handicap au 04 92 43 68 29

CAGNES sur MER

Lieu de l'activité Plage Publique du Cigalon

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'Année

Pratique Loisir

Accès 2 places de parking - Trottoirs - Roulement aménagé du parking à la baignade - Sanitaires - Douche
Tentes - Rampe d'accès



Info + Plage bénéficiant du Label Handiplage. Durant les mois de juillet et d'août présence de 2 handiplagistes. 3 Tiralos sont à disposition, pour plus d'informations contacter M. Rosso au 04 93 19 47 80

CAP D'AIL

Lieu de l'activité Plage Publique de La Marquet - Cap d'Ail

Contact Roger Decaup - Service des Sports

Tél 04 93 78 96 40 - **Fax** 04 93 41 82 44

Adresse Plage de La Marquet

Route de La Marquet - 06320 Cap d'Ail

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité du 15 juin au 15 septembre

Pratique Loisir

Accès 1 place réservée au parking - 1 Tiralo est disponible à la base nautique - La descente de la route à la plage est aménagée pour les fauteuils ou bien pour déposer une personne en voiture - Tapis de Coco pour accéder en fauteuil jusqu'à l'eau.

Info + Il est indispensable que la personne soit accompagnée d'une tierce personne. En cas de besoin du Tiralo, il est préférable de téléphoner un peu avant au 04 93 78 96 40 pour prévenir de votre arrivée.

La plage est surveillée du 15 juin au 15 septembre

EZE sur MER

Lieu de l'activité Plage publique - Eze Bord de Mer

Contact Mme Frugier - Responsable du CCAS

Tél 04 92 10 60 60

Adresse Plage du bord de mer

Bd de la Liberté - 06360 Eze-sur-Mer

Handicaps Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Tous les jours

Pratique Loisir

Accès Trottoirs - 2 places réservées



GOLFE-JUAN

Lieu de l'activité Plage Publique - Golfe-Juan

Contact Mairie

Tél 04 97 21 61 00 - **Fax** 04 97 21 61 01

Adresse Plage du Soleil - Route du bord de mer - 06220 Vallauris - Golfe-Juan

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel
Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir

Accès Trottoirs - Rampe d'accès



Lieu de l'activité Plage Publique - Golfe-Juan

Contact Mairie

Tél 04 97 21 61 00 - **Fax** 04 97 21 61 01

Adresse Plage du Midi (nouvelle plage)
Route du bord de mer - 06220 Golfe-Juan

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

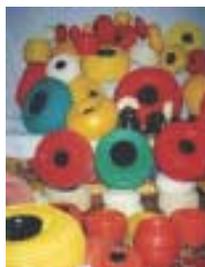
Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir

Accès Trottoirs - Rampe d'accès

**Info + Il existe un système simple de roues de différentes dimensions adaptables à tous types de chaises ou de sièges pour terrains accidentés : plages, chemins, neige, galets. Contact : 04 94 78 79 75
Email : aurore.dunemer@wanadoo.fr**



MONACO

Lieu de l'activité Plage Publique du Larvotto - Monaco

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'Année

Pratique Loisir

Accès 2 places de parking souterrain - Trottoirs

Roulement aménagé du parking à la baignade - Sanitaires

Douche - Tentes



Info + Plage bénéficiant du Label Handiplage. Durant les mois de juin à septembre présence de 3 handiplagistes. 3 Tiralos à disposition, pour plus d'informations contacter le Club Soroptimist au 00 377 92 05 62 62

NICE

Lieu de l'activité Plage Publique du Centenaire - Nice

Contact Mme Caramico (Service Handicap)

Tél 04 97 13 27 35

Adresse Plage du Centenaire

Promenade des Anglais - 06000 Nice



Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité de mi-juin à mi-septembre

Pratique Loisir

Accès 2 places de parking (stationnement face au kiosque à Musique des jardins Albert 1er) - Trottoirs - Sanitaires
Douches - Rampe d'accès - Roulement aménagé du parking à la plage (Bande cimentée)

Info + Label Handiplage en cours. Durant les mois de juillet et août présence de 2 handiplagistes.

1 Handiflot à disposition - Portage à l'eau - Accompagnateurs (2 Handiplagistes de 10h30 à 17h30 juillet et août). Pour plus d'informations, contacter Mme Caramico 04 97 13 27 35

SAINT-LAURENT du VAR

Lieu de l'activité Plage Publique - Promenade des flots bleus

Contact Mme Sempère - Adjointe au Maire

Tél 04 92 12 42 42

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental



Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir

Accès 3 places de parking - Trottoirs - Rampe d'accès - Sanitaires - Douche

Info + Plage bénéficiant du Label Handiplage.

De début juin à fin septembre présence des handiplagistes ; 2 Tiralos à disposition au poste de secours situé sur la plage

THEOULE sur MER

Lieu de l'activité Plage publique du Château Oueit

Contact M. Gilles Leroux - Responsable de la Base Nautique

Tél 06 66 60 15 49

Adresse Plage du Château Oueit - 06590 Théoule sur Mer

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir

Accès Trottoirs - Rampe d'accès : de la route à l'eau

Lieu de l'activité plage publique - Théoule sur Mer

Contact Mairie

Tél 04 92 97 47 77 - **Fax** 04 92 97 47 50

Adresse Plage du vallon de l'Autel Sud - 06590 Théoule sur Mer

Handicaps Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir

Accès Trottoirs

VILLEFRANCHE sur MER

Lieu de l'activité Villefranche sur Mer

Contact Mairie

Tél 04 93 76 33 33

Adresse Plage des Marinières - 06230 Villefranche sur Mer

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir

Accès Trottoirs - Tiralo (Contacter auparavant l'Association "La Vie Plus Douce" au 04 93 41 07 85 car c'est là que les tiralos sont entreposés)

Info + Du 15 Juin au 15 septembre, des CRS et maîtres nageurs secouristes surveillent la plage

Plongée éducative

La plongée requiert un ensemble de compétences et de pré requis favorisant les apprentissages techniques permettant une aisance dans le milieu subaquatique.

Entrer dans l'eau, maîtriser sa respiration, s'équilibrer pour flotter à différentes profondeurs, connaître les modes de communication entre plongeurs, se propulser, connaître l'utilisation du matériel sont les éléments indispensables à la pratique de l'activité. Activité de plaisir mais aussi activité à risque, la plongée nécessite de développer les qualités de coopération, d'entraide, de confiance en soi et en l'autre, de maîtriser les conditions de la sécurité. Activité vécue comme un véritable moment de liberté pour de nombreux plongeurs traumatisés médullaires, amputés ou présentant des déficits de la motricité, la connaissance de l'environnement mais aussi des aspects physiologiques de l'adaptation du corps dans l'eau font de cette pratique une activité hautement intéressante.

La Plongée : activité de loisir

Handisport

Depuis les années 80, des plongeurs expérimentés paraplégiques ont jeté les premières bases techniques, médicales et scientifiques de l'adaptation de la plongée aux personnes présentant une déficience motrice. La Fédération

Française Handisport propose à présent cette activité, dans certains de ses clubs adhérents à la FFESSM. Les éducateurs sont doublement qualifiés : Brevets d'état des sports sous marins (BEES 1er ou 2ème degrés, ou MF, FFESSM, complétés de certificats de qualification plongée handisport (CQH). Différentes formes de l'activité plongée sont proposées aux personnes ne présentant pas de contre indications médicales posées par un médecin du sport spécialisé en plongée et compétent dans le domaine du handicap :

- aux enfants : plongée enfants
- aux plongeurs curieux et aventureux : site archéologiques, faune et flore, séjours exotiques
- aux plongeurs confirmés désirant enseigner des formations de différents niveaux.

Les principales adaptations matérielles

l'embarquement

accessibilité au ponton et mise à l'eau, remontée sur le bateau.

l'équipement et capelage

combinaison ajustée ; aide de flottaison pour l'équilibration du corps par l'utilisation du direct

système.

L'adaptation pédagogique

l'enseignement tient compte des connaissances liées aux déficits moteurs et de leurs conséquences pour l'évolution en milieu subaquatique : consommation d'air augmentée, thermorégulation, mode de propulsion, risques de blessures augmentée par l'absence de sensibilité, risques



émotionnels amplifiés.

Niveau de plongée

trois niveaux de handiplongée (HP) sont décernés aux plongeurs handicapés en fonction de leur capacités

HP1 : être capable de s'équiper utilement, d'utiliser son matériel, de se maintenir en surface, d'assurer sa propre sécurité.

HP2 : idem à HP1 et gérer ses déplacements horizontaux et verticaux, sa thermorégulation par des vêtements adaptés, sa consommation d'air et ses états émotionnels, envisager la sécurité collective.

HP3 : idem HP2, dans le bleu remonter et ramener un autre plongeur en sécurité.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Conseiller technique fédéral :

Gabriel Larondelle 02 99 82 33 66

<http://www.ffh.org>

<http://handiplongee.com>

Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté n'organise pas à l'heure d'activité plongée. Toutefois, il arrive que des adhérents de cette fédération possèdent les capacités requises pour pratiquer dans un club affilié à la fédération française de plongée.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fédération Française de Plongée d'Étude et de Sports Sous-Marin (FFESSN)

Une convention à été signée entre la FFESSM et la FFH en 1996. Cette coopération en matière d'encadrement et de club propose aux handiplongeurs souhaitant acquérir des qualifications pour l'encadrement, selon leur autonomie, des formations très proches de celles proposées aux plongeurs valides.

www.ffessm.fr/

Creps d'Antibes

De nombreux stages de formation se déroulent sur le site. Prendre contact avec le Creps d'Antibes : 04 92 91 31 31

ANTIBES

Lieu de l'activité Stade Nautique d'Antibes

Contact M. Benoît Grondin

Tél 06 12 91 52 15

Adresse Stade Nautique d'Antibes
Avenue J. Grec - 06600 Antibes

Handicap Moteur

Public Adultes

Pratique Loisir - Entraînement - Initiation pour
la plongée en mer

Accès Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires
Cabine téléphonique - Ascenseur

Association qui fréquente le Stade Nautique d'Antibes

Déficiences motrices Handisport Antibes Méditerranée
M. Mercier 04 92 19 17 29

CARROS

Lieu de l'activité Piscine de Carros

Contact M. Raimondo - Responsable du Service municipal
des Sports : 06 09 84 27 05

Tél Service des Sports : 04 93 29 06 34

M. Benoît Grondin - entraîneur : 06 12 91 52 15

Adresse Piscine municipale de Carros
Quartier Lou Plan - 06510 Carros

Handicap Mental

Public Adultes

Pratique Loisir - Préparation à la plongée

Association qui fréquente la piscine de Carros

Déficiences motrices Association l'Envol
(Samedi matin) M. Rey - Président 04 93 26 77 65

Saint-LAURENT du VAR

Association Passion Scuba Diving

Lieu de l'activité St Laurent du Var

Contact M. Benoît Grondin

Tél 06 12 91 52 15 / 04 93 08 59 34 - **Fax** 04 92 08 90 76

Adresse 120 Avenue Donadeï - B.P.69

06700 St Laurent du var

Email benoit.grondin@psdiving

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Adultes

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires

Vestiaires - Rampe d'accès

Info + Treuil de mise à l'eau. Matériel de plongée adapté.

Association qui fréquente cette structure

Déficiences motrices

Handi-Loisirs - M. Delpech : 04 93 97 17 63



Escalade, rochers, canyon, neige

les Alpes-Maritimes offrent une variété de possibilités pouvant s'adapter à un grand nombre de pratiquants.

Quelques gymnases se sont également équipés de structures artificielles (SAE). Cette activité s'organise autour d'actions motrices comme se déplacer vers le haut au moyen d'une succession d'appuis coordonnés, appréhender le vide et maîtriser ses émotions dans les situations en hauteur, assurer sa propre sécurité et celle de l'autre.

Ainsi l'escalade, au delà de la dimension ludique, favorise la responsabilité, la maîtrise de soi, les capacités d'analyse et d'anticipation, la maîtrise de l'équilibre, la souplesse et la force. Chez les enfants, l'approche progressive au moyen de situations aménagées en sécurité représente un support pédagogique de qualité.

Les éducateurs doivent être formés et qualifiés pour assurer l'encadrement de l'activité dans les établissements spécialisés, scolaires ou en club.

Le matériel personnel et collectif doit faire l'objet d'un entretien régulier et doit être homologué.

<http://www.ffme.fr/escalade/index.htm>

<http://www.ffme.fr/escalade/sae/index.htm>

Raquette à neige

Cette activité en plein essor favorise l'accès à la découverte

de paysages enneigés réservés jusqu'à ces dernières années aux randonneurs à ski. Bien que facile d'accès à toutes personnes dont la mobilité le permet, par un équipement économique, la pratique des raquettes répond à des normes de sécurité comme toutes les activités de nature. Si l'encadrement est bénévole, il doit requérir toutes les compétences pour assurer l'accompagnement d'un groupe de personnes déficientes motrices légères, déficientes intellectuelles ou sensorielles. Ces compétences doivent faire l'objet d'une reconnaissance professionnelle ou fédérale.

<http://www.raquettes.com/>



Via Ferrata

D'après la définition de la fédération Montagne Escalade, "voie ferrée" en italien, une Via Ferrata est un itinéraire aménagé

et sécurisé dans une paroi rocheuse. L'équipement reste en place de façon permanente. Il est divisé en deux catégories

- des échelles, des marches (en fer ou taillées dans la roche), des ponts de bois, des passerelles ou ponts de singe, destinés à faciliter la progression - un câble appelé "ligne de vie" permettant de se longer en permanence à la paroi et donc de rester en sécurité. Encadrée selon les normes en vigueur (casque, baudrier, longes avec absorbeur, mousquetons, connaissance des itinéraires, de la météo de la sécurité, condition physique suffisante). Cette activité bien développée dans le département fait des amateurs parmi les personnes handicapées pour tout ou partie des parcours proposés. Elle doit être encadrée par des professionnels brevetés d'état d'escalade ou guides de haute montagne.

<http://www.ffme.fr/via-ferrata/definition.htm>

Canyonisme

Pour le canyoniste, il s'agit de suivre le fil de l'eau d'un cours d'eau, d'un canyon en franchissant les obstacles rencontrés tout au long du parcours. Savoir se diriger, se propulser, se maintenir en équilibre, se réceptionner, s'orienter en toute sécurité en eau calme ou en eau vive sont les bases même de cette activité. La connaissance de l'hydrologie, des

contraintes météorologiques, la maîtrise des techniques de nage dans le courant, des techniques d'encordement sont les éléments de base de l'activité en sécurité.

<http://www.ffme.fr/canyon/loisir/>

Handisport

La Fédération Française Handisport n'organise pas à l'heure actuelle ces activités. Cependant l'escalade est pratiquée par des grimpeurs munis de prothèses tibiales ou présentant des troubles de la motricité (IMC). Le département Handiloisir de la Fédération handisport promeut cette activité.

Handiloisir

La Fédération Française Handisport propose des séjours multiactivités dont l'escalade.

contact : Christian Février

Dpt jeune : 01 40 31 45 00

jeunes@handsport.org

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Sport Adapté

Public concerné

Sportifs déficients intellectuels et/ou atteints de troubles psychiques.

Organisation

L'escalade peut se pratiquer dans des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté. L'escalade s'effectue en moulinette. Le concurrent est assuré au bas de la structure. La hauteur atteinte et la rapidité de grimpe déterminent le classement



du concurrent dans chaque phase de la compétition. Les voies sont différentes selon les divisions. Les épreuves commencent par des qualifications et les huit plus rapides se retrouvent qualifiés en finale par élimination directe. Les sportifs handicapés mentaux s'affrontent en fonction de leur sexe, de leur catégorie d'âge (microbes : 8/9 ans, poussins : 10/11 ans, benjamins 12/13 ans, minimes : 14/15 ans, cadets : 16/17 ans, juniors : 18/19 ans, seniors : 20/39 ans, vétérans : plus de 39 ans), et selon les catégories de la Fédération Française du Sport Adapté (division, 1, 2 ou 3).

Règlementation

Le règlement dépend du niveau de pratique des sportifs handicapés mentaux. En division 1 le règlement appliqué est celui de la Fédération Française d'Escalade. Par contre pour les sportifs des divisions 2 et 3, le règlement est adapté. Certains aménagements sont proposés au niveau des épreuves sportives.

Catégorie des handicapés

Quel que soit le type de pratique

sportive, la Fédération Française du Sport Adapté propose une classification des sportifs en trois divisions. Les sportifs handicapés mentaux sont classés dans une de ces divisions sur la base d'un test de traversée d'une largeur de 7 à 8 mètres et de l'escalade chronométrée d'une voie en moulinette correspondant à la division d'inscription.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fédération Française de Montagne et de l'Escalade

La FFME possède la délégation d'un ensemble d'activités dont l'alpinisme, le canyonisme, l'escalade, la randonnée alpine et la raquette, le ski de montagne, les raids, expéditions et via ferrata.

<http://www.ffme.fr>

La FFME organise de nombreuses formations fédérales dans les différentes disciplines précitées.

Fédération des clubs Alpins Français

Cette fédération gère les refuges, organise des actions de formations pour ses adhérents, promeut les pratiques de montagnes dont la randonnée, l'escalade, le ski de randonnée, la raquette à neige, le canyon, le vélo de montagne.

La FFME et la fédération des CAF sont actuellement en situation de rapprochement.
<http://www.clubalpin.com/fr/>

ANTIBES

Lieu de l'activité Salle des Semboules

Contact M. Olivier James - Educateur Sportif Handisport
Service des Sports de la Mairie d'Antibes : 04 92 90 53 40

Tél 04 92 91 14 77 (gymnase)

Adresse Rue Max Jacob - 06600 Antibes

Handicaps Mental - Moteur

Public Enfants

Périodicité Jeudi matin

Pratique Loisir - Educatif

Etablissement qui fréquente de la Salle des Semboules

Déficiência mentale

I.M.E Pierre Merli : 04 93 61 14 41

CAGNES sur MER

Lieu de l'activité Mur d'escalade du Parc des Sports
P. Sauvaigo

Contact M. Serrat

Tél 06 64 00 67 18

Adresse association U.S Cagnes Escalade
Parc des Sports P. Sauvaigo
Avenue Marcel Pagnol - 06800 Cagnes sur Mer

Handicaps Mental - Moteur - Auditif

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Tous les jours sauf le dimanche

Pratique Loisir

L'initiation à l'escalade est une pratique intégrée en club valide
Il existe également une section "Handi" qui se déroule le samedi après-midi

Info + Tarifs : Enfants 40 Euros l'année.
Adultes 50 Euros l'année.

Etablissement qui fréquente le mur d'escalade**Déficiência mentale**

Institut Vosgelade : 04 93 58 49 00

NICE

Lieu de l'activité Nice

Contact M. Jahier

Tél 04 93 29 84 51

Adresse Association Art Bloc

23 Avenue Auguste Vérola - 06240 Nice

Handicaps Mental - Moteur - Visuel - Auditif

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Pratique Loisir - Educatif

Info + L'association propose des créneaux de 1h30, de préférence en fin de matinée. Le pan de mur de la structure artificielle d'escalade mesure 400m≈.

Un professionnel de l'escalade étudiera au cas par cas les projets des pratiquants handicapés.

Lieu de l'activité Nice

Contact

Tél 04 93 97 14 33

Adresse Association Grimp. Azur
45, Boulevard de la Madeleine - 06000 Nice

Handicaps Mental - Moteur - Visuel - Auditif

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Pratique Loisir - Educatif

Info + Cette structure reçoit régulièrement des enfants et des adolescents des IME, CAT, Foyers et des pratiquants non-voyants. Le pan de mur de la structure artificielle d'escalade mesure 250m≈.

Lieu de l'activité Nice

Contact M. Pascal Clémenti

Tél 04 93 86 71 99

Adresse Association L'Odyssée Verticale
146 B, Rue de France - 06000 Nice

E-mail odyseeverticale.com@wanadoo.fr

Handicaps Mental - Moteur

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Pratique Loisir - Educatif

Info + L'association regroupe des professionnels des activités de pleine nature. Une vingtaine d'activités peut faire l'objet de projets éducatifs ou de loisirs pour des groupes ou des individuels.

BREIL sur ROYA

Lieu de l'activité Breil sur Roya

Contact Association Roya Evasion

Tél 04 93 04 91 46 - **Fax** 04 93 04 91 46

Adresse 1 rue Pasteur et 9 Boulevard Rouvier
06540 Breil sur Roya

Email roya.evasion@wanadoo.fr

Handicaps Mental léger - Moteur autonome - Visuel - Auditif

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir

Accès Relativement difficile car c'est un milieu naturel. Les cours sont collectifs. Un certain niveau d'autonomie est requis pour une pratique en intégration. Roya Evasion peut adapter l'enseignement de l'activité aux projets pédagogiques des associations ou établissements spécialisés.

RANDONNEE RAQUETTE

TURINI

Lieu de l'activité Col de Turini

Contact Mme Pelissier - Responsable de la location des raquettes

Tél 04 93 91 57 61 / **Fax** 04 93 91 56 22

Adresse L'Authion - Camps d'Argent - 06440 Turini

Handicaps Moteur (debout) - Mental - Visuel - Auditif

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Pratique Loisir

LA BRIGUE

Lieu de l'activité La Brigue

Contact Mairie

Tél 04 93 04 60 04

Adresse Via Ferrata de la Brigue - 06430 La Brigue

Handicaps Mental - Auditif

Public Enfants et adolescents accompagnés - Adultes

Périodicité de juin à septembre

Pratique Loisir

TENDE

Lieu de l'activité Tende

Contact M. Pierre Denis - Adjoint aux sports à la mairie de Tende

Tél 04 93 04 35 00 - **Fax** 04 93 04 35 09

Adresse Via Ferrata de Tende - 06430 Tende

Handicap Auditif

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité de juin à septembre

Pratique Loisir

VALDEBLORE

Lieu de l'activité Valdeblore

Contact M. Koppe Jean

Tél 04 93 02 83 20 / 04 93 02 83 54

Adresse La Colmiane - 06420 Valdeblore

Handicaps Mental - Auditif

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité de mi-mai à fin septembre

Pratique Loisir

Accès Parking

Randonnée éducative

Appréhender la randonnée nécessite certaines capacités faisant l'objet d'apprentissages.

Marcher régulièrement durant un certain temps, avec un certain dénivelé, dans des conditions d'environnement et d'altitude qui peuvent être changeantes en étant capable de s'orienter suppose une approche pédagogique adaptée à l'âge et aux capacités des randonneurs. Chez les jeunes randonneurs ayant une déficience, motrice, sensorielle ou mentale, les sorties à thème : flore, faune, vestiges d'habitats sont attractives. Les difficultés doivent être progressives et réalisées dans des conditions climatiques adaptées.

Les supports actuellement développés comme la joëlette (type de siège muni d'une roue que tracte une ou deux personnes), le fauteuil tout terrain permettent à des randonneurs à mobilité réduite d'accéder à des environnements d'altitudes, par des sentiers ou chemins inaccessibles aux fauteuils traditionnels.

Randonnée de loisir

Handisport

La Fédération Française Handisport n'organise pas à l'heure actuelle des randonnées sportives.

Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération proposent des entraînements dans cette activité de pleine nature. Par contre un certificat de qualification handisport, sur 4 jours, apporte

toutes les informations techniques et pédagogiques pour l'organisation de randonnées avec des personnes à mobilité réduite ou non-voyantes.

Contact

Dominique Pettelot : 04 79 63 82 63
talweg.dp@infonie.fr

Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté n'organise pas à l'heure actuelle d'activité randonnée.

Toutefois, il arrive que certains clubs affiliés à cette fédération proposent des entraînements ou des sorties dans cette activité de pleine nature.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP)

La FFRP coordonne un ensemble d'actions qui visent la protection de la nature, le balisage et l'entretien de sentiers, la création de topo guide, la formation de cadres. Un grand nombre de randonnées du département sont accessibles aux personnes non-voyantes, malvoyantes ou présentant des déficiences motrices légères. A ce jour il n'existe pas de topo-guide recensant les randonnées réalisables sur handibike ou fauteuil tout terrain.

Cela reste à faire.

<http://www.ffrp.asso.fr>

BIOT

Contact M. Fernand Toupie

Tél 04 93 65 03 20

Adresse Association Azur loisir, section Rando, Handicap, junior
1313 chemin St Julien - 06410 Biot

Handicaps Moteur, Polyhandicap

Public Enfants 5-13 ans ou plus (selon le poids)

Périodicité programme annuel de sortie

Pratique Loisir familial, randonnée adaptée, découverte de la nature

Info + Les enfants effectuent la randonnée en carriole adaptée.

CANNES

Lieu de l'activité sentiers du département des Alpes-Maritimes

Contact M. Hugot - Président

Tél 04 93 46 19 56

Adresse Association Valentin Haüy

Villa La Ly Lou - 78, Rue de Cannes - 06110 le Cannet

Handicap Visuel

Public Adultes

Pratique Loisir - Mixité entre valides et non-valides

GORBIO

Lieu de l'activité Gorbio

Contact M. Deporte - Président

Tél 04 92 10 91 26

Adresse Association Sportive de Gorbio

31 Place Honoré Vial - 06500 Gorbio

Email asgorbioanadoo.fr

Handicaps Auditif - Moteur

Public Adultes essentiellement, adolescents et enfants

Périodicité programme annuel

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Info + Accueille le public handicapé (se renseigner auparavant).

Lieu de l'activité sentiers du département des Alpes-Maritimes

Contact M. Bouvi - Responsable de l'activité

Tél 04 93 52 54 54 - **Fax** 04 93 84 06 23

Adresse Association Valentin Haüy

4 Avenue H. Barbusse - 06000 Nice

Email avhnice@wanadoo.fr

Handicap Visuel

Public Adultes

Périodicité Tous les mardis

Pratique Loisirs

Info + L'encadrement est assuré par des moniteurs éducateurs, des animateurs socio-éducatifs et des bénévoles.

Alpes-Maritimes

Lieu de l'activité sentiers du département des Alpes-Maritimes

Contact Mme Françoise Rouquette, B.E Handisport, animatrice fédérale

Tél 04 93 52 19 14 - 06 81 48 56 38

Adresse Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Alpes-Martimes

Info + Selon le handicap la personne, ou le groupe de personnes sera orientée vers des animateurs de clubs compétents en fonction de ses besoins. Pratiques intégrées, pratiques adaptées.

Info + Prêt de Joelette : Une joelette et deux vélos adaptés sont mis à disposition par Mme Martin : 06 16 13 01 82. Une participation entre 5 et 10 € est demandée pour l'entretien du matériel.



Ski alpin éducatif

Dans ses multiples formes la glisse sur la neige est accessible à un nombre de plus en plus grand de pratiquants présentant une déficience motrice, intellectuelle ou sensorielle.

Valide et non valides se côtoient et partagent les mêmes espaces enneigés.

Quelques stations se sont dotées de matériels spécifiques et d'éducateurs sportifs qualifiés en ski, sensibles et compétents pour réaliser un encadrement adapté. Piloter des skis, debout ou assis, voyant ou non-voyant, gérer des trajectoires, se freiner et s'adapter à un environnement changeant sont les compétences incontournables que doivent acquérir les skieurs. En outre pour être autonomes l'usage des remontées mécaniques s'avère indispensable. Ainsi les qualités cognitives d'anticipation, de traitement d'un grand nombre d'informations sont fortement sollicitées. C'est pour cela que l'étape de familiarisation à l'activité en toute sécurité dans le "jardin des neiges" est indispensable pour les jeunes débutants.

L'équilibre, les coordinations tout comme les qualités de force, de souplesse sont fortement sollicitées. L'adaptation à l'altitude ainsi qu'au froid nécessite une bonne thermorégulation ou des moyens pour compenser ce processus d'adaptation qui peut être déficient chez certains pratiquants.

Ski de loisir

Sur le département des Alpes-Maritimes, la station de Valberg met à disposition du matériel pour les skieurs qui souhaitent pratiquer le ski assis. Les autres stations comme Auron ou Isola possèdent un télésiège débrayable permettant d'accéder en haut des pistes. Par contre l'acheminement jusqu'au départ est particulièrement difficile. Il est donc conseillé de rejoindre un club ou s'informer auprès de la station pour connaître au mieux les modalités pratiques (enneigement, stationnement, accès aux caisses, pistes ouvertes) celles-ci pouvant évoluer au fil de la saison.

Ski alpin d'entraînement et de performance

Handisport

Public concerné

Les paraplégiques, tétraplégiques et assimilés,

Les amputés et assimilés,

Les infirmes moteurs cérébraux et assimilés,

Les non-voyants et malvoyants.

Organisation

Le ski alpin se pratique dans les clubs de la Fédération Française de Ski affiliés à la Fédération



Française Handisport ou dans des clubs handisport.

Réglementation et catégorie de handicaps

Le règlement est celui de la Fédération Française de Ski avec quelques aménagements qui tiennent compte des spécificités du handicap. Les coureurs sont classés par catégories de handicaps assimilables et selon le matériel et les techniques utilisées : debout (classe 1 à 9), assis (classe de 10 à 12) et déficients visuels (B1 à B3). Un système de points évalue les performances lors de chaque course officielle et donne la hiérarchie des compétiteurs.

Matériel utilisé

Pour la pratique du Ski le matériel utilisé est assez diversifié. Les sportifs présentant un handicap moteur peuvent utiliser l'uniski (ensemble coque/chassis/amortisseurs montés sur un ski utilisé avec une paire de stabilo), le dualski (à la différence de l'uniski, le dualski chausse deux skis), le bi-ski (engin proche de la luge, il est composé d'un siège monté sur un châssis relié à deux skis écartés), le fauteuil ski (siège baquet monté sur un chassis articulé fixé sur deux skis et dirigé par un pilote, formé à la conduite et installé à l'arrière) et le stabilo (il est utilisé pour le ski assis et debout. C'est une canne anglaise montée sur un petit ski pour l'équilibration et le déclenchement des virages).

Remontées mécaniques

Le Syndicat National des Téléphériques de France (SNTF) vient de sortir le complément de la circulaire 2566 dont l'objet est "L'accueil des skieurs handicapés". Ce texte en relation avec la FFH définit les prérogatives des exploitants des remontées mécaniques, ainsi que les droits et devoirs du skieur assis. Par exemple, celui-ci doit être accompagné et se présenter à la station pour connaître les pistes et les remontées accessibles. Le tarif de l'accompagnant est défini

par l'exploitant, elle peut aller du très favorable au non dérogoire. Quelques stations offrent à l'accompagnant un titre gracieux sur présentation de la carte d'invalidité du skieur assis.

Ce document en forme de "chartre du skieur" donne également un cadre pour établir un guide d'accès au domaine skiable, l'objectif étant une intégration harmonieuse. Ce document est une véritable clef pour l'accessibilité aux pentes enneigées

SNTF, 21 chemin des sources,
38246 Meylan Cedex

à lire sur le site :

<http://ski.handisport.free.fr>

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Délégué fédéral National

M. Frichet : 01 45 39 59 20

ou 06 62 28 14 31 ;

Pour Alpes du Sud

Philippe Marquès, CTFR

Handisport : 33b Bd de Cimiez

06000 Nice - 04 93 81 91 62

Laurent Bacino (Club d'Antibes),
04 93 27 01 11 ;

lolo.ham@wanadoo.fr

Comité Handisport Hautes Alpes :

04 92 40 75 00 / 04 92 52 20 34

Handiloisir

La fédération handisport propose des séjours multiactivités dont le ski alpin contact Christian Février, Dpt jeune 01 40 31 45 00
jeunes@handsport.org

Convention : une convention relie la Fédération Française de Ski avec la Fédération Handisport.

Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté organise des compétitions sportives en ski de piste. Certains clubs affiliés à cette fédération, proposent des entraînements dans cette discipline sportive.

Pour plus d'informations

Directeur technique fédéral

Philippe Lucas : 01 42 73 90 00

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fédération Sportive des Sourds de France

Les clubs du départements ne proposent pas à ce jour des pratiques encadrées. Cependant la Fédération des Sourds de France organise des compétitions en ski.

Directrice technique fédérale :

Carole Marchandau

fax : 03 81 06 61 52

email : carol.west@wanadoo.fr

Fédération Française de Ski (FFS)

La FFS regroupe les clubs de ski en France, met en oeuvre les actions de formations en relation avec le Ministère des Sports, délivre des diplômes fédéraux. Certains moniteurs de ski se sont spécialisés au moyen d'une unité de qualification à l'accueil de personnes handicapées.

<http://www.ffs.fr/>

ANTIBES

Association Handisport Antibes Méditerranée

Lieu de l'activité Pleine Nature - Stations de Ski

Contact M. Philippe Marquès

Tél 04 93 81 91 62 / 06 25 56 08 44

Adresse Handisport Antibes Méditerranée
06600 Antibes

Handicap Moteur

Public Adultes

Pratique Loisir

Info + Fauteuil ski

TURINI

Lieu de l'activité Base de pleine nature - Col de Turini

Contact Mme Pélissier - Responsable de la location
du matériel

Tél 04 93 91 57 61 - **Fax** 04 93 91 56 22

Adresse L'Authion - Camps d'Argent - 06440 Turini

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Hiver

Pratique Loisir



Lieu de l'activité Valberg

Contact M. G. Nicoletta - Moniteur de ski

Tél 04 93 02 51 20

Adresse ESF Valberg - 06470 Valberg

Handicaps Moteur (valides du haut du corps)

Auditif - Visuel - Mental

Public Adolescents - Adultes

Périodicité Hiver

Pratique Loisir

Accès Parking - le Garibeuil, en face de l'école de ski permet l'accès direct aux pistes

Info + Toilettes aménagées dans un restaurant - Matériel disponible gratuitement à l'ESF (3 fauteuils mis à disposition par le conseil Général). Pour réserver le dual-ski contacter quelques jours avant l'office de tourisme au 04 93 23 24 25. Pour prendre des cours, contacter M. Nicoletta à l'école de Ski. Forfait Ski : Le skieur assis bénéficie de la gratuité du forfait, l'accompagnateur paie un demi-tarif.

Il existe 3 modalités pour la pratique du ski assis :

- autonomie du skieur, stationnement du véhicule à proximité de la piste.

Après réservation auprès de l'ESF d'un fauteuil

- cours avec l'ESF

- prêt de fauteuil à une association qui peut encadrer techniquement le pratiquant.

Associations qui fréquentent cette structure

Déficiência motrice

Handi-Loisirs - M. Delpech 04 93 97 17 63

Association des Paralysés de France

Service animation 04 92 07 98 00

Ski de fond éducatif

Les actions essentielles du ski de fond consistent à se déplacer en glissant sur la neige de façon simultanée ou en pas alternatif, en se propulsant au moyen de ses membres supérieurs, à tourner à plat ou en pente et à accepter la vitesse.

Cette activité est source de sensations même pour les personnes à mobilité réduite en situation assise sur une luge pouvant se propulser au moyen des bras. Elle convient également aux personnes malvoyantes ou non voyantes avec guide. Moins contraignant que le ski de piste, le ski de fond convient particulièrement aux pratiquants désireux de découvrir des environnements alpestres. Comme toute activité, le ski de fond fait l'objet d'apprentissages à partir de situations ludiques pour les enfants, afin de s'acclimater à l'altitude, au froid, tout en appréhendant les actions motrices de la glisse. "Le jardin des neiges" aménagé convient très bien aux premières glisses.

Ski de fond d'entraînement et de performance

Handisport

Public concerné

Les paraplégiques, tétraplégiques et assimilés. Les amputés et assimilés. Les infirmes moteurs cérébraux et assimilés. Les non voyants et malvoyants.

Organisation : Le ski de fond se pratique dans les clubs de la Fédération Française de Ski affiliés à la Fédération Française Handisport ou dans des clubs handisport.

Réglementation et catégories de handicaps : Le règlement est celui de la Fédération Française de Ski avec

quelques aménagements qui tiennent compte des spécificités du handicap. Les coureurs debout ont la possibilité d'utiliser le style libre (patinage) ou classique. Les épreuves sont identiques à celles homologuées par la Fédération Française de Ski, mais sur des distances réduites. Les épreuves proposées dépendent du sexe des participants, mais également des conditions d'exécutions de ce sport (assis ou debout). Il existe trois catégories de handicaps, assis, debout et les déficients visuels. Un système de pourcentage est appliqué à l'intérieur de chaque catégorie et détermine une hiérarchie de l'ensemble des compétiteurs.

Matériel utilisé : Seule la pratique du ski assis nécessite l'utilisation d'un matériel spécifique la luge nordique (ensemble coque/châssis/ski propulsé grâce à deux bâtons tenus en main)

Handiloisir : La fédération handisport propose des séjours multiactivités dont le ski de fond : contact Christian Février, Dpt jeune : 01 40 31 45 00 jeunes@handsport.org

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

<http://ski.handi-nordique.com> ou

contacter : YvMarcehal@wanadoo.fr

Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté organise des compétitions sportives en ski de fond.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Pistes de ski de fond du Mercantour

Handisport Antibes Méditerranée

Lieu de l'activité Stations de Ski**Contact** M. P. Mercier**Tél** 04 92 19 37 30 / 06 61 86 85 72**Adresse** Handisport Antibes Méditerranée

Clés des Champs - Avenue E. Gautier - 06160 Antibes

Handicap Moteur**Public** Adultes**Périodicité** Hiver**Pratique** Loisir**Association qui fréquente cette structure****Déficiência motrice**

Handi-Loisirs

M. Delpech : Président : 04 93 97 17 63



Spéléologie

Le spéléologue étudie, explore ou visite les cavités souterraines naturelles ou artificielles. Pour cela la maîtrise de techniques, la connaissance de la géologie de l'environnement souterrain, des contraintes météo sont indispensables à la pratique en sécurité.

Ces pratiques supposent de développer un certain nombre de compétences - traitement de l'information dans un milieu changeant, mobilisation des ressources énergétiques, adaptation de la thermorégulation, maîtrise de certaines techniques spécifiques d'escalade et du matériel et également les facteurs de socialisation comme l'aide à l'autre, l'adaptation à l'environnement, la connaissance de la nature.

Encadrement

Les éducateurs sportifs ou fédéraux des écoles de spéléologie mettent en œuvre des approches pédagogiques adaptées aux besoins des différents publics qui permettent à des personnes à mobilité réduite ou présentant des déficiences sensorielles ou mentales de pratiquer en toute sécurité dans des lieux choisis en fonction de leur capacité.

Handisport

Public concerné

Sportifs paraplégiques, sportifs amputés et assimilés, les infirmes moteurs cérébraux et assimilés, les personnes atteintes d'un handicap physique entraînant une perte fonctionnelle.

Organisation : la Spéléologie se pratique dans les clubs affiliés à la Fédération Française de Spéléologie. Ces clubs peuvent être aussi affiliés à la Fédération Française Handisport.

Adaptation : L'accès au site est le

premier problème à régler soit par portage soit par des formes adaptées de transport. L'équipement vestimentaire (combinaison, protection thermique), les techniques de descente doivent faire également l'objet d'adaptations en tenant compte des règles de sécurité de l'activité avec la coopération active du pratiquant. Dans tous les cas les éducateurs sportifs bénévoles ou professionnels seront munis de diplômes reconnus dans l'activité.

Pour plus d'informations

<http://www.handisport.com/département>
des activités de pleine nature

Sport Adapté

Public concerné

Sportifs déficients intellectuels et/ou atteints de troubles psychiques. A ce jour la Fédération du Sport Adapté ne propose pas ce type d'activité. Cependant les adhérents de cette fédération peuvent pratiquer dans un club affilié à la Fédération Française de spéléologie si leurs capacités le leur permettent.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fédération Sportive des Sourds de France

A ce jour la Fédération Sportive des Sourds de France ne propose pas ce type d'activité. Cependant les adhérents de cette fédération peuvent pratiquer dans un club affilié à la Fédération Française de Spéléologie si

leurs capacités le leur permettent.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsportadapte.org/>

Fédération Française de Spéléologie

A l'origine du développement de la spéléologie en France, la Fédération Française de Spéléologie regroupe également l'activité canyon.

Elle propose dans ses clubs, des niveaux de pratique accessibles à un certain nombre de pratiquants handicapés. En fonction de l'intérêt

éducatif de ces activités, les formes de pratique pédagogiques adaptées peuvent être mises au service des projets institutionnels des établissements spécialisés.

Label

La fédération de spéléologie délivre le label Ecole Française de Spéléologie garantissant la qualité de l'accueil et de l'encadrement.

Pour plus d'informations

<http://www.ffspeleo.fr/>

SPELEOLOGIE

CAILLE

Lieu de l'activité Caille

Contact M. Charles - Président

Tél 04 93 60 34 51

Adresse Association Lou Pais
- 06750 Caille

Handicaps Tous types de handicaps en fonction de la capacité des pratiquants

Public Enfants - Adolescents - Enfants

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir



Info + L'association, labellisée Ecole Française de Spéléologie, propose des projets et des séjours à la carte en fonction des objectifs du groupe. Les personnes qui encadrent l'activité sont titulaires d'un Brevet d'Etat de spéléologie et d'une qualification canyon.

L'association Handicap Aventure, organise chaque année des séjours pour personnes handicapées. Pour plus d'informations vous pouvez contacter M. Starck le président de l'association au : 04 93 86 20 28

Activités de Pleine Nature

Les activités de Pleine Nature sont en essor ; qu'il s'agisse d'une journée, d'un week-end ou d'une semaine, il est possible de vivre un panel de pratiques dont le but est la découverte d'un environnement au moyen d'une ou plusieurs activités.

Escalade, canyonisme, chien de traîneau, parcours acrobatique en hauteur (accrobranche), découverte nature, chacun selon ses capacités. Ainsi les éléments de la nature au-delà du support qu'ils représentent sur le plan sportif deviennent des sources de connaissances accessibles à un grand nombre de personnes dont les déficiences peuvent être importantes. Connaître à partir du terrain les plantes, la vie des animaux, mais aussi le patrimoine, le mode de vie des anciens, l'habitat, les chemins est une source de richesse inépuisable dans le département des Alpes-Maritimes.

Parcours acrobatique en hauteur (accrobranche)

Cette activité permet de développer un grand nombre de qualités, la concentration, l'équilibre, la confiance en soi, la coordination.

Les parcours sont aménagés par niveaux de difficultés : il s'agit, à partir d'un équipement de sécurité (baudrier, longues, mousquetons, gants), de se déplacer en hauteur au moyen de parcours entre les arbres, réalisés au moyen de câbles tendus formant des ponts de

singe, des tyroliennes. Les sites sont sécurisés et surveillés par des personnels formés. Ils vous aideront à réaliser le parcours en fonction de vos capacités.

Randonnée

Chien de traîneau

Vivre des sensations dans la nature en terrain sec ou sur neige en se déplaçant au moyen d'un attelage de chiens c'est possible.

Il est important cependant de vérifier les compétences de l'encadrement et les agréments sanitaires avant de réaliser l'activité ou le séjour auprès du syndicat des professionnels des chiens attelés.

M. Daniel Melina - SY.NA.P.C.C.A.

“D'un BOUT à L'AUTRE”

39310 BELECOMBE : 03.84.41.62.39

“Les équipages ADAMS”,

M. Sellier François, Combes Descives, Chapelle des Bois, 25240 Chaux Neuve.

Tél : 03 81 69 14 05 organise depuis plus de 10 ans des activités promenades ou randonnées neige et hors neige avec les publics handicapés. (traîneaux adaptés, fauteuil baquet).

http://www.traineaux-randonnee.com/cadre/randonnee/r_professionnel3.php

Sur les traces des animaux

Parc National du Mercantour

Découvrir autrement la nature à partir de balades en altitude ou des randonnées nature dans ou autour du Parc du Mercantour.

Des accompagnateurs de randonnée en moyenne montagne, labellisés, partenaires du Parc peuvent organiser des sorties à thème, adaptées aux capacités et aux demandes des groupes.

Pour en obtenir la liste

Parc national du Mercantour
BP 316 - 23 rue d'Italie - 06000
Nice cedex - 04 93 16 78 88 / 04
93 87 86 10

<http://www.parc-mercantour.fr>

Parcours Santé

Dans les Parcs Départementaux sur lesquels on trouve de nombreux Parcours Santé, diverses activités sont également proposées et adaptées aux

groupes de personnes handicapées. Les topos guides réalisés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes sont des points de repères utiles à l'organisation de randonnées adaptées aux capacités de chacun.

<http://www.cg06.fr/>

Handiloisir

La Fédération Française Handisport propose des séjours multiactivités dont la randonnée
contact : Christian Février, Dpt jeune,
01 40 31 45 00
jeunes@handisport.org

Pour plus d'informations

<http://www.handisport.org/>;
Département de pleine nature de la FFH :
Cédric Garreau : 04 67 41 78 72
cedricgarreau.ffh.appn@wanadoo.fr



SAINT-ETIENNE de TINEE

Lieu de l'activité St-Etienne de Tinée

Contact Mme Trouillot-Laffargue Gaëlle - Educateur Sportif

Tél 04 93 02 24 09 / **Fax** 04 93 02 46 93

Adresse "Parcours Amour et St Etienne de Tinée"

Service municipal des Sports - Bât de la Poste, 2ème étage
06660 St-Etienne de Tinée

Public Enfants et Adolescents accompagnés - Adultes

Périodicité de mai à octobre

Pratique Loisir

Accès Parking - Sanitaires

VALBERG

Lieu de l'activité Valberg

Contact Office du Tourisme

Tél 04 93 23 24 25

Adresse Parcours Accrobranches

Espace Valberg Aventure - 06470 Valberg

Public Enfants et Adolescents accompagnés - Adultes

Périodicité de mai à octobre

Pratique Loisir

VALDEBLORE - COLMIANE

Lieu de l'activité Valdeblore

Contact M. Koppe Jean-Loup - Gérant de la station

Tél 04 93 02 83 20 / 04 93 02 83 54

Adresse Colmiane Forest

La Colmiane - 06420 Valdeblore

Public Enfants et Adolescents accompagnés - Adultes

Périodicité de mai à octobre

Pratique Loisir

Accès Parking

CHIENS de TRAINEAUX

Lieu de l'activité Montagne

Contact

Tél 04 92 21 37 30 - **Fax** 04 92 20 54 82

Adresse L'Echaillon

Neige randonnée et voyages - 05100 Nevache

E-mail echaillo@club-internet.fr

Handicaps Moteur - Mental - Auditif - Visuel

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Période hivernale

Pratique Loisirs

Info + Les demandes pour des séjours avec l'activité chiens de traîneaux sont très importantes, il faut donc s'y prendre au moins un an à l'avance. L'établissement bénéficie de l'habilitation tourisme et de l'agrément Jeunesse et Sports. Au sein de l'établissement il y a une chambre pour deux personnes accessible aux personnes en fauteuils.

SAINT-ETIENNE de TINEE

Parcours de Santé municipal

Lieu de l'activité St Etienne de Tinée

Contact Trouillot Laffargue Gaëlle - Educateur Sportif

Tél 04 93 02 24 09 Fax 04 93 02 46 93

Adresse "Parcours Amour et St Etienne de Tinée"

Service municipal des Sports

Bat de la poste, 2ème étage - 06660 St Etienne de Tinée

Handicaps Moteur (debout) - Mental - Auditif - Visuel

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir

Accès Parking

NICE

Lieu de l'activité Parc de Vaugrenier

Contact M. Lévy - Président

Tél 06 87 20 35 74

Adresse Association LESPAS

682, Route Nationale 202 - 06200 Nice

Handicap Mental

Public Jeunes adultes

Pratique Loisir - Entraînement

Accès Parking - Trottoirs

Centre de Montagne de Beuil

Lieu de l'activité Beuil

Contact M. Simonini - Directeur de la structure

Tél 04 93 02 31 31

M. Olivé - Secrétariat du Siège Administratif à Nice

Tél 04 93 52 00 62

Adresse Centre de Montagne des Launes

Bois Noir - 06470 Beuil

Handicaps Tous types de handicaps

Public Enfants - Adolescents

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir

Accès La structure est parfaitement adaptée pour l'accueil de tous les types de handicaps. Parking - Rampe - Douches Sanitaires - Ascenseur

Info + Structure réservée, pendant l'année scolaire, aux classes découvertes des écoles élémentaires et aux transferts des établissements spécialisés (I.E.M, I.M.E, I.E.S...). Les enfants handicapés y sont accueillis à condition qu'ils soient accompagnés et encadrés par des personnes compétentes (éducateurs, infirmiers, ergothérapeutes...).

Lors des vacances scolaires, l'établissement en convention avec le "service éducation" de la ville de Nice, réserve ses chambres pour l'accueil des centres de vacances. Ces centres accueillent des enfants atteints d'un handicap léger. Pour plus d'informations, contacter Mme Figasso ou Mme Bernoin au 04 97 13 29 62 Service de l'Education.

SAINT-ETIENNE de TINEE

Maison Familiale de Vacances "Le Rabuons"

Lieu de l'activité Saint-Etienne de Tinée

Contact Accueil / Standard

Tél 04 93 02 40 07

Adresse Maison Familiale de Vacances "Le Rabuons"
27, Rue Droite - 06660 Saint-Etienne de Tinée

Handicaps Tous types de handicaps

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir, sortie nature, ballade, randonnée

Accès 3 chambres triples adaptées (lits individuels)

Parking - Rampe - Douches - Sanitaires - Ascenseur

AURON

USBTP AURON

Lieu de l'activité Auron et ses environs

Contact M. R. Dubrey - Directeur

Tél 04 93 23 01 04

Adresse Chalet Club Sports et Loisirs
USBTP, chemin du puy d'Auron - 06600 Auron

Handicaps Tous types de handicaps

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Accès Parking - Rampe - Douches - Sanitaires - Ascenseur

Info + 40 chambres accessibles, soit une capacité de 160 lits.

Activité équestre éducative

Les activités équestres font partie des pratiques privilégiées des enfants et adolescents déficients intellectuels, moteurs ou sensoriels.

La relation particulière de l'animal au jeune pratiquant sollicite l'affectivité et stimule la communication.

La confiance, l'estime de soi sont renforcées. Cette activité favorise le développement de nombreux apprentissages comme la coordination, l'équilibre, l'organisation posturale, les repères dans l'espace. Prendre en charge un animal rend plus responsable et permet d'appréhender mieux ses propres limites. L'environnement équestre, les techniques de soin, les éléments anatomiques sont des supports importants de la connaissance et la socialisation du pratiquant. L'accès aux techniques équestres, comme se tenir en selle (l'assiette), connaître et maîtriser les allures, s'orienter dans l'espace seront des objectifs à long terme. Enfin la découverte de l'environnement par la randonnée équestre pourra être pratiquée par des cavaliers débrouillés ou confirmés.

Pour les enfants polyhandicapés des adaptations matérielles et pédagogiques permettent une mise en selle et un encadrement de qualité.

L'approche pédagogique développée par les poneys-clubs facilite, au moyen d'une approche ludique,

l'accès à l'autonomie progressive de l'enfant.

Equitation d'entraînement et de performance

En club, cette pratique sportive répond à des règlements établis par la fédération sportive de référence.

Handisport

Public concerné

Les paraplégiques et assimilés.
Les amputés et assimilés.
Les non-voyants et malvoyants.
Les infirmes moteurs cérébraux et assimilés.

Organisation

Les clubs de la Fédération Française des Sports Equestres peuvent s'affilier à la Fédération Française Handisport.

Réglementation et catégories de handicaps

Quatre niveaux de handicap définissent les catégories de pratique compétitive. A chaque niveau correspondent des épreuves spécifiques dans les disciplines suivantes :
maniabilité, dressage, concours de saut d'obstacles, reprise libre en musique, attelage.

Matériel utilisé

Certaines adaptations de sécurité sont nécessaires. Elles concernent,

les casques et étriers de sécurité (obligatoires), les selles et rênes adaptées, et les montoirs (ou lève-personne permettant de hisser certains cavaliers).

Pour les cavaliers déficients visuels, des aides sonores (crieurs) peuvent être proposées. Il existe aussi une forme de pratique adaptée aux personnes atteintes d'un grand handicap, l'équimobile (carriole aménagée pour l'accès en fauteuil roulant) leur permettant de s'adonner au plaisir de l'activité équestre tout en restant sur le fauteuil.

Handiloisir

La Fédération Française Handisport propose des séjours multiactivités dont l'équitation. Contact :

Christian Février, Département jeune, 01 40 31 45 00
jeunes@handsport.org

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

ou contacter Gérard Le gall

Tél 02 97 82 95 65

le-gall@wanadoo.fr ;

Sport Adapté

Public concerné

Sportifs handicapés mentaux (personnes déficientes intellectuelles et/ou atteintes de troubles psychiques).

Organisation

L'équitation peut se pratiquer en

individuel (messieurs, dames) dans des clubs équestres affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté. Les rencontres se déroulent sous la forme de dressage, de concours de saut d'obstacles et de cross. Au cours de ces épreuves, les sportifs s'affrontent en fonction de leur catégorie d'âge (jeunes, seniors, vétérans), et selon les catégories de la Fédération Française du Sport Adapté (division, 1, 2 ou 3).

Réglementation

Le règlement dépend du niveau de pratique des sportifs. En division 1, le règlement appliqué est celui de la Fédération Française des Sports Equestres. Par contre pour les sportifs des divisions 2 et 3, le règlement est adapté. Certains aménagements sont proposés au niveau des épreuves sportives.

Catégorie des handicaps

Quel que soit le type de pratique sportive, la Fédération Française du Sport Adapté propose une classification des sportifs handicapés mentaux en trois divisions. Les sportifs handicapés mentaux sont classés dans une de ces divisions selon leurs capacités techniques en équitation, leurs capacités intellectuelles et leurs capacités émotionnelles et relationnelles.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fédération Française d'Équitation

L'activité, pour toutes les garanties qu'elle peut offrir, doit se pratiquer en club d'équitation. Les pratiquants y trouveront la qualité de l'encadrement par du personnel d'enseignement qualifié breveté d'état ou diplômé fédéral. Le pratiquant handicapé, les familles ou les éducateurs des établissements spécialisés apportent leur concours concernant la connaissance du handicap, ses limitations et ses possibilités.

<http://www.ffe.com/>

Convention

la Fédération du Sport Adapté, la Fédération Française d'Équitation et la Fédération Handisport ont cosigné une convention le 13 décembre 1991. L'association Handicheval apporte son concours dans l'intérêt commun des associations pour la pratique équestre par les personnes handicapées.

Label Activités

Equestres Adaptées

la Fédération Française du Sport Adapté, la Fédération d'Équitation, la Fédération Handisport, en collaboration avec l'Association Nationale Handicheval ont créé un label Activités Equestres Adaptées.

“Les conditions préalables à toute demande de label sont

- être affilié à la Fédération Française d'Équitation
- s'engager à inciter les pratiquants à prendre une licence à l'une des trois fédérations (FFE, FFH, FFSA)
- adapter les installations et les rendre accessibles aux personnes handicapées
- offrir un ensemble de moyens pédagogiques spécifiques à ces personnes (cavalerie, matériel adapté...) (voir en annexe)



- avoir un personnel d'encadrement technique et pédagogique qualifié dans l'accueil de ces personnes et dans la pratique de l'activité équestre adaptée
- mettre en place des programmes pédagogiques spécifiquement étudiés pour une prise en charge adaptée à leurs besoins”.

Des formations de qualifications sont organisées conjointement entre les fédérations. Joindre directement les services de formation de la FFH et FFSA.

GRASSE

Lieu de l'activité Grasse

Contact M. Jahan J.Michel - Gérant du club

Tél 04 93 70 55 41 - **Fax** 04 93 70 81 17

Adresse Club Hippique de Grasse
168, Route de Cannes - 06130 Grasse

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir

Accès Parking

Info + Présence d'un Educateur Sportif.
Tarifs en fonction des prestations.

Associations qui fréquentent cette structure

Toutes déficiences IME les Hirondelles
Croix Rouge St Martin - IMP Mirasol

MENTON

Lieu de l'activité Menton

Contact Mme Ituno - Responsable du Club

Tél 04 93 41 47 26 / 06 18 24 06 62

Adresse Poney-Club du Baousset
3325, Route Super Garavan - 06500 Menton

Handicap Mental

Public Enfants jusqu'à 45 Kilos

Périodicité Le mercredi et samedi

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs

Info + Promenade (pinède) accompagnée des parents
le mercredi et le samedi.

MOUANS-SARTOUX

Lieu de l'activité Mouans-Sartoux

Contact M. Masson

Tél 06 80 15 33 44 / 04 93 60 91 80

Adresse Ferme équestre "Lou Recampado"
Piste des Maures - BP 19 - 06370 Mouans - Sartoux

Handicaps Moteur debout - Auditif - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Toute l'année

Pratique Loisir

Accès Sanitaires et vestiaires en cours



MOUGINS

Lieu de l'activité Mougins

Contact Mme Gilbert - Responsable du centre

Tél 04 92 92 29 65 / 06 15 94 46 48

Adresse La Ferme d'Anaïs
1, Avenue de la Borde - 06250 Mougins

Handicaps Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Pratique Loisir

Accès Parking - Sanitaires facilement accessibles malgré une petite marche

Info + Promenade (pinède) accompagnée des parents le mercredi et le samedi.

ROQUEFORT les PINS

Lieu de l'activité Roquefort les Pins

Contact Mme Marie-Line Olivier

Tél 06 08 45 43 27

Adresse Centre Equestre "les Terres Blanches"
Chemin des Tourrés - 06330 Roquefort les Pins

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Pratique Loisir

Accès Sanitaires

Info + Transport : GIHP sur demande. Mise à disposition d'un montoir, aide pour monter sur le cheval, prévenir le centre avant de venir.
Les tarifs : en fonction des prestations.

Associations et organismes qui fréquentent le Centre Equestre "les Terres Blanches"

Déficience motrice Handi Loisirs

M. Delpech - 04 93 97 17 63

Association des Paralysés de France (Nice)

Service animation - 04 92 07 98 00

Déficience mentale Divers IME, MAS, IEM....



SAINT-VALLIER de THIEY

Lieu de l'activité St-Vallier de Thiey

Contact M. Raybaud Christian

Tél 04 93 42 61 14

Adresse Centre Equestre "la Jumenterie"

Mas de la Jumenterie - 318, Route de St Cézaire
06460 St-Vallier de Thiey

Handicaps Mental - Auditif - Moteur (debout)

Public Adultes

Périodicité Tous les jours - Toute l'année - de 10h à 17h

Pratique Loisir

Accès 1 grand parking - Terrain plat - Sanitaires - Vestiaires

Etablissements qui fréquentent le Centre Equestre "la Jumenterie"

Déficiência mentale Saint Antoine, Sainte Marie ...

VILLENEUVE-LOUBET

Lieu de l'activité Villeneuve-Loubet

Contact Mme Boucan - Responsable du club

Tél 04 93 20 99 64 - **Fax** 04 93 22 42 27

Adresse Centre Equestre de Villeneuve-Loubet

2559, Route de Grasse - 06270 Villeneuve-Loubet

Handicaps Moteur - Mental - Visuel - Auditif

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité En semaine de 10h à 12h et de 14h à 16h30

Pratique Loisir

Accès Parking

Associations et organismes qui fréquentent le Centre Equestre de villeneuve-Loubet

Déficiência mentale Foyer le Roc

04 92 91 40 00 ou 04 93 95 90 31

IME les Chênes - 04 93 84 31 33

DRAGUIGNAN

Lieu de l'activité La Granégone

Contact Mme Nioucel - Gérante

Tél 04 94 68 46 62 / 06 09 50 45 75

Adresse Domaine privé de la Granégone "Pêche et Loisirs"
2459, Avenue Frédéric Manhes - 83300 Draguignan

Email granegone@wanadoo.fr

Handicaps Moteur - Visuel - Auditif

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité De février à juin et de septembre à novembre, les
vendredi, samedi, dimanche et lundi

Tous les jours en juillet et en août

Pratique Loisir

Accès Sanitaires - Rampe d'accès - Parking

2 postes de pêche réservés handi - Canes à pêche

équipées de détecteurs sonores pour les non-voyants

Info + Local accessible pour prestations pédagogiques sur la découverte de la faune et la flore. Tarif en fonction des prestations.

Associations et établissements qui fréquentent La Granégone

Déficiência motrice Handi Loisirs

M. Delpech - 04 93 97 17 63

Déficiência mentale

ADAPEI de Nice

IME de Sillans la Cascade 04 94 72 80 90

Lieu de l'activité Plage de Carras

Contact M. Delle-Side

Tél 06 61 45 87 97

Adresse Association "Jet Evasion"

Plage de Carras - Promenade des Anglais - 06200 Nice

Email jet.evasion@caramail.com

Handicaps Moteur - Auditif - Mental

Public Adultes

Périodicité Tous les jours entre mai et septembre
de 9h à 20h

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Sanitaires - prochainement
Vestiaires - Rampe d'accès

Info + Un ponton flottant et un coupe circuit à distance sont à l'étude. L'activité est encadrée par des moniteurs titulaires d'un Brevet d'Etat handisport.

ANTIBES

Lieu de l'activité Antibes

Contact M. Yves Razer - Président

Tél 06 08 56 95 14

Adresse Star Ski Club - 26, Avenue Mazière
06600 Antibes

Email info@starski.com

Handicaps Moteur - Visuel

Public Adolescents - Adultes

Périodicité De début mai à mi-novembre

Tous les jours de 8h30 - 19h30

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Parking - Trottoirs - Rampe d'accès

ROQUEBRUNE sur ARGENS

Centre National de Ski Nautique

Lieu de l'activité Roquebrune sur Argens

Plan d'eau de la Fédération

Contact M. Claude Maluski - Directeur du Centre National de
Ski Nautique

Tél 04 94 81 74 50 / 06 11 56 60 74

Adresse Chemin Alsthéry - 83250 Roquebrune sur Argens

Email cn.sn@wanadoo.fr

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Mars à mi-décembre

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Parking - Vestiaire (1 marche de 5 cm) - Chemin
goudronné jusqu'au ponton

Info + Le Centre National de ski nautique accueille
depuis 3 ans les championnats de "France Handi".

Activités gymniques et d'expression



Activités gymniques p. 170

- **Gymnastique artistique** p. 172
- **Gymnastique rythmique et sportive** . . p. 174

Sport pour tous

- **Gymnastique d'entretien EPGV** . . p. 175
- **Gymnastique pour tous EPMM** . . p. 177



Danse p. 179

- **Capoera Moring Réunionnais** p. 180
- **Danse** p. 181
- **Danse Fauteuil** p. 182
- **Danse de salon** p. 183
- **Expression corporelle** p. 184



Cirque p. 185

UNSS p. 187

Activités gymniques éducatives

Les Activités gymniques éducatives regroupent les pratiques corporelles dont l'objet consiste en l'enchaînement d'actions motrices à mains nues ou sur des engins, à base de rotation, d'impulsion, de balancer, de suspension dans une dimension esthétique.

Activité dite de base, la gymnastique favorise la construction du schéma corporel dans les différents axes de l'espace et du corps, elle développe les habiletés, les coordinations, et l'équilibre, module le tonus postural renforce la musculature.

Cette activité, par sa dimension esthétique, par l'apprentissage et la présentation des enchaînements agit sur la mémoire motrice, le rythme, la souplesse et également sur les facteurs psychoaffectifs comme l'estime et le contrôle de soi ainsi que sur le développement de la personnalité. La prise de risque étant inhérente à l'activité gymnique, l'entraide, la coopération et la socialisation s'en trouvent renforcées.

Babygym

certains clubs accueillent en intégration des jeunes enfants présentant des déficiences, accompagnés ou non de leurs parents ; les buts sont le développement sensori-moteur et psychomoteur, les relations sociales entre parents et enfants par le jeu. En l'absence de contre-indication médicale formelle, les activités proposées en babygym sont profitables à tous les enfants quel que soit le handicap.

Gymnastique rythmique

Public concerné

Personnes déficientes intellectuellement et/ou atteintes de troubles psychiques.

Accessible aux filles comme aux garçons, la gymnastique rythmique allie les qualités d'expression, d'esthétique et d'habiletés motrices avec ou sans engin, cerceau, corde, ruban, ballon, massue ou mains nues. Cette activité s'organise à partir des actions suivantes, les sauts, les tours, l'équilibre, les ondes, les déplacements, la souplesse avec un support rythmique musical.

Sport Adapté

Réglementation

Pour répondre au cadre général de la réglementation de la FFSA, les règlements sportifs sont basés sur ceux de la Fédération Française de Gymnastique avec les aménagements suivants :

différents types d'enchaînements sont proposés en 3 catégories de difficultés selon les niveaux de capacité ou de performance du pratiquant.

Division 3 enchaînements avec 2 engins au choix et un à main libre, l'aide verbale est possible sans pénalité

Division 2 enchaînement avec 3 engins et un à mains nues

Division 1 enchaînement avec 3 engins et un à mains nues

La prestation jugée et notée prend en considération la composition et l'exécution de l'enchaînement à partir de critères techniques et chorégraphiques définis par le code de pointage.

Activités gymniques

Gymnastique artistique

La gymnastique artistique se pratique sur agrès pour les garçons, barre fixe, barres parallèles, saut de cheval, cheval d'arçon, sol et anneaux ; pour les filles barres asymétriques, sol, poutre, saut de cheval.

Public concerné

Personnes déficientes intellectuellement et/ou atteintes de troubles psychiques.



Sport Adapté

Réglementation

De la même façon que ci-dessus, différents types d'enchaînements de difficultés progressives sont proposés en 3 catégories selon les niveaux de capacité ou de performance du pratiquant. Pour la division 3, enchaînements simplifiés. La prestation est évaluée à partir de critères objectifs contenus dans le code de pointage. Sont pris en compte les niveaux de difficultés réalisées et la qualité esthétique et harmonieuse de la prestation.

Précautions et conditions de pratique

Encadrement

La sécurité est la condition première de l'activité. Celle-ci est encadrée

par un professionnel ou bénévole du Sport Adapté ou de la Fédération Française de Gymnastique ayant été sensibilisé à l'accueil de pratiquants handicapés. Les tapis de réception ou d'évolution, le matériel gymnique utilisé doivent faire l'objet de vérification.

Pour plus d'informations

Délégué fédéral

Gymnastique : Bruno Deleporte,

Gymnastique Rythmique : Jocelyne

Monjalard, FFSA : 01 42 73 90 00

Handisport

La Fédération Française Handisport n'organise pas à l'heure actuelle de compétitions sportives en gymnastique.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fédération Française de Gymnastique

Créée en 1873, la Fédération Française de Gymnastique est la doyenne des fédérations françaises. En un siècle elle a su diversifier ses pratiques puisqu'elle regroupe le trampoline et les sports acrobatiques, la gymnastique de loisir et le babygym.

A présent une réflexion est en cours pour un accueil intégré des pratiquants handicapés.

Fédération Française de Gymnastique

Mme Andrée Antoine : conseillère technique.

<http://www.ffgym.asso.fr/>

LA TRINITE

Lieu de l'activité Salle de la Satem

Contact M. J.M. Laurenti - Président de l'association

Tél M. Laurenti - 04 93 79 47 90

Mme M. Malva - 04 93 27 06 40

Trésorière de l'association et responsable du secrétariat

Espace Culture Sports Loisirs Jeunesse 04 97 00 07 80

Adresse Complexe Sportif de la Satem

Boulevard Anatole France - 06340 La Trinité

Handicaps Mental - Auditif -Visuel

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Vendredi de 17h15 à 18h45

Pratique Loisir - Entraînement

Accès Parking - Trottoirs - Sanitaires

NICE

Lieu de l'activité Salle l'Envol

Contact M. Rey - Président

Tél 04 93 26 77 65

Adresse Associaiton l'Envol

1, Place de l'Armée du Rhin - 06300 Nice

Handicap Mental

Public Adultes

Périodicité

Lundi de 17h30 à 18h30

Vendredi de 16h15 à 18h15

Pratique Loisir

NICE

Lieu de l'activité Parc de Vaugrenier

Contact M. Lévy Président

Tél 06 87 20 35 74

Adresse Association LESPAS

682, Route Nationale 202 - 06200 Nice

Handicap Mental

Public Jeunes adultes

Pratique Loisir - Entraînement

Accès Parking - Trottoirs

Info + L'association propose d'intégrer des jeunes handicapés sur demande des familles

Lieu de l'activité Gymnase Thérèse Roméo

Contact M. J. Bégarie - Président

Tél 06 75 46 03 94

Adresse Association CLARRIS

A l'attention de Monsieur J. Bégarie

Chez Monsieur S. Mercatini

165, Boulevard du Mont-Boron - 06300 Nice

Handicap Mental

Public Adultes

Périodicité 1 fois par an

Pratique Compétition

Info + L'association organise des tournois Inter-Etablissements. Possibilité d'ouvrir des créneaux pour l'entraînement sur demande des familles.

LA TRINITE

Association Trinité Sport Adapté

Lieu de l'activité Salle de la Satem

Contact M. J.M. Laurenti - Président de l'association

Tél M. Laurenti : 04 93 79 47 90

Mme M. Malva : 04 93 27 06 40 Trésorière

de l'association et responsable du secrétariat

Espace Culture Sports Loisirs Jeunesse : 04 97 00 07 80

Adresse Complexe Sportif de la Satem

Boulevard Anatole France - 06340 La Trinité

Handicaps Mental - Auditif - Visuel

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Samedi de 10h15 à 11h45

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Parking - Trottoirs - Sanitaires - Vestiaires



Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV)

Connue comme une des plus anciennes fédérations, identifiée par le sigle "GV", les clubs affiliés à cette fédération offrent une activité physique à visée d'entretien de la forme, de lutte contre la sédentarité, de convivialité.

Pratiquée en salle à base de jeux, de situations pédagogiques visant le renforcement des capacités physiques (coordination, amplitude articulaire, équilibre, renforcement musculaire, mémoire motrice, elle accueille en particulier un public féminin. A ce jour, la FFEPGV est impliquée dans l'élaboration de programmes d'évaluation de la condition physique, de la prévention du vieillissement, du maintien de l'équilibre et de la prévention de la chute afin de lutter contre la perte d'autonomie.

Publics

Toutes personnes handicapées, suffisamment autonomes pour s'inscrire dans une activité de groupe. La démarche peut être progressivement adaptée si elle est accompagnée par un professionnel spécialisé ou un membre de la famille.

Quelques clubs développent la gymnastique parents-enfants dans lesquels les jeunes parents peuvent participer avec leurs enfants présentant une déficience

intellectuelle, motrice ou sensorielle. Très développée sur le département des Alpes-Maritimes, soutenue par un comité départemental très dynamique, la GV favorise une pratique de proximité et peut être particulièrement recommandée pour des personnes vivant en foyer ou travaillant en Centre d'Aide par le Travail. Les animatrices peuvent également encadrer l'activité à la demande de ces établissements.

Formation

La FFEPGV offre un panel de formation en direction des professionnels des activités physiques dans le but de développer leur compétence en direction des publics seniors ainsi que publics parents-enfants.

Pour connaître les clubs ou organiser un projet

Contact

Comité départemental EPGV,
Présidente : Madame Alléaume.
Secrétariat : 04 93 86 88 94

CONTES

Association le Sagittaire

Lieu de l'activité Salle de danse

Contact Mme F. Legendre

Animatrice EPGV à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire

Tél 06 77 88 04 95 / 04 93 79 22 07

Adresse Salle de danse - 06390 Contes

Handicaps Déficiences mentales légères, troubles du comportement

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité

Mardi et jeudi de 11h à 12h30 - *Adultes et Seniors*

Mardi et vendredi de 18h30 à 20h - *Enfants et Adolescents*

Mardi et vendredi de 17h à 18h - *Baby Gym*

Samedi de 9h à 10h30 & de 10h30 à 12h - *Enfants et Adolescents*

Pratique Loisir

Info + Les personnes handicapées sont intégrées aux groupes de valides.

L'ESCARENE

Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire

Lieu de l'activité Salle des fêtes

Contact Mme F. Legendre

Animatrice EPGV à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire

Tél 06 77 88 04 95 / 04 93 79 22 07

Adresse Salle des fêtes - 06390 Contes

Handicaps Déficiences mentales légères, troubles du comportement

Public Adultes

Périodicité Jeudi de 9h30 à 10h30

Pratique Loisir

Info + Les personnes handicapées sont intégrées aux groupes de valides.

Fédération Française d'Entraînement Physique dans le Monde Moderne - sport pour tous (FFEPMM)

La FFEPMM, s'adresse à tous les publics, très jeunes enfants, adultes sédentaires, jeunes retraités, personnes âgées dépendantes, qui souhaitent pratiquer une activité sportive de loisir.

La Fédération intervient aussi dans le monde du travail en proposant, d'une part des programmes liés à la remise en forme et à la santé, et d'autre part des formations professionnelles centrées sur la prévention et la santé. On peut regrouper les activités de la Fédération sous 3 secteurs :

Environnement "Loisir sportif"

Les associations proposent différentes activités physiques et sportives en fonction des attentes des pratiquants (forme, santé, convivialité, bien être...). Ces activités sont organisées en trois grandes familles :

Activités gymniques et techniques nouvelles de remise en forme (gymnastique d'entretien, yoga, step, stretching, renforcement musculaire).

Pleine nature (randonnée pédestre, VTT, escalade, canoë-kayak, ...)

Speed Ball et jeux collectifs.

La Fédération Française EPMM Sports pour Tous forme des animateurs compétents dans l'encadrement de toutes ces activités de loisirs. (BP JEPS APT, développement du lien social).

Environnement

"Socio-professionnel"

Formations personnelles pour améliorer les capacités motrices et la qualité de vie privée et professionnelle de tous les salariés

(prévention des maux de dos, des fatigues, maîtrise et gestion du stress, préparation à une retraite active)

Formations à l'animation d'activités physiques et sportives

Des personnes susceptibles d'intervenir au sein de leur structure dans les domaines de la prévention, de la santé et de l'animation sportive. Des personnels s'adressant à des publics spécifiques (Crèches, maisons de retraite, hôpitaux...)

Environnement "Socio-éducatif"

Les animateurs peuvent intervenir au sein de structures d'accueil de publics relevant de difficultés d'ordre économique, sanitaire ou comportemental. Ils proposent des activités physiques et sportives les plus variées dans un objectif exclusif d'aide au développement de la personne.

La Fédération Française EPMM Sports pour Tous propose des formations de spécialistes "socio-sportifs" en direction des éducateurs sportifs de toutes les fédérations.

Contact

ACTION PREVENTION SPORT
54 avenue du Général Gallieni
94340 JOINVILLE LE PONT
Tél : 01.48.85.08.32
Fax : 01.48.85.16.98
aps@sportspourtous.org
www.sportspourtous.org

Lieu de l'activité Nice

Contact Edouard Escamillia

Tél 06 12 15 74 38

Adresse Association Gymnastique de confort et d'entretien,
Centre de sport et de loisirs, 18 rue d'Angleterre - 06000 Nice

Handicaps Sensoriel, Visuel, Déficience intellectuelle légère

Public Adolescents - Adultes

Périodicité mardi, vendredi de 9h à 11heures

Pratique Loisir - Entretien

Accès Trottoirs - Sanitaires - Vestiaires

Info + QI QONG, étirements, renforcement postural.

Un exemple de coopération valide - handicapés : HandiProm



Danse et activités d'expression

Les activités de danse et d'expression sont proposées aux personnes handicapées dès les années 70. Elles ont la particularité de mettre en scène l'expressivité du corps en vue d'une prestation évaluée dans une durée et un espace déterminés.

Les codes de communication sont définis entre les danseurs à partir de règles esthétiques et chorégraphiques convenues. Pour la danse, les formes corporelles produites peuvent emprunter à des codes issus des différents courants de la danse (contemporaine, classique, jazz). L'activité d'expression corporelle s'inscrit dans une démarche de créativité, libre, avec ou sans objet (foulard, masques, ballons, cartons...).

Ces activités développent l'imagination, la mémoire, la relation à l'autre, l'estime de soi. La régulation tonique, la souplesse, sont fortement sollicitées par la mise en jeu des équilibres statiques et dynamiques, des coordinations, des évolutions sur supports rythmés.

Sport Adapté

Depuis 1982, la fédération française du Sport Adapté propose des actions de formation dans le domaine de la danse et de l'expression corporelle.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

Handisport

La Fédération Française Handisport vient d'ouvrir un stage de formation dans le domaine de la danse.

Pour plus d'informations

<http://www.ffh.org>

Fédération Française de Danse

La Fédération Française de Danse vient de mettre en place un groupe de travail en vue de développer des liens d'entraide et de coopération avec les fédérations sportives spécialisées. Formation de cadre, critères d'évaluation de spectacle intégrant des danseurs handicapés, recensement des différentes formes de pratique sont à l'étude.

Contact Fédération Française de Danse

Annie Vogel, Cadre technique nationale 04 93 24 76 85, annie.vogel-b2ffdanse.fr

Capoera Moring Réunionnais

Lieu de l'activité Grasse

Contact M. Goujon - Professeur

Tél 06 22 75 17 99 / 04 93 70 00 10 - **Fax** 04 93 70 00 10

Adresse Association Sport Impact
Parc d'activité du Carré - 06130 Grasse

Handicaps Auditif - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition

Accès Couloirs - 40 Marches

ANTIBES

Les Mercredis Sportifs Handisport

Lieu de l'activité Salle St Claude

Contact Olivier James - Educateur Sportif Territorial

Tél 04 92 90 53 40

Adresse Service municipal des Sports

18-20, Boulevard Foch - 06600 Antibes

Handicap Moteur

Public Enfants dès 5 ans - Adolescents - Adultes jusqu'à 20 ans

Périodicité Mercredi de 16h30 à 17h30

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs - Couloirs - Sanitaires - Vestiaires

CAGNES sur MER

Espace Sportif municipal des Travaux

Lieu de l'activité Salle Costamagna

Contact Melle S. Vionnet - Educatrice Sportive Territoriale

Tél 04 92 13 32 30 (Service des Sports) / 06 64 23 71 43
(Melle S. Vionnet)

Fax 04 92 13 32 34

Adresse Service municipal des Sports

Avenue Marcel Pagnol - 06800 Cagnes sur Mer

Handicap Moteur

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Mercredi de 13h30 à 12h 30

Samedi de 15h30 à 17h30

Pratique Loisir

Association qui fréquente la Salle Costamagna

Déficiences Mentales

Etoile Sportive Azuréenne : 04 92 12 11 62

Jean Albanese - Président

Samedi de 10h à 11h

Ecole Municipale Handisport

Lieu de l'activité Salles adaptées de la ville de Nice
en fonction des disponibilités

Contact Vivien Fontaine - Educateur Sportif Territorial

Tél 04 97 13 34 34 (Service des Sports)

06 11 68 32 80 (V. Fontaine)

Adresse Direction Centrale des Sports de la Ville de Nice
2, Avenue J. Allègre - 06200 Nice

Email vivien_fontaine@netcourrier.com

Handicap Moteur

Public Enfants et Adolescents de 6 à 14 ans

Périodicité Stage pendant les vacances scolaires

Pratique Loisir

**Info + Pour les inscriptions, contacter la Direction
Centrale des Sports.**



NICE

Association Valentin Haüy

Lieu de l'activité Différent selon les semaines,
pour connaître les lieux contacter M. Viano

Contact M. R. Viano

Tél 04 93 52 54 54 (AVH) / 04 93 26 57 55 (M. R. Viano)

Fax 04 93 84 06 23

Adresse A.V.H

4, Avenue H. Barbusse - 06000 Nice

Email avh.nice@wanadoo.fr

Handicap Visuel

Public Adultes

Périodicité Le premier, troisième et quatrième
mercredi du mois

Pratique Loisir

Lieu de l'activité Salle l'Envol

Contact M. Rey - Président

Tél 04 93 26 77 65

Adresse Association l'Envol

1, Place de l'Armée du Rhin - 06300 Nice

Handicap Mental

Public Adultes

Périodicité Mardi de 17h15 à 18h15

Mercredi de 17h15 à 18h15

Pratique Loisir

Cirque adapté

Par leurs dimensions esthétique, acrobatique ou humoristique, les activités qui sont proposées dans le cadre du cirque ont une dimension éducative. Un grand nombre d'habiletés motrices et d'expressions sont sollicitées dans un but de spectacle.

Les apprentissages moteurs visent le développement des coordinations, de la souplesse, de la force à travers les jongleries, les équilibres, les pyramides, les acrobaties et les clowneries. L'attention, la concentration, la mémoire comme les qualités esthétiques sont sollicitées pour la mise en scène des numéros. L'entraide, pour les parades ou la sécurité, la coopération pour des numéros réalisés à plusieurs font de cette activité une pratique à dominante de socialisation et de maîtrise émotionnelle. La démarche pédagogique en cirque adapté prend en considération les particularités des personnes handicapées même lorsque les déficiences sensorielles, motrices ou mentales sont importantes :

rythme d'apprentissage, difficultés de coordination, mémorisation difficile. Elle vise le progrès de la personne en valorisant toute réussite. Le cirque est actuellement une activité proposée dans le cadre des projets des établissements spécialisés en activité physique adaptée.

Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté propose des stages de formation en partenariat avec l'association française de Cirque Adapté.

Pour plus d'informations

<http://www.ffsa.asso.fr>

service formation : 01 42 73 90 07

fax : 01 42 73 90 10

Association Française de Cirque Adapté

Hôtel de ville - 2 Rue du Château
40800 Aire sur l'Adour

Tél : 05 58 71 66 94

Cette association utilise les arts du cirque comme support pédagogique dans des programmes éducatifs ou thérapeutiques.

Lieu de L'activité "Maison pour tous" des Campelières

Contact Mme Fodella Patricia - Responsable de l'école de cirque

Tél 04 93 45 24 65

Adresse "Maison pour tous" des Campelières
121, Chemin des Campelières - 06250 Mougins

Email infosmpt@campelieres.fr

Handicaps Moteur - Auditif - Visuel - Mental

Public Enfants - Adolescents - Adultes

Périodicité Tous les jours de 10h00 à 22h00

Pratique Loisir

Accès Parking - Trottoirs

Info + La structure de plain pied permet un accès sans difficulté.

Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)

“C’est à partir des différences que se créent des richesses nouvelles, des échanges.”

Objectif

L'UNSS regroupe sur le territoire français l'ensemble des activités sportives réalisées au sein des associations sportives des collèges et lycées. Le site de l'UNSS, <http://unss.sirtem.fr/index.htm>, apporte les précisions suivantes concernant le développement du Sport Intégré en France. Dès 1991 L'UNSS a exprimé le souhait de mettre en oeuvre des actions allant dans le sens de l'intégration des jeunes handicapés dans le programme sportif de l'UNSS pour faire vivre ensemble les sportifs valides et handicapés.

Publics

“Le sport intégré” à l'UNSS, concerne des équipes constituées d'élèves de Collèges ou de Lycées, licenciés à l'UNSS, et d'élèves issus des structures “Education Nationale” (EREA, SEGPA) ou centres spécialisés (IMP, IMPRO), licenciés soit à l'UNSS, soit à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), soit à la Fédération Française Handisport (FFH) qui concourent ensemble.

Pratiques sportives

Le programme dit de “Sport Intégré” recouvre 4 types de pratique sportive

- des épreuves sportives réservées aux handicapés intégrées dans le programme traditionnel de l'UNSS,
- des sportifs handicapés physiques ou visuels, licenciés à la FFH, participent, avec des scolaires non handicapés licenciés à l'UNSS, à des stages ou compétitions dans le cadre d'épreuves mixtes composées dans une proportion définie selon la discipline concernée,
- des sportifs handicapés physiques et visuels, licenciés à la FFH, participent entre eux à des compétitions amicales organisées par la FFH ou par l'UNSS,
- des sportifs handicapés physiques et visuels, licenciés à la FFH, ayant atteint un niveau suffisant de performance, accèdent à des compétitions traditionnelles en sports individuels ou en sports d'équipes organisées au sein de l'UNSS.

La mise en place des actions Sport Intégré est laissée à l'initiative des services départementaux ou régionaux de l'UNSS.

Elles doivent s'inscrire dans le projet académique et faire l'objet d'un partenariat local pour les activités sportives concernées

entre les comités départementaux ou ligues des fédérations françaises Handisport et Sport Adapté.

L'UNSS utilise la "rencontre sportive" comme un moyen pour atteindre ses objectifs et elle constitue une force à destination du plus grand nombre, d'où la volonté de diversifier les formules en fonction des différents niveaux de pratique et des différents publics (Collèges, Lycées, Handicapés, Haut niveau sportif scolaire),

Les clubs sportifs des établissements spécialisés adhérant aux fédérations du Sport Adapté ou Handisport peuvent, par convention, proposer à leurs pratiquants des activités physiques de façon "intégrée" au dispositif mis en place par le département académique de l'UNSS.

Les collégiens et lycéens handicapés dans la mesure des propositions sportives faites par les établissements d'accueil peuvent au même titre que leurs pairs pratiquer une activité

physique adaptée. Dans le cadre des rencontres sportives, les établissements composent des équipes sportives et mixtes (handicapés-valides) quand cela est possible.

Dans les Alpes-Maritimes, l'Association CLARRIS est actuellement le partenaire de l'UNSS, 130 élèves handicapés ont adhéré à l'UNSS durant la saison scolaire 2003.

Convention

Une convention entre l'UNSS, la Fédération Française du Sport Adapté et la Fédération Française Handisport a été signée le 26 février 2001, elle fixe le mode de coopération et d'entraide entre ces trois institutions.

UNSS

Site UNSS

<http://unss.sirtem.fr/index.htm>

Académie de Nice, M. Longoni,
tél : 04 93 80 98 73, UNSS,
département des Alpes-Maritimes,
Michel Abassit,

tél : 04 93 71 64 45

Alpes-Maritimes

Association support CLARRIS

Lieu de l'activité Département du 06

Contact M. J. Bégarie - Président

Tél 06 75 46 03 94 / 06 77 12 41 52

(Céline Bretin - Secrétaire)

Handicaps Tous les types de déficiences

Public Enfants - Adolescents

Pratique Loisir - Entraînement - Compétition (dans le cadre des établissements spécialisés)

Info + L'association CLARRIS organise des tournois inter-établissements pour toutes les activités sportives.



Infos + : Transports pour personnes handicapées

Sont présentés ici les transports accessibles actuellement dans le département du 06

Transports collectifs SNCF : Les gares de Cannes, Antibes et Nice comportent un Point Accueil Handicap et des élévateurs pour personnes en fauteuils roulant :

Transports individuels : personnes handicapées physiques et à mobilité réduite
Antibes :

- Mobiplus : tél 04 93 71 07 00

- Age d'Or Service : tél 06 88 05 49 12 *dessert Vallauris, Grasse et Nice*

Cannet :

- Association d'Entraide PACA : tél 06 08 83 36 84

Cannes :

- Handibus : tél 04 93 71 07 00 : dessert Vallauris et va jusqu'à Nice

Grasse :

- Sillage : tél 04 93 64 88 84

Nice :

- CCAS Nice intra muros : 04 97 11 40 53

- Ulysse : tel 04 93 71 07 00 : demander 24 h à l'avance en période scolaire ou une heure à l'avance hors période scolaire

Nice, Saint Laurent du Var et Cagnes sur Mer : GIHP, tél 04 93 19 51 61

Pour personnes handicapées visuelles ou à mobilité réduite ou en fauteuil pliable pouvant effectuer un transfert

Lemaitre Didier : tél : 06 22 77 29 28 - 04 93 26 19 84

Catalys : Catherine Janty : tél :06 23 82 60 72 - 04 93 88 37 43

Les perspectives : "TPM" (transports pour personnes à mobilité réduite)

La communauté d'agglomérations (Canca) envisage un appel d'offre pour créer un service qui pourrait fonctionner à partir de janvier 2005).

Nice : la ville possède déjà 38 bus à palette avec une place pour fauteuil, elle vient d'en acquérir 15 autres articulés avec 2 postes pour fauteuils.

D'ici à la fin de l'année l'on pourrait voir dans cette ville la mise en service de la ligne de bus en site propre : entre le quartier du Port et celui de l'Aéroport :

Trajet sur Nice :

Ouest - est : Californie, rue de France, Gambetta, MI Joffre, Pastorelli, Mamac, Garibaldi, Cassini, Ile de Beauté

Est - ouest : Ile de Beauté, rue Hôtel des Postes, rue de la Liberté, Gambetta, rue de France, Californie

L'arrivée du tramway - Ligne 1 : (1ère tranche) est prévue en 2006 : Boulevard Comte de Falicon à la place Massena en passant par le boulevard de Gorbella et l'avenue Borriglione. Ce n'est qu'en 2010 que la Ligne 1 du tramway sera prolongée vers la Trinité avec la mise en place de la ligne 2 vers Cagnes sur Mer. Une ligne Nord-Sud n°7 reliera Cessole au Port, en projet.

Nice-Cagnes sur Mer

Le projet d'une ligne de bus inter-urbain Nice-Cagnes sur Mer serait en appel d'offre. Ce bus qui sera surbaissé, accessible donc aux personnes à mobilité réduite, bénéficierait, espérons nous, de la présence d'une palette qui permettrait également aux fauteuils roulant d'y accéder comme le prévoit l'Article 25 de la loi sur les transports et l'accessibilité (en cours d'élaboration).

Repères et Recommandations

LES SPORTIFS HANDICAPES p. 193

- *La Santé et la Sécurité du sportif handicapé* p. 193
 - Le certificat médical p. 193
 - Conseils pour les activités de pleine nature p. 194
- *Repères sur les types de handicaps et spécificité de la prise en charge*
 - Définitions et prise en charge sportive p. 198
- *Intérêt d'une pratique sportive pour les publics handicapés : un besoin de santé, de culture et d'intégration* p. 203

LES PRATIQUES ET LES INSTITUTIONS p. 205

- *Repères sur les pratiques physiques, sportives proposées aux publics handicapés*
 - Définitions : handisport, sport adapté, activités physiques adaptées, éducation motrice, EPS p. 205
- *Les Fédérations sportives spécialisées* p. 207

L'ACCESSIBILITE p. 211

- *Accessibilité*
 - architecturale des équipements sportifs p. 211
 - des non voyants accompagnés de chiens-guide p. 217
- *Chartes, Conventions et Labels* p. 219
- *Projet d'intégration sportive : vers une Charte Déontologique de l'Accueil des Publics Sportifs Handicapés* p. 223

CENTRES D'ACCUEIL, D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE RECHERCHE p. 225

- Pôle Ressources National : CREPS de Bourges p. 225

- Centre de Ressources de l'Ecole Nationale de Voile p. 225
- CREPS PACA : site d'Antibes p. 225
- Direction Départementale de la Jeunesse,
des Sports et de la Vie Associative des Alpes-Maritimes . . . p. 226
- Le Comité Départemental Olympique
et Sportif des Alpes-Maritimes p. 226
- Centre de Recherche et de Formation : Faculté des
Sciences du Sport p. 226

**LES FORMATIONS EN ACTIVITÉS PHYSIQUES
ET SPORTIVES SPÉCIALISÉES p. 227**

- Formations et diplômes universitaires p. 227
- Formations et diplômes du Ministère de la Jeunesse,
des Sports et de la Vie Associative : Brevets d'Etat p. 228
- Bourse à l'emploi : APPASCAM p. 232

ANNEXES p. 233

- Infos Coupons Sport p. 233
- Adresse des Comités Départementaux Sportifs du 06 p. 233
- Textes de Loi p. 235

BIBLIOGRAPHIE p. 237

REMERCIEMENTS p. 238

L'ensemble des activités physiques et sportives présentées dans ce Guide nécessite de considérer les recommandations d'usage pour faire de la pratique sportive un loisir de qualité et de bienfait pour la santé. Nous aborderons ainsi quelques recommandations concernant les aspects de l'adaptation du pratiquant aux activités de pleine nature pratiquées en famille, entre amis ou en association sportive.

I - La santé et la sécurité du sportif handicapé

Le certificat médical

Le sport ne doit pas nuire à la santé. Si les pratiques sportives des personnes handicapées ont fait l'objet de nombreuses contre-indications médicales jusqu'à ces dernières années, le corps médical a confirmé que la sédentarité générée par différents handicaps ont souvent des conséquences néfastes pour l'organisme. La pratique régulière d'une activité physique et sportive adaptée aux capacités de la personne handicapée conduit à une amélioration notable des capacités biophysologiques et possède des effets incontestables sur le plan social. Ainsi, quel que soit le handicap et l'âge, la diversité des pratiques sportives proposées permettra à chacun de trouver celle qui lui convient le mieux. Cependant rien ne sera entrepris sans une autorisation médicale préalable.

La visite d'aptitude médicale

Elle est obligatoire pour tout pratiquant sportif (article 3622-1 du nouveau code de la santé publique et la loi du 23 mars 1999), même pour une activité organisée ponctuellement : journée découverte, rassemblement sportif... Le certificat médical devra considérer le type d'activité (en milieu spécifique ou non : plongées, sports aériens...) et la forme de l'activité (loisir occasionnel, entraînement, compétition) pratiquée ainsi que la nature de la déficience.

Pour cela il est conseillé de connaître les recommandations émises par les experts médicaux des fédérations spécialisées.

Pour les sportifs déficients intellectuels

Le certificat médical précise l'aptitude à la pratique d'une activité de compétition ou une activité de loisir. Il précise également les contre-indications éventuelles à un sport en particulier. Des certificats médicaux types sont produits par la Fédération Française du Sport Adapté. Souvent les pratiquants déficients intellectuels sont sous traitement médical. Lors du renouvellement des prescriptions médicales, il ne faut pas hésiter à rappeler au médecin prescripteur la nature des activités physiques et sportives pratiquées.

Pour les sportifs déficients moteurs

Selon les recommandations de la commission médicale de la Fédération Française Handisport, la visite médicale d'aptitude prend en considération l'ensemble des particularités médicales liées au handicap. Il est recommandé en particulier que cette visite prenne également en compte un bilan dentaire, la mise à jour des vaccinations et le suivi biologique élémentaire. Il peut toutefois y avoir des contre-indications temporaires liées au handicap (comme les escarres) qu'il convient de prendre en compte.

Les sportifs handicapés

Pour les athlètes de Haut-Niveau Handisport, répertoriés sur les listes du Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative, un suivi médical est pris en charge par les Centres Médico-Sportifs du département du Haut-Niveau des Directions Régionales. La Fédération Handisport préconise que la visite médicale d'aptitude ou les suivis médico-sportifs soient réalisés par des médecins de la médecine physique, de réadaptation fonctionnelle ayant connaissance du handicap physique. Une liste de médecins peut vous être fournie par la Fédération Handisport.

www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr

www.ffh.org ;

www.ffsa.asso.fr

Pour les sportifs déficients visuels

Le Professeur J.L. Dufier, Chef du Service d'ophtalmologie, Hôpital Necker Enfants Malades, (médecin conseil de l'Association Valentin Haüy), évoque la notion de "risque calculé" au cours de la visite médicale d'aptitude du handicapé visuel, dont dépend le certificat rédigé par l'ophtalmologiste. Celle-ci doit considérer les bénéfices que peuvent tirer en particulier les enfants et les adultes malvoyants ou non-voyants de la pratique d'une activité physique et sportives : maîtrise du corps (équilibre, coordinations, régulation tonique), affirmation de soi dans la relation à l'autre, accès à l'autonomie, développement relationnel et social. Ces effets positifs doivent être mis en relation avec la nature du déficit.

Le Pr. J.L. Dufier rappelle que le certificat ne saurait d'ailleurs être définitif, car toute situation peut être réévaluée en fonction de l'évolution de

la déficience visuelle.

Des précautions sont à prendre pour les personnes dont le globe oculaire est anatomiquement fragile par ectopie cristallinienne, myopie, absence de cristallin, glaucome congénital. Dans tous ces cas, il faut éviter les sports de projection ou de lutte, l'équitation. Les sports collectifs utilisant des ballons dont les réceptions risquent de toucher le visage, sauf le torball, sont déconseillés à moins d'utiliser des lunettes protectrices recouvrantes. Toutes les autres personnes handicapées visuelles par anophtalmie, microophtalmie, maladie hérédodégénérative de la rétine, doivent être encouragées à la pratique d'un sport adapté selon leurs goûts, leurs aptitudes physiques et leurs possibilités visuelles restantes.

http://www.avh.asso.fr/revues/valentin_hauy_60/sport_handicap.php

Pour les sportifs déficients sensoriels,

Les activités pratiquées en milieu intégré ou en club sportif spécialisé nécessitent certaines précautions que le médecin devra considérer selon les contraintes qu'elles occasionnent pour la santé ou l'intégrité de la personne. Les surdités unilatérales, les troubles de l'appareil vestibulaire, l'obstruction permanente de la trompe d'Eustache, l'évolution aiguë ou chronique de l'oreille moyenne, la perforation non cicatrisée du tympan, peuvent être des contre-indications formelles, définitives ou passagères pour la pratique de certains sports.

Conseils et recommandations pour les activités de pleine nature

Du fait de leur spécificité comme il l'a été rappelé précédemment, les activités de pleine nature, pratiquées souvent de

façon occasionnelle ou saisonnière, nécessitent une bonne condition physique ainsi qu'une prise en compte des spécificités des pratiques et de leurs effets sur l'organisme. En fonction du handicap, ces effets peuvent être amplifiés ou peuvent être une contre indication à l'activité.

Les activités de montagne, de neige, d'altitude et les nouvelles activités

Dès lors que l'on organise ou participe aux activités de montagne, de neige, en altitude il est important de considérer les contraintes physiologiques de l'organisme. Dans tous les cas, il est conseillé de se rapprocher des personnes expérimentées et qualifiées en rejoignant des associations reconnues pour la qualité de leur accueil.

L'adaptation à l'altitude et au froid

Les barotraumatismes (oreilles) : peuvent survenir lorsque l'on prend ou l'on perd de l'altitude. La pression agit sur l'oreille provoquant une douleur. Il est parfois nécessaire de faire des pauses pour que les pressions s'équilibrent. Des précautions s'imposent lors des rhumes, des sinusites. Des maux de têtes ou céphalées passagers ou permanents peuvent également survenir en altitude en raison de la fatigue ou de la diminution des pressions partielles d'oxygène. Ne pas hésiter de faire part de vos projets de séjour en altitude à votre médecin qui pourra vous conseiller. La thermorégulation est aussi une conséquence de l'acclimatement au froid et à la chaleur : le corps demande un certain temps pour cette adaptation. Le vent, la pluie ou la neige amplifie la pénétration du froid. Veiller dans tous

les cas aux signes de froid par le contact direct des mains, des pieds si besoins, et en particulier lorsque la personne ne peut pas s'exprimer.

Chez les enfants, les signes de froid ne sont pas toujours immédiatement ressentis et verbalisés. Certaines pathologies associées peuvent être une contre indication d'une activité en grand froid. Lors d'un séjour, une journée d'adaptation peut être nécessaire.

La protection solaire est indispensable : crèmes, écran total et lunettes sont les incontournables de toutes sorties.

Alimentation

La dépense énergétique étant plus importante, en altitude, l'alimentation et l'hydratation doivent compenser ces pertes, il faut apprendre à boire avant d'avoir soif.

Une hydratation insuffisante peut être source de traumatismes musculaires.

La sédentarité conduit souvent à la prise de poids et ses conséquences sur le plan de la santé et du bien-être dans l'activité. Il s'agit de veiller à la recherche d'un équilibre alimentaire en relation avec une pratique physique et sportive suffisante sur le plan de la dépense énergétique.

Le repos, le sommeil, la récupération

Très souvent, l'adaptation en altitude peut générer des difficultés d'endormissement ou de réveil ; en plus, si une prescription médicale est proposée, donc il est important de veiller à ce qu'elle n'entraîne pas de trouble de la vigilance et de la motricité pour la pratique de l'activité. Durant l'activité ou si celle-ci se répète quotidiennement dans un séjour, veiller à multiplier les temps d'arrêt pour

Les sportifs handicapés

l'hydratation et à ménager des temps de repos. Ces phases de récupérations peuvent varier d'une à trois demi-journée sur un séjour d'une semaine. Veiller à faire des étirements après l'activité.

La préparation physique

Pour vivre au mieux un séjour en montagne, une préparation physique générale est conseillée : renforcement musculaire et étirements, assouplissement, stimulation de l'équilibre et de la proprioception, sans oublier l'entraînement à l'effort par un programme régulier et progressif de la marche à la course.

Les adaptations du matériel

L'ensemble des activités de montagne nécessite un équipement vestimentaire particulier qui doit tenir compte des spécificités du handicap. Il doit être adapté à l'anatomie: chaussures et pieds, mains, prothèses. Les équipements de protection contre les intempéries doivent être, si besoin adaptés au fauteuil; les vêtements de protection corporelle, type thermolactils transpirants, fourrures polaires permettent une meilleure respiration de la peau contre le froid.

Les équipements de sécurité : cordages, harnais non blessant, doivent faire l'objet de vérification régulière et d'adaptation aux normes. L'usage de bandelettes de maintien et de mousses de calage doivent protéger au mieux la personne au niveau des contacts corporels.

La randonnée en Joellette (du nom du

concepteur Joël Claudel) lors de prêts de matériel nécessite des précautions d'usage ainsi que la formation des accompagnateurs. A ce titre le Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Alpes-Maritimes met en place des journées de formation dans ce sens.

Dans le département, il est vivement conseillé de se rapprocher des personnes expérimentées que l'on retrouvera dans les Associations Sportives ordinaires et spécialisés.

Vous pouvez consulter le site www.hce.asso.fr/joelett/.

En matière de ski, consulter le très bon guide "***Skiez avec votre Handicap***". Ce guide pratique à l'usage des personnes ayant des besoins spécifiques présente les différents loisirs et équipements accessibles aux personnes handicapées en Savoie (Savoie et Haute-Savoie) ; il est disponible gratuitement sur simple demande à l'Agence Touristique :

Tel : 04 79 85 12 45.

E-Mail : tourisme@cdt-savoie.fr

Contact : Guy Mussel

Réglementation

Dans tous les cas et pour chaque jour, connaître et respecter les conditions météorologiques et environnementales autorisées en consultant les services météo ou les services techniques ou de sécurité.

Activités de mer et de rivière

Les activités nautiques de mer et de rivière sont soumises à des réglementations strictes qui conditionnent leur pratique. Le niveau d'adaptation et d'accessibilité des activités ont fait l'objet d'innovation et d'amélioration notable.

De ce fait, certaines fédérations ont élaboré un cahier des charges, une Charte ou un Label pour la qualité de l'accueil et la sécurité du pratiquant. (voir Charte, Label)

Test d'aisance aquatique

Ce test conditionne toutes pratiques nautiques. Il est délivré par un professionnel des activités de la natation ; il se passe en piscine. Il consiste en un saut, simple, du bord de la piscine, un déplacement sur une vingtaine de mètres en surface, un passage sous un cordage avec gilet de sauvetage. La personne ne doit pas paniquer. Les barotraumatismes peuvent être une contre-indication partielles ou formelles.

Accessibilité au site :

Chemins d'accès, pontons, mise à l'eau

Alors que de grands progrès ont été réalisés dans la conception de bateaux (voile, canoë ou kayak, avirons) la plus grande difficulté consiste, pour le pratiquant à mobilité réduite, à l'accès au bateau. Ce transfert particulier nécessite une stabilité des points d'appui à partir du ponton ou de la plage. Différents dispositifs existent et ont fait leur preuve. Ne pas hésiter à rencontrer ceux qui savent et possèdent l'expérience. Ils se feront un plaisir de partager leur savoir faire. Dans le département, les clubs nautiques labellisés (voir club de voile, de plongée).

Contact : Fédération Française Handisport,

Jean-Yves Leroux 02 97 52 42 84 ;
Cédric Garreau ; 04 67 41 78 72
cedreicgarreau.ffh.appn@wanadoo.fr

Thermorégulation, alimentation, hydratation

La déperdition calorique est très importante au contact de l'eau. Les recommandations ci-dessus doivent être prises en compte. Les activités nautiques étant pratiquées aux beaux jours, les coups de chaleur peuvent se produire sans que la personne n'en ressente immédiatement les signes. Veiller toujours à l'utilisation des protections solaires et à l'hydratation régulière.

L'absence de sensibilité de certaines parties du corps doivent faire l'objet de soins au contact de l'eau, afin d'éviter les blessures ou les escarres, (peau étant plus fragile).

Sécurité active : le cas de l'épilepsie

Lorsque l'épilepsie ne pas fait l'objet de contre-indication médicale, une surveillance individualisée et soutenue doit être apportée dans le groupe de pratiquants. Par exemple, le pratiquant naviguera à proximité du bateau de sécurité, en cas de crise, l'intervention doit être immédiate. Attention à l'ensoleillement et aux signes de fatigue.

Préparation physique

Ces activités sont saisonnières pour la plupart d'entre elles, l'entretien de la condition physique ou la préparation spécifique est indispensable selon l'intensité de la pratique.

II - Repères sur le handicap et sur sa prise en charge

Devant la pluralité des handicaps, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a élaboré en 1980 la 1ère Classification Internationale des Handicaps (CIH).

En 2001, en fonction des besoins et des avancées de la recherche en Sciences Humaines et Sociales, la Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé a permis de recentrer ces définitions dans une dimension de fonctionnalité, en considérant l'aspect pluridimensionnel du handicap

*Le handicap est la conséquence **d'une déficience** liée au problème de fonctionnement organique ou psychique ou d'absence partielle ou totale d'une partie anatomique du corps. La déficience peut conduire à une **limitation** partielle ou totale dans la réalisation d'une tâche : on parlera alors **d'incapacité**, dans un environnement normalisé (exemple : perte partielle de la vision qui empêche la pratique autonome du cyclisme). La limitation d'activité conduit ainsi à une **restriction de participation** en terme de performance, dans un environnement donné. La participation ou la performance sera d'autant moins limitée que les conditions d'environnement prendront en considération la nature des tâches à réaliser ainsi que la nature de la déficience.*

On distingue classiquement trois types de handicaps :

Les *handicaps moteurs*, les *handicaps sensoriels* et les *handicaps mentaux*. Toutefois, il arrive également que les handicaps se cumulent, s'associent, ou se surchargent de difficultés supplémentaires ; on parle alors de situation de *plurihandicap* (association de plusieurs handicaps, le plus souvent physique, sans atteinte mentale spécifique), de *polyhandicap* (association dès l'origine d'une déficience intellectuelle sévère) et de *surhandicap* (alourdissement progressif d'une déficience physique, intellectuelle ou psychique par des difficultés d'apprentissage ou des troubles relationnels ou environnementaux surajoutés).

1. Les handicaps moteurs

Les handicaps moteurs les plus fréquemment rencontrés sont l'*infirmité motrice cérébrale* (sujets atteints d'entraves partielles ou totales à la réalisation du mouvement volontaire et/ou du maintien des postures), le *spina-bifida* (malformation de la moelle et des arcs postérieurs des vertèbres lombaires), les *amputations*, les *hémiplegies* (perte plus ou moins complète de la motricité volontaire dans une moitié du corps), les *paraplegies* (lésion de la moelle épinière dorsale ou lombaire) et les *tétraplegies* (lésion de la moelle épinière au niveau cervical). Ces handicaps moteurs sont bien souvent congénitaux, néonataux et périnataux (myopathie, malformation, infirmité motrice d'origine cérébrale, spina-bifida, encéphalopathie...), acquis à la suite d'accidents (hémiplegie, paraplegie, tétraplegie, fractures, amputations...), ou acquis à la suite de maladies (encéphalopathies, hémiplegie, parkinson, poliomyélite, sclérose en plaque, scolioses, tuberculose osseuse, rhumatismes...).

Conséquence dans la prise en charge du sportif : en particulier chez l'enfant, qui ne peut, dans certains cas exprimer clairement sa demande.

Déplacement

Difficulté plus ou moins importante pour se déplacer, avec des cannes, un cadre, un fauteuil, ou une prothèse. Besoins : l'aide d'un tiers peut être requise, l'accessibilité devra répondre progressivement aux normes. Pour certaines personnes en fauteuil, il conviendra de trouver les meilleures modalités d'accès aux toilettes, quand

elles ne sont pas aux normes. Pour les fauteuils électriques veiller à recharger la batterie lors d'un séjour sportif.

Rapidité de réalisation d'une tâche

La personne peut demander plus de temps pour accomplir des actes de la vie quotidienne (s'habiller, manger...), elle peut avoir besoin d'une aide ponctuelle (couper la viande).

Fatigue

La personne se fatigue plus rapidement, les efforts effectués pour une même tâche sont souvent plus importants. (baisse de l'attention et de la capacité à réaliser une tâche).

Insensibilité de la peau aux frottements

Dans certains cas, la personne ne perçoit pas les frottements ou les coupures qui peuvent advenir à l'occasion d'un contact sur des surfaces rugueuses ou coupantes (rebords de piscine, galets...). La peau peut avoir des difficultés à cicatriser on parle alors d'escarres. Lorsque la peau de certaines zones du corps sont insuffisamment irriguées, des plaies peuvent apparaître (posture trop longtemps maintenue).

Communication

Il est toujours plus agréable de communiquer à la même hauteur que la personne, en face d'elle. Chez les personnes présentant une infirmité motrice dont les performances intellectuelles sont souvent normales, les difficultés d'expression verbales ne gênent pas leur capacités à comprendre. C'est à l'interlocuteur de faire un effort d'attention et de compréhension. Dans tous les cas une relation positive, encourageante, facilitera la communication.

2. Les handicaps sensoriels

On distingue traditionnellement deux types de handicaps sensoriels : les *déficiences auditives* et les *déficiences visuelles*.

Les déficiences auditives

Les *déficiences auditives* les plus fréquemment répertoriées sont l'hypoacousie (insuffisance de l'acuité auditive correspondant à la déficience auditive légère et moyenne) et la surdité. Les hypoacousies et les surdités sont classées selon la partie de l'oreille qui est atteinte. Ainsi, on parle de *surdité de transmission* (oreille externe ou moyenne atteinte) et de *perception* (oreille interne touchée). Les hypoacousies et les surdités sont également classées sur la base de leur intensité, appréciée par l'audiométrie (intacte entre 0-25 décibels perdues ; hypoacousie entre 25-50 décibels perdues ; légère entre 26-40 décibels perdues ; moyenne entre 41-55 décibels perdues ; sévère entre 56-70 décibels perdues ; très sévère entre 71-91 décibels perdues ; profonde à partir de 91 décibels perdues).

Conséquence dans la prise en charge du sportif : en particulier chez l'enfant, qui ne peut, dans certains cas exprimer clairement sa demande.

Position des interlocuteurs

Dans tous les cas l'interlocuteur se placera en face de lui, dans son champ visuel, pour communiquer. Depuis une vingtaine d'année, les enfants scolarisés sont démutisés et peuvent pour beaucoup d'entre eux dès l'âge de 8 -10 ans communiquer en s'exprimant verbalement. L'interlocuteur devra

cependant articuler, car la lecture labiale (lire sur les lèvres) permet le décodage du message.

Message

Il est important de passer des consignes simples, claires et de s'assurer que la personne a compris la nature des tâches demandées. Les enfants appareillés peuvent oublier que leur appareil est éteint ou mal adapté, il faudra le leur rappeler.

Langage des signes

La communication par langage des signes favorise la relation et la communication sociale entre les pratiquants sourds et ceux de l'environnement immédiat (familles amis). A l'occasion de réunions ou de conférences, il faudra prévoir une traduction en langue des signes ou des supports écrits ou projetés sur écran.

Ambiances sonores

Pour les personnes malentendantes ou appareillées, les ambiances sonores peuvent être de véritables gênes pour comprendre le message. En particulier dans les gymnases, les piscines.

Les déficiences visuelles

Les plus couramment répertoriées sont celles de l'*acuité visuelle* (amblyopie : acuité visuelle comprise entre 1/20 et 3/10), du *champ visuel* (champ visuel qui varie de 60° à moins de 120). Toutefois, il existe d'autres déficiences visuelles, comme par exemple, les troubles de la *réfraction* (myopie, hypermétropie et astigmatisme), les troubles de la *motricité oculaire*

(strabisme), les déficiences de la *mobilité oculaire* (nyctagmus), les déficiences de la *vision des couleurs* (daltonisme), les déficiences de la *vision nocturne* et de la *sensibilité à la lumière* (photophobie).

Conséquence dans la prise en charge du sportif : en particulier chez l'enfant, qui ne peut, dans certains cas exprimer clairement sa demande

Communication

La personne déficiente visuelle exprime en général ses besoins pour situer et situer son interlocuteur ; elle perçoit son environnement par l'ouïe, le tact ou l'odorat. L'interlocuteur devra se présenter et signaler quand il la quitte.

Déplacement

L'interlocuteur devra dans tous les cas lui apporter des explications sur l'environnement, les obstacles qu'elle pourra rencontrer, ou l'accompagner

dans ses déplacements en se plaçant devant lui. Elle lui tiendra, le bras, le coude ou l'épaule. Dans tous les cas et chez l'enfant en particulier, le repérage dans l'espace (à partir de repères au sol ou verticaux qu'il faudra signaler car pas toujours détectés par la canne ou le chien guide, ou à partir de repères sonores) favorise la mise en sécurité et la réalisation d'actions ou d'apprentissages possibles

Dans la pratique des activités physiques le guidage (course à pied, nage, randonnée, ski..) fait l'objet d'un apprentissage pour le pratiquant et son guide.

Canne blanche et chien-guide

Ce sont aides indispensables au déplacement ; la personne devra pouvoir être accueillie de façon bienveillante et un espace devra être réservé au chien-guide (voir accessibilité - chien guide).

3. Les handicaps mentaux

La définition du handicap mental a fortement varié au cours de l'histoire en fonction des modèles théoriques de référence. Actuellement, plusieurs classifications sont utilisées en France. Il en existe trois : le *Manuel Diagnostique et Statistique des Troubles Mentaux* (DSM-IV) de l'American psychiatric association (1994), la *Classification Internationale des Troubles Mentaux et des Troubles du Comportement* (CIM-10) de l'OMS (1994), et la *Classification Française des Troubles Mentaux de l'Enfant et de l'Adolescent* (CFTMEA R-2000) de

Misés et Collaborateurs (2002). Dans le cadre de ce guide nous utiliserons par souci de synthèse le DSM-IV (American psychiatric association, 1994). Il distingue dix-sept catégories de troubles mentaux, décrites ci-dessous (Kaplan et Sadock, 1998).

On y retrouve (1) *les Affections habituellement diagnostiquées durant l'enfance ou l'adolescence* (la déficience intellectuelle, les troubles des apprentissages, les troubles des habiletés motrices, les troubles de la communication, les troubles envahissants du développement, les

Les sportifs handicapés

troubles du déficit de l'attention et comportement perturbateur, troubles de l'alimentation et troubles des conduites alimentaires, tics), (2) les *Deliriums, démences, troubles amnésiques et autres troubles cognitifs* (delirium, démence, trouble amnésique), (3) *Troubles mentaux dus à une affection médicale générale*, (4) les *Troubles liés à une substance* (troubles à l'utilisation d'une substance, troubles induits par une substance, troubles liés à l'alcool), (5) la *Schizophrénie et autres troubles psychotiques* (schizophrénie, trouble délirant, trouble psychotique bref, trouble schizophréniforme, trouble schizo-affectif, trouble psychotique partagé, trouble psychotique dû à une affection médicale générale, trouble psychotique induit par une substance, trouble psychotique non spécifié), (6) les *Troubles de l'humeur* (troubles bipolaires, troubles dépressifs), (7) les *Troubles anxieux*, (8) les *Troubles somatoformes* (plaintes somatiques sans pathologie organique, hystérie, anosmie, akinésie), (9) les *Troubles factices*, (10) les *Troubles dissociatifs*, (11) les *Troubles sexuels et de l'identité sexuelle* (paraphilies, troubles de l'identité sexuelle et dysfonctions sexuelles), (12) les *Troubles des conduites alimentaires* (anorexie mentale et la boulimie), (13) les *Troubles du sommeil* (dyssomnies, parasomnies, narcolepsie, ronflement, apnée, somnolence diurne), (14) les *Troubles du contrôle des impulsions* (agressivité, kleptomanie, pyromanie, la trichotillomanie), (15) les *Troubles de l'adaptation*, (16) les *Troubles de la personnalité* (personnalité paranoïaque, personnalité schizoïde, personnalité schizotypique, personnalité obsessionnelle-

compulsive, personnalité histrionique, personnalité évitante, personnalité antisociale, personnalité narcissique, personnalité borderline, personnalité dépendante), (17) les *Autres situations qui peuvent faire l'objet d'un examen clinique* (facteurs psychologiques influençant une affection médicale, troubles des mouvements induits par un médicament, problèmes relationnels, problèmes liés à l'abus ou à la négligence)

Conséquence dans la prise en charge du sportif : en particulier chez l'enfant, qui ne peut, dans certains cas exprimer clairement sa demande.

Communication

La déficience intellectuelle peut affecter la communication dans la compréhension du message et de la réalisation des tâches demandées. Ainsi la personne, en particulier l'enfant, devra être dans un environnement dans lequel il se sentira en sécurité relationnelle. Le message sera simple, les consignes claires. L'interlocuteur devra s'assurer que la consigne a été comprise. Tous les efforts pédagogiques viseront à une meilleure adaptation à l'environnement, au groupe, aux nouvelles situations en vue de l'accès à l'autonomie optimale de la personne.

Repérages dans l'espace et dans le temps

On constate souvent des difficultés d'abstraction ou de repérage dans le temps., une capacité d'attention ou de concentration réduite dans la durée. Très souvent, lors d'apprentissage, les situations devront être aménagées dans l'espace avec des repères facilement

identifiables. L'activité physique et sportive présentée sous forme d'ateliers, d'environnements matérialisés, de démonstrations par d'autres enfants convient bien aux apprentissages.

Comportement

Selon la nature de certaines déficiences, la personne cherchera à s'exprimer émotionnellement par des balancements, gestes peu contrôlés : une hyperkinésie. Ces états manifestent un sentiment d'insécurité ou d'angoisse qui n'apparaît pas toujours compréhensible. La personne a des difficultés à se fixer sur une tâche à réaliser. L'accès aux conventions sociales de la relation est parfois transgressée : la personne ne situe pas toujours l'interlocuteur : tutoiement, contact, touchers. Dans tous les cas, le contrôle de la communication passe par des paroles apaisantes,

bienveillantes ou un retrait ponctuel de la personne de la situation stressante, ou un réaménagement de celle-ci.

Bibliographie

American Psychiatric Association (1994). *DSM-IV : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*. Paris : Masson.

Misés, R., Quemada, N., Botbol M., Bursztejn, C., Durand, B., Garrabé, J., Golse, B., Jeammet, P., Plantade, A., Portelli, C., & Thevenot, J.-P. (2002). Une nouvelle édition de la classification française des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent : la CFTMEA R-2000. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 50, 233-261.

Organisation Mondiale de la Santé. (1994). *Classification internationale des troubles mentaux et des troubles du comportement, CIM-10 / ICD-10*. Paris : Masson.

III - Intérêt d'une pratique sportive pour les publics handicapés

Les personnes handicapées partagent, comme les personnes valides des motivations identiques à la pratique des activités physiques, mais du fait du handicap, trois raisons particulières incitent les publics handicapés pratiquer un sport : un besoin de santé, l'accès à la culture sportive, l'intégration sociale.

Un besoin de santé

Il s'agit de maintenir ou de développer l'autonomie de la personne pour la réalisation des actes quotidiens. Ainsi, les capacités biopsychosociales doivent être sollicitées afin de compenser les conséquences de la situation de handicap comme la sédentarité, les limitations de la mobilité et ses effets pathogènes, la restriction de la communication et de l'environnement relationnel. L'activité physique de l'enfant à la personne vieillissante est par conséquent essentielle au bien-être physique et psychique, au maintien des potentialités et de l'autonomie. Pour les personnes dont le handicap est consécutif à une maladie, un traumatisme, un accident, l'activité physique est un complément à la rééducation et participe à la réadaptation sociale. Elle facilite la réinsertion.

Les sportifs handicapés

Accéder à la culture sportive

L'accès à la culture sportive consiste en la connaissance d'un sport, de son environnement, de ses modes de pratique. C'est maintenant chose possible, mais en dépassant encore de nombreux obstacles pour les pratiquants handicapés qui en ont le désir.

L'accès à la connaissance de cette culture sportive nécessite d'acquérir de l'expérience, donc de faire des apprentissages en club sportif ordinaire ou spécialisé, mais également de partager ces expériences avec d'autres, d'acquérir des connaissances théoriques concernant l'activité. Cela suppose des conditions d'accueil de qualité.

Entrer dans le processus d'intégration

Le sentiment d'appartenance à un groupe sportif et le développement de représentations sociales communes favorisent l'accès aux formes les plus poussées de l'intégration sociétale et à de la citoyenneté. Cet accès se construit au fil du temps, non seulement par l'expérience personnelle, l'échange avec des pratiquants partageant les mêmes valeurs, mais également par l'évolution des représentations des sportifs valides et des mentalités du mouvement sportif ordinaire à l'égard des sportifs handicapés.

La pratique mixte de loisir en Fauteuil Roulant qui réunit valides et handicapés comme le Handibasket et la Danse en

Fauteuil, tend à se développer. La rencontre sociale, au moyen d'une pratique sportive parmi les valides quand cela est possible (comme s'entraîner en piscine avec les autres nageurs) dans les mêmes structures, au même moment, en famille ou entre amis, durant les temps d'apprentissage, d'entraînement, de loisir ponctuel ou régulier, de compétition fait l'objet d'une demande de plus en plus grande pour être entendue et trouver des réponses positives. Cette demande nécessite encore une évolution des mentalités des personnes valides.

Celles-ci doivent considérer l'ensemble des préoccupations des personnes handicapés : accessibilité ambulatoire du domicile à la structure sportive ; compréhension de la nécessité d'aménager le matériel pour la pratique (surcoûts liés à l'encadrement, la formation, l'achat ou le stockage et l'entretien de matériels) ; acceptation de la différence par le public qui fréquente les installations ; souplesse de l'accueil ; formation et compétence de l'encadrement.

Repères sur les pratiques physiques et sportives proposées aux publics handicapés : définitions

Depuis ces trente dernières années, les pratiques physiques proposées aux personnes handicapées se sont diversifiées. On les retrouve aujourd'hui sous différentes terminologies, dont nous vous proposons ici quelques définitions.

Handisport

Le terme “Handisport” a été créé par la fédération sportive dirigeante (Fédération Française Handisport) en 1977. Il formalise des pratiques sportives dont les supports nécessitent l'adaptation de matériaux spécifiques comme par exemple, les fauteuils pour le basket, le hand bike, le fauteuil-ski, les prothèses pour l'athlétisme en direction des amputés, les masques pour le tor-ball et pour les activités de tir pour les non-voyants ou malvoyants. Pour les personnes à mobilité réduite, malvoyantes ou non-voyantes, les activités ont fait l'objet d'innovations ou d'adaptations à l'initiative des pratiquants eux-mêmes. Ceci constitue en soi une culture sportive spécifique. Ces pratiques sportives sont encadrées par les titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif, option Sports pour Handicapés Physiques et Sensoriel, ou d'une Licence ou d'un Mastaire en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) mention Activité Physique Adapté (APA) et titulaire d'une attestation de qualification et d'aptitude délivrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie Associative.

Sport adapté

Le terme “Sport adapté”, a été créé par la fédération sportive dirigeante (Fédération Française du Sport Adapté) en 1983. Il formalise l'ensemble des activités physiques et/ou sportives

proposées aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles psychiques stabilisés. Ces activités nécessitent, pour être pratiquées, des adaptations pédagogiques et didactiques comme par exemple, la simplification des consignes ou la modification des réglementations des fédérations sportives des pratiquants valides. Elles sont encadrées par des professionnels titulaires d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités Physiques Adaptées (BEESAPA) ou d'une Licence ou d'un Mastaire en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) mention Activité Physique Adapté (APA) et titulaire d'une attestation de qualification et d'aptitude délivrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Sport intégré

Le terme “Sport intégré” a été créé à la suite des expériences réalisées en 1991 par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et des établissements spécialisés accueillant des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle. L'idée principale est de constituer des équipes mixtes composées d'élèves de Collèges ou de Lycées valides et d'élèves handicapés à l'occasion des rencontres sportives organisées par l'UNSS au niveau local, académique ou national. Ces pratiques sportives ont pour objectif de permettre une meilleure intégration sociale des personnes handicapées, mais

Les pratiques et les institutions

également de sensibiliser les élèves valides aux différents publics handicapés. Ces pratiques sont encadrées à la fois par des professionnels titulaires d'un diplôme adapté au public handicapé, mais également par les enseignants d'éducation physique et sportive de Collège ou de Lycée.

Activités Physiques Adaptées

Le terme "Activités Physiques Adaptées" regroupe l'ensemble des pratiques d'activités physiques et/ou sportives destinées aux personnes présentant un déficit moteur, sensoriel, mental, et comportemental ou bien ayant des besoins spécifiques. Ces activités sont dans un premier temps adaptées (sur le plan didactique et/ou pédagogique), puis utilisées comme un moyen d'améliorer, de prévention, d'éducation, de réhabilitation et d'intégration sociale des personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Elles sont encadrées par des professionnels titulaires d'une Licence ou d'un Mastère en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) mention Activité Physique Adaptée (APA).

Activités motrices

Le terme "activités motrices" concerne l'ensemble des activités physiques, non compétitives, regroupées par domaines d'activité, présentées sous formes d'ateliers ou de parcours moteur. Elles s'adressent aux personnes handicapées, polyhandicapées et grands handicapés qui ne peuvent accéder à une pratique sportive codifiée. Les activités motrices sont très souvent proposées sous forme de parcours aquatique, de parcours athlétique et de parcours gymnique. Ces activités motrices sont proposées

dans le cadre de la Fédération Française du Sport Adapté. Lorsque ces activités sont proposées dans un cadre éducatif, ou dans le domaine de la réhabilitation, elles recherchent principalement le développement biopsychosocial de la personne handicapée.

L'éducation physique et sportive

selon l'article L 112- Code de l'Éducation, "Les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative. Ils satisfont à cette obligation en recevant soit une éducation ordinaire, soit, à défaut, une éducation spéciale, déterminée en fonction des besoins particuliers de chacun d'eux par la Commission Départementale d'Éducation Spécialisée". L'éducation physique et sportive est une discipline obligatoire de l'enseignement des enfants et adolescents scolarisés en milieu valide ou spécialisé (annexes 24 de la loi d'orientation sur l'éducation du 30 octobre 1989 concernant la scolarisation des enfants handicapés). C'est une éducation biopsychosociale par la pratique et l'apprentissage des Activités Physiques et Sportives (APS). Elle est une discipline d'enseignement utile socialement, obligatoire, inscrite à l'emploi du temps. Elle utilise les APS comme un moyen de répondre aux objectifs que se fixe l'institution. Par conséquent, elle n'a de sens que par et pour l'institution dans laquelle elle est mise en place. Elle est chargée d'opérationnaliser des objectifs généraux à travers sa spécificité. Cette discipline d'enseignement se fonde sur une éducation des conduites motrices qui sont signifiantes culturellement pour les personnes handicapées et leur environnement.

Les fédérations sportives spécialisées

En France, 3 400 000 personnes de moins de 70 ans souffrent d'incapacités majeures repérées. Parmi lesquelles 650 000 personnes présentent une déficience intellectuelle (220 000 vivent en établissement spécialisé), 350 000 se déplacent en fauteuil, 75 000 sont déficientes visuelles, 70 000 déficientes auditives.

Aujourd'hui, deux modalités de pratiques sportives leur sont proposées.

La première concerne la pratique sportive dans un club ordinaire affilié à une Fédération sportive traditionnelle. Les publics handicapés peuvent alors pratiquer, soit parmi les valides, soit pratiquer dans une section spécialisée du même club.

La seconde concerne la pratique sportive dans un club affilié à une Fédération sportive spécialisée, telles que la Fédération Française Handisport, la Fédération Française du Sport Adapté et la Fédération Sportive des Sourds de France, que nous vous présentons ici succinctement.

La Fédération Française du Sport Adapté

Création

La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) a été créée en 1971, par des parents d'enfants handicapés mentaux, Robert Picherot, Pierre Bartasso et Jean Calvino, et des professeurs d'éducation physique et sportive, Henri Miau, Hélène Burel, Jean Gamet sous le nom de Fédération Française d'Éducation par le Sport pour les Personnes Handicapées Mentales. La FFSA a été habilitée en 1975 et reconnue d'utilité publique en 1983. En 1979, le premier Directeur Technique National Henri Miau est nommé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Statut

Aujourd'hui, la FFSA est une Fédération Délégataire du Ministère de la Jeunesse et des sports. Elle est membre du Comité National Olympique. Elle est représentée sur le plan international par son Président, George-Ray Jabalot au sein de la

Fédération Internationale du Sport pour Personnes Déficiées Intellectuelles (INAS-FID) comme Secrétaire Général et elle assure la Vice-Présidence du Comité Paralympique et Sportif Français.

Missions

Elle a pour mission d'organiser, de développer, de coordonner et de contrôler en France la pratique des activités physiques et sportives des personnes atteintes de déficiences intellectuelles ou de troubles psychiques stabilisés.

Formation

Depuis 1993, elle participe en association avec les instances déconcentrées du Ministère de la Jeunesse et des Sports à la préparation et la délivrance du Brevet d'Etat des Activités physiques et sportives Adaptées (Arrêté du 29 avril 1993 du Ministère des Sports).

Les pratiques et les institutions

Cette Fédération regroupe près de 30 000 licenciés dont 35 % de féminines, répartis dans près de 600 associations et plus de 36000 adhérents. Ces clubs sont encadrés par un peu plus de 4500 animateurs permanents dont 3500 bénévoles et 7 cadres techniques du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Conventions

Par Convention, elle est en relation avec 18 Fédérations Sportives Olympiques ou affinitaires, ainsi qu'avec les deux grandes fédérations de personnes handicapées, l'UNAPEI et l'APAJH.

Activités Sportives Pratiquées

Près d'une quarantaine d'activités physiques et sportives sont régulièrement pratiquées, et plus de 19 disciplines sportives lors de compétitions de niveau départemental, régional, national, international.

Organisation

Celles-ci s'organisent sous 6 modalités : (1) activités motrices, (2) sport loisir, (3) sport de compétition (trois divisions), (4) sport intégré (fédérations ordinaires), (5) sport scolaire adapté, (6) le sport de haut-niveau.

Objectifs

La FFSA poursuit trois objectifs (1) permettre à ses licenciés de pratiquer dans les meilleures conditions (structures, encadrement, programmes, information), (2) développer la pratique du Sport Adapté (licenciés, formateurs, disciplines, rencontres) (3) développer le soutien au Sport Adapté (familles, établissements, associations, élus, administrations, entreprises).

Afin de répondre aux objectifs cités, la FFSA développe les domaines d'actions suivants : (1) la promotion des pratiques sportives auprès de ses 600 clubs, (2) l'organisation de manifestations de niveau national et international, (3) la formation professionnelle diplômante, (4) l'étude et la recherche sur sport, handicap mental et troubles psychiques, (5) défense des intérêts et promotion du sport adapté au plan national et international.

Pour plus d'informations

consultez le site Internet <http://www.ffsa.asso.fr> ou Fédération Française du Sport Adapté, 9 rue Jean Daudin, 75015 PARIS
Tél : 01 42 73 90 00,
Fax : 01 42 73 90 10

La Fédération Française Handisport

Création

Il a fallu près de trente ans pour que les sportifs handicapés physiques et déficients visuels soient mis sur le même pied d'égalité que les sportifs valides. En 1954, c'est à partir d'un groupe de personnes blessées de guerre qu'une première association, l'Association Sportive des Mutilés de France sous la Présidence de Philippe Berthe s'est constituée. En 1963, avec le regroupement de quelques associations, la Fédération Sportive de Handicapés physiques de France se constitue. Un Enseignant d'éducation physique, François Terranova en devient le premier Directeur Technique National.

Statut

Elle est agréée et habilitée en 1977 et reconnue d'utilité publique en 1983. Le mouvement fédéral Handisport est présent sur la scène internationale puisque son Président, André Auberger, trésorier du Comité National Olympique et Sportif Français et qu'il participe au Comité International Paralympique.

Missions

Elle poursuit les objectifs de développement de la pratique sportive pour les personnes handicapées visuelles, tétraplégiques et paraplégiques, les amputés, les personnes de petites tailles, les infirmes moteurs cérébraux et les grands handicapés.

Formation

Elle délivre également des diplômes d'enseignement et des titres sportifs. Elle est associée avec les instances

déconcentrées du Ministère de la Jeunesse et des Sports à la préparation et la délivrance du Brevet d'Educateur Sportif option Sports pour Handicapés Physiques et Sensoriels.

Organisation

La Fédération Française Handisport (FFH) regroupe près de 22 000 pratiquants répartis dans 521 associations. Près d'une quarantaine de sport de loisir ou de compétition sont proposés aux sportifs handicapés moteurs. La fédération est structurée en quatre départements : (1) Haut-Niveau et organisation des compétitions, (2) activités physiques de pleine nature, (3) formation, (4) jeunes, (5) publications sportives. La présence internationale de la Fédération Handisport a conduit à la constitution d'une élite sportive, acquise par la qualité des entraînements, et le développement et la qualité technologique de l'appareillage (prothèses, orthèses, fauteuils spécialisés pour chaque pratique).

Haut-Niveau

Depuis sa création les athlètes de la FFH ont à chaque fois participé aux Jeux paralympiques d'été (13ème nation aux Jeux Paralympiques d'Hiver de Salt Lake City en 2002) et d'hiver (7ème nation aux Jeux Paralympiques d'été de Sydney en 2000).

Pour plus d'informations consultez le site Internet <http://www.ffh.org> ou Fédération Française Handisport, 42 rue Louis Lumière 75020 Paris, Tél : 01 40 31 45 00/ Fax : 01 40 31 45 42

La Fédération Sportive des Sourds de France

Création

La Fédération Sportive des Sourds de France (FSSF) a été créée en 1918 à l'initiative d'Eugène Rubens-Alcais.

Mission

Organiser et développer les pratiques sportives des personnes sourdes.

Statut

La FSSF a été agréée en 1985 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle est affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), à l'European Deaf Sport Organisation (EDSO), ainsi qu'au Comité International des Sports Silencieux (CISS).

Organisation

Elle regroupe environ 80 clubs et 3200 licenciés. Elle est chargée d'organiser des rencontres sportives pour les Sourds au niveau-interrégional, national, européen et international.

Ces manifestations sont proposées dans 17 disciplines sportives dont les règlements sont ceux des fédérations ordinaires, avec des aménagements pour la communication entre l'arbitre et

les joueurs. La communication se fait par le langage des signes, des signaux visuels, la lecture labiale ou la communication écrite. Ces disciplines sportives s'organisent dans un cadre compétitif, scolaire ou de loisir.

Objectif

L'objectif principal de la FSSF est :

- (1) d'accéder à une meilleure visibilité par la promotion de l'élite sportive sourde,
- (2) d'augmenter le nombre d'adhérents,
- (3) de mettre en œuvre des formations qualifiantes,
- (4) de créer des groupes de personnes ressources,
- (5) de faire reconnaître son identité et sa différence,
- (6) de créer des écoles de sport sourd et
- (7) d'être en réseau avec les fédérations scolaires et universitaires pour détecter les sourds en intégration.

Pour plus d'informations

consultez le site <http://www.f-s-s-f.org/>
ou Fédération Sportive des Sourds de France, 84 rue du Turenne,
75003 PARIS. Tél : 01 42 72 03 84,
Fax : 01 42 72 93 18

L'accessibilité des équipements sportifs

L'accessibilité est une règle générale de construction au même titre que la sécurité contre les risques d'incendie et l'hygiène.

Tout établissement ou installation visé à l'article R.111-19 du code de la construction et de l'habitation, c'est à dire tout établissement recevant du public, **doit être accessible aux personnes handicapées.**

Un bâtiment accessible aux personnes handicapées, pour quoi faire ?

Est réputé accessible aux personnes handicapées tout établissement ou installation offrant à ces personnes, notamment à celles qui se déplacent en fauteuil roulant, la possibilité, dans des conditions normales de fonctionnement, :

- d'**entrer** dans l'établissement ou l'installation,
- de **circuler**,
- de **sortir**,
- et de **bénéficier** de toutes les prestations offertes au public, **dans les mêmes conditions.** (Art.R.111-19-1 Code de la construction et de l'habitation)

L'amélioration de l'accessibilité contribue à :

- Un meilleur confort d'usage pour tous,
- La prévention des situations de handicap auxquelles les personnes valides se trouvent souvent confrontées,
- L'insertion des personnes handicapées.

Doivent être prises en compte les personnes en situation de handicap au sens large du terme : les utilisateurs de fauteuil roulant, de béquilles, de cannes, les personnes âgées, les enfants et personnes de petite taille, les déficients visuels, les déficients auditifs, les personnes désorientées. Ces personnes peuvent être handicapées de façon temporaire ou définitive.

Les éléments de réglementation qui suivent concernent particulièrement l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Cela peut sembler réducteur ou partiel dans la prise en compte des besoins des utilisateurs. Cela s'explique probablement parce que ces aménagements sont "consommateurs" d'espace et doivent donc impérativement être intégrés dès la programmation d'un équipement sportif. D'autres dispositifs ne doivent cependant pas être négligés pour améliorer le confort d'usage pour tous. Parmi ceux-ci citons une signalétique claire, une conception permettant un repérage simple dans l'espace, un traitement acoustique performant, etc.

Le champ d'application

En application de l'article R111-19 du code de la construction et de l'habitation doivent être accessibles lors de leur construction, tous les établissements recevant du public. En cas de modification ou d'extension, les conditions d'application sont moins strictes puisqu'il s'agit de tenir compte des contraintes liées aux constructions pré-existantes. Ainsi seules les parties correspondant à une création de surface sont soumises à la réglementation (pour plus de détails se reporter à l'article R111-19-2 du code de la construction et de l'habitation).

Stationnement

Réglementation

Tout parc de stationnement automobile intérieur ou extérieur dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public doit comporter une ou plusieurs places de stationnement aménagées pour les personnes handicapées et réservées à leur usage. Le nombre de places doit être au minimum une place aménagée par tranche de cinquante places de stationnement ou fraction de cinquante places. Au-delà de cinq cents places, le nombre de places aménagées, qui ne saurait être inférieur à dix, est fixé par arrêté municipal.

Un emplacement de stationnement est réputé aménagé pour les personnes handicapées lorsqu'il comporte, latéralement à l'emplacement prévu pour la voiture, une bande d'une largeur minimale fixée par l'arrêté, libre de tout obstacle, protégée de la circulation automobile, et reliée par un cheminement praticable à l'entrée de l'installation. Article R.111.19.1 du Code de la Construction et de l'habitation

La bande d'accès latérale prévue à côté des places de stationnement automobile aménagées pour les personnes handicapées doit avoir une largeur d'au moins 0,80 m sans que la largeur totale de l'emplacement puisse être inférieure à 3,30 m.

Les emplacements réservés sont signalés. Arrêté du 31 mai 1994

Commentaires

Les usagers en fauteuil roulant ont besoin de disposer d'un espace supplémentaire, le long du véhicule, parce que, sans ouvrir largement la portière, il est difficile d'extraire le fauteuil et d'effectuer le transfert du siège au fauteuil.

Le sol de cet espace doit être plat, pour éviter tout effort supplémentaire. Pour améliorer le confort de l'utilisateur, le passage de cette zone à l'espace de circulation proprement dit (trottoir, allée...) doit s'effectuer le plus simplement possible. Il faudra donc éviter les trottoirs hauts, les ressauts de plus de 2cm.

De même, la sur-largeur de la place de stationnement doit être sécurisée. En aucun cas, cette sur-largeur ne doit être prise sur les voies de circulation.

Circulations

Accès, cheminement

Réglementation

Le **cheminement praticable** (par une personne handicapée) doit être le cheminement usuel, ou l'un des cheminements usuels. En cas de dénivellation importante, il doit conduire le plus directement possible à l'entrée principale, ou à une des entrées principales, et aux aménagements à desservir.

(Article R.111.19.1 du Code de la Construction et de l'habitation)

Lorsqu'une pente ne peut être évitée pour franchir une dénivellation, elle doit être inférieure à 5%. Lorsqu'elle dépasse 4%, un palier de repos est nécessaire tous les 10 m. En cas d'impossibilité technique d'utiliser des pentes inférieures à 5%, les pentes suivantes sont tolérées exceptionnellement : 8% sur une longueur inférieure à 2 m ; 12% sur une longueur inférieure à 0,50 m.

Un garde-corps préhensible est obligatoire le long de toute rupture de niveau de plus de 0,40 m de hauteur. Arrêté du 31 mai 1994

Un palier de repos est nécessaire devant toutes les portes, hors de leur débattement, en haut et en bas de chaque plan incliné, et à l'intérieur de chaque sas. Article R.111.19.1 du Code de la Construction et de l'habitation

Les paliers de repos doivent être horizontaux. La longueur minimale des paliers de repos est de 1,40 m hors des débattement de porte éventuels. Arrêté du 31 mai 1994

Commentaires

Pour favoriser l'accès au site, on peut :

- réserver des places de stationnement adaptée à proximité immédiate de l'équipement...
- proscrire les ralentisseurs au sol (dos d'âne) gênant pour les bus à plancher surbaissé.
- simplifier l'accès au(x) bâtiment avec une aire de dépose rapide prévue devant chaque entrée du (des) bâtiment(s). Ce dispositif conçu à l'écart du flux automobile, autorise l'arrêt momentané sans stationnement d'un véhicule à proximité immédiate des portes d'accès, sans entraver la circulation.

Enfin, évitons à tout prix de séparer la personne à mobilité réduite des autres utilisateurs de l'équipement en la contraignant à utiliser un cheminement différent sous prétexte que le cheminement principal n'est pas accessible.

Car si l'équipement est accessible, il le sera également pour les parents venant conduire leurs enfants accompagnés du petit dernier dans la poussette, pour la personne chargée du ménage qui se déplace avec son chariot, pour les livraisons de matériels lourds si un accès spécifique n'est pas prévu, etc.

Sans vouloir nier certains besoins spécifiques, il est primordial d'envisager les avantages d'une accessibilité globale des équipements sportifs comme de tous autres équipements dans la ville.

Ascenseurs

Réglementation

Un ascenseur est praticable par des personnes handicapées lorsque ses caractéristiques permettent notamment son utilisation par une personne handicapée en fauteuil roulant. Les temps d'ouverture doivent être suffisants pour le passage d'un fauteuil roulant. Les portes coulissantes sont obligatoires. Tous les ascenseurs ou deux ascenseurs au moins par batterie d'ascenseurs doivent être praticables par des personnes handicapées. Article R.111.19.1 du Code de la Construction et de l'habitation. Un ascenseur praticable par des personnes à mobilité réduite doit avoir une porte d'entrée d'une largeur de passage minimale de 0,80 m.

Les dimensions intérieures entre revêtements intérieurs de la cabine doivent être au minimum de 1 m (parallèlement à la porte) pour 1,30 m (perpendiculairement à la porte). Les commandes de l'appareil situées sur le côté de la cabine doivent être à une hauteur maximale de 1,30 m. Arrêté du 31 mai 1994

Equipements : téléphones publics, borne d'information...

Réglementation

Lorsque le téléphone est mis à la disposition du public, un appareil au moins doit être disposé de manière à être utilisable par les personnes handicapées et comporte des commandes adaptées à hauteur accessible. Un appareil téléphonique est réputé utilisable par les personnes handicapées à mobilité réduite lorsqu'il répond aux conditions ci-dessous : S'il s'agit d'un appareil fixe, l'axe du cadran et les autres dispositifs de commande éventuels doivent être à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m. Un emplacement de dimensions minimales : 0,80 m x 1,30 m, libre de tout obstacle, situé devant ou à côté de l'appareil, doit être accessible par un cheminement praticable. Arrêté du 31 mai 1994

Les différents dispositifs de commande et de services mis à la disposition du public tels que boutons, interrupteurs, poignées, distributeurs de billets, caisses automatiques, doivent également être utilisables par des personnes handicapées. Arrêté du 31 mai 1994

Accueil des spectateurs

Réglementation

Tout établissement ou installation accueillant du public assis doit pouvoir recevoir des personnes handicapées dans les mêmes conditions d'accès et d'utilisation que celles offertes aux personnes valides. A cet effet, des emplacements accessibles par un cheminement praticable doivent être aménagés.

Ces emplacements seront au nombre de deux pour les établissements de cinquante places ou moins et d'un emplacement supplémentaire par tranche de cinquante ou fraction de cinquante en sus. Au-delà de trois cents places, ces aménagements devront être disposés en différents endroits de la salle. Article R.111.19.1 du Code de la Construction et de l'habitation. Dans les établissements recevant du public assis, les emplacements aménagés et accessibles par un cheminement praticable doivent avoir les dimensions minimales : 0,80 m x 1,30 m. Arrêté du 31 mai 1994

Espaces sportifs

Terrains de sports

Réglementation

Tous les terrains de sport (à l'exception bien sûr de certains terrains spécialisés tels que terrains de foot, de rugby, de golf...) ainsi que les voies qui permettent d'y accéder, doivent être constitués de matériaux rigides non glissants.

Circulaire n°94-55 du 7 juillet 1994

Piscines

Réglementation

Dans les piscines, un bassin au moins doit être accessible par un cheminement praticable. Les personnes handicapées à mobilité réduite doivent pouvoir être mises à l'eau et retirées du ou des bassins accessibles par les moyens propres à l'établissement. Article R.111.19.1 du CCH

Commentaires

Attention, dans le cas des piscines à construire, il convient d'être vigilant quant à la configuration des plages. En effet, d'une part, l'arrêté du 31 mai 1994 relatif à l'accessibilité précise que la pente des circulations doit être inférieure à 5%. Il indique également que les dévers dans les circulations ne doivent pas excéder 2%.

D'autre part, l'arrêté du 27 mai 1999 relatif aux garanties de techniques et de sécurité des équipements dans les établissements de baignade d'accès payant prévoit que les plages autour des piscines doivent avoir une pente comprise entre 3 et 5% pour permettre l'évacuation des eaux de plage (cette eau ne doit pas retourner vers le bassin pour des raisons d'hygiène).

Le contenu de la première disposition impose que le dévers des plages ne soit pas supérieur à 2% pour satisfaire aux conditions d'accessibilité. Il peut donc en résulter des problèmes d'hygiène liés au risque de stagnation de l'eau sur les plages. Il convient donc d'être particulièrement vigilant, lors de la conception des plages, aux cheminements qui doivent être accessibles et plus généralement à la façon d'accéder aux bassins.

Espaces annexes

Douches, vestiaires

Réglementation

Lorsqu'il y a lieu à déshabillage en cabine, au moins une cabine pour chaque sexe doit être aménagée et accessible par un cheminement praticable. Article R.111.19.1 du Code de la Construction et de l'habitation Les cabines de déshabillage et les douches aménagées pour les personnes handicapées à mobilité réduite doivent comporter un espace libre de tout obstacle, hors débatement de porte, de dimensions minimales : 0,80 m (parallèlement à la porte) x 1,30 m (perpendiculairement à la porte). Les dimensions minimales entre murs ne peuvent être inférieures à 0,80 m x 1,60 m. La zone d'assise, fixe ou mobile, doit avoir une hauteur comprise entre 0,46 m et 0,50 m. La barre d'appui doit comporter une partie horizontale située entre 0,70 m et 0,80 m de hauteur. Arrêté du 31 mai 1994

Sanitaires

Réglementation

Chaque niveau accessible, lorsque des sanitaires y sont prévus pour le public, doit comporter au moins un aménagé pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant. Ils doivent être installés au même emplacement que les autres, lorsque ceux-ci sont regroupés. Article R.111.19.1 du CCH. L'espace d'accès prévu dans le cabinet d'aisances aménagé pour les personnes handicapées a pour dimensions minimales, hors tout obstacle et hors débatement de porte : 0,80 m x 1,30 m. La hauteur de la cuvette est située entre 0,46 m et 0,50 m. La barre d'appui doit comporter une partie horizontale située à côté de la cuvette entre 0,70 m et 0,80 m de hauteur. Arrêté du 31 mai 1994 La commande de la chasse d'eau doit pouvoir être atteinte et être facile à manœuvrer par une personne ayant des difficultés de préhension. Arrêté du 31 mai 1994

Repères législatifs et réglementaires

- Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées
- Loi n°91-663 du 13-07-91 (mesures destinées à favoriser l'accessibilité des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public)
- Décret n°78-1167 du 9-12-78 (mesures destinées à rendre accessibles les installations ouvertes au public existantes et à adapter les services de transport public pour faciliter les déplacements)
- Décret n°94-86 du 26-01-94 (accessibilité des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public)
- Arrêté du 31-05-94 (dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public) Circulaire n°94-55 du 07-07-94 (accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public).

Hélène FORTIN - architecte

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Direction des sports

Bureau de l'Équipement, de l'Aménagement du territoire
et de l'Économie du sport

L'accès des chiens-guide d'aveugles aux espaces sportifs

Le chien-guide est une aide importante à l'accessibilité et à l'autonomie des personnes déficientes visuelles. Si toutes n'en sont pas équipées, il n'est plus concevable de ne pas intégrer cette aide dans l'organisation de la vie sociale, culturelle ou sportive du non-voyant.

Le chien guide est un animal hypersociable qui a reçu une éducation très stricte et qui, si on tient compte de son animalité ne pose pas de problèmes particuliers.

Les loisirs avec un chien guide ?

Le chien guide permet de continuer à pratiquer les activités sportives d'avant la cécité ou d'accéder à de nouvelles pratiques variées : la randonnée pédestre, la randonnée équestre (un apprentissage minimum est nécessaire pour que le chien guide conduise le cavalier et la monture, lorsqu'il faut mettre pied à terre...) les raquettes de neige, le ski de fond, la nage en mer, les séjours multisports. Grâce au chien guide, la vie sociale de la personne non-voyante est améliorée :

les lieux publics sont plus facilement accessibles. Cependant certaines précautions s'imposent pour le bien-être de tous

Accueil des non-voyants

Sans hébergement

salles de sports, salle de cours, tribunes, salle de conférence, salle de réunion

Il faut prévoir des espaces suffisamment grands pour que le chien guide puisse se coucher au pied de son maître soit sur le côté, soit devant lui. Prévoir aussi un peu de place pour poser le harnais entre les sièges, ou au dos du siège ou à côté du siège

Avec hébergement

Il faut prévoir un espace sur lequel le chien peut se coucher. Un point d'eau

pour remplir la gamelle. Les déficients visuels apportent pour leur chien des croquettes sèches.

Respect des besoins physiologiques

- Si la réunion ou l'entraînement sportif est inférieur à une demi-journée (trois heures), le chien éduqué n'aura pas de besoins particulier.

- Si la réunion, l'entraînement est supérieure à une demi-journée, il faudra prévoir une zone suffisamment vaste (en fonction du nombre de chiens présents) où les chiens pourront se détendre. Il faudra informer les propriétaires des chiens à leur arrivée de l'emplacement de cette zone et leur demander de ne lâcher leur chien que sur cette zone.

Sur cette zone il faudra prévoir un point d'eau (seau ou gamelle remplis). Si possible un point d'eau à proximité de la salle de réunion ou du coin "café".

Durant la période de détente, il est évident que le contrôle du chien sera moins efficace que par un voyant. Il sera donc bienvenue de prévoir une personne qui avec tact, informera le non-voyant que le chien sort de la zone prévue.

Le maître saura le rappeler. Le travail du chien guide est basé sur la complicité qui l'unit à son maître. C'est un travail d'équipe.

L'entourage doit donc respecter cette connivence.

- Si le séjour doit durer, de la même façon, les consignes ci-dessus doivent être données.

Dans des lieux d'accueils réguliers, une plaquette d'information en braille ou en gros caractères peut être fournie.

Il faut convenir également que malgré toutes les précautions, il sera nécessaire d'utiliser un service de nettoyage en cas de déjection en dehors de la zone prévue

(sac plastique, minipelle), car le non-voyant ne sera pas en mesure de le faire.

Grâce au chien guide, la vie sociale est améliorée : pratique du sport, spectacle sportif, cinéma, théâtre, restaurant, concert... sont plus facilement accessibles aux personnes handicapées visuelles.

Docteur Patrice Petit,

Vétérinaire, Directeur de l'Association
"Les chiens guide d'aveugles"
Provence Côte d'Azur



Chartes, Conventions, Labels

Les fédérations spécialisées ont développé des relations de coopération avec les fédérations représentant les personnes handicapées et les fédérations sportives ordinaires. La Fédération Française du Sport Adapté a signé avec les deux plus grandes fédérations représentant les personnes handicapées mentales la Charte dont vous trouverez ci-dessous l'objet. Un grand nombre de Conventions entre les fédérations sportives spécialisées et les fédérations sportives "ordinaires" olympiques ou affinitaires permettent de clarifier la nature de la coopération ainsi que les prérogatives des unes et des autres.

Charte : FFSA, APAJH, UNAPEI

La Fédération Française du Sport Adapté a signé avec l'Union Nationale des Associations de Parents et Amis des Personnes Handicapées Mentales (UNAPEI) une Charte le 13 décembre 1997. Le 24 juin 2000, cette même Charte a été signée avec l'Association pour Adulte et Jeunes Handicapés (APAJH)

Son objet est le suivant :

“Conscient que le rôle du Sport Adapté est de dépasser le concept d'incapacité pour se consacrer au seul développement des capacités de la personne, et qu'il est en ce sens un complément précieux aux soins, à l'éducation et au travail, développant la santé, l'expression, l'épanouissement, l'autonomie et l'intégration sociale, la FFSA et l'UNAPEI décident de formaliser leur engagement commun en vue de favoriser la signature, entre leurs instances décentralisées, de conventions visant à développer l'intégration des pratiques et de l'éducation sportives dans les projets individuels, d'établissements et associatifs, dans le cadre de la l'application de l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984. La ligne directrice de cette démarche est, par simple respect des sportifs handicapés mentaux d'offrir dans toute les formes de pratiques et d'éducation sportives, la même qualité que celle que doit disposer tout citoyen (notamment en matière d'accessibilité, d'encadrement, de formation, de structures, de programmes, de rencontre).”

Charte Commune - Handicap

L'association de Maires de France, (l'AMF), a signé avec les Associations porte parole du Comité d'entente des Associations représentatives de Personnes Handicapées et de Parents handicapés d'Enfants Handicapés. : UNAPEI, APAJH, CLAPEAHA, APF, CNAPSAA, UNAFAM, UNDISA, GIHP, le 30 octobre 2001. La Charte Commune - Handicap vise à promouvoir l'intégration des personnes handicapées dans la cité. C'est un document cadre qui propose aux communes de manifester, au delà leurs obligations réglementaires, leur engagement à donner à la personne handicapée sa place dans la cité en prenant des mesures concrètes pour répondre aux attentes de ces personnes dans les domaines de la vie quotidienne : information, transport, accès aux lieux pubs, emploi, logement, enfance-éducation, culture-sport-loisir-vacances, vie à domicile, vie sociale. Dans son point 8, il est dit : “Promouvoir l'accessibilité des lieux culturels, de loisirs et de tourisme, monuments, musée, salles de spectacles, salle de sports, piscine, plages. Faciliter la participation réelle des personnes handicapées aux activités et manifestations culturelles, artistiques, sportives, et de loisirs, en utilisant, si nécessaire, les compétences des associations spécialisées. Favoriser la présentation d'expositions et de spectacles d'artistes”.

Conventions

En règle général, les Conventions conduisent les Fédérations à coopérer dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives, d'entraînement de haut-niveau, de formation, de la délivrance d'un Label.

Les fédérations en Convention ont en général une commission sportive mixte chargée de développer la pratique sportive des personnes handicapées dans la discipline sportive, du suivi et de l'évolution de ces mêmes pratiques.

La Convention fixe les modalités de reconnaissance des licenciés et du mode d'assurance quand cela est précisé. Par exemple, un pratiquant d'escalade licencié à la Fédération Française du Sport Adapté peut s'entraîner dans un club d'escalade. Il n'est pas obligé de reprendre une 2ème licence auprès de la FFME. En matière d'assurance pour la pratique de l'escalade, les sportifs licenciés à la FFSA, pour ceux qui ont choisi l'option responsabilité civile individuelle accident, (mentionné sur la licence) sont couverts lors de la pratique en club FFME. Dans le cas où le licencié FFSA n'a pas souscrit cette assurance auprès de la FFSA, le club FFME doit vérifier que le sportif possède un contrat personnel comprenant l'option responsabilité civile individuelle accident (art. 3 de la Convention du 2 juin 2000 FFSA/FF).

Conventions de la Fédération Française du Sport Adapté

La FFSA a passé Convention avec les fédérations sportives suivantes :

Athlétisme, Badminton, Cyclisme, Equitation, Escalade, Lutte, Football, Handisport, Judo; Natation, Pétanque (en cours), Randonnée Pédestre, Tennis, Tennis de Table, Tir à l'Arc, Voile (en cours); l'UFOLEP, l'UNSS.

Conventions de la Fédération Française Handisport

La FFH a passé Convention, avec les fédérations sportives suivantes :

Athlétisme, Basket-Ball, Canoe-Kayak, Char à voile, Cyclisme(en cours), Escrime, Equitation, Escalade (en cours), Lutte, Football, Handisport, Judo ; Karting, Natation, Plongée, Randonnée Pédestre (en cours), Randonnée Pédestre, Tennis, Tennis de Table, Tir à l'Arc, Tir sportif, Triathlon, Ski , Voile; Vol libre l'UFOLEP, l'UNSS.

Conventions de la Fédération Sportive des Sourds de France

La FSSF a passé Convention, avec les fédérations sportives suivantes :

Basket-Ball, Bowling, Football, Judo, Natation, Tennis, Tir sportif, Ski, Volley-Ball et UNNS.

Handi-Labels

Label Espace-loisir Handisport

Définition

Créé en 2000, le label Espace-Loisir Handisport est décerné par la Fédération Française Handisport aux sites d'activités physiques et sportives qui assurent "une qualité d'accueil" au sein d'un service unique de coordination.

Conditions

Les structures sont accessibles pour les utilisateurs de fauteuils roulants, les mal-marchants et les non-voyants. Trois activités physiques de plein air doivent être proposées au minimum avec mise à disposition de matériel adapté spécifique et un encadrement diplômé. Le label est décerné à des communes, stations touristiques, bases de loisir ou villages de vacances après étude du dossier de candidature et visite du lieu par une commission technique.

Contact

Fédération Française Handisport,
cedricgarreau.ffh.appn
Cedric Garreau, Tél : 04 67 41 78 72,
Fax : 04 67 41 78 03,
pleine.nature@handisport.org

Label Handiplage

Définition

En réponse à l'obligation d'accessibilité (article R.111-19-1 du code de la construction) le label "Handiplage", créé en 2001, définit les niveaux d'autonomie et d'accessibilité à la plage pour les personnes handicapées motrices ou sensorielles. (1) Autonomie totale, (2) accessibilité avec aide (tierce personne ou handicap léger), (3) pour les téméraires accessibilité mais des obstacles sont à franchir.

Conditions

Quatre niveaux de Label Handiplage

ont été définis. Ils prennent en considération, la présence d'un poste de secours ou une plage surveillée, la situation des parkings handicapés avec la mise aux normes des trottoirs, l'acheminement à la plage signalée (sonore ou tactile pour malvoyant ou non voyant, ainsi qu'une zone d'accueil aménagée (pentes, marches, aire de rotation zone avec caillebotis), les équipements proposés (rampe, douche avec flexible, roulement aménagés, distance des sanitaires de la plage), les aides à l'utilisateur (engins de mise à l'eau, la présence d'handiplagistes, la signalisation routière aux entrées de la ville, à la proximité du site, par les panneaux Handiplage) et les informations sur Handiplage (par téléphone, ou internet), la qualité de l'accueil du bureau d'information, les personnels, et les données complémentaires sur les hébergements accessibles de proximité.

Contact

Association Handiplage, 39 rue des Faures, 64100 Bayonne, Tél : 05 59 59 24 21 ; Fax 05 59 59 24 21, consultez le site : <http://www.handiplage.com> ou handiplage@wanadoo.fr

Label Handivoile

Au point 4 de la Convention entre la Fédération Française de Voile (FFV) et de la Fédération Française Handisport (FFH), il est convenu dans le cadre des pratiques de voile de "Découverte, Initiation et Pratique Loisirs" ce qui suit : la FFV et la FFH encouragent leurs associations et organismes décentralisés à organiser la découverte, l'initiation et la pratique loisir pour une meilleure intégration et dans une logique d'accueil et de développement du

nombre de pratiquants. Chaque fédération incite ses cadres, clubs ou associations, dans la mesure de leurs moyens, à apporter leur compétence pour faciliter l'organisation de ces pratiques.

Contact

Fédération Française Handisport, Jean-Yves Leroux, 60 route de Quelvezin, 56340 Carnac, Tél/Fax : 02 97 52 42 84

Label Activités Equestres Adaptées

La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), la Fédération Française d'Équitation (FFE), la Fédération Française Handisport (FFH), en collaboration avec l'Association Nationale Handicheval ont créé un label Activités Equestres Adaptées. Les conditions préalables à toute demande de label sont : être affilié à la Fédération Française d'Équitation, s'engager à inciter les pratiquants à prendre une licence à l'une des trois fédérations (FFE, FFH, FFSA), adapter les installations et les rendre accessibles aux personnes handicapées, d'offrir un ensemble de moyens pédagogiques spécifiques à ces personnes (cavalerie, matériel adapté...), avoir un personnel d'encadrement technique et pédagogique qualifié dans l'accueil de ces personnes et dans la pratique de l'Activité Equestre Adaptée, mettre en place des programmes pédagogiques spécifiquement étudiés pour une prise en charge adaptée à leurs besoins.

Contact

Fédération Française Handisport, Le Gall Gérard, 10 allée des alouettes, 56270 Kervam-Ploemeur, Tél 02 97 82 95 65, Fax 02 97 82 60 88, le-gall.gerard@wanadoo.fr ; Fédération Française du Sport Adapté : <http://www.ffsa.asso.fr>

Label Tourisme Handicap

Les Alpes Maritimes, comme cela a été développé dans ce document, propose aux pratiquants handicapés un panel d'activités de loisir sportif. Bien souvent l'offre en matière d'accueil est conditionné par des aménagements qui font l'objet à présent d'une labellisation dont nous produisons les éléments issus des travaux du groupe Tourisme et Handicap. Le label "Tourisme et Handicap" est destinée à la clientèle à besoins spécifiques. Afin de bénéficier d'une information fiable sur l'accessibilité des lieux de vacances et de loisirs en France.

Contact

Association Tourisme et Handicap, 280 bd Saint Germain, 75007 Paris. Tél : 02 97 82 95 65, Fax 02 97 82 60 88, <http://www.gihpnational.org/tourisme/abel.htm>, webmaster@gihpnational.org

Vers un Label "Hand Icare"

Le projet "Hand'Icare" initié par la fédération de vol libre a trouvé naissance lors du salon ICARE en septembre 2001. Son objectif a été de réaliser une étude de faisabilité sur l'apprentissage du parapente pour des personnes à mobilité réduite.

http://www.ffvl.fr/FFVL/Handicare/Handicare/?id=not_logged

Président de la commission handicap : Jeff Fauchier :

jeff.fauchier@laposte.net

Fédération Française de Vol Libre

4 rue de Suisse 06000 NICE

Tél : 04 97 03 82 82 / Fax : 04 97 03 82 83

E-Mail: ffvl@ffvl.fr

Projet d'intégration sportive : vers une charte déontologique de l'accueil des publics sportifs handicapés

Préambule

La personne handicapée, mineure ou adulte, fait partie intégrante de la société. Cette appartenance lui confère dans le domaine des activités physiques et sportives les mêmes droits et devoirs qu'à tout autre citoyen : droit à la reconnaissance pleine et entière de sa dignité, droit au respect de ses besoins spécifiques, droit à une pratique adaptée à ses capacités. Devoir de se conformer, de façon autonome ou accompagnée, aux règles de la vie en société. Toutefois, malgré les textes de loi, les connaissances scientifiques sur les effets du sport chez les personnes handicapés, et la bonne volonté de chacun, nous pouvons constater, à la lecture de ce guide que l'intégration des personnes handicapées au sein de structures sportives ordinaires reste encore confidentielle. Leur intégration nécessite l'application et le respect de principes communs. Les structures sportives ordinaires, leurs adhérents et les publics handicapés doivent considérer de façon responsable et déontologique ces principes, comme des repères essentiels afin de permettre une réussite optimale du processus d'intégration. Les principes énumérés ci-dessous se veulent une synthèse des textes de références issus de chartes d'associations, de conventions entre fédérations et de recommandations officielles. Ils ne constituent pas une référence mais plutôt une proposition destinée à être enrichie et modifiée à l'échelon d'un club ou d'une collectivité dans la mesure où aucune charte "officielle" concernant l'intégration des sportifs handicapés en club ordinaire n'existe. Elle a pour objectif d'être la garante de la qualité des loisirs sportifs proposés aux personnes handicapées dont dépend la qualité de l'intégration. Cette charte peut s'appuyer également sur les Labels délivrés par les fédérations sportives concernées par les activités proposées.

Le projet d'intégration

Le projet d'intégration doit être élaboré sur la base d'une véritable coopération entre la personne handicapée, un ou des membres de sa famille, un ou plusieurs représentants de la structure sportive et un partenaire spécialisé.

Cette coopération a pour objectif :

- d'informer la structure sportive sur les caractéristiques de la personne handicapée qu'elle va accueillir. Cette information peut se faire par la constitution d'un dossier de présentation de la personne handicapée rempli par la personne elle-même ou par la famille ou l'institution qui en est responsable ;
- de prendre connaissance des attentes de la personne handicapée et de sa famille ;
- de vérifier l'adéquation entre les attentes de la personne handicapée et ses capacités réelles ;
- de vérifier la qualité de l'accueil et de son adaptation aux particularités de la personne handicapée : l'équipe d'encadrement (compétences, expériences antérieures, qualifications complémentaires, animateurs sportifs supplémentaires), le lieu de pratique (accessibilité des locaux, conditions matérielles et de sécurité,

conditions sanitaires et physiques), le mode de transport, le type d'activité sont-ils adéquats aux capacités et au projet de la personne handicapée ?

Cette coopération doit déboucher par la suite sur la rédaction d'un projet d'intégration entre la structure sportive, la personne handicapée et sa famille ou son représentant légal.

Qualification des personnels d'encadrement

L'intégration des personnes handicapées dans le cadre d'une structure sportive impose souvent un renforcement des compétences du personnel d'encadrement : pour les bénévoles ou salariés, il existe des formations complémentaires certificatives (assurées à ce jour par les fédérations Handisport ou Sport Adapté ou les DDJS), tout en affirmant l'intérêt et l'importance de l'accompagnement d'un professionnel des activités physiques adaptées (pour faire le lien avec le professionnel de l'Activité Sportive concernée). Cependant, les besoins et les caractéristiques des populations handicapées accueillies, peuvent amener les structures sportives à faire appel à des partenaires spécialisés. Les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports peuvent apporter leur compétence en orientant les demandeurs vers des pôles ou des personnes ressources.

Le signataire de la Charte pourrait engager à :

- *Respecter le projet d'intégration mis en place pour la personne handicapée ;*
- *Favoriser l'intégration dans la structure sportive de la personne handicapée en lui donnant les moyens d'agir et de participer avec les autres sportifs ;*
- *Assurer au personnel d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique, pour faciliter l'insertion psychosociale et matérielle de la personne handicapée accueillie ;*
faciliter l'accessibilité de la personne handicapée dans les locaux sportifs ;
- *Informer tous les intervenants actuels et futurs, qu'ils soient salariés, vacataires, volontaires, bénévoles ou stagiaires, que la structure sportive est signataire de la charte et des obligations que cela implique ;*
- *Prendre connaissance des informations fournies par les personnes handicapées sur leurs besoins spécifiques afin de réunir les conditions optimales de réelle coopération pour une bonne intégration dans la structure sportive.*
- *Organiser, au cours de l'année, des réunions de concertation avec tous les personnels concernés par l'accueil des personnes handicapées au sein de la structure sportive, afin de s'assurer des conditions de son déroulement et de son adéquation avec le projet initial.*
- *Afficher la présente Charte dans les locaux*

Pôle Ressources National Sport et Handicaps CREPS de Bourges

Dans le cadre des orientations ministérielles à destination des sportifs handicapés, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a créé un pôle ressources national "sport et handicaps". Ce pôle constitue une tête de réseau. En effet dans l'ensemble de ses services déconcentrés (DDJS, DRDJS...) un correspondant sport et handicaps a été nommé. Le pôle ressources a pour vocation de développer, de faire connaître, de valoriser les pratiques sportives pour les personnes handicapées et d'être un lieu d'étude, de conseil et d'expertise à la disposition des acteurs et référents du mouvement sportif en France mais aussi de tout organisme pouvant solliciter des informations ou conseils dans ce domaine. Les domaines d'actions du pôle ressources sont déterminés ainsi : accessibilité des personnes handicapées aux équipements, services et messages, ainsi qu'aux formations et à l'emploi; accueil et encadrement des pratiquants handicapés; formation des référents et des éducateurs; équipements individuels et pratiques sportives. Un responsable a été nommé pour coordonner les actions du pôle au sein de l'équipe du CREPS constituée actuellement de douze personnes. Le pôle dispose notamment des services d'une secrétaire et du documentaliste du CREPS.

*Pour tout renseignement ou contact
voici les coordonnées du Pôle Ressources
National*

CREPS de la Région Centre, Pôle
Ressources National Sport et
Handicaps, 18 Esplanade du Prado,
18000 Bourges.

Tél : 02 48 48 01 44 ou 02 48 48 09 88
Fax : 02 48 70 88 36,

E-Mail :

andrew.botheroyd@jeunesse-sports.gouv.fr

Ecole Nationale de Voile "Beg Rohu"

Centre de ressources et de documentation
handi-voile. Lieu de préparation des
équipages paralympiques (2.4 M.)

*Pour tout renseignement ou contact voici
les coordonnées*

Ecole Nationale de Voile "Beg Rohu",
56510 Saint Pierre Quiberon, Tél : 02 97 30
30 30, Fax : 02 97 30 42 61 ou Jean-Yves
Leroux, 60 route de Quelvezin
56340 Carnac, Tél : 02 97 52 42 84

CREPS PACA site d'Antibes

Trois missions sont confiées à cet
établissement public sous tutelle du
Ministère de la Jeunesse et des Sports et de
la Vie Associative : (1) le développement du
sport de Haut- niveau, (2) la formation aux
métiers du sport et de l'animation, et (3)
l'accueil et le soutien du mouvement sportif
et associatif. C'est dans ce troisième point
que les sportifs handicapés sont accueillis.

**1. Le développement du sport de haut
niveau**, par le regroupement des pôles
France et Espoir.

**2. La formation aux métiers du sport et
de l'animation**

L'établissement est conventionné par la
région Provence Alpes Côte d'Azur pour la
formation professionnelle initiale et
continue. Il dispose à cet effet d'une équipe
pédagogique qui met en place et développe
ces actions. Son climat et sa situation
géographique lui permettent de proposer des
activités variées tout au long de l'année.
Formations proposées : Tronc commun 1er
Degré, 2eme Degré, BEATEP "Activités
d'Expression", BEESAPT, Natation, Voile,
Plongée sous-marine, Sports Nautiques
Tractés

**3. L'accueil et le soutien du mouvement
sportif et associatif**

Le CREPS PACA site d'Antibes développe
une fonction essentielle d'accueil des
organismes sportifs (fédérations, ligues,

comité départementaux) et de jeunesse dans de très nombreux domaines, notamment dans les activités liées au nautisme. Des stages d'activités multisports sont organisés pour les non-voyants et malvoyants (avec leur chien guide), et des stages de plongées pour les handicapés physiques. Enfin, tous les publics handicapés bénéficient chaque année d'une journée de sensibilisation et de découverte aux activités physiques et sportives. Le CREPS, dispose au sein de ses installations d'une seule chambre accessible aux personnes handicapées moteurs. Le CREPS possède ses propres installations sportives (3 courts de tennis, 1 petit stade, 1 petit gymnase, logistique en plongée sous-marine, logistique en voile, 1 terrain de volley). Toutefois, il dispose également d'équipements municipaux de qualité (stade nautique et gymnases à proximité, utilisables avec convention municipale).

Pour tout renseignement ou contact voici les coordonnées CREPS PACA site d'Antibes, Av. du 11 Novembre, BP 47, 06601 Antibes Cedex.

Tel : 04 92 91 31 31, Fax : 04 93 74 67 99

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Vie Associative

La Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports de la Vie Associative (DDJSVA) instance déconcentrée du Ministère de la Jeunesse et des Sports couvre le champs de la pratique sportive par les missions de réglementation des pratiques sportives, de contrôle, de l'emploi sportif, des équipements sportifs, de actions en direction de la jeunesse et de la vie associative au moyen de différents dispositifs, centres de vacances, suivi de la politique territoriale.

Pour tout renseignement ou contact voici les coordonnées DDJSVA, Alain SIBLOT, Av. Donadéi, 06706 St-Laurent du Var Cedex. Tél 04 93 19 40 00, Fax : 04 93 19 40 40, consultez le site :

<http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr> ou E-mail : mjs-006@jeunesse-sports.gouv.fr

Le Comité Départemental Olympique et Sportif

C'est l'instance départementale du Comité National Olympique. Il représente l'ensemble du mouvement sportif soit 230 00 licenciés dans les Alpes-Maritimes pour un million d'habitants, répartis dans 2700 clubs regroupés dans 70 Comités départementaux, auprès des institutions locales : Préfecture, Etat, Collectivités. Actions : organisation de manifestations sportives, formation de dirigeants, promotion des activités physiques du plus jeune au plus de cinquante ans.

Pour tout renseignement ou contact voici les coordonnées

CDOS des AM, Jean-Paul Serra, Président, 2 rue du Colonel Gassin, 06000 Nice, Tél: 04 92 47 62 62, Fax: 04 92 47 62 69 <http://www.cdos06.com>

Centre de Formation et de Recherche

Faculté des Sciences du Sport, "Filière Activités Physiques Adaptées"

Formation à la Licence et au Maitre STAPS mention Activités Physiques Adaptées

Pour tout renseignement ou contact voici les coordonnées : UFR STAPS, Christophe Maïano et Nathalie Pantaléon, 261 route de Grenoble, BP 3259, 06205 Nice Cedex 03.

Tél : 04 92 29 65 28, consultez le site <http://www.unice.fr/ufirstaps> ou christophe.maiano@unice.fr, Nathalie.Pantaléon@unice.fr

La loi du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives dans son article 43 rappelle que *“nul ne peut enseigner, animer, entraîner ou encadrer contre rémunération une activité physique et sportive, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon régulière, saisonnière ou occasionnelle, s'il n'est titulaire d'un diplôme comportant une qualification définie par l'Etat et attestant de ses compétences en matière de protection des pratiquants et des tiers.”*

Le contexte de l'encadrement, l'animation, l'entraînement et l'enseignement des activités physiques et sportives auprès de personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques sont réglementés par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Les textes précisent les conditions d'exercice des métiers liés à la mise en œuvre de ces activités au regard de deux exigences : ils visent la protection de l'utilisateur ainsi que la responsabilité et les prérogatives professionnelles de l'intervenant. Nous vous présentons ici les formations de niveau III, II et I préparées par l'Université, de niveau IV préparées par la Fédération Française du Sport Adapté ainsi que les formations fédérales et à thèmes, de niveau IV préparées par la Fédération Handisport ainsi que les formations conduisant aux certificats de qualification.

Formation universitaire en Activités Physiques Adaptées de niveau III et II et I

L'Université propose des diplômes professionnalisants dans le domaine de l'intervention en Activités Physiques Adaptées (APA). Ces diplômes permettent d'enseigner dans un établissement accueillant des personnes présentant des besoins spécifiques ou dans un cadre fédéral spécialisé lorsqu'ils sont en plus titulaires d'une Attestation de Qualification et d'Aptitude (AQA).

Trois types de missions correspondent aux qualifications préparées par les Facultés des Sciences du Sport.

Niveau III

La licence en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) mention APA (bac + 3) prépare à l'exercice de la profession d'enseignant en APA dans un

établissement spécialisé reconnu par le ou les Ministère(s) de tutelle. La Maîtrise STAPS mention APA est un approfondissement recommandé par l'ensemble des acteurs mais se traduit rarement par des avantages en terme de mission à accomplir, d'horaires ou de salaire.

Niveau II

Le Mastaire STAPS mention APA (bac + 5) confère à son titulaire une expertise dans le développement, la gestion et la coordination des APA pour un ou plusieurs établissement(s) spécialisé(s) reconnu par le ou les Ministère(s) de tutelle.

Niveau I

Le Doctorat STAPS lié au APA (bac + 8) est dédié à la recherche dans le secteur des pratiques corporelles

destinées aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Ces différentes formations en **APA** sont proposées par les Facultés des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique d'Amiens, Besançon, Bordeaux, Dunkerque, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nice, Paris V, Paris X, Poitiers, Strasbourg, Toulouse, etc...

Le contenu des formations

universitaires en APA

La Licence ou la Maîtrise STAPS mention activités physiques adaptées propose en général six axes de formations :

- Enseignement auprès de publics handicapés ou ayant des besoins spécifiques
- Analyse de l'enseignement (rapport de stage)
- Connaissance des activités physiques et sportives et de leur enseignement
- Connaissances théoriques générales sur l'être humain dit normal et son

développement (biologie, motricité humaine, psychologie, sociologie, histoire)

- Connaissances théoriques spécifiques en activités physiques adaptées (physiopathologie, psychopathologie, réglementation)
- Connaissances techniques en activités physiques adaptées (projet pédagogique, didactique, projet institutionnel)

Le Mastaire approfondit les axes précédents et en propose neuf supplémentaires :

- Gestion de projets en activités physiques adaptées
- Gestion des ressources humaines
- Théorie des organisations
- Gestion économique
- Marketing
- Nouvelles technologies
- Langue
- Communication
- Mémoire de Mastaire

Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif premier degré **Diplôme Niveau IV**

Option "activités physiques et sportives adaptées"

est le premier niveau de qualification, professionnelle de niveau IV permettant d'intervenir en complète responsabilité auprès de personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques. Il est délivré par le Ministère des Sports. Ce diplôme est actuellement préparé par la Fédération Française du Sport Adapté qui propose également des formations fédérales et à thèmes.

Domaine d'intervention : Le champ médico-social et le domaine de la santé mentale, le champ associatif sportif, les collectivités.

Prérogatives : Intervention en complète responsabilité, de manière polyvalente dans le but d'enseigner les A.P.S. adaptées auprès de personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, excepté pour la natation dont la pratique exige la surveillance d'un MNS.

Compétences visées : Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet en activités physiques et sportives pour tenter de répondre aux besoins de personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques dans un contexte institutionnel particulier (établissement spécialisé du secteur médico-social, structure de santé mentale, association sportive, structure intermédiaire ou de loisir.). Travailler en équipe et intégrer son projet au projet individuel et au projet institutionnel. Engager sa responsabilité éthique pour permettre aux sujets d'apprendre, d'évoluer dans leur projet et de conquérir leur autonomie.

Pré-requis : Attester d'une expérience pratique d'un an dans un établissement spécialisé ou une association sportive, être titulaire de l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours) pour s'inscrire au test de sélection, être titulaire du tronc commun du BEES 1er degré.

Contenu : Connaissances pratique et théorique des activités physiques et sportives adaptées dans cinq familles d'activités physiques et sportives: athlétiques, aquatiques, duelles de raquette ou d'opposition de combat, jeux et sports collectifs, activités de plein air, activités d'expression. Connaissance des adaptations pédagogiques, du processus d'intégration, connaissances sociale et historique du champ institutionnel, de la réglementation, de l'organisation sportive spécialisée.

Les titulaires du BEES "**activités physiques pour tous**" ne sont pas autorisés à enseigner toutes les activités. Avec la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, il est aujourd'hui

possible d'acquérir une qualification professionnelle par **validation des acquis de l'expérience (VAE)**. Il faut pour cela justifier au minimum d'une expérience de trois années dans le domaine concerné.

Autres formations proposées par la FFSA

Publics concernés

Les professionnels du champ éducatif ou thérapeutique conduisant des projets en activités physiques et sportives.

Le but étant l'analyse de leur pratique professionnelle, l'acquisition de nouvelles compétences pour être plus efficaces dans l'exercice de leur métier.

Objectif

Les activités physiques et sportives et les démarches pédagogiques choisies, par la multiplicité des engagements qu'elles offrent, permettent au sujet de s'engager, d'agir, d'apprendre, de se confronter, de s'affirmer, d'accéder à l'autonomie. Ceci afin de permettre de transformer son rapport à soi, aux autres, à l'environnement, à la culture.

a - Diplôme fédéral d'animateur

Ce diplôme permet de mettre en œuvre ponctuellement des APS dans le prolongement de sa pratique éducative ou thérapeutique. Il n'est pas reconnu comme une qualification professionnelle par l'Etat. Son titulaire ne peut accéder à des emplois de professionnel de l'enseignement des APS comme le titulaire du BEES-APSA Il existe deux options :

option "activités physiques et sportives pour les personnes atteintes d'une déficience sévère"

option "activités physiques et sportives de loisirs".

b - Formation des animateurs et des dirigeants dans le but de promouvoir la vie associative :

Diplôme d'Initiateur en Sport Adapté dans une discipline sportive ou une famille d'activités. Pour les dirigeants, deux thèmes sont proposés : administration et finances ; communication.

Le programme est conçu à partir de besoins identifiés.

c - Formations thématiques proposées

La santé mentale, l'autisme, les personnes vieillissantes, l'évaluation du projet d'APS en établissement spécialisé, techniques et pédagogies de certaines activités : navigation côtière, escalade, vtt, etc. ...

d - Formations intra-Etablissement

Elles répondent à des besoins identifiés mobilisant les professionnels. Elles conduisent à la conception d'outils de travail permettant d'évaluer les transformations, les progrès des sujets, pour les communiquer aux autres membres de l'équipe. Elles consistent en une formation "sur mesure", alternant des temps de travail théoriques et pratiques.

Renseignements et études de vos demandes

FFSA - Service formation - 9 rue Jean Daudin 75015 Paris - Tél. 01 42 73 90 07
Fax : 01 42 73 90 10

E-Mail : patrick.bidot@wanadoo.fr

E-Mail : isabelle.gouin@ffsa.asso.fr

Brevet d'Etat d'Educateur Sportif premier degré *Diplôme Niveau IV*

Option "sports pour handicapés physiques et sensoriels" est le premier niveau de qualification professionnelle de niveau IV permettant d'intervenir en complète responsabilité auprès des personnes handicapées physiques et sensorielles, délivré par le Ministère de la Jeunesse des sports et de la Vie Associative. Il est actuellement préparé par la Fédération Française Handisport qui propose aussi des formations fédérales et à thèmes.

Public concerné

Cette formation est ouverte à tout type de public souhaitant s'orienter ou se reconverter dans l'enseignement, l'encadrement ou l'animation d'activités physiques sportives pour des personnes ayant un handicap physique ou visuel.

Objectif

Préparer l'examen final du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1er degré Handisport et sensibiliser à l'environnement (social, médical, sportif, etc.) des personnes ayant un handicap physique ou visuel.

Contenu

Eléments d'anatomie, de physiologie et de pathologie en relation avec les différents types de handicaps. Connaissance du milieu fédéral : instances nationales, internationales, fonctionnement et structures, mouvement associatif. Connaissance de l'environnement social des personnes handicapées, définition du handicap, textes de loi, centres de rééducation... Pédagogie générale, rôle de l'enseignant, approche systémique du milieu

environnant la personne handicapée. Mise en situation pratique dans le cadre d'une rencontre nationale pour des jeunes handicapés âgés de 12 à 20 ans. Approche spécifique des 7 disciplines inscrites au programme : Athlétisme, Basket en fauteuil roulant, Musculation / développé couché, Natation, Tennis de table, Tir à l'arc, Volley-ball.

Les connaissances apportées s'étendent aux trois domaines suivants :

Théorique : fondamentaux de l'activité et règlements spécifiques, les types de handicaps pratiquant l'activité, le matériel spécifique au handicap et à l'activité.

Pratique : éducatifs liés à l'initiation, apports techniques et tactiques (suivant l'activité).

Pédagogique : choix des éducatifs, gestion du groupe et de l'hétérogénéité des handicaps.

Formation en Activités physiques de pleine nature

Public concerné : animateurs sportifs en centre spécialisé ou en milieu associatif Handisport.

Prérogatives : Cette formation s'adresse aux professionnels du handicap et se situe dans la limite des compétences fixées par la loi du 16 juillet 1984, modifiée par la loi du 13 juillet 1992. L'arrêté du 4 mai 1995 (fixant la liste des diplômes ouvrant droit à l'enseignement, l'encadrement et l'animation des activités physiques sportives), et l'arrêté du 26 mai 1997 modifiant l'arrêté du 4 mai 1995. Cette formation débouche sur le diplôme d'Animateur Fédéral de Pleine Nature (à la suite des 3 modules) et permet d'organiser et d'accompagner un

groupe de personnes atteintes d'un handicap moteur, physique ou visuel dans ces activités, sous la responsabilité technique et pédagogique d'un breveté d'état de la spécialité.

Objectifs : Remise à niveau technique dans les différentes activités. Elaborer, par une mise en situation pratique, une conception des activités de plein air, les personnes atteintes d'un handicap moteur, physique ou visuel. Intégrer, à terme, ces activités dans un programme d'activités physiques sportives ou un projet éducatif en collaborant de façon efficace avec les spécialistes responsables de la discipline.

Contenus : 3 modules sont proposés : randonnée, escalade, eau vive, sports nautiques (mer), sports de neige.

But : Initiation aux techniques, réglementation, sécurité, organisation d'une sortie, adaptation de l'activité au handicap, matériels spécifiques.

Certificat de Qualification Handisport (CQH)

Acquérir les compétences nécessaires à l'animation de séances d'initiation ou de perfectionnement (dans les limites des prérogatives de leur niveau d'encadrement valide) pour des personnes atteintes d'un handicap physique ou visuel.

Public concerné : Cette filière est ouverte aux personnes possédant un BEES. uni disciplinaire (dans une activité représentative à la fédération française handisport) ou un diplôme fédéral équivalent (en termes de prérogatives d'encadrement et d'enseignement) délivré par la

Les formations

fédération délégataire correspondante. Elle est organisée en deux modules.

Objectifs

Module A

(approche théorique de la connaissance du milieu)

Acquérir les connaissances relatives aux différentes pathologies, aux différents handicaps et au milieu institutionnel.

Module B

(mise en situation pédagogique)

Acquérir les compétences nécessaires pour mettre en place des situations pédagogiques adaptées aux différents types de handicaps présents et ne présentant pas de contre-indication à la pratique lors du stage. Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour adapter le matériel aux différents types de handicaps. Acquérir les connaissances relatives aux règlements spécifiques Handisport. Acquérir les connaissances nécessaires à la rédaction du rapport de stage.

Prérogatives

Toute personne possédant la qualification handisport est soumise aux prérogatives relatives à son niveau d'encadrement délivré par la fédération délégataire ou par l'Etat, dans la discipline d'origine.

Équivalences

Il est possible d'obtenir par équivalence ce certificat de façon partielle ou totale. Pour toute demande d'équivalence (partielle ou totale), le dossier est à retirer au département formation handisport.

Renseignements et inscriptions

FFH - Département Formation

Myriam LEGRAS

E-Mail : formation.ffh@wanadoo

23, avenue Frédéric Mistral 83136

Forcalquier

Tél : 04 94 86 73 48

Fax : 04 94 86 73 56

Le Service de Bourse à l'Emploi de l'APPASCAM

Dans le cadre de sa mission de "Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles", l'APPASCAM propose un service de **Bourse à l'Emploi et de placement dans les secteurs du sport et de l'animation socioculturelle et associatif**. Créé en 1999, il est entièrement gratuit. Avec plus de **800 offres d'emplois** déposées sur sa base de données l'an dernier et près de **1400 contacts de demandeurs d'emplois**, ce service a une véritable utilité sociale sur le marché de l'emploi dans les Alpes-Maritimes. Mis en place en partenariat avec l'ANPE Nice St Sylvestre, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Alpes-Maritimes et le Centre Régional d'Information Jeunesse, l'APPASCAM répond, également, à une demande d'aide active pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Un suivi et une aide approfondie dans leurs démarches de recherche d'emploi dans les secteurs du sport et de l'animation socioculturelle seront proposés.

Contact : Bénédicte 04 92 13 79 79

Le Coupon Sport

L'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV) et le Ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative se sont associés en 1999 pour faciliter l'accès du plus grand nombre à l'ensemble des activités sportives en développant le Coupon Sport. Produit novateur et unique sur le marché, le Coupon Sport bénéficie depuis l'automne 1999 du savoir faire et des circuits de distribution de l'ANCV. C'est un titre de paiement qui peut être attribué à tous (salariés, agents territoriaux, ou simples administrés) par les organismes sociaux des entreprises et des collectivités. Il se présente sous forme de coupures nominatives de 16 €. Il est utilisable par le bénéficiaire, son conjoint, ses enfants et ascendants à charge. Il est valable une année civile après son année d'émission. Il sert à régler les adhésions, licences, abonnements, cours ou stages sportifs qui proposent les 32 000 associations agréées par le ministère de la Jeunesse et des Sports et affiliées à l'ANCV.

Délégation Sud – Est tél 04 96 17 03 43 ; fax 04 96 17 03 44

Les Comités Sportifs Départementaux

Fédérations Olympiques

ATHLETISME :

Parc des Sports 155 Rte de Grenoble 06200 NICE
VENOT Jean-Michel : 04 93 21 64 94

AVIRON Rowing International

Bd de la Mer 06210 MANDELIEU
JOUVRAY Lydie : 04 93 49 71 34

BASE-BALL - 6, rue Edouard Dalmas 06100 NICE

PEREZ Rose : 04 93 52 67 52

BASKET BALL

5, Av Castellane 06100 NICE
BES Daniel : 04 92 07 77 70

BOXE - 49, Boulevard Pierre Sola 06300 NICE

OLIVIERI Daniel : 04 93 89 34 88

CANOE KAYAK Club Omnisports de Valbonne

BP 97 06560 VALBONNE
NIRO Bernard : 04 93 89 54 40

CYCLISME - 18, rue Vénizelos 06400 CANNES

MATTEODA Jean-Pierre : 04 93 39 05 91

EQUITATION

3 Le Copacabana 36, Av. de Lattre de Tassigny 06400 CANNES
DE PERETTI Léo : 04 93 39 39 56

ESCRIME

Villa LA FUIE R.D. 2085 CID4EX 260 - 06330 ROQUEFORT LES PINS
FRANCO Jean-Louis : 04 93 77 61 47

FOOTBALL

Av. Paul Arène BP 32 - 06101 NICE CEDEX 2
BORGHINI Eric : 04 92 15 80 30

GYMNASTIQUE

21, Avenue Mont Joli 06110 LE CANNET GRATAY
Christian : 04 93 45 59 76

HAND BALL

Z.I. Secteur 17 Allée des Maçons
06700 SAINT LAURENT DU VAR
PATTOU Thierry : 04 92 12 87 67

HOCKEY-sur-GAZON

22, Bd d'Aguillon 06600 ANTIBES
RINCK Richard : 04 93 34 34 38

JUDO - Le Grand Sud 119, Boulevard Carnot 06110

LE CANNET - RINEAU Philippe

LUTTE LUTTE CLUB DE NICE

19 rue St Joseph 06300 NICE
GIAUME Sébastien : 04 93 13 88 46

NATATION

2, Av Robert Soleau 06600 ANTIBES
MOLL Jean : 04 93 34 46 73

TENNIS

66 Rte de Grenoble 06200 Nice

TENNIS de TABLE

Chemin de Valbois 06330 ROQUEFORT-les-PINS
VASSALLO Michel : 04 93 77 17 39

TIR - 66, Avenue de la Californie 06200 NICE

LORINO François : 04 93 86 25 09

TIR à l'ARC "Les Roseaux"

71, Route de Nice 06600 ANTIBES
ORY Micheline : 04 93 33 19 67

TRIATHLON - 143 A, chemin Co de Corso LA

VERNEA 06390 CONTES
SARRADELL Madeleine : 04 93 79 49 67

VOILE - S/C Aline VIELLE 19 Av. du Camp Long

06400 CANNES - PETERS François : 04 92 18 88 88

VOLLEY-BALL

Résidence Déabalta Rue de la Boérie 06210 MANDELIEU - LUPI Claude : 04 92 18 09 07

Fédérations Non Olympiques

AIKIDO (FFAAA) - 68, Av Brancolar 06100 NICE

JEAN-PIERRE Daniel : 04 93 98 83 13

BOULES

6, rue Maraldi 06300 NICE

ZEDDA Clément : 04 93 56 98 94

BOWLING

Le Chambord 4, Bd Maréchal Juin 06800 CAGNES sur

MER - RAYA Patrick : 04 92 02 83 62

COURSE D'ORIENTATION

23, Vieux Chemin de Gairaut " Le Rubis " D 06100

NICE - Tél et Fax (D) 04 93 52 65 80

CYCLOTOURISME

22 bis rue Trachel 06000 NICE BERNAGE Rémy :

04 93 82 16 39

DANSE

199, chemin des Campelières 06250 MOUGINS

SANGUIN Anne-Marie : 04 93 45 24 65

ETUDES et SPORTS SOUS-MARINS

Port Gallice 06160 JUAN-LES-PINS

TERSINET J. : 04 93 61 26 07

KARATE 31, Avenue de la Marne 06100 NICE

CHIARLA Henri : 04 93 51 66 14

MONTAGNE/ESCALADE

22, Av Robiony 06200 NICE

CLEMENTI Pascal : 04 93 97 53 78

MOTOCYCLISME "L'Emeraude B"

24 Av de Cannes 06160 JUAN les PINS

VERNIER Mireille : 04 93 61 91 38

PARACHUTISME

7, rue Gubernatis 06000 NICE

ROSO Jean-Pierre : 06 12 03 46 82

PECHE en MER

24, Avenue du 11 Novembre Port Vauban APPA 06600

ANTIBES - MARTINI Marc

PETANQUE et JEU PROVENCAL

Résidence " Bois de Boulogne " 70, Route de Grenoble

06200 NICE : 04 92 29 00 59

RANDONNEES EQUESTRES

Les Hauts de Vaugrenier 2 allée de l'Alcanal 06270

VILLENEUVE LOUBET

GARIN Thierry : 04 93 73 38 22

RANDONNEE PEDESTRE

Maison des Associations 4, Avenue de Verdun 06800

CAGNES-SUR-MER

MARTIN Henri : 04 93 20 74 73

RUGBY 66 Av Pessicart 06100 NICE

RENGADE Michel : 04 93 96 93 82

SAUVETAGE/SECOURISME

8, Av Juvénal 06100 NICE

SERRA Jean-Paul : 04 93 27 96 11

SKI NAUTIQUE

Résidence " Les Jonquilles "

Bât C1 22, chemin du Puy 06600 ANTIBESSTROHL

Daniel : 04 93 74 09 51

SPELEOLOGIE

10, chemin de Cambarnier Nord 06650 OPIO

MADELAINE Eric : 06 87 47 99 80

VOL LIBRE

LE THALASSA 1, rue Jean Vigo 06300 NICE

ALEXANDROFF Alain : 04 93 71 04 36

Fédérations Multisports

CLUB ALPIN

14, Avenue Mirabeau 06000 NICE

STAUB Charles : 04 93 62 59 99

FEDERATION FRANCAISE D'EDUCATION

PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE

VOLONTAIRE ou EPGV " Lou Righi "

75, Av. Pessicart 06100 NICE

ALLEAUME Gisèle : 04 93 96 35 66

FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE

DE France ou FSCF

21, rue St Joseph 06300 NICE FOURNIER Jean :

04 93 92 85 00

FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU

TRAVAIL ou FSGT

27, rue Smolett 06300 NICE

POIRIER Jean-Claude : 04 93 89 74 53

UNION FRANCAISE des OEUVRES LAIQUES

D'EDUCATION PHYSIQUE ou U F O L E P

12, rue Vernier 06000 NICE

LUCAS Antoine : 04 93 87 24 64

UNION SPORTIVE FRANCAISE de

L'EDUCATION NATIONALE et de la FONCTION

PUBLIQUE - U S F E N - F P " Les Cyclades" B2

63 Av de Cannes 06110 LE CANNET

LAURENT Jean-Roger : 04 93 69 40 44

HANDISPORT

19 Bd d'Alsace 06400 CANNES

SAHIN Michèle-Anne : 04 93 68 48 77

SPORT ADAPTE

Place Charles Cros "Les Samboules"

06600 ANTIBES

CHAILLET Annick : 04 93 95 23 81

UNION GENERALE SPORTIVE

de l'ENSEIGNEMENT LIBRE ou U G S E L

2, rue Pauline 06000 NICE

NORET Marcel : 04 93 84 88 45

UNION NATIONALE du SPORT SCOLAIRE

ou U N S S

Inspection Académique des A.M.

Quartier Les Iscles des Arboras

C2 Av. Pontremoli 06200 NICE

ABASSIT Michel : 04 93 71 63 45

UNION SPORTIVE de l'ENSEIGNEMENT du

PREMIER degré ou U S E P

12, rue Vernier 06000 NICE

BAYLET Brigitte : 04 93 87 24 64

Textes de loi sur le sport, le handicap et l'intégration scolaire

Lois relatives aux pratiques sportives

Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives consolidée.

Loi n°99-1124 du 28 décembre 1999 portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives

Loi n°2000-627 du 06.07.2000 modifiant la loi n°84-610 du 16.07.1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Loi n°2003-708 du 1er août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Lois relatives aux personnes handicapées

Loi n°68-5 du 31.01.1968 portant sur la réforme du droit des incapables majeurs.

Loi n°71-563 du 13.06.1971 sur diverses mesures en faveur des handicapés.

Loi n° 75-534 du 30.06.1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

Loi n°87-517 du 10.07.1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

Loi n°89-18 du 13.01.1989 portant sur diverses mesures d'ordre social, (article 22: amendement Creton).

Loi n°90-602 du 12.07.1990 relative à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap.

Loi n°2002-02 du 02.06.2002 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale.

Lois relatives aux institutions spécialisées

Loi n°75-535 du 30.06.1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

Loi n°96-1076 du 11.12.1996 modifiant la loi n°75-535 du 30.06.1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales et tendant à assurer une prise en charge adaptée à l'autisme.

Lois relatives à l'éducation

Loi n°75-620 du 11.07.1975 relative à l'éducation.

Loi n°89-486 du 10.07.1989 d'orientation sur l'éducation.

Décrets relatifs aux personnes handicapées

Décret n°75-1166 du 15.12.1975 portant sur l'application de l'article 6 de la loi n° 75-534 du 30.6.1975 d'orientation en faveur des handicapés.

Décrets relatifs aux institutions spécialisées

Décret n°46-2698 du 26.11.1946 portant sur les modalités d'application de l'ordonnance n° 45-2407 du 18.10.1945 relative à la visite médicale d'incorporation scolaire.

Décret n°56-284 du 9.03.1956 relative aux annexes XXIV, XXIV bis, XXIV ter et XXIV quater, pour les établissements pour enfants handicapés.

Décret n°76-389 du 15.04.1976 complétant le décret n° 56-284 du 09.03.1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux par l'annexe XXXII bis concernant les conditions techniques d'agrément des centres d'action médico-sociale précoce.

Décrets n°78-442 du 24.03.1978 et n°78-255 du 08.03.1978 expliquant que peuvent bénéficier soit d'une intégration dans un des corps enseignants relevant du ministère de l'éducation, soit d'un agrément dans le cadre d'un contrat simple souscrit par l'établissement, les éducateurs scolaires et les maîtres chargés à titre principal de l'enseignement général ou de la première formation professionnelle.

Décret n°89-798 du 27.10.1989 fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés et de prévention pour les soins aux assurés sociaux.

Décret n°89-798 du 27.11.1989 remplaçant les annexes XXIV, XXIV bis et XXIV ter du décret du 09.03.1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux, par trois annexes concernant, la première, les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés, la deuxième, les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant une difficulté motrice, la troisième, les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents handicapés.

Décret du 31.12.1991 relatif à l'organisation et à l'équipement sanitaire.

Arrêtés relatifs aux institutions spécialisées

Arrêté du 07.07.1957 fixant les conditions d'installation et de fonctionnement des établissements recevant des mineurs bénéficiaires du chapitre VI du titre III du Code de la famille et de l'aide sociale.

Arrêté du 14.03.1986 relatif aux équipements et services de lutte contre les maladies mentales, comportant ou non des possibilités d'hébergement.

Arrêté du 9.01.1989 relatif à la nomenclature des déficiences, incapacités et désavantages.

Arrêté du 21.03.2003 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en centres de vacances et de loisirs.

Arrêté du 26.03.2003 relatif aux modalités d'organisation des transferts temporaires d'établissements pour enfants ou adolescents handicapés pris en charge en application du décret n°89.798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV, XXIV bis et XXIV ter du décret n°56.284 du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux.

Circulaires relatives aux institutions spécialisées

Circulaire du 13.09.1961 concernant l'hospitalisation des enfants de moins de seize ans en hôpital psychiatrique.

Circulaire n°443 du 16.03.1972 relative au programme d'organisation et d'équipement des départements en matière de lutte contre les maladies et déficiences mentales des enfants et adolescents.

Circulaire du 09.05.1974 relative à la mise en place de la sectorisation psychiatrique infanto-juvénile.

Circulaire n°76-156 du 22.04.1976 relative aux commissions d'éducation spécialisée

Circulaire n°89-516 du 30.10.1989 relative à la modification des conditions de la prise en charge des enfants et adolescents déficients intellectuels ou inadaptés pour les établissements et services d'éducation spéciale.

Circulaire n°90.082 du 9.04.1990 relative à la mise en place et l'organisation des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

Circulaire n°2003.149 du 26.03.2003 relative à l'organisation des transferts temporaires d'établissements pour enfants et adolescents handicapés.

Circulaires relatives aux personnes handicapées

Circulaire du 23.05.1979 relative à l'admission dans les établissements d'enseignement d'élèves porteurs de handicaps temporaires ou durables.

Circulaire n°82-2 et n°82-048 du 29.01.1982 relative à la mise en œuvre d'une politique d'intégration en faveur des enfants et adolescents handicapés.

Circulaire n°83-4 du 29.01.1983 relative à la mise en place d'actions de soutien et de soins spécialisés en vue de l'intégration dans les établissements scolaires ordinaires des enfants et adolescents handicapés ou en difficulté en raison d'une maladie, de troubles de la personnalité ou de troubles graves du comportement.

Circulaire n°70 du 11.12.1992 relative aux orientations de la politique de santé mentale en faveur des enfants et adolescents.

Circulaire n°95-12 du 27.04.1995 relative à la prise en charge de l'autisme.

Circulaires relatives à l'intégration scolaire des personnes handicapées

Circulaire n°90.091 du 23.04.1990 relative à l'intégration spécialisée et scolaire des enfants et adolescents handicapés

Circulaire n°91-33 du 6.9.1991 relative à l'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés.

Circulaire n°91-302 et 304 du 18 novembre 1991 relative à la création des CLasses d'Intégration Scolaire (CLIS)

Circulaire n°95-124 du 17.05.1995 relative à l'intégration scolaire des préadolescents et adolescents présentant des handicaps au collège ou au lycée, mise en place des Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI).

Les textes de lois peuvent être consultés (<http://www.journal-officiel.gouv.fr/ou> minitel en composant le 3617 Filex ou le 3616 Joel) ou achetés à la Direction des journaux officiels (23, rue desaix - 75015 Paris). Les textes provenant du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative peuvent se consulter <http://www.legifrance.gouv.fr>. Ceux du Ministère de l'Éducation Nationale sont publiés dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale (BOEN) que vous pouvez consulter sur internet (<http://www.education.gouv.fr/bo/default.htm>), par minitel (3614 Edutel mot clé Mentor) ou commander au Centre National de Documentation Pédagogique par courrier (CNDP, abonnement B-750, 60732 Ste Geneviève Cedex 9) ou internet (<http://www.cndp.fr>) ou consulter au Centre National d'Études et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations (CTNERH, 263bis rue de Tolbiac, 75013 Paris, <http://perso.club-internet.fr/ctnerhi/>)

Quelques lectures et outils pédagogiques sur les activités physiques et sportives des personnes handicapées

- Bernard, P., & Ninot, G. (2002). *Les déficiences motrices pour l'action*. Paris : Editions Revue EPS.
- Varray, A., & Bilard, J., Ninot, G., (2001). *Dossier EPS n°55: Enseigner et animer les activités physiques adaptées*. Paris : Editions Revue EPS.
- Brunet, F. & Bui-Xuan. G (1991). *Handicap Mental, Trouble Psychique et Sport*. Clermont-Ferrand: FFSA-AFRAPS.
- Brunet, F. (1991). *Activités physiques et sportives adaptées*. Paris: CTNERHI-PUF.
- Brunet, F., & Caouette, M. (1995). *Corps et psychiatrie: Psychopédagogie des activités physiques et sportives*. Rennes : ENSP.
- Brunet, F., & Mautuit, D. (2003). *Dossier EPS n°60: Activités physiques adaptées pour les personnes déficientes intellectuelles*. Paris : Editions Revue EPS.
- Brunet, F., & Ninot, G. (1999), *Déficience intellectuelle et compétitions sportives : Bilan et perspectives*. Grasse-Le-Plan : Sport, Sciences, Diffusion.
- Fusade, P. (2003). *Le tennis en fauteuil roulant*. Paris : Fédération Française Handisport.
- Hérisson, Ch., Préfaut, C., & Kotzki, N. (1995). *Le réentraînement à l'effort*. Paris : Masson.
- Manidi, M-J., & Dafflon-Arvanitou, I. (2000). *Activité physique et santé: Apports des sciences humaines et sociales. Education à la santé par l'activité physique*. Paris: Masson.
- Ninot, G., & Maïano, C. (2001). *Éléments pour la construction d'un projet d'Éducation Physique en Institut Médico-Educatif*. Grasse-Le-Plan : Sport, Sciences, Diffusion.
- Pasqualini, M., & Robert, B. (1995). *Dossier EPS n°23 : Handicapés physiques et inaptes partiels en EPS*. Paris : Editions Revue EPS.
- Simard, C., Caron, F., & Skrotzky, K. (1987). *Activité physique adaptée*. Montréal: Gaëtan Morin.
- Ramanantsoa, M.-M., & Legros, P. (1999). *Activités physiques adaptées : Apports scientifiques*. Paris : Edition Revue EPS.
- Sport des personnes handicapées mentales :
Documentation technique sur le sport adapté consultez le site de la Fédération Française du Sport Adapté (www.ffsa.asso.fr).
- Sport des personnes handicapées physiques et visuelles
Documentation technique sur handisport consultez le site de la Fédération Française Handisport (www.ffh.org).
- Sport des personnes sourdes et malentendantes :
Documentation technique sur la pratique sportive des sourds, consultez le site de la Fédération Sportive des Sourds de France (www.f-s-s-h.org).

Sous la direction de :

Marie-Christine Lanfranchi, Professeure de Sport et de
Christophe Maïano, Docteur en Sciences du Sport (Conseils scientifiques)

Relations aux institutions : Serge Mayerus, Inspecteur Départemental
de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative, des Alpes-Maritimes

Relations aux associations : Jessy Theron, BTS Tourisme

Conseils et Questionnaires : Chloée Martin, Présidente Association Impulse

Accessibilité : Fortin Hélène, Architecte, Ministère de la Jeunesse, des Sports
et de la Vie Associative, Paris

Correctrice : Madeleine Princivalle, DDJSVA Alpes-Maritimes, Saint-Laurent du Var

Nous tenons à remercier pour leur collaboration à la réalisation de ce guide

(par ordre alphabétique)

Angelot Alexandra, Chargée de Mission Handicap, Ministère de la Jeunesse, des Sports
et de la Vie Associative, Paris (75)

Association Handiplage

Bégarie Jérôme, Président AS CLARRIS, Enseignant APA, IME "Valfleurs", Grasse (06)

Bidot Patrick, Directeur service formation FFSA, Paris (75)

Botheroyd Andrew, Responsable Centre de Ressource sur le Handicap, Bourges (18)

Bretin Céline, Coordinatrice rencontres sportives CLARRIS, Nice (06)

Chopinard Michel, Directeur Technique National, Fédération Française du Sport Adapté, Paris (75)

Christophe Carayon, Fédération Française Handisport (75)

Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes (06)

Dr Hugot, Président Association Valentin Haüy, Cannes (06)

Dr Martin-Bensa, Médecine préventive à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, Nice (06)

Ducaud Jean-Paul, DDJSVA Alpes-Maritimes, Saint-Laurent du Var (06)

Dunesme Grégory, Brevet d'Etat Handisport, Nice (06)

Faculté des Sciences du Sport de Nice (06)

Fédération Française du Sport Adapté, Paris (75)

Fédération Française Handisport, Paris (75)

Fédération Sportive des Sourds de France, Paris (75)

Fontaine Vivien, Educateur Sportif Territorial Spécialisé, Nice (06)

Froget Clotilde, Nice (06)

James Olivier, Educateur Sportif Territorial Spécialisé, Antibes (06)

Lanfranchi Marc, Nice (06)

Mandon Jennifer, Brevet d'Etat Handisport, Cannes (06)

Miau Henri, CREPS PACA Boulouris, Saint-Raphaël (83)

Ninot Grégory, Docteur en Sciences du Sport, Montpellier (34)

Paillard Christian, Directeur Technique National, Fédération Française Handisport, Paris (75)

Pou Michel, CREPS PACA d'Antibes, Antibes (06)

Petit Patrice, Docteur Vétérinaire, Directeur de l'école des Chiens Guides d'Aveugles PACA (06)

Rossi Giovanni, Enseignant en APA, Institut "Clément Ader", Nice (06)

Rouvier Nathacha, Enseignante APA, IME "les Noisetiers", Cagnes-Sur-Mer (06)

Sahin Michèle-Anne, Présidente Comité Départemental Handisport, Nice (06)

Schuler François, Conseiller Technique Montagne, DRJSVA, Marseille (13)

Uska et l'Association des Chiens Guide d'Aveugle, Eze (06)

Vergonjeanne Olivier, Conseiller Technique Régional Fédéral Tennis Fauteuil, Nice (06)

Viano Robert, Association sportive Valentin Haüy, Nice (06)

Et toutes les personnes handicapées, toutes les collectivités locales et territoriales, services des sports, services du handicap, clubs sportifs et établissements spécialisés du département des Alpes-Maritimes qui ont bien voulu donner de leur temps pour fournir les informations nécessaires à la réalisation de ce premier Handiguide 06.